



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



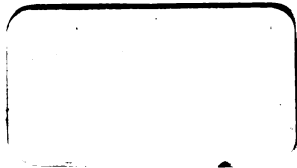
Cam. 148, 2, 3



Harvard College Library

FROM

Gratis



the literature on the effects of the 1997 Asian financial crisis on the performance of firms in the region. The authors also discuss the implications of their findings for the development of the region.

Keywords: Asia, financial crisis, performance, firms, region

1. Introduction

The Asian financial crisis of 1997–1998 was a major event in the history of the region. It led to a sharp decline in the performance of firms in the region, and it had a significant impact on the economy as a whole. The crisis was caused by a combination of factors, including a sharp increase in interest rates, a decline in demand, and a loss of confidence in the financial system. The crisis led to a sharp decline in the performance of firms in the region, and it had a significant impact on the economy as a whole.

The purpose of this paper is to examine the effects of the 1997 Asian financial crisis on the performance of firms in the region. The authors will discuss the impact of the crisis on the performance of firms in the region, and they will also discuss the implications of their findings for the development of the region.

The paper is organized as follows. Section 2 discusses the background of the crisis. Section 3 discusses the effects of the crisis on the performance of firms in the region. Section 4 discusses the implications of the findings for the development of the region. Section 5 concludes the paper.

2. Background

The Asian financial crisis of 1997–1998 was a major event in the history of the region. It led to a sharp decline in the performance of firms in the region, and it had a significant impact on the economy as a whole. The crisis was caused by a combination of factors, including a sharp increase in interest rates, a decline in demand, and a loss of confidence in the financial system.

The crisis led to a sharp decline in the performance of firms in the region, and it had a significant impact on the economy as a whole. The crisis was caused by a combination of factors, including a sharp increase in interest rates, a decline in demand, and a loss of confidence in the financial system.

The purpose of this paper is to examine the effects of the 1997 Asian financial crisis on the performance of firms in the region. The authors will discuss the impact of the crisis on the performance of firms in the region, and they will also discuss the implications of their findings for the development of the region.

The paper is organized as follows. Section 2 discusses the background of the crisis. Section 3 discusses the effects of the crisis on the performance of firms in the region. Section 4 discusses the implications of the findings for the development of the region. Section 5 concludes the paper.

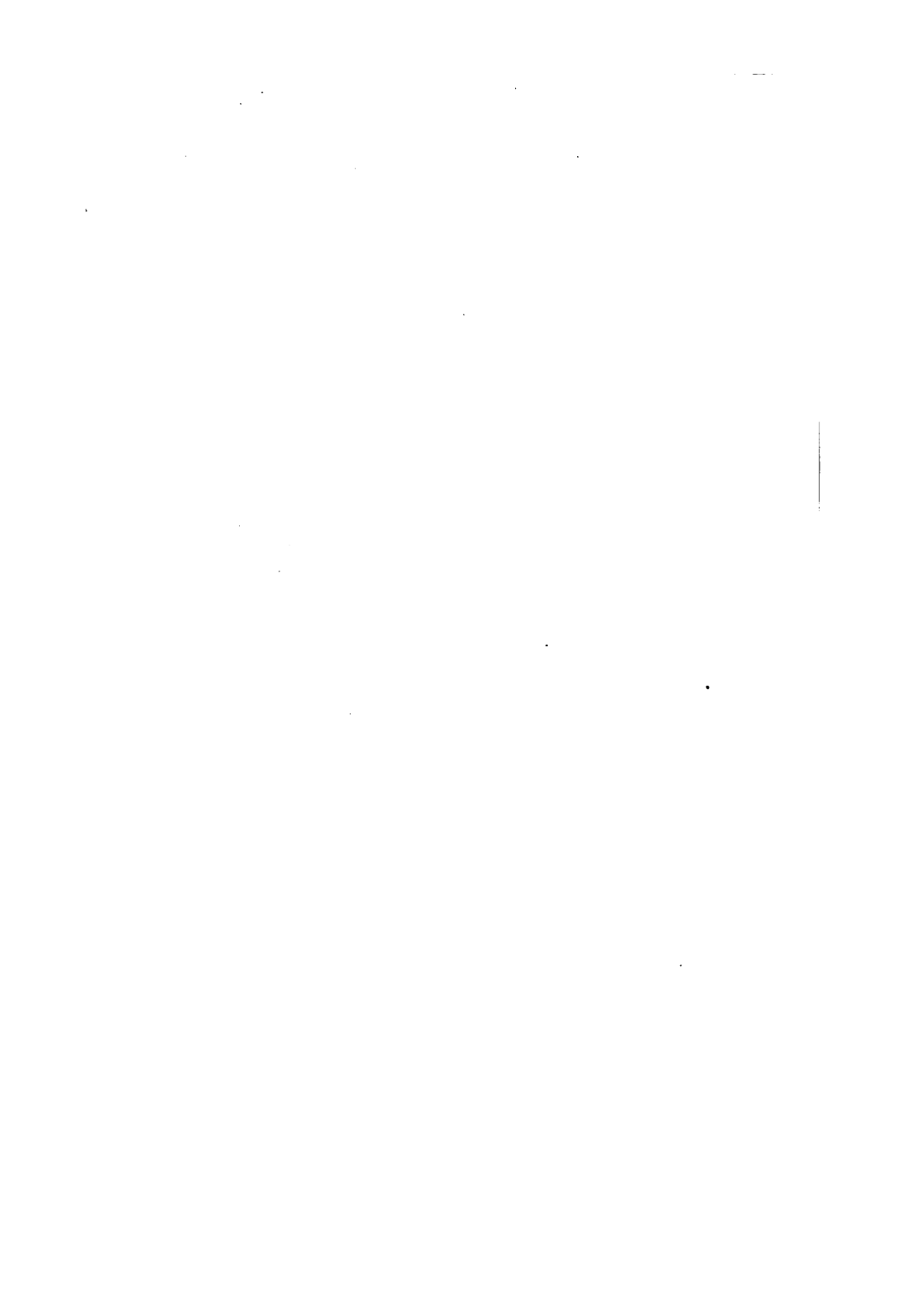
3. Effects of the crisis on the performance of firms in the region

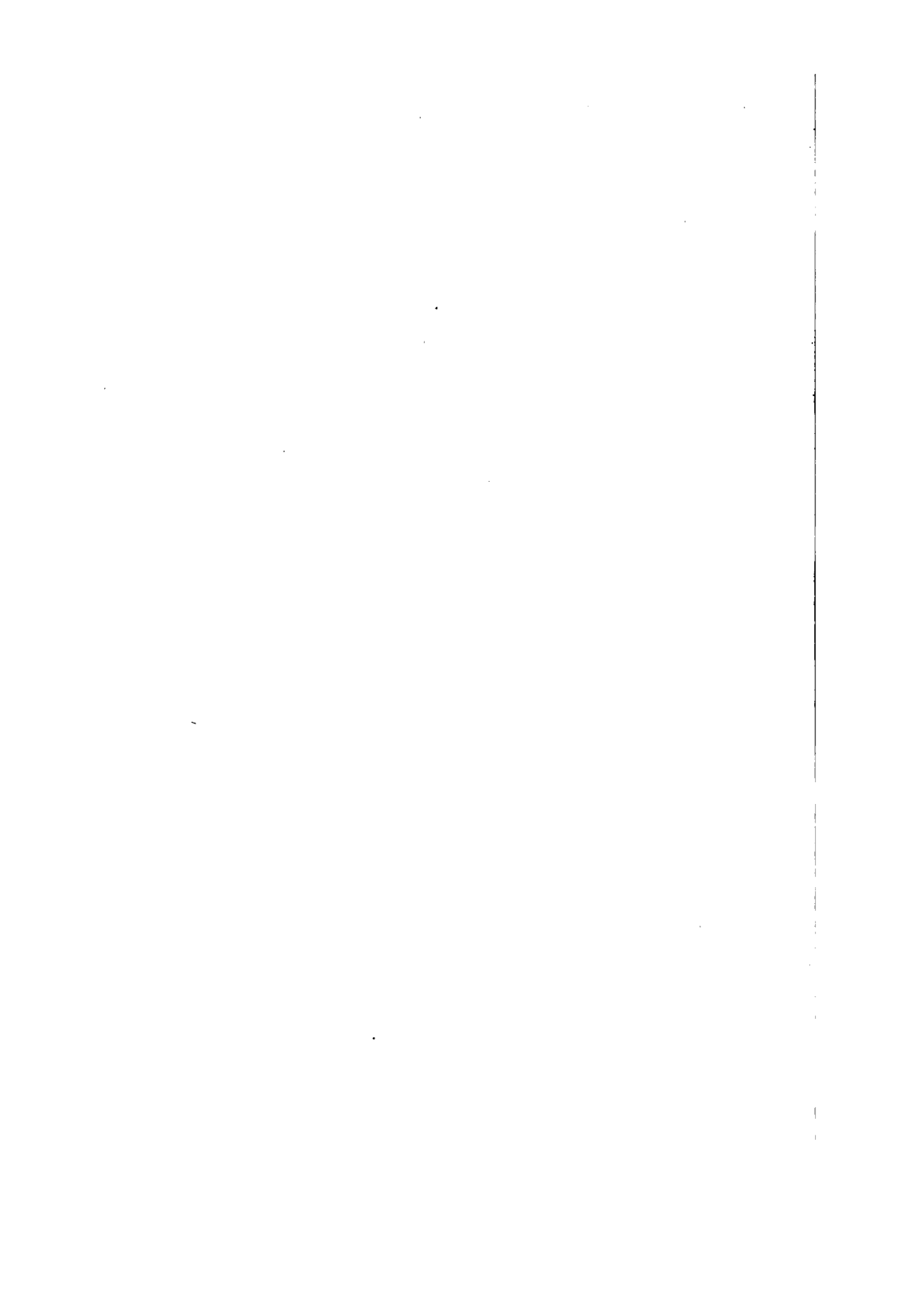
The Asian financial crisis of 1997–1998 had a significant impact on the performance of firms in the region. The crisis led to a sharp decline in the performance of firms in the region, and it had a significant impact on the economy as a whole.

The crisis was caused by a combination of factors, including a sharp increase in interest rates, a decline in demand, and a loss of confidence in the financial system. The crisis led to a sharp decline in the performance of firms in the region, and it had a significant impact on the economy as a whole.

The purpose of this paper is to examine the effects of the 1997 Asian financial crisis on the performance of firms in the region. The authors will discuss the impact of the crisis on the performance of firms in the region, and they will also discuss the implications of their findings for the development of the region.

The paper is organized as follows. Section 2 discusses the background of the crisis. Section 3 discusses the effects of the crisis on the performance of firms in the region. Section 4 discusses the implications of the findings for the development of the region. Section 5 concludes the paper.





Have 1897 edit.
4386.32

LES NORMANDS AU CANADA

4386.32.6

Henri de Bernières

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1902

1950
1951
1952

LES NORMANDS AU CANADA

HENRI DE BERNIÈRES
PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

THE
MOUNTAIN
VIEW
CAMP
AND
RESORT
ESTABLISHED
1885

©

LES NORMANDS AU CANADA

Henri de Bernières

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSELIN

DOCTEUR ÈS-LETTRES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE



QUÉBEC

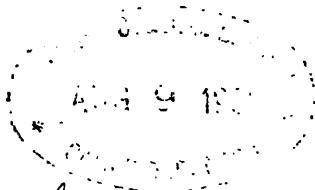
DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1902

$\frac{1169}{2}$

Can 148.2.3

~~4386.32.6~~



Gratis

Imprimatur

† L. N., Archiep. Quebecen.

Quebeci, 12â februarii 1902.

PRÉFACE

Les pages qui suivent ont paru d'abord dans la *Revue catholique de Normandie*, publiée à Evreux, chef-lieu de l'ancien archidiaconé de Mgr de Laval, puis ont été réunies en un volume, dont quelques centaines d'exemplaires se sont rapidement écoulés au Canada. La faveur avec laquelle elles ont été accueillies s'explique par l'intérêt qu'offre la carrière, toute de dévouement, de celui qui en est l'objet.

Quelle plus belle et plus méritante carrière, en effet, que celle de ce noble enfant de la ville de Caen ? Premier curé de Québec, premier supérieur du séminaire de cette ville naissante, premier doyen du chapitre, vicaire général de l'évêque, administrateur de son diocèse à maintes reprises, sa vie s'identifie, pour ainsi dire, avec celle du pieux prélat : Henri de Bernières est vraiment, croyons-nous, une des " gloires de l'église canadienne " que le saint-père, par l'organe du cardinal Rampolla, daignait naguère nous engager à mettre en relief. Aussi nous sommes-nous occupé d'écrire sa biographie presque aussitôt après la publication de la vie de Mgr de Laval.

Cette biographie a paru dans la *Revue catholique de Normandie* sous le titre général *Les Normands au Canada*, faisant partie d'une série de travaux que nous republierons peut-être un jour, où nous avons essayé d'esquisser quelques-unes des plus intéressantes figures normandes qui apparaissent au berceau de notre histoire. Nous croyons devoir laisser cet en-tête à la nouvelle édition, toute remaniée et considérablement augmentée, que nous offrons aujourd'hui au public.

Par une heureuse coïncidence, elle voit le jour au moment même où se célèbrent les noces d'or de notre grande Université-Laval, fondée à Québec par le séminaire dont Henri de Bernières fut le premier supérieur, et auquel il consacra tout ce qu'il avait de ressources et d'énergie. N'est-il pas naturel que nous songions immédiatement à lui en faire hommage ?

Tout humble et modeste qu'est notre travail, nous osons donc le déposer avec confiance aux pieds de notre *Alma Mater*, avec l'expression de notre vive reconnaissance et de notre respectueuse admiration pour les continuateurs de l'œuvre de Henri de Bernières, héritiers de son dévouement et de ses vertus.

1852-1902

—
A

L'UNIVERSITÉ LAVAL

FONDÉE PAR

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DONT

HENRI DE BERNIÈRES

FUT

LE PREMIER SUPÉRIEUR

CET OUVRAGE

EST

RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

À L'OCCASION

DES

NOCES D'OR

DE CETTE NOBLE ET VÉNÉRABLE INSTITUTION

Pour nous soumettre aux décrets d'Urbain VIII, nous déclarons que, dans l'appréciation des faits, comme dans les titres honorifiques donnés à Mgr de Laval, à Henri de Bernières ou à d'autres personnages, dans cet ouvrage, il ne faut voir qu'un témoignage purement humain, qui ne veut en aucune manière prévenir le jugement de l'Eglise, notre mère.

HENRI DE BERNIÈRES

PREMIER CURÉ DE QUÉBEC ⁽¹⁾

CHAPITRE I

PRÉAMBULE

Lettre de M. de Bernières-Louvigny à Mgr de Laval partant pour le Canada.—Portrait de Henri de Bernières.—L'abbé d'Acqueville.—La Société des Bons-Amis.—Bernières-Louvigny et Mgr de Laval.

Au moment de quitter Paris, au mois d'avril 1659, pour aller s'embarquer à La Rochelle sur le vaisseau qui devait le conduire à son vicariat apostolique de la Nouvelle-France, Mgr François de Montmorency-Laval reçut la lettre suivante, qui dut lui causer un sensible plaisir :

« Mon très cher et honoré frère, Jésus soit notre tout à jamais ! Ce mot est pour vous prier très humblement d'agréer que mon neveu vous accompagne ; je le tiendrai bienheureux de

(1) Voir dans l'Appendice, la " Liste des curés en titre de Québec," jusqu'à nos jours.

faire ce voyage avec vous, vous lui servirez de père et de directeur. O que la Providence de Dieu est admirable ! Le petit clergé de Canada (1) sera composé de quatre personnes (2), pauvres, abjectes, méprisées du monde, mais pleines du désir d'être tout à fait à Dieu, puisqu'elles ne veulent uniquement que Dieu (3). »

Le jeune homme qui présentait à Mgr de Laval cette lettre de Bernières-Louvigny, s'appelait Henri de Bernières, et appartenait à l'une des premières familles de la ville de Caen. Beau, bien fait, d'une constitution délicate, aux manières douces et engageantes, tout dans sa personne trahissait la noblesse de son origine et l'éducation distinguée qu'il avait reçue. Mais ce qui frappait le plus en lui, c'était la retenue dans son maintien et ses discours : « C'est un gentilhomme, écrivait Marie de l'Incarnation, qui ravit tout le monde par sa modestie (4). »

(1) L'auteur de la lettre voulait parler du clergé séculier ; il n'ignorait pas que les Jésuites étaient au Canada depuis plus d'un quart de siècle.

(2) Mgr de Laval, MM. Torcapel et Pèlerin, et le jeune de Bernières. A ces quatre personnes, se joignirent, à La Rochelle, M. de Lauson-Charny et le P. Jérôme Lalemant. Puis, outre les Jésuites, il y avait déjà au Canada quatre Sulpiciens, et deux ou trois autres prêtres séculiers.

(3) "Mémoire sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec," par M. de Latour. A Cologne, chez Jean-Frédéric Motiens, 1761, p. 21.

(4) "Lettres de la mère Marie de l'Incarnation," édition Richaudeau, 1876, t. 1, p. 138.

Son père, Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, était mort depuis plusieurs années ; mais sa mère, Madeleine Le Breton, vivait encore : l'abbé d'Acqueville—c'est ainsi qu'on nommait le jeune homme (1)—n'eut pas le courage de lui dire adieu. Il partit sans consulter sa famille (2), faisant généreusement le sacrifice de tout ce qu'il avait de plus cher au monde pour se consacrer aux missions du Canada.

Quoique simple tonsuré (3), l'abbé d'Acqueville avait déjà été gratifié d'un des principaux bénéfices ecclésiastiques de sa ville natale ; il avait été nommé curé de Saint-Pierre de Caen (4) : faveur qu'il devait sans doute non moins à ses mérites et à ses vertus qu'à sa naissance. Cédant aux désirs de son oncle et mettant en pratique les leçons de pauvreté qu'il en avait reçues, il avait renoncé à ce bénéfice ecclésiastique pour s'attacher à Mgr de Laval.

(1) De la même manière, on nommait Mgr de Laval, avant qu'il fût évêque, l'abbé de Montigny, parce qu'il était fils du seigneur de Montigny-sur-Avre.

(2) "Mémoires sur la vie de M. de Laval," p. 21.

(3) Il reçut les ordres mineurs dans l'église des Jésuites de Québec le 2 décembre 1659. "Journal des Jésuites, p. 268." La sœur Juchereau dit qu'il vint "tout jeune ecclésiastique." "Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. A Montauban, chez Jérôme Legier, 1751, p. 390."

(4) "Notice sur M. Jean de Bernières-Louvigny," par l'abbé Laurent, curé de Saint-Martin-de-Condé, dans la "Semaine Religieuse de Bayeux," 1871, p. 487.

Il alla donc le rejoindre à Paris, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Michel, dans la maison des Bons-Amis (1), où les confrères du vénéré Prélat s'étaient réunis pur lui dire un dernier adieu.

Voici, d'après un vieux manuscrit, aux Archives nationales de Paris, quelques-uns de ceux qui devaient être présents à cette réunion :

M. de Meurs, de Bretagne ; M. Gonthier, de Dijon, plus tard grand vicaire du diocèse de Langres ; les deux frères Ango de Maizerets, natifs de Rouen ; M. Chevreuil, de Bretagne ; M. de Bourges, de Paris ; M. Boudon, grand archidiacre d'Évreux ; M. Gazil, du Poitou ; M. de Fermanel, de Rouen ; M. Bezard ; M. de la Motte-Lambert, conseiller de la cour des aydes à Rouen ; M. Poitevin, curé de Saint-Josse ; M. Sain, natif de Tours ; M. Bretteau, docteur de Sorbonne, curé à Rouen ; M. Dudouyt ; M. Thiersault, aumônier de la reine ; M. de Chameçon ; M. de la Chapelle-Pajot.

Quant au lieu où se réunissaient les Bons-Amis, voici ce qu'on lit dans une vie manus-

(1) C'est à cette maison que, quelques mois auparavant, et peu de jours après sa consécration épiscopale, le prélat reçut une singulière visite, celle d'un huissier qui vint lui signifier un arrêt du Parlement de Paris lui défendant d'exercer ses fonctions de vicaire apostolique.

crité du pieux Boudon, le célèbre archidiacre d'Évreux (1) :

« Le lieu propre de leur assemblée n'inspirait que la piété et le désir d'être tout à Jésus-Christ. C'était une grande salle, mais sans tapisserie, ni autres ornements superflus, dans laquelle il y avait des sièges de paille, et un grand tableau parfaitement bien fait, où étaient représentés les cœurs de Jésus et de Marie, honorés par les humbles et ardentes prostrations des saints Anges, avec ces paroles au-dessous, qui marquaient l'esprit et la vocation de ces pieux Congréganistes, et qui étaient comme l'expression de leurs plus pressants désirs : « *Cor Jesu et Mariæ, cætus nostri gloria.* »

L'auteur ajoute :

« Ces jeunes gens vivaient tous ensemble dans une si grande union de cœur et d'âme, qu'on ne les appelait plus autrement, dans le quartier, que la *Congrégation des Bons-Amis*.

« Ils ne travaillaient alors qu'à leur propre sanctification, excepté seulement M. Boudon, M. de Montigny, M. de Laval et quelques autres, qui s'occupaient à faire quelques petites courses pour instruire les pauvres de la campagne. »

(1) Archives de l'Évêché d'Évreux.

Dans la lettre que nous avons citée tout à l'heure, on reconnaît aisément le ton et la manière du pieux Jean de Bernières-Louvigny, fondateur de l'Ermitage de Caen, celui que l'on a appelé avec raison le père spirituel de Mgr de Laval. Notre prélat avait passé quatre années entières dans la société de ce saint homme ; et Marie de l'Incarnation écrivait à son sujet : « Il est intime ami de M. de Bernières, avec qui il a demeuré quatre ans par dévotion. » Elle ajoutait : « Aussi ne faut il pas s'étonner si, ayant fréquenté cette école, il est parvenu au sublime degré d'oraison où nous le voyons. »

C'est après s'être démis, vers la fin de 1653, de ses fonctions d'archidiacre d'Evreux, que Mgr de Laval alla demeurer à l'Ermitage, à l'exemple de saint Ildefonse, qui, lui aussi, après avoir été archidiacre, se retira dans un cloître avant de devenir évêque. Le projet qu'on avait formé de l'envoyer comme vicaire apostolique au Tonkin et à la Cochinchine avait manqué : il se rendit à Caen pour s'y livrer, sous la direction de M. de Bernières, au travail de sa perfection et se préparer à l'accomplissement des desseins de la Providence à son égard.

Il apprit, à l'Ermitage, sa nomination, en

1657, comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France ; et M. de Bernières-Louvigny se hâta d'en informer la Vénérable Marie de l'Incarnation, au Canada :

« M. de Bernières me mande, écrit-elle elle-même à son fils, que l'on veut nous envoyer pour évêque M. l'abbé de Montigny, qu'on dit être un grand serviteur de Dieu. Ce serait un grand bien pour ce pays d'avoir un supérieur permanent, et il est temps que cela soit, pourvu qu'il soit uni pour le zèle de la religion avec les révérends pères Jésuites. »

C'est de l'Ermitage de Caen que Mgr de Laval partit pour aller recevoir à Paris la consécration épiscopale. Quelques jours après cette consécration, le 12 décembre 1658, le pieux fondateur de l'Ermitage s'empressait de lui écrire, au nom de tous les hôtes de cette sainte solitude :

« Je ne puis vous exprimer, lui disait-il, la joie que nous avons tous reçue d'apprendre par vos chères lettres votre sacre, qui a été fait sans doute par une providence toute particulière de Dieu. Vous pouvez tout, monseigneur, en Celui qui vous conforte. Ne quittez jamais, permettez-moi de vous parler de la sorte, cette manière d'agir en esprit d'anéantissement. Dans le grand emploi que Notre-

Seigneur met sur vos épaules, et dans toute la conduite de votre vie, ne vous comportez jamais autrement ; vous expérimenterez des secours extraordinaires de Dieu, lequel, s'il ne fait pas réussir ce que vous entreprendrez pour les affaires extérieures de sa gloire, avancera celles de votre intérieur, vous jetant dans une entière abnégation de vous-même. Votre âme trouvera des trésors immenses dans cette sainte pratique de l'anéantissement.

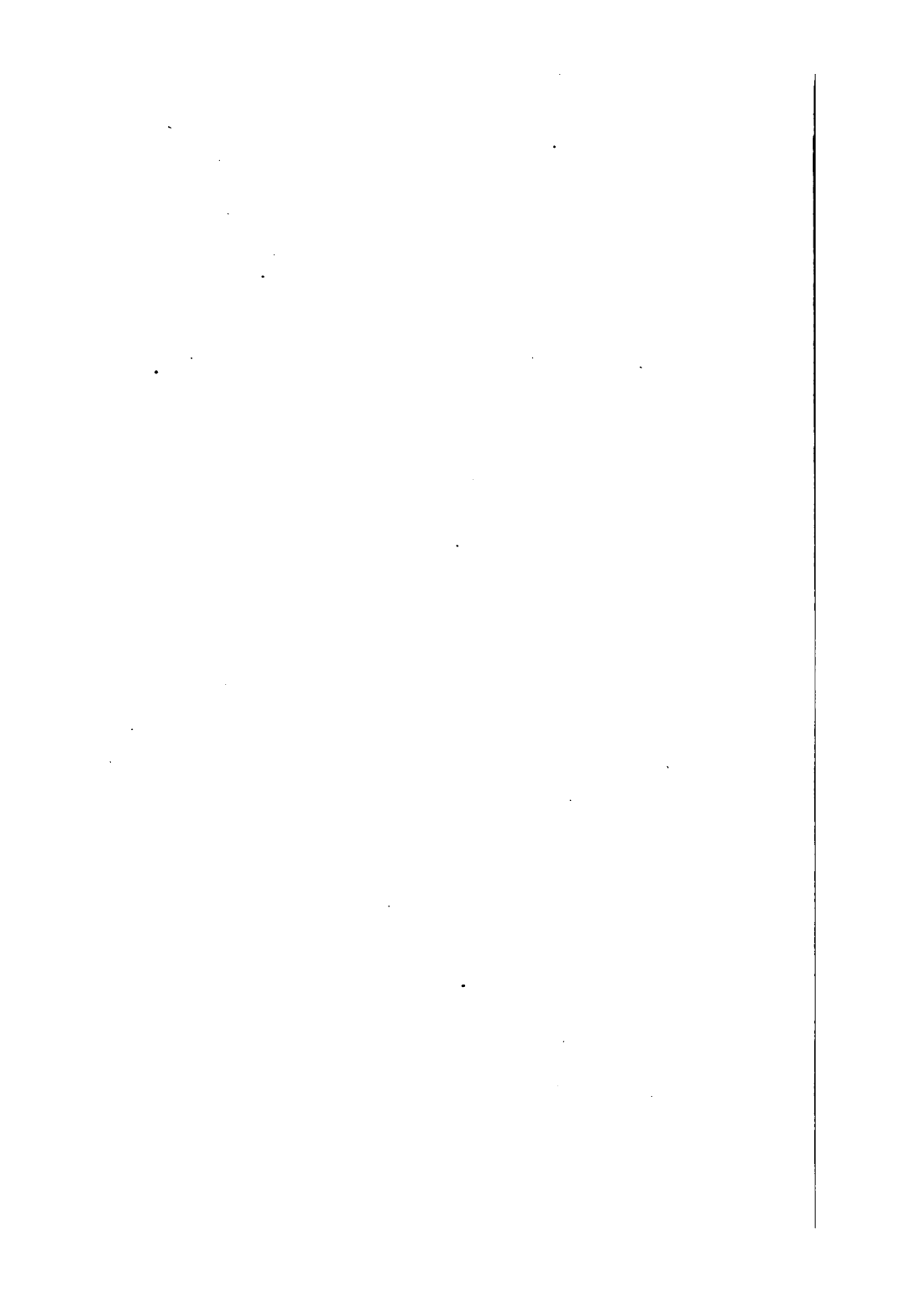
• Je vous ai déjà dit plusieurs fois, monseigneur, que vous avez grande vocation à cet heureux état. Je vous tiens plus riche d'aller au Canada avec cette grâce, que si vous aviez tous les trésors du monde. Je craindrais pour vous, en vérité, l'abondance d'honneurs et de bien temporel ; mais il ne faut rien craindre pour celui qui ne veut rien en ce monde que de se perdre en Dieu.

« Nous aurions grande consolation de pouvoir encore vous voir une fois avant de quitter la France, afin de parler à cœur ouvert du divin état de renoncement ; c'est assez néanmoins que Dieu vous parle lui-même : je l'en remercie de tout mon cœur. »

On peut dire que l'Ermitage de Caen a été comme le berceau de l'Eglise du Canada. C'est là que s'est formé à la pratique des plus hautes

vertus le premier évêque de ce pays. C'est là également que se sont formés ses principaux collaborateurs, presque tous enfants de la Normandie, MM. de Maizerets, Dudouyt, Morel, et surtout Henri de Bernières, dont nous essayons d'esquisser la monographie.

Jetons donc un instant les yeux sur cette sainte maison, qui a eu son histoire, et où, durant une période de dix années environ, s'épanouirent tant de vertus et fleurirent tant de beaux exemples de piété chrétienne.



CHAPITRE II

L'ERMITAGE DE CAEN

Description de l'Ermitage, bâti sur le terrain du monastère des Ursulines.—Le Canada, à l'Ermitage.—L'esprit de l'Ermitage.—Abus qui s'y glissèrent, surtout après la mort du pieux fondateur.

Il n'est pas indifférent, quand on veut étudier un personnage historique, de bien se rendre compte de l'habitation matérielle où il vivait, du paysage, des alentours, et de le mettre, pour ainsi dire, dans son vrai cadre.

L'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny et l'ancien monastère des Ursulines fondé par sa sœur, avec leurs dépendances, occupaient tout l'espace compris entre la rue Singer et la rue Frementel, ainsi que la place Singer, à Caen. Une partie de cette propriété avait appartenu aux chanoines de l'Hôtel-Dieu et s'appelait le *Jardin-de-la-Fontaine*.

Jourdain de Bernières obtint de son père, Pierre de Bernières, qui demeurait à Caen et y possédait de grandes propriétés, la permission de consacrer à la fondation d'un monastère la part d'héritage qui lui revenait. Elle choisit,

de préférence à tout autre, l'Ordre des Ursulines cloîtrées, tel que Mme Sainte-Beuve venait de l'établir (1610) à Paris, s'affilia à cet Ordre, et fonda en 1624 le monastère des Ursulines de Caen.

Elle acquit le terrain dont nous venons de parler, et y fit construire son couvent. D'après Huet, le savant évêque d'Avranches, qui, lui aussi, était de Caen, ce couvent était « magnifique et superbe. »

C'était un édifice carré, en pierre de taille, élevé de deux étages, formant une cour intérieure, autour de laquelle régnait un cloître. La façade principale donnait sur la rue Saint-Jean, et mesurait près de deux cents pieds. On construisit plus tard une chapelle qui prolongeait encore cette façade, du côté de l'ouest.

En arrière du monastère s'étendait le jardin, coupé de belles avenues et planté de vergers. Il y avait une fontaine et un bassin, que l'on voyait encore, paraît-il, il y a peu d'années, au milieu de la place Singer.

La fondatrice du monastère en fit enclorre les bâtiments, ainsi que le jardin, d'un mur d'enceinte. Comme son terrain était contigu à celui des Carmes, elle eut soin, suivant les prescriptions de l'Eglise, de laisser un espace entre sa clôture et celle des Pères.

La lisière de séparation s'appelait l'impasse des Ursulines, et, agrandie plus tard, devint la rue Singer.

Le couvent, commencé en 1633, fut terminé en 1636 ; et les Ursulines qui avaient demeuré jusque-là sur la rue Guilbert, en prirent possession le 30 juillet.

Il restait, devant le monastère, entre le mur d'enceinte et la rue Saint-Jean, une très vaste cour inoccupée. M. de Bernières-Louvigny demanda à sa sœur la permission d'y bâtir son Ermitage. La maison fut commencée en 1646. Elle s'élevait entre cour et jardin, à deux étages, et était construite, comme le couvent, en pierre de taille. Elle avait sept ouvertures de front sur chaque face.

Cet édifice, sévère et sans ornements, offrait néanmoins dans son ensemble un aspect imposant. Ses murailles, de trois pieds d'épaisseur, ses hauts pignons, les grandes fenêtres en forme de lucarnes, à tympan, les uns en triangle, les autres circulaires, qui éclairaient le second étage, les ouvertures carrées du rez-de-chaussée et des appartements supérieurs, offraient tous les caractères de l'architecture de l'époque. A ces appartements, doubles, vastes et d'une hauteur convenable, on accédait par un escalier en pierre qui allait jusqu'aux combles.

M. de Bernières entreprit la construction de son Ermitage, sur les conseils du P. Jean-Chrysostôme, religieux du Tiers-Ordre de Saint-François, qu'il avait choisi dès 1636 pour son directeur de conscience. L'édifice fut terminé en 1649, et il en prit possession avec plusieurs de ses amis, ecclésiastiques et laïques, qui le regardaient comme leur maître et désiraient se former, par ses exemples et sous sa direction, aux exercices de la vie contemplative.

A ceux qui seraient surpris de voir des personnes religieuses, surtout, se mettre sous la direction spirituelle de simples laïques, nous rappellerons que la chose n'était pas rare au dix-septième siècle. Pour n'en citer qu'un exemple, nous mentionnerons celui de Mme de Maintenon, écrivant des lettres de la plus haute spiritualité aux religieuses de Saint-Cyr :

« Une commission de l'évêque de Chartres, approuvée par le pape, écrit M. d'Haussonville, avait en 1689 nommé Mme de Maintenon supérieure spirituelle de la Communauté des Dames de Saint-Louis, et elle en exerçait les fonctions avec beaucoup d'application et de minutie (1). »

(1) " Revue des Deux-Mondes " du 15 décembre 1901.

De l'Ermitage, M. de Bernières n'avait qu'un pas à faire pour se rendre au parloir des Ursulines. A la demande de sa sœur, il y allait une ou deux fois par semaine, durant la récréation, et conversait des choses de Dieu avec les religieuses et les élèves. Elle ne pouvaient se lasser de l'entendre, et goûtaient infiniment ces entretiens spirituels si délicieux dont il avait le secret.

Que de fois, sans doute, il fut question, dans ce petit cénacle, des destinées religieuses de la Nouvelle-France ! Que de vœux y furent formés pour le succès de l'œuvre de Marie de l'Incarnation et de Mme de La Peltrie ! On sait que M. de Bernières-Louvigny, l'oncle du premier curé de Québec, fut l'un des principaux instruments de la Providence pour l'établissement des Ursulines au Canada. C'est lui qui accompagna et encouragea Mme de La Peltrie dans ses voyages à Paris et à Tours, qui fut son conseiller et l'aida dans toutes ses démarches. Il fut également le conseiller et l'appui de la Vénérable Marie de l'Incarnation. (1) Tout son désir aurait été d'accompagner

(1) La Vénérable Marie de l'Incarnation avait "une croix d'argent longue de quatre pouces, et armée d'épines et de clous fort pointus, qu'elle portait sur le dos en mémoire de celle que Notre-Seigneur porta sur ses épaules lorsqu'on le conduisit au calvaire." Elle déclara un jour à un religieux que c'était M. de Bernières qui lui avait donné cette croix,

les Ursulines jusqu'au Canada ; mais il resta en France pour gérer leurs affaires et leur servir de procureur (1). Mme de La Peltrie écrivant à Jourdain de Bernières avant de quitter la France :

« Aidez-moi, disait-elle, à remercier votre frère. Sans lui, qu'aurais-je fait?... Tout le monde le nomme *mon ange* ; et il m'en a servi en effet (2). »

« M. de Bernières-Louvigny demeurait à la porte du monastère des Ursulines, écrit un auteur, et s'en disait le boulevard pour y conserver la foi et le défendre contre la malignité du siècle. Ses entretiens firent tant de fruits dans la maison, et y excitèrent une ferveur si générale, que près de trente personnes de la première classe embrassèrent la vie religieuse, soit dans la maison, soit dans d'autres communautés. »

lorsqu'elle était encore en France, en échange d'une autre qu'elle avait, et que depuis ce temps-là elle l'avait toujours portée sans la quitter." "Vie de la Mère de l'Incarnation," par son fils Claude Martin, 1677, p. 624.

(1) La Mère de l'Incarnation écrivant en 1642 à une religieuse de France, la priait de solliciter des aumônes pour le Canada, et lui disait : " Si vous faites quelque petite cueillette des personnes affectionnées à la gloire de Dieu, ayez la bonté d'en faire l'adresse à un très pieux gentilhomme de Caen, nommé M. de Bernières, qui s'emploie charitablement à l'établissement de cette maison." — " M. de Bernières lui a envoyé (à Mme de La Peltrie) cette année (1652) cinq poinçons de farine, qui valent ici cinq cents livres. Il nous a aussi envoyé une horloge, avec cent livres pour nos pauvres Hurons."

(2) "Semaine religieuse de Bayeux," 1871, p. 392.

La Providence semble avoir placé l'Ermitage de M. de Bernières près du monastère des ursulines de Caen surtout comme une barrière contre les ravages et les persécutions des jansénistes. Sitôt après la mort du saint homme, les religieuses eurent à souffrir mille outrages de la part de ces ennemis de la foi et de la vraie piété.

Le jansénisme n'eut pas d'adversaires plus redoutables, à Caen, que M. de Bernières-Louvigny et son ami le vénérable P. Eudes ; et voilà pourquoi les adeptes de cette secte, le fameux Nicole, en particulier, répandirent tant de calomnies contre les habitants de l'Ermitage et contre la congrégation des Eudistes.

L'esprit de l'Ermitage est celui qui animait la Compagnie du Saint-Sacrement fondée à Caen par le baron de Renty, en 1645 ; c'est encore celui qui anime la belle société de Saint-Vincent-de-Paul : unir la vraie et solide piété à l'accomplissement des devoirs chrétiens et à la pratique des bonnes œuvres. Lorsque le baron de Renty mourut, en 1649, les deux sociétés de l'Ermitage et du Saint-Sacrement n'eurent pas de peine à se fondre en une seule, sous la direction de M. de Bernières-Louvigny. Les réunions eurent lieu désormais à l'Ermitage, et M. de Bernières en était l'âme. Il

excitait tout le monde par ses conseils et ses exemples à l'amour du bien et à la pratique des bonnes œuvres.

Il faut lire les documents de l'époque pour se faire une idée du prestige qu'il exerçait sur ses disciples, sur ses amis, sur tous ceux qui se rangaient sous sa conduite, par la pureté et l'élévation de ses entretiens.

Un ami de Boudon apprenant que celui-ci vient d'entrer à l'Ermitage, lui écrit de Paris :

« Je vous assure que je serais bien heureux d'aller à Caen, à présent, dans un temps où M. de Bernières a de grandes lumières sur toutes sortes de vertus... J'espère que vous aurez là bien du contentement et que vous avancerez beaucoup par la conversation de ce grand serviteur de Dieu, car on nous assure que ses paroles sont toutes pleines d'onction, et l'on voit bien qu'elles viennent de l'esprit de Dieu. C'est là le sentiment de la Mère du Saint-Sacrement (1). »

Cette note d'admiration pour M. de Bernières-Louvigny éclate dans tous les écrits du temps. Il n'y a de voix discordante que dans le camp janséniste, dans les mémoires, par exemple, de l'abbé Nicole.

(1) Archives de l'évêché d'Evreux, Papiers de Boudon.

« Je puis assurer, écrit le pieux Boudon, en parlant de l'Ermitage, que pendant le temps que j'ai eu le bonheur d'y passer, je n'y ai jamais ouï d'autres entretiens que ceux de l'oraison ; on n'y parlait d'autre chose, et c'était la plus douce récréation de ce saint lieu. Les discours, les nouvelles du monde n'y avaient aucun accès. Il n'y avait point d'exercices fixés par la règle, la journée se passait en une oraison perpétuelle. L'on se levait de grand matin, et tout le temps était employé au service de Dieu. M. de Bernières ne sortait que pour les bonnes œuvres dont il prenait soin. »

« La petite maison qu'on nomme l'Ermitage, écrit à son tour Daniel Huet, est devenue célèbre par l'éminente piété de Jean de Bernières, qui, en s'éloignant du monde, y choisit sa retraite, et de plusieurs saintes personnes qu'il y avait attirées, et qui, après s'y être consommées comme lui dans la vertu, se sont répandues en divers lieux et y ont produit des fruits infinis pour l'éternité (1). »

« Au milieu de la corruption du siècle, écrit Charlevoix parlant de M. de Bernières-Louvi-

(1) "Les Origines de Caen," par Daniel Huet, évêque d'Avranches, Rouen, 1706, p. 228.

gny, il était parvenu à ce qu'il y a de plus sublime dans la vie mystique (1). »

Il avait une très grande dévotion envers le saint Sacrement et communiait tous les jours : « J'aimerais mieux, disait-il, perdre le monde entier, si je le possédais, qu'une seule communion. »

Sa piété était éclairée et active : éclairée, en ce sens qu'il aimait avant tout les sentiers battus et recommandés par l'Eglise : « Il avait le don de la foi dans un très éminent degré, écrit le pieux Boudon, portant une opposition extraordinaire aux moindres nouveautés en fait de doctrine ; » active, se traduisant par toutes sortes de bonnes œuvres envers le prochain : il employait en aumônes la plus grande partie de sa fortune, vivant lui-même avec une extrême simplicité ; et il ne cessait de recommander aux habitants de l'Ermitage la pratique de la charité et la visite des indigents. Aussi les trouvait-on toujours, dans la ville de Caen, partout où il y avait quelque misère à soulager, quelque affliction à consoler, quelque malheureux à ramener dans le sentier du devoir.

Faut-il prendre trop au sérieux les réserves que fait sur M. de Bernières-Louvigny, l'abbé

(1) " Vie de la Mère Marie de l'Incarnation," p. 202.

Laffetay : « L'admiration que nous inspire son immense charité, dit-il, ne nous empêchera pas de déplorer sa conduite envers Mgr Servien. Il aurait voulu lui communiquer son ardeur impétueuse contre tous ceux qu'il soupçonnait de jansénisme ; il blâmait témérairement ses démarches et ses vues conciliantes ; il empiétait sur son initiative, et faisait dire qu'il était plus évêque que le véritable pontife (1). »

Il est facile, en tout temps, à un homme de bien de dépasser la mesure dans les moyens qu'il emploie pour s'opposer aux désordres ; à plus forte raison à une époque troublée comme celle où vivait M. de Bernières-Louvigny, où très souvent le clergé, le clergé supérieur, surtout, n'était pas à la hauteur de sa tâche. Dans le diocèse de Bayeux, en particulier, le prédécesseur de Mgr Servien, Edouard Molé, n'observait nullement la résidence. Que d'abus et de misères avaient dû s'y introduire, et par suite exciter, peut-être outre mesure, le zèle de pieux laïques comme M. de Bernières !

N'est-ce pas cet évêque Molé qui fit tous ses efforts pour ruiner la congrégation du P. Eudes, ce boulevard avancé contre le jansé-

(1) " Histoire du diocèse de Bayeux," 1855, p. 210.

nisme, et démolir le séminaire établi à Caen par cet homme de Dieu (1) ?

« J'ai vu, étant à Caen, écrit Mgr de Laval, M. l'évêque de Bayeux fort animé contre le séminaire du P. Eudes, en venir jusqu'à l'extrémité de faire fermer la porte de la chapelle du dit séminaire au peuple... Il n'en fit pas davantage, n'ayant rien à redire aux mœurs ; s'il avait pu faire davantage, il l'aurait fait, ayant son frère pour lors ministre d'État (2). »

Ce qui est certain, c'est que M. de Bernières lui-même était en garde contre cette fâcheuse tendance de certains laïques à vouloir se substituer à l'autorité ecclésiastique. Il écrit un jour à une personne qui voulait s'attacher à sa direction :

« Ce n'est pas à moi à conduire les âmes, et il n'est pas à propos que vous demeuriez plus longtemps sous la direction d'une personne qui n'a ni qualité ni grâce pour cela. Vous n'ignorez point que je ne suis pas dans l'Ordre de l'Eglise, et que Notre-Seigneur ne peut pas donner bénédiction à mes conseils. Sortez donc de cet engagement pour entrer dans un

(1) " Gallia Christiana," p. 395.

(2) Archives du Séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval à M. de Brisacier, supérieur des Missions-Etrangères, 1692.

autre plein de grâce et de rosée du ciel (1).»

Ce qui est certain également, c'est que l'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny fut une école de vertu pour un grand nombre d'âmes à l'abri de tout reproche, et d'un mérite consommé. Quels hommes que les Montmorency-Laval, les Maizerets, les Dudouyt, les Morel, et Henri de Bernières, dont nous allons esquisser les travaux au Canada ! Quels caractères fortement trempés ! Quels héros de sacrifices, de zèle et de dévouement !

Voyons par exemple ce que pensait de Mgr de Laval l'évêque de Bayeux. Assurément, s'il avait à se plaindre de l'Ermitage de M. de Bernières-Louvigny, on ne s'en apercevrait pas à la manière dont il parle d'un des principaux hôtes de cette pieuse solitude !

Mgr Servien prit possession de son siège épiscopal le 10 mars 1655 et mourut le 2 février 1659. Se trouvant à Paris, en juillet 1657, en même temps que Mgr de Laval, tout récemment nommé par le roi au vicariat apostolique de la Nouvelle-France, il fut appelé à rendre témoignage dans l'enquête exigée pour les Informations canoniques. Voici ce qu'il déclara sous serment :

(1) "Semaine religieuse de Bayeux," 1871, p. 517.

« Je connais, dit-il, surtout depuis un an, le candidat à l'épiscopat du Canada. Je me félicite hautement de la manière dont il a exercé les fonctions de son ministère sacerdotal et administré quelques communautés religieuses de mon diocèse (1).

« Je l'ai toujours vu remplir ses devoirs de prêtre, dans mon diocèse, avec une très grande piété, et l'on m'a dit que c'est la même chose à Paris.

« Depuis que je le connais, sa conduite a toujours été conforme à la foi catholique, sa vie non seulement pure, mais exemplaire.

« C'est un homme très prudent, et supérieur en affaires. . .

« Je sais par oui-dire qu'il a été archidiacre d'Evreux, et qu'il en a exercé les fonctions pendant plusieurs années d'une manière extrêmement honorable ; puis il s'est démis pure-

(1) " Après la mort, en 1655, de M. Bernesq, vicaire général du diocèse, qui remplissait depuis dix-huit ans les fonctions de supérieur du monastère des Ursulines, il fut élu par les religieuses pour succéder au défunt, et présenté à l'approbation de Mgr. Servien." " Semaine religieuse de Bayeux," 1871, p. 487.

Durant son séjour à Caen, M. de Laval prit la défense des hospitalières auxquelles on voulait enlever la direction de l'Hôtel-Dieu, et gagna leur cause.—Il fut aussi chargé par l'autorité ecclésiastique de travailler à la réforme d'un couvent de religieux ; et " d'une maison de trouble et de dissension, il en fit une maison de paix, de piété et d'édification..." " Eloge funèbre de Mgr. de Laval, prononcé dans l'église cathédrale de Québec, le 4 juin 1708," par M. de la Colombière, vicaire général du diocèse.

ment et simplement de son archidiaconé, pour la plus grande gloire de Dieu, et sans se réserver aucune pension.

« Il n'a jamais donné le moindre scandale en ce qui regarde la foi, les mœurs ou la doctrine. . .

« L'expérience qu'il a du saint ministère et surtout les grands exemples qu'il a donnés dans mon diocèse m'autorisent à dire que son élévation à l'épiscopat sera très utile, surtout pour le siège épiscopal qu'il s'agit de créer au milieu des peuplades infidèles du Canada, où il faut un pontife qui brille non seulement par l'éclat de la parole, mais par celui des grandes vertus. »

Le nombre des habitants de l'Ermitage ne fut jamais bien considérable. Le fondateur exprimait dans une lettre l'intention de n'en admettre jamais plus de cinq ou six. On en comptait dix à la mort de M. de Bernières.

Mais à part les hôtes permanents de cette maison, il y avait les affiliés qui s'y réunissaient de temps en temps pour s'entretenir soit de spiritualité, soit de bonnes œuvres. Il n'est pas surprenant que dans une telle société, dirigée par un laïque, un peu en dehors de toute influence ecclésiastique, sans règlement approuvé par l'autorité diocésaine, toujours en

excitation par suite des menées sourdes des jansénistes, il se soit glissé des abus et commis des excès. Les esprits solides et bien équilibrés, comme ceux que nous avons nommés, restaient calmes et profitaient de la solitude de l'Ermitage pour s'avancer très avant dans la perfection. Mais les têtes faibles ne pouvaient résister au surmenage de la spiritualité, les imaginations s'échauffaient ; on se grisait d'admiration pour la parole et l'autorité du Maître, on l'appelait « un évêque sans mitre, un aigle qui avait fixé sa demeure dans le soleil, un ange attaché à un corps mortel. »

Il n'est pas sans enseignement—car l'histoire souvent se répète—de citer ici quelques lignes de M. Laffetay sur certains faits regrettables qui d'après lui se rattacheraient à l'Ermitage. L'auteur, cependant, a le tort évident de trop généraliser : les hôtes de l'Ermitage furent ordinairement non seulement à l'abri de tout reproche, mais des hommes d'une grande vertu :

« La piété la plus sincère, dit-il, la plus ardente, quand elle n'est pas réglée par une humble soumission aux pasteurs légitimes, peut aboutir à de dangereux excès : c'est ce qui arriva aux confrères de l'Ermitage (1).

(1) Il aurait fallu dire : à quelques confrères de l'Ermitage.

Négligeant le soin des pauvres, pour lequel leur fondateur les avait institués, ils prétendirent attirer dans leur sphère d'action tous les intérêts religieux. Ainsi ils se regardaient comme suscités de Dieu pour stimuler le zèle de l'évêque, et, au besoin, pour réformer ses décisions. Ils s'érigèrent en docteurs et même en inquisiteurs de la foi. Pas un curé dont l'administration fût à l'abri de leur critique ; pas un prédicateur dont ils ne censurassent la doctrine, s'il n'avait eu soin de leur demander auparavant un brevet d'orthodoxie (1). »

Hâtons-nous d'ajouter que tout ce qu'on a pu reprocher avec raison à quelques confrères de l'Ermitage, surtout après la mort de M. de Bernières-Louvigny, a été grandement exagéré par les jansénistes, qui n'ont jamais pu leur pardonner d'avoir été leurs adversaires et les amis dévoués de la Compagnie de Jésus.

(1) " Histoire du diocèse de Bayeux ". p. 210.

CHAPITRE III

LA FAMILLE DE HENRI DE BERNIÈRES

• La commune de Bernières.—La famille de Bernières, à Caen.
—Naissance de Henri de Bernières.—Dévouement et fin
héroïque de son père.

Nous avons dû nous étendre un peu sur l'Ermitage de Caen, où le premier curé de Québec passa plusieurs années de sa jeunesse, et sur M. de Bernières-Louvigny, son oncle, qui fut aussi son principal éducateur. Parlons maintenant de sa famille.

Elle était noble, et l'une des plus anciennes de la basse Normandie (1). La commune de Bernières, sur cette belle ligne d'établissements de bains qui s'échelonnent sur la Manche, paraît en avoir été le berceau :

« L'église de l'endroit, une des plus importantes des environs de Caen, est précédée d'une très belle tour, du treizième siècle, haute de

(1) « De Bernières, famille de Normandie, élection de Caen, qui a donné un lieutenant-général des armées du roi, dans la personne de M. le comte de Louvigny. Porte : d'argent à la face d'azur, chargée de trois croissants d'or, surmontée d'une bande de gueule, chargée d'une étoile d'or, un lion naissant de sable en pointe. » (Archives départementales de l'Eure).

deux cents pieds, percée d'élégantes ouvertures ogivales et terminée par une gracieuse pyramide en pierre. Cette église, qui a échappé aux remaniements contemporains, a conservé l'ordonnance primitive de son vaste chœur du treizième siècle, dont les retables et les riches boiseries du dix-septième siècle présentent un aspect monumental et très homogène. La nef, flanquée de deux bas-côtés, appartient au onzième et au douzième siècle (1).»

La famille de Bernières était certainement établie à Caen dans la deuxième moitié du seizième siècle. Elle demeurait près du grand canal de l'Orne, où elle avait une propriété considérable.

Pierre de Bernières, baron de Louvigny et d'Acqueville, grand-père de Henri, était trésorier de France en la généralité de Caen ; sa femme, Marguerite de Lion Roger, était elle-même fille d'un trésorier de France en la même généralité.

Le baron d'Acqueville et de Louvigny eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. L'aîné, baron de Louvigny, ayant embrassé la carrière des armes, servit avec distinction sous le prince d'Orange, et mourut en 1625 à Venise,

(1) Guides Joanne, "Caen et les Bains de mer, de Lion à Port-en-Bessin."

où il commandait une compagnie au service de la république. Le second fils, baron d'Acqueville, père du curé de Québec, entra dans la magistrature. Conseiller du roi en son grand conseil, il fut chargé plusieurs fois dans sa ville natale des fonctions de premier échevin. Le fondateur de l'Ermitage, né en 1602, était le troisième fils de M. de Louvigny. Le plus jeune mourut, n'étant encore âgé que de treize ans (1).

Deux des filles de M. de Louvigny se marièrent, l'une à M. de Saint-Michel, chevalier des ordres du roi, l'autre à M. de Montfort, l'émule du baron de Renty pour les œuvres du zèle catholique (2). Les deux autres se firent religieuses, la plus âgée chez les bénédictines de la Trinité de Caen, l'autre dans le monastère des ursulines qu'elle fonda.

Henri de Bernières naquit vers 1635 (3) dans la paroisse de Saint-Jean de Caen, lieu

(1) Il y a plusieurs traits analogiques entre la famille de Mgr de Laval et celle de M. de Bernières. Le premier évêque de Québec eut deux frères qui moururent sur les champs de bataille, l'un à Pribourg, l'autre à Nordlingen. Il perdit un troisième frère à la fleur de l'âge, le jeune Hugues de Laval, qui mourut à Laigle le 3 septembre 1642, âgé de onze ans. Archives de la commune de Montigny-sur-Avre).

(2) Ils firent tous deux les frais d'une mission prêchée à Caen, en 1640, par le P. Hudes.

(3) Il avait 48 ans en 1683, d'après le "Plan général de l'état présent des missions du Canada," préparé par les soins de Mgr. de Laval et de l'Intendant, et publié dans "L'Abeille de Petit Séminaire de Québec," vol. I, n^o 18.

de naissance de Daniel Huet, évêque d'Avranches, son contemporain. On connaît déjà le nom de son père, Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, et celui de sa mère, Madeleine Le Breton.

Le baron de Louvigny et d'Acqueville, chef de la famille, étant mort en 1633, son fils, Pierre de Bernières, lui succéda dans les fonctions de trésorier de France. Cette charge paraît avoir été, pour ainsi dire, héréditaire dans la famille. Lorsque Pierre de Bernières mourut en 1644 (1), victime de son dévouement héroïque, comme nous le verrons tout à l'heure, on supplia son frère, Jean de Bernières-Louvigny, fondateur de l'Ermitage, d'en exercer les fonctions, en attendant que l'aîné de ses neveux, encore tous mineurs, eût atteint l'âge de majorité. Le pieux gentilhomme accepta, malgré son ardent amour de la retraite et de la vie cachée, uniquement dans le but de rendre service à sa belle-sœur et à sa famille : ce qui prouve que chez lui la vertu n'avait rien de capricieux, ni d'égoïste.

Les affaires embrouillées de la succession de son frère lui causèrent mille ennuis : il eut sur les bras plusieurs procès, fut obligé d'entre-

(1) La même année que le frère aîné de Mgr de Laval, qui succomba à la bataille de Fribourg le 3 août.

prendre de longs et fréquents voyages ; mais il déploya au milieu de toutes ces contrariétés une patience admirable. Ce ne fut qu'au bout de dix ans, le 30 janvier 1654, qu'il put se démettre de sa charge en faveur de son neveu, Jean de Bernières de Gavrus, « promu par le roi à l'office de conseiller trésorier général de France, en remplacement de M. Jean de Bernières son oncle. » Il profita de l'occasion pour satisfaire un désir qu'il entretenait depuis longtemps, celui d'observer le conseil évangélique de la pauvreté : il renonça, par acte authentique, en faveur de ses neveux, à tout ce qu'il possédait ; « de sorte qu'il vécut, dit M. Boudon, durant ses dernières années, de ce que lui donnait sa famille, laquelle, du reste, pourvut très largement à tous ses besoins. »

Dans cette famille de Bernières, la vertu, le zèle pour les bonnes œuvres, la passion du sacrifice étaient regardés comme un héritage encore plus précieux que celui de la fortune. L'aïeul du curé de Québec était à la tête de toutes les entreprises charitables, dans la ville de Caen : cette ville, comme beaucoup d'autres en France, comme La Flèche, particulièrement, était à cette époque une pépinière de couvents et d'institutions de bienfaisance ou de charité. M. de Bernières se montra l'ami

et le protecteur de toutes ces institutions. Ses deux fils, le baron d'Acqueville et le fondateur de l'Ermitage, après avoir concouru à toutes les bonnes œuvres de leur père, les continuèrent après sa mort avec non moins de zèle et de générosité.

Plusieurs fois le baron d'Acqueville fut appelé par le choix de ses concitoyens aux charges municipales. Il s'acquittait de ses fonctions avec tant de charité et de bienveillance, que la voix publique lui avait décerné le glorieux surnom de *Père du peuple*.

C'était à l'époque de la guerre de Trente ans, que Richelieu et après lui Mazarin conduisirent avec tant de gloire pour la France : Rocroi, Fribourg, Nordlingen, Lens, quel faisceau de rayons lumineux ! Il s'agissait vraiment, à cette époque, de fonder la France, d'établir sa suprématie en Europe, d'abaisser les autres puissances continentales, et spécialement l'Autriche. Le traité de Westphalie vint couronner tous les succès de Richelieu et de Mazarin.

Mais les plus grandes victoires ont leur contre-partie : il y a les larmes des mères qui pleurent leurs fils morts au champ d'honneur ; il y a les charges onéreuses qui pèsent sur le pays pour couvrir les frais de la gloire ; il y a les maladies et les fléaux, conséquences ordi-

naires de la vie des camps, des marches forcées, de l'agglomération des prisonniers. . .

Pendant que le baron d'Acqueville remplit les fonctions de premier échevin de la ville de Caen, on voit arriver sur un navire un convoi d'espagnols. Ce sont des malheureux qui ont été faits prisonniers en Allemagne, dans la campagne glorieuse de Condé : ils ont été atteints d'une maladie contagieuse durant la traversée. Leur arrivée jette l'épouvante dans la ville, et la crainte est d'autant plus fondée que la peste y a fait tout récemment de grands ravages.

Pierre de Bernières, pour rassurer les habitants et veiller à ce que les prisonniers soient bien accueillis, préside lui-même à leur débarquement. Il le fait avec son zèle et sa charité ordinaires ; mais le contact avec les pestiférés lui est pernicieux. Atteint de l'épidémie, il succombe au bout de quelques jours.

« Mais, ajoute la chronique, le pieux magistrat ne fut pas surpris par la mort, si prompte qu'elle fut. Sa vie avait toujours été chrétienne et édifiante ; il ne manquait jamais, chaque année, de faire une retraite spirituelle de dix jours dans la maison des PP. Jésuites (1). »

(1) Annales du monastère de Sainte-Ursule de Caen.

Telle fut la fin admirablement chrétienne, vraiment héroïque, de Pierre de Bernières, baron d'Acqueville, père du premier curé de Québec.

Elle nous rappelle celle du poète Rotrou— presque un normand, lui aussi, puisqu'il était d'un pays tout à fait limitrophe de la Normandie—qui, se trouvant à Paris, et apprenant qu'une épidémie de fièvre pourprée vient d'éclater à Dreux, son pays natal, se dérobe immédiatement aux charmes des plus illustres amitiés et quitte tout pour aller porter secours à ses compatriotes, répondant tout simplement à ceux qui veulent le garder : « Qui de vous peut me promettre une plus belle occasion de mourir ? » Il mourut, en effet, victime volontaire de son dévouement, âgé à peine de quarante ans. « Il succomba, dit M. de Falloux, en digne fils de ce dix-septième siècle, où la grandeur de la mort couronnait si naturellement la grandeur de la vie (1). »

(1) Le "Correspondant" de 1867, II, 781.

CHAPITRE IV

ÉDUCATION DE HENRI DE BERNIÈRES.—SAINT-PIERRE DE CAEN

Henri de Bernières reçoit son éducation chez les Jésuites et à l'Ermitage.—Il est nommé curé de Saint-Pierre de Caen.—Description de cette église.

C'était en 1644. Le jeune Henri de Bernières n'avait guères que neuf ans (1). Nous n'avons aucun renseignement précis sur ses études ; mais tout porte à croire que ses parents avaient déjà confié son éducation aux PP. Jésuites qui dirigeaient depuis 1608 le collège du Mont dans la ville de Caen. La famille de Bernières avait une grande vénération pour ces religieux. Le directeur de l'Ermitage, surtout, de même que le baron de Renty et le P. Eudes, ses amis, entretint toute sa vie avec les Pères de la Compagnie de Jésus des relations sincères d'amitié. Il s'était enrôlé dans la Congrégation de la Sainte-Vierge qu'ils avaient établie à Caen. Nul doute qu'il con-

(1) C'est l'âge auquel Mgr de Laval entra lui-même au collège de La Flèche, dans l'automne de 1631. "Mémoires sur la vie de M. de Laval," p. 1.

seilla aux parents de son jeune neveu de l'envoyer au collège des jésuites.

C'est aussi au collège du Mont que fit ses études Daniel Huet, le savant évêque d'Avranches.

Henri de Bernières reçut de bonne heure la tonsure cléricale, suivant l'usage de l'époque, où l'on voyait assez souvent les cadets de famille destinés par leurs parents à la carrière ecclésiastique. Mgr de Laval fut ainsi tonsuré à La Flèche à l'âge de neuf ans.

C'est aussi au collège du Mont, sans doute, qu'Henri de Bernières, après avoir terminé ses études classiques, fit sa philosophie et au moins une partie de sa théologie. On le voit, en effet, au Canada, recevoir l'onction sacerdotale et exercer les fonctions du saint ministère moins d'un an après son arrivée. Tout en faisant sa philosophie et sa théologie au collège des jésuites, il recevait de son oncle, à l'Ermitage, ces leçons de spiritualité et de vertu qui en ont fait un des plus saints prêtres qu'ait jamais possédés le Canada.

Nous n'avons pu constater à quelle date précise il fut nommé, quoique simple tonsuré, à la cure importante de Saint-Pierre de Caen. Mais le fait que ce bénéfice ecclésiastique lui fut conféré nous est attesté par l'abbé Laurent,

dans sa *Notice sur M. de Bernières-Louvigny* ; et il ne put lui être conféré que par Mgr Servien, qui mourut le 2 février 1659, deux mois à peine avant le départ du jeune de Bernières pour Paris et le Canada : ce qui prouve une fois de plus que le digne évêque n'avait pas tant à se plaindre des hôtes de l'Ermitage, qu'on l'a prétendu.

Henri de Bernières eut pour successeur à Saint-Pierre M. de la Vigne, qui avait été, lui aussi, un hôte de l'Ermitage, et dont le ministère pastoral fut si fécond en bonnes œuvres.

« La ville de Caen était alors une des plus agréables du royaume, tant par sa situation que par la construction de ses bâtiments, ses places, ses édifices publics. Elle était remarquable par l'esprit et la politesse singulière de ses habitants. C'était en effet une ville amie et protectrice des lettres, remplie d'innombrables étudiants attirés par ses nombreux collèges et par sa florissante université (1). »

L'église de Saint-Pierre, à laquelle renonça le jeune Henri de Bernières pour se consacrer aux missions du Canada, est tout à fait digne de la cité magnifique au milieu de laquelle elle s'élève :

(1) " Duguay-Trouin, " par l'abbé Poulain.

« Saint-Pierre, au centre de la ville, au pied de l'ancien château, se compose d'une nef du xive siècle, terminée ou retouchée au xve siècle, et d'un chœur de la même époque, dont l'abside et les chapelles rayonnantes ont été ajoutées sous François Ier. Cette abside et le clocher sont deux chefs-d'œuvre. La tour, élevée sur un porche au sud de la nef, en 1308, haute, avec sa flèche en pierre dentelée, de soixante-dix-huit mètres, paraît être le prototype des clochers normands du xive siècle à hautes lucarnes et clochetons, émergeant, autour de la flèche, d'un chemin de ronde protégé par une balustrade en encorbellement.

« Le porche et la porte ont été maladroitement restaurés en 1608 et 1825. La porte ouest, mutilée au xvie siècle, n'a pas recouvré ses délicates sculptures ; au portail nord, le plus élégant, on trouve des traces du *Jugement dernier* qui occupait le tympan.

« L'abside, son déambulatoire, et surtout ses cinq chapelles rayonnantes ont immortalisé leur architecte, Hector Sohier, qui prit en main, vers 1525, la direction des travaux, commencés en 1521. Il avait fallu asseoir les fondements au-dessus du lit de l'Orne ; avant que le cours de l'Orne ne fût modifié pour l'établissement d'un boulevard, et que les sou-

bassements ne fussent en partie enterrés, l'ensemble présentait plus d'élégance et un cachet bien plus pittoresque.

« Le chœur de Saint-Pierre de Caen est une des œuvres d'art qui ont été le plus popularisées par la gravure et la peinture. On en remarque les contreforts à candélabres qui ont fait école à Caen et à Falaise, les délicates arabesques, les médaillons et les fenêtres qui, tandis qu'elles sont ogivales et à réseaux flamboyants dans la partie haute, sont à plein cintre et dépourvues de meneaux dans les chapelles.

« L'intérieur de Saint-Pierre offre d'autres curiosités. L'abside centrale a quatre pans au lieu de trois ou de cinq. Au chapiteau du troisième pilier du bas-côté gauche de la nef, près de la porte nord, on voit sculptés des sujets tirés des anciens fabliaux. L'orgue et la chaire offrent de remarquables sculptures. Sur la première chapelle absidiale de droite, s'ouvre la porte de la sacristie, dont les ventaux offrent, sculptées, les vies des deux instituteurs des Prémontrés, saint Augustin et saint Norbert (1). »

(1) Guides Joanne, " Caen et les Bains de mer, de Lion à Port-en-Bessin. »

Vertical line on the right side of the page.

CHAPITRE V

QUÉBEC, A L'ARRIVÉE DE M. DE BERNIÈRES

De La Rochelle à Percé, puis à Québec.—Henri de Bernières, premier chapelain de Mgr de Laval.—Population de Québec.—Description de la ville.

Suivons maintenant l'abbé de Bernières au Canada, où sa vie sera désormais intimement liée à celle de Mgr de Laval et de tous les principaux citoyens de la colonie. Il n'y fera jamais grand bruit : ce n'était pas dans son tempérament ; et d'ailleurs le bruit et l'éclat étaient tout l'opposé des principes d'éducation qu'il avait reçus de son oncle de l'Érmitage. Mais il y produira des œuvres durables, et son nom restera à jamais attaché à la paroisse et au séminaire de Québec, où il vécut plus de quarante ans, disons même, à l'Église du Canada, dont il fut si longtemps le vicaire général.

Le navire sur lequel il monta avec le vicaire apostolique et les autres ecclésiastiques qui accompagnaient le prélat, fit voile de La Rochelle le jour de Pâques, 13 avril 1659, et

mouilla levant Québec (1) le 16 juin, à six heures du soir, lundi dans l'octave du saint Sacrement, après avoir fait escale à Percé, où l'on passa plusieurs jours :

« Partis de La Rochelle le jour de Pâques, écrit Mgr de Laval, nous arrivâmes, après une traversée de trente jours, à une île qui tient à la Nouvelle-France, et qu'on appelle Percée. . . Cet endroit offre un port très sûr aux vaisseaux français qui chaque année s'y rendent en grand nombre pour la pêche. J'administrai le sacrement de confirmation à cent-trente personnes ; puis au bout de quelques jours, nous fîmes voile de nouveau, et remontâmes plus de trois cents milles le grand fleuve Saint-Laurent, pour nous rendre jusqu'à Québec. »

Un voyageur qui remonta, lui aussi, le Saint-Laurent deux ou trois ans seulement

(1) « Québec (Kepac ou Kebbec, dans la langue algonquienne) veut dire "rétrécissement, c'est fermé, c'est bouché." En effet, de quelcôté que l'on arrive, le fleuve paraît sans issue. A son arrivée, Champlain n'eut qu'à employer pour sa future ville le nom qui existait déjà.

« L'ancien nom de Québec, au temps où Jacques Cartier vint en ce pays (1535), était "Stadaconé", mot qui, dans la langue des sauvages du Sault Sainte-Marie, veut dire "aile". Québec, vu de l'est, présente absolument la forme d'un aile d'oiseau. (Québec, ses monuments anciens et modernes, ouvrage inédit de l'abbé Louis Beaudet).

Quant à la situation de la ville, notons une fois de plus le mot de Frontenac :

« Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. »

après Mgr de Laval, écrivit ses impressions, à partir de la Baie Saint-Paul. Nous croyons devoir les reproduire ici, car elles donnent une idée du pays tel qu'il apparut à M. de Bernières et à ses compagnons, lorsqu'ils le virent pour la première fois :

« Je n'aurais jamais fait, dit-il, si je voulais raconter le nombre des îles qui s'y rencontrent, la beauté de leur situation, et la fécondité de leur terroir ; l'île aux Coudres, l'île aux Oies et l'île d'Orléans méritent d'être nommées en passant. La première est souvent remplie d'élanç. La seconde est peuplée en son temps d'une multitude d'oies, de canards et d'outardes, dont l'île, qui est plate et chargée d'herbes, comme une prairie, paraît toute couverte. Les lieux circonvoisins retentissent incessamment des cris de ces oiseaux. . .

« L'île d'Orléans est remarquable par sa grandeur, ayant plus de quinze lieues de tour. Elle est abondante en grains, qui y viennent de toutes sortes, et avec tant de facilité, que le laboureur ne fait quasi que gratter la terre, qui ne laisse pas de lui donner tout ce qu'il veut ; et cela durant quatorze ou quinze ans continuels, sans avoir reposé. Cette île n'est que deux petites lieues au-dessous de Québec

« Ce nous fut une navigation divertissante

en montant la rivière, depuis le Cap de Tourmente jusques à Québec, de voir de part et d'autre, l'espace de huit lieues, les fermes et les maisons de la campagne bâties par nos français tout le long de ces côtes : à droite, les seigneuries de Beaupré, de Beauport, de Notre-Dame des Anges ; et à la gauche, cette belle île d'Orléans, qui continue à se peupler heureusement d'un bout à l'autre.

« La basse et la haute ville de Québec donnaient encore plus d'agrément à notre vue, y voyant de loin des églises et des monastères bâtis, et une forteresse sur le haut d'un rocher, qui commande sur toute la rivière.

« Passant plus outre, nous voyions à gauche les habitants de la côte de Lauson, et à la droite les habitants de la côte Sainte-Geneviève, et les forteresses de Saint-Jean et de Saint-François-Xavier dans les terres, Sillery et toute la côte du Cap-Rouge, habitée sur les rives du grand fleuve. »

Laissons notre voyageur continuer sa description jusqu'à Montréal. Mgr de Laval et M. de Bernières feront eux-mêmes le voyage un an ou deux après leur arrivée au pays :

« Environ trente lieues plus haut que Québec, les habitants du Cap de la Madeleine sortaient de leurs maisons, répandues plus d'une lieue

sur toute cette côte, nous venant au devant, et nous invitant de mettre pied à terre, pour nous régaler à la champêtre.

« Mais il fallait aller descendre à la ville des Trois-Rivières, qui n'est distante que d'une lieue de ce Cap. Nous y fûmes reçus avec autant d'abondance, et les tables où nous fûmes invités étaient quasi aussi bien couvertes et aussi bien fournies qu'elles peuvent être en plusieurs endroits de la France . . .

« Nous entrâmes dans un lac, qui est entretenu par six grandes rivières qui se jettent dedans, outre le fleuve Saint-Laurent qui passe par le milieu. Ces rivières font en leur embouchure des îles et des péninsules si agréables à la vue, et si propres pour l'habitation des hommes, qu'il semble que la nature ait ramassé une partie des beautés de la terre habitable, pour les étaler en ce lieu-là.

« Nous passâmes ce lac en un temps si calme, qu'il ne fut troublé que par les sauts et par le bruit des éturgeons et autres poissons inconnus en Europe, qui sautaient par centaines autour de notre barque . . .

« Nous ne fûmes pas sitôt arrivés à l'extrémité de ce lac, que les célèbres îles de Richelieu se découvrirent à nous. Quand les habitants de ces quartiers ont besoin de venaison

et de gibier, ils n'ont en certain temps qu'à s'y transporter. Il ne faut point d'autre monnaie pour l'acheter, que le plomb et la poudre. »

Notre voyageur arrive enfin à l'endroit où, dans les commencements de la colonie, beaucoup pensaient que serait un jour la ville de Montréal, une espèce de Venise qu'ils s'étaient faite dans leur imagination ; puis ensuite à cet autre endroit où elle s'étend si royalement aujourd'hui. Laissons-le achever sa narration :

« Nous nous avançons toujours, dit-il, du côté de Montréal, et nonobstant la rapidité des eaux qui est grande de ce côté, nous montâmes jusques à la rivière des Prairies, qui vient du côté du nord, et qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

« Ce lieu-là surpasse encore tous les autres en beauté ; car les îles qui se rencontrent dans l'embouchure de ces deux fleuves, sont autant de grandes et de belles prairies, les unes en long, les autres en rond, ou autant de jardins faits à plaisir, tant pour les fruits qui s'y rencontrent, que pour la forme et l'artifice dont la nature les a préparées, avec tous les agréments que les peintres peuvent représenter dans leurs paysages. C'était un abord général de toutes les nations de ce pays, avant que les Iroquois eussent infesté toutes ces contrées, et

par conséquent ce sera un jour un pays très propre pour être la situation d'une grande et grosse ville.

« De là nous montâmes à Montréal, le lieu le plus exposé aux Iroquois, et où par conséquent les habitants sont des plus aguerris. Le climat est à même hauteur que celui de Bordeaux, mais fort agréable ; le terroir est très bon ; le jardinier ne fait que jeter la graine de melons sur un peu de terre remuée parmi les pierres, et ils ne laissent pas d'y venir sans aucun soin de la part des hommes. Les citrouilles y viennent encore avec plus de facilité, mais très différentes des nôtres ; car quelques-unes ont quasi le goût de pommes et de poires, quand elles sont cuites.

« Les habitants y sont si charitables, que quand quelqu'un est pris par les Iroquois, ils cultivent ses champs pour faire subsister sa famille (1). »

Mais revenons à Québec.

« Le gouverneur (2), écrit encore Mgr de Laval, m'accueillit comme le vicaire apostolique de la Nouvelle-France : et au sortir du vaisseau le clergé et le peuple vinrent à notre rencontre avec une grande effusion de joie. »

(1) " Relations des Jésuites ", 1663, p. 26.

(2) Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France de 1658 à 1661.

(4)

C'est sans doute l'abbé de Bernières qui fut le premier chapelain de Mgr de Laval, et l'assista dans la cérémonie de la confirmation à Percé, lorsqu'il y descendit le 16 mai ; lui aussi qui le revêtit de ses habits pontificaux, lorsqu'il mit pied à terre à Québec, le mardi 17 juin : le gouverneur et ses officiers avaient été saluer Mgr de Laval à bord du vaisseau, la veille au soir.

On conduisit solennellement en procession le prélat, du quai de la basse ville à la cathédrale, au son des cloches et au bruit du canon du fort : « L'évêque, revêtu pontificalement, paraissait à ces Canadiens qui n'avaient jamais rien vu de semblable, comme un ange du paradis, et avec tant de majesté, que nos sauvages ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne. (1) »

En avant de la procession, les Pères Jésuites, avec les élèves de leur collège, revêtus de surplis et chantant des hymnes, précédés de la croix, et musique en tête. A côté du P. de Quen, supérieur de la Compagnie de Jésus, marchait le gouverneur, en habit militaire, accompagné de ses officiers. Venaient ensuite les principaux dignitaires et fonctionnaires du gouvernement, puis les chefs des tribus sau-

(1) " Relations des Jésuites, " 1659.

vages. En arrière, la foule, sans distinction, de tous les habitants de Québec et des environs, hommes, femmes et enfants.

Mgr de Laval s'avancait accompagné de ses grands vicaires Jérôme Lalemant et Charles de Lauson-Charny, précédé de son chapelain, M. de Bernières, et des deux ecclésiastiques, Torcapel et Pèlerin, qui avaient consenti à venir avec lui au Canada.

On sait peu de chose de ces deux bons prêtres, si ce n'est qu'eux aussi faisaient partie de la société des Bons-Amis et avaient habité l'Ermitage, qu'ils étaient d'une santé délicate et furent obligés de repasser en France au bout d'une année. Il n'en faut que plus admirer leur zèle et leur dévouement ; il eurent le courage de venir essayer leurs forces dans l'apostolat de la Nouvelle-France, tandis que bien d'autres reculèrent toujours devant cette tâche : le troisième évêque de Québec, en particulier, Mgr Duplessis-Mornay, après avoir accepté l'épiscopat de la Nouvelle-France, ne put jamais se décider à passer les mers pour venir remplir ses fonctions de coadjuteur, d'abord, puis d'évêque en titre de Québec.

C'est encore l'abbé de Bernières qui servit de cérémoniaire à Mgr de Laval le jour de la Saint-Pierre, à la première messe pontificale

qui ait jamais été célébrée dans la Nouvelle-France. Il l'accompagna aussi dans la visite qu'il fit peu de temps après son arrivée, à toutes les familles de sa ville épiscopale. Laissons Mgr de Laval raconter lui-même ces deux événements et nous donner en même temps un aperçu de la colonie canadienne :

« Il y a à Québec, dit-il, quatre édifices religieux ; c'est un bel ornement pour la ville ; leur aspect extérieur est très agréable ; l'intérieur aussi est beau, et respire la piété. J'ai célébré ma première messe pontificale dans la principale de ces églises le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul—ce qui est d'un heureux augure, je l'espère, pour mon épiscopat ;—et le même jour j'ai reçu l'abjuration d'un hérétique récemment arrivé de France.

« Il y a des colons français répandus un peu partout, chaque côté de Québec, jusqu'à une distance de dix milles et davantage ; ils sont fixés sur leurs terres et s'y sont bâti des maisons à faux frais. Il y avait déjà quelques églises de construites (1) ; mais on est à en bâtir d'autres encore (2) pour les besoins de la population qui s'accroît d'année en année. A part

(1) Celle de la côte Sainte-Geneviève, par exemple ; puis celle de Sillery, qui avait été construite vers 1645 ; elle brûla le 13 juin 1657, mais fut rebâtie immédiatement.

(2) Au Château-Richer et à la Bonne-Sainte-Anne.

la colonie de Québec, il y en a deux autres assez importantes, où je n'ai pu encore aller, celle de Montréal, à soixante lieues de Québec, en montant, et celle des Trois-Rivières, dans la même direction, à trente lieues.

« A peine ai-je été arrivé à Québec, que j'ai voulu visiter moi-même les familles françaises qui y sont établies, converser avec tout le monde, soit en public, soit surtout en particulier, et entendre même la confession d'un bon nombre, afin de bien me rendre compte de la piété, des mœurs et de l'éducation religieuse des habitants (1). »

Mais combien y avait-il de familles, à l'arrivée de Mgr de Laval et de M. de Bernières, sur cette « pointe de Québec, » que Champlain avait trouvée « toute remplie de noyers » (2), c'est-à-dire à la basse ville, et sur le promontoire, aujourd'hui si admirablement couronné d'édifices splendides, où Marie de l'Incarnation, en arrivant en 1639, vit « cinq ou six petites maisons tout au plus (3) ? »

Il n'est pas facile de le préciser, en l'absence de documents officiels et authentiques. Mieux

(1) Lettre de Mgr de Laval au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

(2) « Œuvres de Champlain, » édition Laverdière, pag. inférieure, p. 296.

(3) « Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation, »

vaut aller tout droit au premier recensement du pays, un recensement nominal et complet, celui de 1666 : il y avait à cette date dans la haute et la basse ville de Québec soixante et onze familles ou ménages, en tout cinq cent quarante-sept âmes ; dans les faubourgs Saint-Jean et Saint-François et à la côte Saint-Michel, vingt-sept familles, formant cent cinquante-trois âmes ; en tout, dans ce qu'on peut appeler Québec, quatre-vingt-dix-neuf familles, ou sept cents âmes.

La Mère de l'Incarnation estimait en 1653 la population des habitants fixés au Canada, à environ deux mille : « Plus de deux mille français qui l'habitent, dit-elle, et qui ont fait de grandes dépenses pour s'y établir. . . » Elle ajoutait d'une manière générale en 1658 : « Pour notre colonie française, elle multiplie de telle sorte que le pays n'est plus reconnaissable pour le nombre des habitants. » La population totale de la colonie canadienne en 1666 était de cinq cent trente-huit familles ou ménages, trois mille deux cent quinze âmes.

On ne sera probablement pas loin de la vérité en disant que Mgr de Laval et M. de Bernières, en 1659, trouvèrent à Québec et dans les environs soixante-quinze à quatre-vingts familles.

On comptait quatre églises en pierre pour ce petit nombre de fidèles : la cathédrale, l'église des Jésuites, celle des Ursulines et celle de l'Hôtel-Dieu : la population de Québec n'était évidemment pas mal partagée ; et il y avait de plus, sur la côte Sainte-Geneviève, une chapelle en bois que Jean Bourdon, « homme de cœur et d'honneur, » dit un document, avait élevée à ses frais pour sa famille et ses censitaires ; on l'appelait « la chapelle Saint-Jean (1). »

Nous avons sous les yeux « le plan du haut et bas Québec comme il est en l'an 1660 (2). » Ce qui frappe tout d'abord, à la vue de ce beau dessin, c'est l'étendue des terrains occupés par les Jésuites, les Ursulines et l'hôpital— le séminaire n'existait pas encore :—évidemment l'Etat ne s'était pas montré parcimonieux envers l'Eglise ; mais en retour, que de services inappréciables ces communautés religieuses n'ont-elles pas rendus à notre pays !

Elles furent assez longtemps sans se décider à concéder des emplacements ; et ce n'est guère qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'elles en prirent sérieusement le parti. L'in-

(1) " Relations des Jésuites," 1665, p. 19.

(2) Faillon, " Histoire de la Colonie française en Canada," t. III, p. 373.

tendant Dupuy, en 1727, se faisait gloire d'y avoir fait consentir le séminaire de Québec :

« On a proposé aux communautés, dit-il, de céder des emplacements autour de leurs terrains propres à y bâtir des maisons. La plupart en ont accepté le parti. Les Jésuites le font. J'y ai fait consentir le séminaire de Québec, qui, par la vente de ses terrains, va tirer de quoi payer une partie de ses dettes (1). »

Entre « la grande église, » l'hôpital, et l'escarpement de la colline, il y a aussi un très grand terrain vacant, celui de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, premier habitant de Québec, que Mgr de Laval achètera bientôt pour son séminaire. Ce terrain, prolongé en bas de la colline, jusque dans le lit de la rivière Saint-Charles (2), est ce qu'on appelle la seigneurie ou fief du Saut-au-Matelot, borné au sud-est par le domaine du roi, et au nord-ouest par les terrains de l'Hôtel-Dieu. La seigneurie du Saut-au-Matelot fut concédée à Louis Hébert par le duc de Montmorency, vice-roi du Canada, le 4 février 1623, et la conces-

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, Lettre de Dupuy au ministre, Québec, 20 octobre 1727.

(2) Même l'espace occupé par le bassin Louise appartenait à la seigneurie du Saut-au-Matelot. Aussi, lorsque les travaux de ce bassin furent entrepris, le gouvernement fédéral accorda au séminaire, comme une légère indemnité, un morceau de grève contigu à la ferme de Maizerets.

sion ratifiée par le duc de Ventadour, successeur de Montmorency, le 28 février 1626.

A part l'emplacement sur lequel elle est bâtie, et qui lui a été donné par Guillaume Couillard, à la condition d'avoir un banc dans l'église, pour lui, ses hoirs et ayant cause, à perpétuité, l'église paroissiale possède au sud de la rue Buade et le long de la rue la Fabrique une lisière de terrain, désignée quelquefois dans les vieux documents sous le nom de « cloître de l'église, » et qui lui a été concédée par M. de Lauson, ancien gouverneur du Canada, dans le but de lui créer un certain revenu par la vente des emplacements.

Les maisons des particuliers sont pour la plupart à la basse ville. On y voit aussi le magasin, à la place de l'ancienne habitation de Champlain, où s'élèvera plus tard l'église de Notre-Dame-des-Victoires ; puis, en montant la côte, on aperçoit à droite, sur la pointe, un terrain triangulaire coupé en talus, planté ça et là de quelques croix : c'est le cimetière de Québec. On sait que dans l'hiver de 1608 à 1609 la plupart des hivernants, vingt sur vingt-huit, moururent du scorbut ; ils sont inhumés dans ce cimetière. La carte de Champlain, dans son édition de 1613, ne laisse aucun doute à cet égard : c'est là que la popu-

lation primitive de Québec dort son dernier sommeil. Il y a aussi le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu, et celui de Saint-Joseph à la paroisse ; mais jusqu'en 1688 le cimetière de la côte de la Montagne sera le cimetière commun. A cette époque, le terrain passera à Mgr de Saint-Vallier, qui l'unira à celui de son évêché (1).

Plus loin, à gauche, en montant la côte de la Montagne, on aperçoit le fort des Hurons, à côté du fort Saint-Louis :

« Un certain nombre de Hurons, écrit Mgr de Laval, se sont retirés à Québec, après la destruction de leur nation, pour être plus en sûreté, au milieu des Français, contre les Iroquois, ces ennemis du nom chrétien. Les jésuites ont pour ces pauvres sauvages une charité admirable, et ne cessent par d'abondantes aumônes de subvenir aux besoins de leurs enfants, des veuves, des orphelins, des vieillards et des malades (2). »

(1) Le 9 mars 1655, M. de Lauson, gouverneur du Canada, donna un terrain pour agrandir le cimetière de la côte de la Montagne. (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.) Le cimetière de la côte de la Montagne fut entouré en 166 d'une bonne clôture en cèdre, qui coûta plus de deux cents livres. Elle fut un peu endommagée par le feu qui détruisit la basse ville en 1682 : les réparations coûtèrent trente livres (Archives paroissiales de N. D. de Québec).

(2) Lettre de Mgr de Laval au pape Alexandre VII, 31 juillet 1659.

CHAPITRE VI

LES PRÉDÉCESSEURS DE HENRI DE BERNIÈRES À LA DESSERTÉ DE QUÉBEC

Jurisdiction de l'archevêque de Rouen.—Les Jésuites et M. de Queylus.—Le P. Ragueneau.—Le P. Lalemant.—Le P. Poncet.

Ce sont les jésuites qui exerçaient les fonctions curiales à Québec et desservait toutes les missions de la Nouvelle-France, à part Montréal, où les sulpiciens étaient établis depuis deux ans (1657). Bien qu'ils eussent reçu du saint-siège tous les pouvoirs nécessaires, ils s'étaient attachés depuis plusieurs années à l'archevêque de Rouen et reconnaissaient sa juridiction : « Nous ne comprenons pas, écrivait leur général le 18 janvier 1648, pourquoi les Pères du Canada, ayant déjà du pape Innocent X la faculté d'administrer tous les sacrements... ont eu recours à l'archevêque de Rouen pour en recevoir la juridiction... Les raisons sur lesquelles l'archevêque prétend appuyer sa juridiction au Canada sont regardées à Rome comme n'ayant aucune valeur. »(1)

(1) " Les Jésuites et la Nouvelle-France, " par le P. de Rochemonteix, t. II, p. 207.

L'archevêque de Rouen a été proclamé solennellement par les jésuites l'ordinaire de la Nouvelle-France, dans l'église paroissiale de Québec, le vendredi 15 août 1653, jour de la fête de l'Assomption, qui était alors d'obligation au Canada, comme dans tout le royaume (1). Mais le supérieur de la mission du Canada est déjà son grand vicaire depuis l'année 1649.

Lorsque M. de Queylus, envoyé au Canada par M. Olier avec deux ou trois autres sulpiciens, arrive à Québec en 1657, ayant lui-même des lettres de grand vicaire de l'archevêque de Rouen, le P. de Quen s'efface devant lui et le laisse gouverner seul l'église du Canada.

« Par amour de la paix, écrit le P. de Rochemonteix, le P. de Quen préfère se retirer, sans calculer les conséquences de sa déférente bonté, ou plutôt de sa faiblesse (2). »

M. de Queylus s'installe curé de Québec et en exerce les fonctions durant une année.

Les jésuites se confinent dans leur couvent ; et ils constatent avec satisfaction que le courant populaire est toujours de leur côté : « Nous sommes aimés à Québec de la plupart des citoyens, écrit le P. Ragueneau : on l'a bien

(1) " Journal des Jésuites, " p. 185.

(2) " Les Jésuites et la Nouvelle-France. t. II. p. 215.

vu cet hiver, alors que M. de Queylus, aidé de deux autres prêtres séculiers, dirigeait la paroisse : très peu de pénitents, ordinairement pas plus que trois ou quatre, s'adressaient à eux, tandis qu'on se portait en foule à notre confessionnal (1). »

Mille difficultés surgissent entre les jésuites et M. de Queylus ; le *Vieux récit* des ursulines dit à ce sujet : « M. de Queylus ne fut qu'environ un an à Québec, mais pendant ce temps il donna de l'exercice à nos Pères jésuites, pour lesquels il ne paraissait pas avoir bonne volonté (2). »

Il faut qu'au printemps de 1658 l'archevêque de Rouen rende une ordonnance pour « terminer les différends entre les grands vicaires du Canada. » M. de Queylus monte alors à Montréal pour y exercer seul les fonctions de grand vicaire, laissant le supérieur des jésuites remplir les mêmes fonctions à Québec.

A part une couple de prêtres séculiers, les jésuites restent seuls à Québec, comme ils l'ont toujours été depuis 1632. Eux seuls ont la conduite des âmes ; ils dirigent la conscience des gouverneurs, des magistrats, de tous les habitants (3).» Le supérieur de la mission

(1) « Les Jésuites et la Nouvelle-France, » t. II, p. 180.

(2) « Les Ursulines de Québec, » t. I, p. 227.

(3) « Les Jésuites et la Nouvelle-France, » t. II, p. 182

du Canada se rend bien compte de la situation : il écrit quelques jours après le départ de M. de Queylus : « S'il y avait ici des prêtres séculiers, cela accommoderait un certain nombre de personnes. »

On se plaint, en effet, qu'il y a des consciences gênées. La Mère de l'Incarnation écrit à son fils qui en a entendu parler en France :

« Ceux qui disent que les jésuites gênent les consciences en ce pays, se trompent, je vous assure. . . » Mais elle ajoute aussitôt, avec son grand bon sens : « Il pourrait arriver néanmoins de certains cas où l'on aurait besoin de recourir à d'autres ; et c'est pour cela en partie que l'on souhaite ici un évêque. Dieu nous le donne saint par sa miséricorde ! »

Non seulement les jésuites sont à Québec les seuls guides des consciences, mais grâce à leurs lumières et à leur expérience, ils exercent une influence considérable dans l'administration des affaires de la colonie : le supérieur est de droit membre du Conseil de la Nouvelle-France.

Un religieux de la Compagnie de Jésus fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Nous l'avouerons bien volontiers, il eût été préférable que le supérieur de la mission du Canada ne siégeât pas au Conseil Souve-

rain (1) ; cette haute fonction, sans être incompatible avec le ministère sacerdotal, pouvait en certains cas être préjudiciable au bien spirituel de la colonie. Le Conseil était saisi de toutes les questions de l'ordre administratif, religieux, militaire, judiciaire et temporel. Le prêtre était donc appelé à émettre son avis sur toutes ces questions. Étant donné son influence sur le gouverneur et sur les autres conseillers, n'y avait-il pas là un inconvénient et un danger (2) ? »

L'auteur, après ces réflexions générales, prend à partie l'un des supérieurs les plus distingués et les plus méritants de la mission du Canada, le vénérable P. Ragueneau :

« Il avait, dit-il, cette faiblesse... de vouloir se mêler des choses politiques, de l'administration civile et des intérêts matériels des colons, plus qu'il ne convenait à un religieux. De là beaucoup de plaintes, dont ses frères eurent à souffrir. » Puis il ajoute : « Il mécontenta les missionnaires, en s'immisçant trop dans les affaires civiles et administratives de la colonie... il déplut à un assez grand nom-

(1) Il veut dire, sans doute, l'ancien Conseil, établi en 1648, qui précéda le Conseil Souverain. Celui-ci, en effet, ne fut établi qu'en 1663, et jamais le supérieur des Jésuites n'en fit partie.

(2) " Les Jésuites et la Nouvelle-France," t. II, p. 183.

bre de colons. . . Il se laissa entraîner par un amour excessif du bien public, par le désir d'assurer à l'Église la première place dans l'administration coloniale ; il n'en fit pas moins fausse route (1). »

En faut-il davantage pour expliquer certains passages peu favorables aux jésuites, que l'on rencontre dans les documents officiels, comme, par exemple, celui-ci dans les instructions du roi à Talon :

« Les jésuites, dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à attirer dans ce pays les peuples qui y sont à présent, y ont pris une autorité qui passe au delà des bornes de leur véritable profession, qui ne doit regarder que les consciences (2) ; » et cet autre passage, où Talon lui-même les accuse « d'étendre leur conduite jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat. »

M. d'Argenson, gouverneur du Canada lors de l'arrivée de Mgr de Laval, était un homme trop religieux, la Mère de l'Incarnation parle de ses vertus en termes trop favorables, et lui-même, dans sa correspondance, parle trop avantageusement des jésuites, pour qu'il soit

(1) " Les Jésuites et la Nouvelle-France," t. II, pp 184, 198.

(2) " Documents relatifs à la Nouvelle-France," t. I, p. 176

permis de l'appeler « leur ennemi (1). » Le gouverneur avait évidemment en vue les écarts et la « fausse route » du P. Ragueneau, lorsqu'il écrivait de Québec en 1660 : « Il serait bien à souhaiter que tous ceux de la maison du P. Lalemant (2) suivissent ses sentiments ; ils ne se mêleraient pas de censurer plusieurs choses comme ils font, et laisseraient le gouvernement des affaires à ceux que Dieu a ordonnés pour cela. »

Mgr de Laval connaissait évidemment d'une manière parfaite l'état des esprits au Canada, lorsqu'il insista auprès du général des jésuites pour y emmener le P. Lalemant, qui venait d'être nommé au poste important de recteur du collège de La Flèche : « Il le demanda, dit Latour, comme un homme qui lui était nécessaire. » Nous ne pouvons douter qu'il fut content lorsque, trois ans plus tard, il vit repasser en France le P. Ragueneau.

Entre tous les jésuites qui exercèrent avec tant de dévouement et de mérite les fonctions curiales à Québec avant M. de Bernières, il convient de mentionner le bon Père Poncet.

(1) « Les Jésuites et la Nouvelle-France, » t II, p. 305.

(2) M. d'Argenson avait la plus profonde estime pour le P. Jérôme Lalemant : « C'est une personne d'un si grand mérite, disait-il, et d'un sens si achevé, que je pense qu'on ne peut rien y ajouter. » « Manuscrits de la Nouvelle-France, » 2e série, t. I, p. 295.

(5)

C'est sous son administration que fut définitivement ouverte au culte la « grande église en pierre, » qui devait servir de cathédrale à Mgr de Laval, et d'église paroissiale à M. de Bernières. C'est lui qui y célébra la première messe le 24 décembre 1650, après en avoir fait la bénédiction ; c'est lui qui, le 14 février 1657, réunit dans sa chambre les douze premiers congréganistes de Québec ; c'est lui qui établit à la paroisse les confréries du saint Rosaire et du saint Scapulaire. C'est lui également qui, quelques années auparavant, avait baptisé à Montréal le premier sauvage qui se fit chrétien dans cette ville.

« Il était aimé de tout le monde, » dit la Relation de 1653 ; et elle en donne de suite un exemple frappant. Un jour qu'il est allé au Cap-Rouge, avec un habitant de Québec, nommé Franchetôt, pour travailler à sauver la récolte d'une pauvre veuve, lui et son compagnon sont pris par les Iroquois et emmenés prisonniers. A cette nouvelle, trente à quarante Français se mettent à la poursuite de ces sauvages et se rendent jusqu'aux Trois-Rivières, n'épargnant ni peines ni fatigues, dans l'espoir de sauver le bon Père et de l'arracher, ainsi que son compagnon, à la fureur de ses ennemis. Ils ne reviennent à Québec qu'après s'être

assurés que tout est inutile, et que les deux prisonniers sont probablement déjà rendus au pays des Iroquois.

Franchetôt fut martyrisé par ces barbares ; le P. Poncet eut lui-même à endurer d'horribles souffrances, mais il réussit à sauver sa vie. Il revint à Québec, non sans avoir perdu plusieurs objets auxquels il était très attaché, entre autres de pieuses reliques qu'il portait sur sa poitrine depuis qu'il avait quitté la France. Sa pauvre soutane était restée chez les Hollandais d'Albany : ils la vendirent à une Iroquoise malade, qui « avait rêvé qu'il lui fallait une robe noire » pour être guérie. « Cette femme, dit la Relation, attribuait sa guérison à cette soutane, l'avait conservée toute sa vie comme une précieuse relique, et c'est entre ses mains que nous l'avons reconnue. »

Le P. Poncet repassa en France en 1657, et eut le bonheur de revoir sa mère, qui s'était faite carmélite ; sa grand'mère était entrée elle-même auparavant dans l'ordre du Carmel : il appartenait à une famille de saints.

Il était destiné à mourir dans le nouveau monde ; ses supérieurs l'envoyèrent à la Martinique : et c'est là que la vénérable Mère de l'Incarnation lui adressait un jour la belle lettre suivante, qui nous fait aimer et appré-

cier ce saint religieux, et nous donne en même temps un avant-goût des travaux de son successeur à Québec, des bons Pères de la Compagnie de Jésus, et du pieux prélat qui dirigeait cette église naissante :

« Mon très honoré Père, nous avons été consolées autant qu'on peut l'être, d'apprendre que vous êtes encore en ce monde, et que notre bon Jésus vous a conservé dans les fatigues d'un si long et si pénible voyage. Je suis sûre que les croix ne vous y ont pas manqué ; je m'en console, car je sais que vous les aimez.

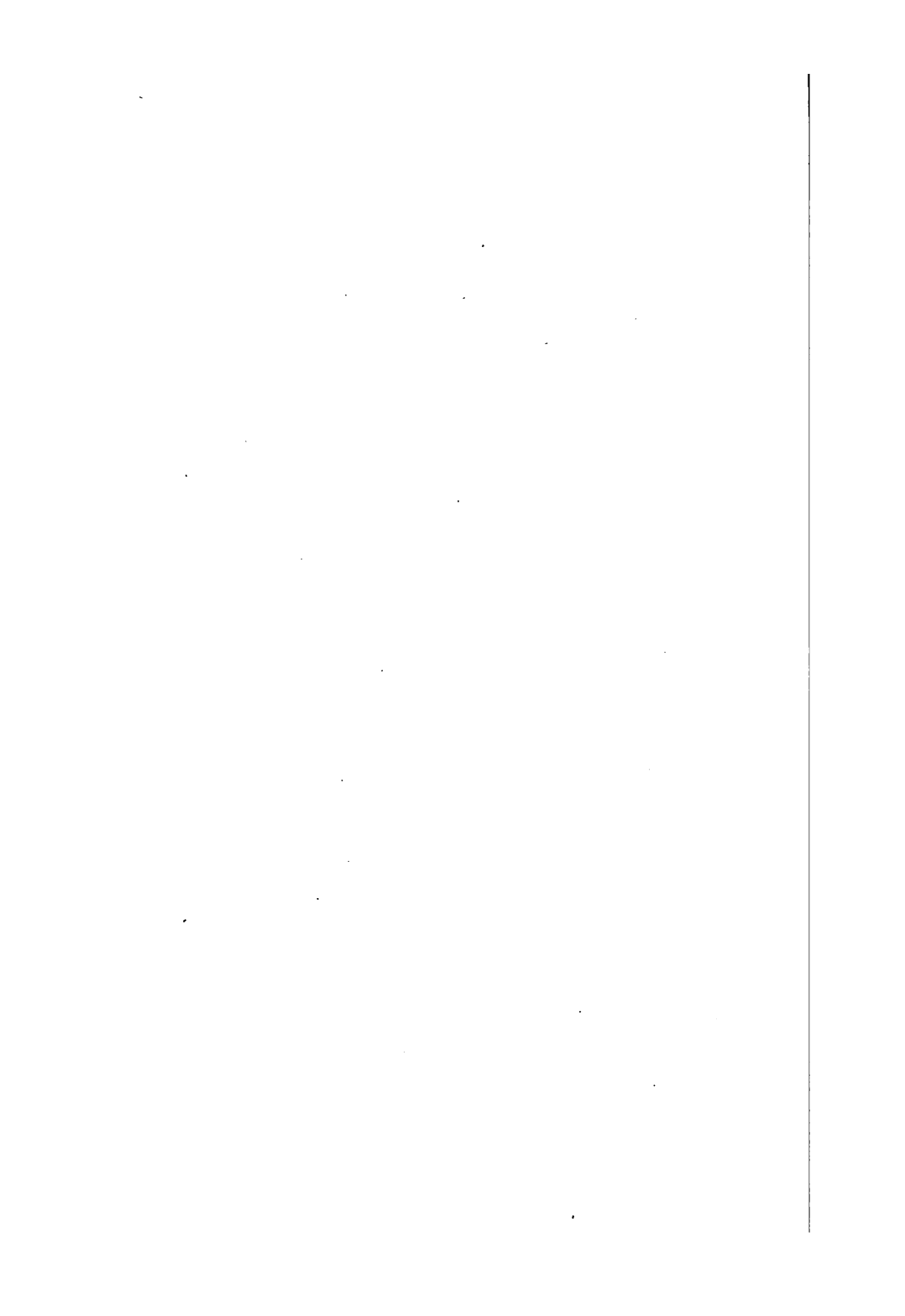
« Mais, mon cher Père, ne nous verrons-nous point encore quelque jour pour nous entretenir de nos aventures ? Notre divin Maître le fera quand il lui plaira ; et si c'est sa plus grande gloire, il vous fera revoir cette église qui vous a tant coûté. Tout y est à présent magnifique, et c'est une bénédiction de Dieu de voir l'union qui est entre Mgr notre évêque et nos révérends Pères. Il semble qu'eux et MM. du séminaire ne soient qu'un.

« M. de Tracy, qui m'a déclaré ses sentiments, en est ravi, comme aussi de la majesté de l'église et des grandes actions de piété de ceux qui la servent. Vos Pères y éclatent à l'ordinaire, et en font l'un des plus grands ornements.

« Vous verriez vos petits enfants, qui commençaient de votre temps à connaître les lettres, porter aujourd'hui la soutane et étudier en théologie.

« Votre collège est florissant, et notre séminaire (pensionnat de filles) qui n'est qu'un grain de sable en comparaison, fournit d'excellents sujets. Vous avez vu de petites filles canadiennes-françaises à qui nous avons depuis donné l'habit, et d'autres à qui nous sommes sur le point de le donner, toutes destinées pour le chœur.

« Vous pleureriez de joie de voir de si heureux progrès, et un moment de votre réflexion sur l'état où les choses ont été et sur celui où elles sont, vous ferait oublier tous vos travaux passés. Vous nous avez vues trois religieuses, qui ont eu l'honneur de faire le voyage en votre compagnie ; aujourd'hui (1667) nous sommes vingt et nous en demandons encore en France. Le R. P. Lalemant est toujours notre bon et infatigable Père. »



CHAPITRE VII

PREMIÈRES ANNÉES DE M. DE BERNIÈRES À QUÉBEC

Dans la maison de Mme de la Peltrie.—Denis Roberge.—
Ordination de Henri de Bernières.—Il accompagne l'évê-
que dans ses visites pastorales.—Il apprend la langue
iroquoise.—Dessert la paroisse.—Procession chez les
jésuites.

Dans un coin du terrain des ursulines, sur le plan de Québec que nous avons cité, est une petite maison indiquée " monsieur l'évêque. " C'est la maison de Mme de la Peltrie, où les ursulines avaient leur *séminaire*, c'est-à-dire leur pensionnat de filles sauvages.

En arrivant à Québec en 1659, Mgr de Laval n'a trouvé aucune maison pour se loger. Il a dû demander l'hospitalité pour lui et ses prêtres aux jésuites, d'abord, puis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, où il demeura près de trois mois, dans un appartement dépendant de l'hôpital ; puis dans le cours de l'automne il loua des ursulines cette maison de Mme de la Peltrie. Voici ce qu'écrivit à ce sujet Marie de l'Incarnation :

« Notre nouveau prélat n'a rien trouvé de

prêt pour le recevoir quand il est arrivé (1). Nous lui avons prêté notre séminaire, qui est à un des coins de notre clôture et tout proche la paroisse. Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin ; et afin que lui et nous soyons logés selon les canons, il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées, parce qu'il nous faut loger nos séminaristes dans nos appartements ; mais le sujet le mérite, et nous porterons cette incommodité avec plaisir, jusqu'à ce que sa maison épiscopale soit bâtie. »

Du reste, le vénéré prélat n'entendait pas être à charge aux ursulines, sans leur donner une indemnité ; il nous apprend lui-même qu'il leur payait deux cents livres par année.

Il était logé dans cette petite maison de Mme de la Peltrie avec deux de ses prêtres, Torcapel et Pèlerin, son chapelain Henri de Bernières, et deux domestiques :

« Il donne tout et vit en pauvre, écrit Marie de l'Incarnation, et l'on peut dire qu'il a l'esprit de pauvreté. . . Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en

(1) Mgr de Laval a ouvert la marche aux missionnaires canadiens, qui, depuis lui et à son exemple, vont dresser leurs tentes au milieu de nouvelles colonies, y fondent des œuvres durables et créent des merveilles au profit de la civilisation chrétienne.

ses domestiques ; car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin, et un homme de chambre qui a servi M. de Bernières-Louvigny.»

Elle ajoutait : « En ce qui regarde néanmoins la dignité et l'autorité de sa charge, il n'omet aucune circonstance. Il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'église autant que le pays le peut permettre. »

« Il donne tout, » disait la pieuse ursuline : et en effet M. de la Colombière nous apprend que “ pendant les trois premières années de son épiscopat, il distribua par ses mains ou par les mains d'autrui, secrètement, dix mille écus à ses ouailles. »

Nul doute qu'Henri de Bernières fut cet aumônier secret et discret qui aida le vicaire apostolique dans la distribution de ses bienfaits aux pauvres.

Cet ancien serviteur de Bernières-Louvigny, dont parle Marie de l'Incarnation, qui avait suivi Mgr de Laval, s'appelait Durant. Il en vint un autre, après la mort du pieux fondateur de l'Ermitage : Denis Roberge se hâta d'aller rejoindre au Canada l'ami et le neveu de son maître, et se donna à eux pour les servir : il leur fit même donation de ce qu'il avait. Quelle consolation pour le Prélat et

pour le jeune abbé d'Acqueville de revoir et de posséder avec eux cet homme dévoué !

Denis Roberge, fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand, était originaire de Bayeux. Il fut toute sa vie l'homme de confiance de Mgr de Laval. " Plein de l'esprit de son maître Bernières de Louvigny, il alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servir jusqu'à sa mort (1)." On le trouve un peu partout, dans les actes et les vieux documents, mais surtout ceux qui regardent la côte Beau-pré, où il remplace très souvent son maître (2), et l'île d'Orléans, où, à la demande du Prélat, il s'occupe des affaires du seigneur, M. Berthelot, qui lui donne pour cela trois cents livres par année.

Il épousa au Château-Richer, en 1667, une fille de Claude Aubert, greffier de la cour de Beau-pré, devint marguillier de Québec en 1691, et mourut en 1709, un an après Mgr de Laval. Il était arrivé au Canada en 1661 avec M. Morel.

Il était devenu propriétaire " d'une maison, avec cour et jardin, à la haute ville, proche la

(1) Latour, " Mémoires sur la vie de M. de Laval. "

(2) C'est ainsi, par exemple, que Mgr de Laval, le 30 juin 1666, fait mesurer et borner, au cap Tourmente, la terre qu'il a achetée de Fortin de Bellefontaine : Denis Roberge le remplace comme témoin du bornage. (Archives du séminaire de Québec).

grande place Notre-Dame, vis-à-vis la clôture des révérends Pères Jésuites.” En 1689, Mgr de Saint-Vallier acquit cette propriété “ de ses propres deniers et revenus,” et la donna aux Sœurs de la Congrégation (1).

Quant à M. de Lauson-Charny, il était resté chez les jésuites. Le fils de l'ancien gouverneur du Canada craignait sans doute de ne pouvoir se faire à la vie pauvre et excessivement frugale de son évêque. On sait ce qui arriva à l'Hôtel-Dieu à l'occasion de sa fille unique, petite-fille du seigneur Giffard, de Beauport : cette jeune personne, qui y avait été élevée depuis l'âge de six ans, ayant voulu se faire religieuse, son père approuva tout-à-fait ses vues ; mais comme “ elle était d'une complexion délicate,” il voulut que la communauté s'engageât à lui donner aux repas, outre le menu ordinaire, “ une entrée de table.” Le chapitre des hospitalières, après avoir pris l'avis de Mgr de Laval, crut devoir refuser cette faveur, qui aurait pu préjudicier gravement au bon ordre de la maison, et renonça par là-même, avec un désintéressement admirable, à la dot de douze mille livres que M. de Charny faisait à sa fille, ainsi qu'à la pro-

(1) Archives de l'archevêché de Québec.

messe qu'il lui assurait d'une large part de sa succession. La jeune fille et sa cousine, mademoiselle Juchereau de la Ferté, se firent religieuses hospitalières au couvent de La Rochelle, où, paraît-il, on était plus large sur le chapitre des exceptions à la règle (1).

M. de Lauson-Charny resta chez les jésuites jusqu'au 17 septembre 1664 : " Il sortit alors de notre maison, dit le P. Lalemant, pour aller loger chez M. l'évêque, après avoir demeuré avec nous cinq ans moins deux mois, où il payait cent écus de pension."

On a quelquefois reproché à Mgr de Laval de s'être inféodé aux jésuites dans la conduite de son église, et de n'avoir fait qu'un avec eux. Nous croyons qu'il y a une bonne réponse à ce reproche dans le fait que nous signalons en ce moment. Au lieu de faire comme son grand vicaire et de se fixer chez les jésuites, où il aurait bien pu, lui aussi, payer pension, et où il aurait été encore plus " proche de la paroisse," il loue une petite maison à part, afin d'y garder toute sa liberté, et de ne paraître sous la dépendance ni l'obligé de personne.

M. Torcapel desservait la paroisse de Québec,

(1) " Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec," par Sœur Juchereau.

M. Pèlerin, la communauté des ursulines. Le premier était un grand dévot à la sainte Vierge et un ancien hôte de l'ermitage de Caen. Le P. Chaumonot, écrivant de Québec au P. Eudes le 14 octobre 1660 :

« J'ai été consolé, disait-il, d'entendre de M. Torcapel la sainte ambition que vous avez de surpasser qui que ce soit à aimer Notre-Dame. M. Torcapel vous dira de bouche le déplaisir que j'ai de ce que tant de personnes reçoivent au saint Sacrement Notre-Seigneur, avec les dons immenses qu'il porte avec lui, sans en témoigner à celle qui nous l'a donné le moindre sentiment de reconnaissance . . . »

Henri de Bernières se prépara, sous la direction de MM. Torcapel et Pèlerin et celle de Mgr de Laval, à recevoir les saints ordres. Il fut admis aux ordres mineurs dans l'église des jésuites, le 2 décembre 1659, jour de la Saint-François-Xavier :

« M. l'évêque dit une messe basse sur les sept heures, en laquelle il donna la tonsure à Germain Morin (1) et les quatre (ordres) mineurs au même et à M. de Bernières. La

(1) Germain Morin était fils de Noël Morin et Hélène Desportes, établis près de Jean Bourdon, sur la côte Sainte-Genève. Il fit ses études, pensionnaire, au collège des jésuites, sa pension étant payée, comme enfant de chœur, par la fabrique. Il est le premier prêtre canadien né dans le pays, et le premier membre canadien du séminaire de Québec.

cérémonie fut si longue (1) que tout ce que l'on put faire fut de dire la grand'messe. Le sermon fut différé à l'après-dîner, après le *Magnificat* des vêpres (2). »

Nous ne savons à quelle date M. de Bernières reçut l'ordre du sous-diaconat : il fut ordonné diacre (3) chez les jésuites, le samedi des quatre-temps du carême, 21 février 1660, et prêtre, à la paroisse, quelques semaines plus tard, le 13 mars, veille du dimanche de la Passion. Il attendit cependant pour dire sa première messe à la Saint-Joseph, fête patronale des ursulines. Germain Morin, qui fut ordonné plus tard, ne célébra sa première messe, également, que dix jours après son ordination. On dirait qu'il était d'usage, à cette époque, que les prêtres fissent une retraite de huit à dix jours entre leur ordination et leur première messe.

M. de Bernières célébra solennellement sa première messe à sept heures dans l'église des ursulines, ayant pour prêtre assistant M. de

(1) On peut conclure de ce détail, et de quelques autres qui nous sont fournis çà et là par le "Journal des Jésuites," que Mgr de Laval était lent et distrait.

(2) "Journal des Jésuites," p. 269.

(3) On a son acte de diaconat, mais on n'a pas ceux du sous-diaconat ni des ordres mineurs. L'acte de diaconat de M. de Bernières nous le donne comme étant de la paroisse de Saint-Jean de Caen, diocèse de Bayeux, et *debitè dimissum*. (Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.)

Lauson-Charny. « On y alla confesser, dit le P. Lalemant, et il y eut une très grande quantité de communions... Le P. Chastelain et M. l'évêque avaient dit la messe avant M. de Bernières. » Mgr de Laval accorda aux fidèles une des trois indulgences plénières qu'il avait le pouvoir de donner chaque année.

L'après-midi, il y eut aux ursulines bénédiction solennelle du saint Sacrement, et ce fut M. de Bernières qui présida la cérémonie. Le chant des religieuses fut goûté de tout le monde. « On en fut fort satisfait, écrit le P. Lalemant, et la chose parut belle et dévote ; toute l'église était remplie. »

Il est évident que la vénérable Marie de l'Incarnation avait voulu, en cette occasion, témoigner une bienveillance toute maternelle au neveu de son ami et protecteur Bernières-Louvigny.

Mgr de Laval avait lui-même pour son jeune ami une estime toute particulière. Il prend la peine de mentionner son nom et de faire son éloge dans son rapport au Saint-Siège, en date du mois d'octobre 1660 :

« J'ai amené avec moi, dit-il, et j'ai ordonné ici un jeune prêtre qui appartient à une excellente famille de France. Il a renoncé à une grande fortune pour suivre la pauvreté de

Jésus-Christ et se consacrer en esprit et en vérité à la gloire de Dieu ; son nom est Henri de Bernières. »

Le prélat se fait accompagner par lui dans ses courses pastorales. Ils vont ensemble, vers la fin de janvier 1660, à la côte Beaupré. C'est au cœur de l'hiver ; le froid est excessif (1) ; la terre est couverte de quatre à cinq pieds de neige : ils partent en traîneau avec deux domestiques, Durant et Boquet, et se rendent à Beauport, chez M. Giffard, le seigneur de l'endroit. De Beauport à Sainte-Anne du Petit-Cap, ainsi nommée à cause d'un petit cap qui se trouve à l'ouest de l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église Sainte-Anne, il y a des habitations qui se forment depuis plus de vingt ans : le recensement de 1666 mentionnera à Beauport vingt-neuf ménages, avec une population de cent quatre-vingt-cinq âmes ; et à la côte Beaupré proprement dite, quatre-vingt-neuf ménages, comprenant cinq cent trente-trois âmes.

A Beauport, il n'y a pas encore d'église, à proprement parler : la messe se dit dans la maison de M. Giffard, ou peut-être dans une chapelle domestique attenante à sa maison, comme celle de Jean Bourdon sur le coteau Sainte-

(1) " Journal des Jésuites," p. 275.

Geneviève. Au Château-Richer, il y a une petite église en pierre ; et à Sainte-Anne, une chapelle en bois, ou plutôt en colombages, qui n'est « qu'encommencée, » sur la terre d'Etienne de Lessart, non pas à l'endroit fixé et béni en 1658 par M. Vignal, suppléant de M. de Queylus, mais sur un terrain voisin que vient d'acquérir Mgr de Laval. Cette humble chapelle est déjà riche en faveurs célestes :

« A sept lieues d'ici, écrit Marie de l'Incarnation, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de Sainte-Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de la très sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit recouvrer la santé.»

Du reste, toute la côte Beaupré, ainsi que l'île d'Orléans, Sillery, Notre-Dame des Anges, Charlesbourg, la côte Lauson, ou plutôt tout le district de Québec est encore censé faire partie de l'unique paroisse de Québec. C'est à Québec que s'enregistrent les mariages et les sépultures : les baptêmes seuls s'enregistrent aussi à la côte Beaupré (1).

(1) Le plus ancien registre de la paroisse de Québec date du 24 octobre 1621 ; mais tous les actes avant 1640 ont été

Mais les jésuites vont plusieurs fois par année desservir les différents groupes d'habitations qui y sont établis; et M. de Saint-Sauveur a été longtemps le missionnaire ambulant de la côte Beupré.

Les colons de Beauport et de Beupré sont particulièrement chers à Mgr de Laval : ils viennent presque tous d'un pays qui lui est bien connu et familier, le Perche, voisin du Thimerais, son pays d'origine (1).

Le prélat donna la confirmation aux enfans de la côte Beupré le 2 février, au Château-Richer; puis il rentra à Québec avec M. de Bernières.

Trois mois plus tard, nous retrouvons Henri de Bernières accompagnant son évêque dans une fonction importante. Mgr de Laval préside à l'élection d'une supérieure pour remplacer la Mère Forestier de Saint-Bonaventure,

refaits de mémoire, le registre original ayant brûlé dans l'incendie de 1640.—Une note se lit comme suit : " Il y a depuis 1621 jusques à 1660, 670 baptisés, dont il y en a 74 morts."— Une autre note, écrite en 1660 : " Il faut remarquer que les baptisés à la côte Beupré depuis environ deux ans ne sont ici compris. Les baptisés le long de la côte Beupré et à l'île d'Orléans sont au registre de l'église du Château-Richer.— Le plus vieux registre original du Canada est celui de Trois-Rivières : il remonte à 1634, l'année de la fondation de la ville. Les premières pages du registre sont de l'écriture du P. Le Jeune : lui et le P. Buteux furent les premiers missionnaires résidens de l'endroit.

(1) L'Avre qui coule au pied du château de Montigny prend sa source dans les collines du Perche.

qui a fini ses deux triennats, et il est assisté de M. de Lauson-Charny et de M. de Bernières : « Monseigneur nous fit une exhortation sur l'importance de l'action que nous allions faire, écrit la sœur Juchereau ; il nous fit promettre en présence du très saint Sacrement, que nous donnerions nos suffrages à celle que nous jugerions la plus capable de remplir l'emploi de supérieure. » Evidemment Mgr de Laval voulait initier M. de Bernières à tous les détails importants de l'administration.

Et cependant, il lui faisait en même temps apprendre la langue iroquoise, dans le but de l'envoyer en mission chez les sauvages des Cinq-Cantons (1). Lorsqu'il lui avait proposé cette œuvre de zèle, le jeune prêtre avait consenti avec plaisir et il se préparait à remplir sa tâche, lorsque le départ de MM. Torcapel et Pèlerin pour la France, dans l'automne de 1660, vint déranger les plans de Mgr de Laval. M. de Bernières fut nommé le 21 octobre pour remplacer M. Torcapel à la cure de Québec, avec le P. Le Mercier pour vicaire.

Il n'avait pas encore, à proprement parler, le titre de curé de Québec, car la paroisse n'était érigée ni canoniquement, ni civilement ;

(1) " Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation, " t. II, p. 190.

mais il en exerçait toutes les fonctions, et sa juridiction s'étendait sur tout le territoire du district de Québec dont nous avons parlé.

Ne soyons pas surpris de voir un jésuite, un ancien supérieur même de la mission du Canada, nommé vicaire du jeune de Bernières. C'était à défaut de prêtres séculiers ; et d'ailleurs l'union la plus intime existait à cette époque entre le clergé séculier et les religieux de la Nouvelle-France.

Mgr de Laval voulut perpétuer le souvenir de cette union, comme aussi des grands services que les jésuites avaient rendus durant trente ans à la paroisse de Québec, par une pratique touchante qui fut inaugurée le 1^{er} janvier 1660, et se continua d'année en année. Trois fois par an, le 1^{er} janvier, fête de la Circoncision et du saint Nom de Jésus, titulaire de l'église des jésuites à Québec, le jour de la fête de saint Ignace, lorsqu'elle tombait un dimanche, et le jour de la Saint-François-Xavier, les vêpres sonnaient comme de coutume à la paroisse, dans l'après-midi, le clergé et les fidèles se mettaient en procession, et l'on se rendait chez les jésuites : il y avait vêpres, sermon et salut, puis l'on revenait processionnellement à l'église paroissiale.

Le Journal des Jésuites nous fait assister à

l'inauguration de ce touchant usage le 1er janvier 1660 :

« M. l'évêque, dit-il, n'étant pas pleinement satisfait de ce que M. Torcapel avait fait le dimanche d'auparavant, à la paroisse, en annonçant la fête de la Circoncision, voulut lui-même y suppléer le premier jour de l'an, et montant en chaire, il fit un discours d'une demi-heure sur la Circoncision et le saint Nom de Jésus, où, à la fin, ayant apostrophé saint Ignace, il conclut que, pour juste reconnaissance des services que l'espace de trente ans nous avions rendus à la paroisse, les vêpres et le sermon ce jour-là n'auraient pas lieu à la paroisse, mais que l'on viendrait chez nous les dire tous les ans : ce qui fut commencé cette année de cette manière :

« Le jour de la Circoncision, on sonna les vêpres à la paroisse à l'ordinaire des autres fêtes, et on en sortit processionnellement avant deux heures. M. l'évêque demeura en bas (de l'église), et le curé avec le clergé monta au jubé, où il dit les vêpres en chape ; elles furent fort bien chantées en musique. On lui avait préparé là un siège tapissé, avec un prie-dieu.

« Le sermon se fit ensuite, puis le salut, à l'issue duquel on retourna processionnellement

à la paroisse. Peu de monde accompagna le clergé à la procession. M. le gouverneur assista aux vêpres et au sermon, mais non à la procession. Nous allâmes trois à la porte, pour y recevoir la procession à l'entrée et au sortir.

Ce qu'ajoute le *Journal des Jésuites* fait comprendre pourquoi le gouverneur n'assista pas à la procession : il se hâta de se rendre chez lui pour recevoir les visites du jour de l'an :

« M. le gouverneur, dit-il, alla saluer M. l'évêque à l'issue de la grand'messe avec une douzaine d'habitants, puis avec les mêmes vint chez nous. M. l'évêque y vint le soir après la procession. »

L'église des jésuites où l'on se rendit ainsi en procession le 1er janvier 1660 pour l'office des vêpres, n'était évidemment pas celle dont M. de Tracy posa la première pierre en 1666, et qui n'a été démolie qu'en 1807 : c'était une simple chapelle, extérieure, mais de proportions peu considérables, où les jésuites faisaient leurs offices publics : elle était évidemment petite, puisque l'évêque seul y était placé « en bas, » avec les fidèles ; l'officiant et le clergé se mettaient « au jubé, » pour chanter les vêpres.

Mgr de Laval ne se contenta pas d'une

ordonnance verbale pour perpétuer l'usage louable qu'il avait inauguré le 1er janvier 1660 : il donna à cette occasion un mandement, dont voici la teneur :

« Après avoir connu, dit-il, et considéré les grands services rendus à Dieu par les Pères de la Compagnie de Jésus en toutes ces contrées, tant au regard de la conversion des sauvages, que de la culture de la colonie française, spécialement par le soin charitable qu'ils ont apporté en l'administration de la paroisse, tant pour le temporel que pour le spirituel, pendant l'espace d'environ trente ans, nous avons jugé juste et raisonnable qu'il y ait à jamais quelque marque de reconnaissance de la part de la paroisse de Québec envers les dits Pères de la Compagnie de Jésus ; et à cette fin nous avons ordonné que tous les ans, au premier jour de janvier, qu'on célèbre la fête de la Circoncision et du saint Nom de Jésus, qui est le titre et le patron de leur église de Québec aussi bien que de leur Compagnie, on s'assemblerait à la paroisse à l'heure ordinaire des vêpres, d'où le curé avec le clergé et le peuple iront processionnellement à l'église des dits Pères, pour y chanter les vêpres, et après le sermon et le salut on retournerait processionnellement à la dite paroisse ;

« Nous avons de plus ordonné que le même sera fait le 3 décembre, fête de saint François-Xavier, et le 30 juillet jour de la fête de leur glorieux patriarche saint Ignace, lorsqu'elle tomberait un dimanche, et que le peuple en serait averti le dimanche d'aparavant, et exhorté de contribuer le plus qu'il lui serait possible à cette reconnaissance.

« Voulons que la dite ordonnance soit insérée dans les registres de la paroisse, et que copie en soit donnée aux Pères de la Compagnie de Jésus.

« Donné en notre demeure ordinaire de Québec, sous notre sceau et seing et celui de notre secrétaire, le 15 janvier 1660. (signé) François, év. de Pétrée. »

Cette ordonnance de Mgr de Laval fut maintenue et exécutée tant que vécut le vénéré prélat, et même assez longtemps après sa mort ; mais elle ne put résister aux troubles qui affligèrent l'église de Québec à l'occasion des difficultés entre le chapitre et le séminaire, et elle tomba en désuétude du temps de Mgr Dosquet.

CHAPITRE VIII

LE PREMIER PRESBYTÈRE DE QUÉBEC

Henri de Bernières fait construire un presbytère.—Fonds en réserve pour cette construction.—M. de la Chenaie.—La Communauté des Habitants.—Le collège des Jésuites.—Inauguration du nouveau presbytère.

Mgr de Laval et l'abbé de Bernières demeuraient encore dans la petite maison de Mme de la Peltrie, et ils y restèrent jusque dans l'automne de 1661. C'est là que les trouva M. Thomas Morel, lorsqu'il arriva à Québec, avec Denis Roberge, le 22 août de cette année. Tous quittèrent la maison de Mme de la Peltrie le dimanche soir, 6 novembre, pour aller passer l'hiver chez les jésuites. L'évêque et ses prêtres étaient à la table des révérends Pères : « ses gens, dit le *Journal des Jésuites*, prenaient leurs repas avec les pensionnaires. »

Mgr de Laval s'embarqua pour la France, avec le P. Ragueneau, le 12 août 1662, après avoir confié l'administration de son vicariat apostolique conjointement à MM. de Lauson-Charny et de Bernières, qu'il avait nommés

ses grands vicaires. Ce dernier sortit définitivement de chez les jésuites le 5 octobre, et alla fixer ailleurs sa résidence avec Thomas Morel et son autre confrère Jean Dudouyt, qui venait justement d'arriver de France. Thomas Morel était du diocèse de Rennes, en Bretagne ; Jean Dudouyt, du diocèse de Coutances : tous deux étaient d'anciens hôtes de l'Ermitage de Caen, et paraissaient avoir une estime toute spéciale pour Henri de Bernières.

Le *Journal des Jésuites*, qui nous apprend le départ de M. de Bernières de chez les jésuites, ne nous dit pas où il alla demeurer avec ses confrères ; mais ce fut évidemment dans le presbytère que l'on venait de construire à l'endroit même où s'élève encore aujourd'hui la maison du curé de Québec.

A peine, en effet, Mgr de Laval et M. de Bernières furent-ils arrivés au Canada, en 1659, qu'ils songèrent à se bâtir une résidence, près de l'église paroissiale. Il n'y avait encore là qu'une chétive maison en bois, où logeait le bedeau. Elle était si peu convenable pour servir de presbytère, que le prélat, malgré son amour de la simplicité et de la pauvreté, n'avait pu se résoudre à l'habiter, et qu'il était allé se retirer avec ses prêtres dans la maison de Mme de la Peltrie.

L'laissé à lui-même, il se serait peut-être contenté longtemps de cette maison : « Il ne veut qu'une maison d'emprunt, écrit Marie de l'Incarnation, disant que quand il ne faudrait que cinq sols pour lui en faire une, il ne les voudrait pas donner. » On assure même qu'ayant passé près de trois mois à l'Hôtel-Dieu dans l'automne de 1659, il songea sérieusement à y demeurer, afin d'être près des pauvres malades, et de pouvoir plus aisément les secourir. Mais on lui fit comprendre qu'il était plus convenable à la dignité de sa charge, de se mettre chez lui, dans une résidence louée, d'abord, puis dans une « maison épiscopale » qu'on lui bâtirait ; et il se rendit à cet avis : « Il veut que tout se fasse avec la majesté convenable à l'Eglise, autant que le pays le peut permettre, » dit encore Marie de l'Incarnation.

M. de Bernières, nommé dans l'automne de 1660 pour exercer les fonctions de curé de Québec, se décida, avec le consentement de la fabrique et de l'évêque, à entreprendre sur le terrain de l'église la construction d'un presbytère.

Mais avec quoi bâtir ? Charles Aubert de la Chenaie (1), riche et honorable négociant de

(1) M. de la Chenaie vint au Canada en 1655. Il fut l'un des premiers commis de la recette du pays, et prit part à une

la ville, avança les fonds nécessaires, et prêta la somme de six mille livres, sur l'assurance d'être remboursé par la Communauté ou Compagnie des habitants qui tenait cette somme en dépôt pour la dite construction. Mgr de Laval y ajouta « de son argent » plus de deux mille livres, « voulant, disait-il, contribuer sa part, et concourir aux intentions de ceux qui avaient donné la somme de six mille livres. »

D'où provenait cette somme de six mille livres ? Une vingtaine de soldats avaient été envoyés au Canada en 1644 par la reine Anne d'Autriche, et expédiés au pays des Hurons pour protéger les missionnaires contre les Iroquois. Ils revinrent à Québec l'année suivante, « chargés d'une quantité de peaux de castors, » pour une valeur « de trente à quarante mille francs. » A qui devait aller le revenu de ces pelleteries ? A la Compagnie des Cent-Associés, ou bien à la Communauté des habitants ou bourgeois canadiens, auxquels on venait de céder le privilège de la traite des castors, moyennant certaines conditions ? Il y eut beau-

foule d'entreprises commerciales et industrielles. C'était un homme actif, dévoué et courageux.

Il demeurait à la basse-ville, sur la place en avant de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, et mourut en 1702, « fort regretté, écrivait M. de Beauharnois, pour le bien qu'il a fait en ce pays. »

coup de contestations à ce sujet : elles se terminèrent par un compromis : « On s'accorda, dit le P. Lalemant, d'employer le provenu à bâtir une église et presbytère, pour lequel en particulier six mille livres furent destinées. . . (1). »

Les jésuites, qui avaient bâti en 1635 une petite résidence en bois près de Notre-Dame-de-Recouvrance (2), et l'avaient vue complètement détruite en 1640 par l'incendie qui dévora en même temps l'église (3), furent laissés libres d'accepter les six mille livres pour bâtir un presbytère sur le terrain de l'église, ou de bâtir sur leur propre fonds (4), en remettant plus tard la même somme à la Communauté des habitants. Ils préférèrent ce dernier parti, et remirent effectivement les six mille livres, en 1655, au trésorier de la dite Communauté, laquelle se trouvait alors en complète banqueroute.

(1) " Journal des Jésuites," p. 9.

(2) " Catalogue des Bienfaiteurs de N.-D. de Recouvrance," publié dans " L'Abeille " du Petit Séminaire de Québec, t. VII, No 19, note de M. Laverdière.

(3) L'incendie détruisit aussi " la chapelle de Champlain," c'est-à-dire l'humble monument funèbre où reposaient ses cendres, et qui était tout près de N.-D. de Recouvrance. (Relations des Jésuites, 1640, p. 50).—Les registres de la paroisse devinrent la proie des flammes ; mais " on sauva quasi tous les ornements d'église." (Catalogue.)

(4) Le terrain des jésuites avait douze arpents en superficie ; il leur fut concédé le 18 mars 1637. Jusque-là ils avaient habité Notre-Dame des Anges, à l'embouchure de la rivière Lairet.

A son arrivée au Canada, en 1657, M. de Queylus, devenu curé de Québec, et se trouvant sans presbytère, intenta une action aux Pères Jésuites, pour leur faire remettre à la paroisse le nouveau logis qu'ils venaient de bâtir, ou bien rembourser les six mille livres. C'était une simple procédure pour arriver à faire payer la Société des habitants.

Le jugement interlocutoire du sénéchal fut signifié aux jésuites le 22 novembre 1657 ; ils n'eurent pas de peine à prouver qu'ils s'étaient déjà acquittés de leur dette ; et quatre mois après, le 23 mars 1658, le gouverneur d'Ailleboust rendit un jugement définitif, par lequel il déclarait « que la Communauté des habitants demeurait duement chargée de payer, à la décharge et en l'acquit des dits Pères Jésuites, la dite somme de six mille livres, condamnant le procureur de la dite Communauté, Jean Gloria, à payer par préférence aux autres dettes de la dite Communauté, la dite somme de six mille livres, pour être employée à la bâtisse du dit presbytère (1). »

M. de Queylus cessa d'être curé de Québec dans l'été de 1658, et monta à Montréal. Les

(1) Note de M. Laverdière, dans le "Journal des Jésuites," p. 226.

jésuites reprirent leurs fonctions curiales, et les six mille livres continuèrent à rester en dépôt entre les mains des Habitants. Elles y étaient encore lorsque M. de Bernières commença le presbytère ; et au lieu de les réclamer de suite, il préféra, comme nous l'avons vu, emprunter de M. de la Chenaie.

Les travaux de construction durent commencer en 1661 ; ils furent poussés avec assez de vigueur, au printemps de 1662, pour que la maison fût logeable dans l'automne. M. de Bernières y entra avec ses confrères le 5 octobre. On continua à y travailler tout l'hiver et le printemps suivant, pour finir l'intérieur. Elle était terminée lorsque Mgr de Laval arriva avec M. de Maizerets le 15 septembre 1663.

C'était une bonne maison en pierre, parfaitement finie à l'extérieur et à l'intérieur. Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France, créé cette année-là même par le roi, nomma, le 21 octobre, une commission de cinq ouvriers, savoir, deux maîtres maçons, un maître charpentier et deux maîtres menuisiers, pour la visiter et en estimer la valeur. L'inspection eut lieu le 14 novembre. La « maison presbytérale » fut estimée à huit mille cinq cents livres, ce qui était une somme relativement considérable pour l'époque.

Après avoir reçu le rapport assermenté des experts, le Conseil Souverain ordonna le 17 novembre que la Communauté des Habitants paierait à la fabrique la somme de six mille livres dont elle était dépositaire, puis, que les marguilliers eux-mêmes remettraient cette somme à M. de Bernières pour le rembourser des avances qu'il avait faites pour la construction de l'édifice. Le 17 février 1664, M. de Bernières donna une quittance générale tant aux marguilliers qu'à la Communauté des Habitants.

Telle est l'histoire de la construction du premier presbytère de Québec (1) : il fut bâti, de 1661 à 1663, par les soins et sous la surveillance de M. de Bernières. Les marguilliers qui se trouvaient alors en charge et lui donnèrent leur concours furent MM. Mathieu Damours, Jean Gloria, Jean Madry et Thierry Delestre le Vallon.

(1) Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France siégea au moins une fois au presbytère de Québec, savoir le 30 janvier 1664. "Jugements du Conseil Souverain," t. 1. p. 112.

CHAPITRE IX

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663.— COMMENCEMENTS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.—M. DE BERNIÈRES, PREMIER SUPÉRIEUR.

Paroles de Kalm, de Latour et de Marie de l'Incarnation sur le tremblement de terre de 1663.—Les premiers prêtres du Séminaire de Québec.—Le terrain de l'église, abandonné au Séminaire, puis rendu à la Fabrique.

On travaillait encore au presbytère de Québec, dans l'hiver de 1663, lorsqu'éclata le fameux tremblement de terre qui répandit la terreur d'un bout à l'autre du pays, et fait époque dans les annales canadiennes. Les récits des contemporains sont tous d'accord sur son intensité prodigieuse, l'étendue et la durée de son action. Commencé dans les premiers jours de février, il se fit sentir plusieurs mois. On en parlait encore au bout de deux générations ; et c'est sans doute d'après ce qu'il avait entendu raconter au Canada, que le savant naturaliste Kalm, qui visita la Nouvelle-France plus de trois quarts de siècle après l'événement, écrivait :

« Au commencement de février 1663, un grand tremblement de terre s'est fait sentir à Québec et par tout le Canada ; il reste encore quelques vestiges de ses ravages. » Et il ajoutait : « Aucune personne n'a perdu la vie durant cette convulsion de la nature. »

« La merveille, écrit de son côté M. de La-tour, fut que dans un si étrange bouleversement, qui dura plus de six mois, personne ne périt, personne ne fut blessé. Dieu voulait sans doute convertir le pécheur, et non pas le perdre. Aussi vit-on partout de grandes conversions, même parmi les sauvages. »

L'auteur fait ici allusion aux désordres propagés dans la colonie par la vente des boissons enivrantes aux sauvages. Ce commerce avait été prohibé par l'autorité civile, dès le commencement du pays, sous des peines très sévères ; mais on s'était relâché à punir les infractions à la loi (1). Les désordres avaient pris une telle proportion que l'évêque s'était vu forcé de fulminer l'excommunication contre ceux qui en étaient la cause. Malheureusement les efforts généreux de son zèle venaient se briser contre l'avarice et la cupidité des marchands ; et il s'était décidé à aller en France pour se plaindre à la cour et demander au roi

(1) « Jugements du Conseil Souverain, » t. 1, p. 8.

quelques mesures efficaces pour arrêter le fléau.

« Le zèle de la gloire de Dieu, écrivait Marie de l'Incarnation, l'a obligé d'excommunier ceux qui exerceraient le trafic des boissons. Ce coup de foudre ne les a pas étonnés. Ils n'en ont pas tenu compte, disant que l'Eglise n'a point de pouvoir sur les affaires de cette nature. »

« Les choses étant à cette extrémité, il s'embarque pour passer en France, afin de chercher les moyens de remédier à ces désordres... Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied. »

Le tremblement de terre fut considéré par tous les habitants du Canada comme un avertissement du ciel, ou plutôt comme la voix de Dieu venant appuyer la parole du saint apôtre de la Nouvelle-France. Cette voix fut entendue et écoutée ; toutes les chroniques de l'époque s'accordent à proclamer l'heureux changement produit dans les âmes :

« On ne saurait croire, dit Marie de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées... Au même temps qu'il a ébranlé les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences ; les jours de carnaval ont été changés en des jours de pénitence

et de tristesse ; les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels ; les jeûnes au pain et à l'eau fort fréquents ; les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'avaient été dans l'extrémité des maladies.

« Un seul ecclésiastique, qui gouverne la paroisse de Château-Richer, nous a assuré qu'il a fait faire lui seul plus de huit cents confessions générales. Je vous laisse à penser ce qu'ont pu faire les Révérends Pères, qui jour et nuit étaient dans les confessionnaux. Je ne crois pas que dans tout le pays il y ait un habitant qui n'ait fait une confession générale. »

Le curé de Québec, M. de Bernières, et son assistant, M. Dudouyt, eurent leur grande part de besogne dans cette circonstance : comme leur confrère M. Morel, du Château-Richer, ils surent mettre à profit le mouvement salutaire qui entraînait les fidèles vers l'église et le confessionnal :

« Les églises ne désemplissaient pas, dit Latour, et on ne pouvait modérer la ferveur générale ; surtout, pendant longtemps il ne fut plus question de cet odieux trafic des boissons enivrantes qui avaient été la première source du mal, et auquel, d'une voix unanime, tous les Sauvages chrétiens l'attribuaient. »

En arrivant à Québec, vers la mi-septembre

1663, Mgr de Laval apprit avec une profonde douleur les calamités qui étaient venues fondre sur son peuple ; mais il bénit en même temps la divine Providence qui avait tiré le bien du mal, et opéré de si heureux changements dans les dispositions de ses diocésains par rapport à la traite de l'eau-de-vie.

Le prélat, de son côté, apportait à M. de Bernières une excellente nouvelle : il avait profité de son séjour à Paris pour fonder un séminaire à Québec. Pendant que son ami préparait la demeure matérielle qui devait être comme le berceau de cette grande institution, le prélat créait l'institution elle-même, et la faisait reconnaître par le roi. Son mandement pour l'établissement du séminaire de Québec est du 26 mars 1663 ; les lettres royales, du mois d'avril suivant.

Mgr de Laval amenait avec lui deux prêtres, Louis Ango de Maizerets et Hugues Pommier, et trois séminaristes (1). Ces séminaristes français ne restèrent pas longtemps au pays ; mais ils furent, avec deux canadiens, Germain Morin et Louis Jolliet (2), les premiers élèves du grand séminaire de Québec.

(1) MM. Forest et Le Chevalier, et un autre dont le nom n'est pas connu. (Journal des Jésuites, p. 322).

(2) Louis Jolliet reçut la tonsure et les ordres mineurs dans la chapelle de la Congrégation, au collège des Jésuites, le 10

Ango de Maizerets, natif de Rouen, et Hugues Pommier, originaire de la Bourgogne, tous deux de la société des Bons-Amis, ainsi que les quatre prêtres que Mgr de Laval avait déjà avec lui, Charles de Lauson-Charny (1), Henri de Bernières, Thomas Morel et Jean Dudouyt (2), voilà les six directeurs du séminaire dont parle le prélat dans son rapport au saint-siège de 1664 :

« J'ai établi dans cette Eglise un séminaire pour que les jeunes Canadiens qui aspirent au sacerdoce puissent s'y former à la discipline ecclésiastique ; et j'en ai confié la direction à six prêtres, qui remplissent leur tâche avec zèle et efficacité. Je ne doute pas que ce séminaire produira beaucoup de bons fruits, avec la grâce de Dieu. Je suis venu à bout de lui procurer quelques rentes, pour lui faire un revenu, auquel j'ai ajouté les dîmes du pays, après avoir annexé toutes les paroisses au sémi-

août 1662, avant-veille du départ de Mgr de Laval pour la France. Il était encore ecclésiastique le 2 juillet 1666, et soutint ce jour-là, avec Pierre de Francheville, une thèse de philosophie ; mais il quitta la soutane peu de temps après. C'est lui qui, avec le P. Marquette, découvrit, en 1673, le Mississipi.

(1) On a vu que M. de Lauson-Charny sortit de chez les Jésuites le 17 sept. 1664 pour aller demeurer au presbytère, ou plutôt au nouveau séminaire.

(2) « De Bernières, Ango de Maizerets et Dudouyt, prêtres français. d'un esprit bien fait, d'une vertu reconnue et d'un parfait détachement... » (Documents de Paris, Eglise du Canada, t 1, p. 29, Mémoire pour le Canada.)

naire. Le roi a confirmé de son autorité ce que j'ai fait, et tous les papiers ont été enregistrés au Conseil Souverain de ce pays.»

Il ajoutait : « J'ai fixé ma résidence dans mon séminaire, et j'ai avec moi huit prêtres, que j'emploie, selon mon jugement, et suivant les besoins, aux missions, ou à d'autres fonctions ecclésiastiques. »

Les deux prêtres additionnels que le prélat mentionne ici sont sans doute M. de Saint-Sauveur, ancien curé de Thury en Normandie, qui était au Canada depuis 1634 et desservait la petite église de la côte Sainte-Geneviève, et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu. M. de Saint-Sauveur était l'hôte et le commensal de son ami Jean Bourdon, et recevait de la fabrique, pour ses services, une pension annuelle de cinquante livres (1).

Le fondateur du séminaire, Mgr de Laval, les six directeurs que nous avons nommés, ainsi que les séminaristes, tous habitaient la « maison presbytérale » que venait de construire M. de Bernières. Celui-ci fut nommé supérieur du séminaire : lui et M. de Maizerets ont exercé cette charge à tour de rôle plus d'un demi-siècle.

Le séminaire était donc établi et installé.

(1) Archives paroissiales de N.-D. de Québec.

Mais la situation était précaire : on n'était pas bâti chez soi, et si l'on avait besoin de s'agrandir, on n'avait aucun terrain pour y asseoir de nouvelles constructions.

M. de Bernières, qui faisait les fonctions curiales à Québec, convoqua une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux de la paroisse. Elle eut lieu à la sacristie le dimanche 30 décembre 1663, en présence de Mgr de Laval. Les marguilliers qui y assistaient étaient Jean Bourdon, natif de Rouen, et citoyen de Québec depuis 1634, Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, Juchereau de la Ferté, gendre de Robert Giffard, seigneur de Beauport, Huboust des Longchamps, originaire de Menil-Durand, en Normandie, et marié à une anglaise, Mathieu Damours Deschauffours, Jean Gloria, Jean Madry, et Delestre le Vallon, d'origine flamande.

Le séminaire, représenté par MM. de Bernières, Ango de Maizerets et Dudouyt, demanda à la fabrique la permission « de bâtir sur l'emplacement du presbytère tous et tels logements qu'il jugerait nécessaire pour son établissement ; » et à raison des grandes dépenses qu'il serait obligé de faire, il voulait demeurer libre « de se retenir le dit emplacement avec tous les bâtiments et augmentations, en faisant bâtir un autre presbytère en lieu commode

pour desservir la dite église, valant la somme de six mille livres, si dans la suite des temps l'on avait besoin d'un presbytère séparé du dit séminaire (1).»

Tout fut accordé par la fabrique, et ratifié, séance tenante, par Mgr de Laval.

C'était une affaire d'or pour le séminaire : elle n'était pas si brillante pour la paroisse, qui n'avait plus un seul pouce de terrain dans le voisinage immédiat de l'église. Les inconvénients restaient dans l'ombre tant que la paroisse était administrée par le séminaire, et que l'union de la cure au séminaire était fortement soutenue par l'évêque. Mais du moment que cette union était menacée, la situation était embarrassante, le séminaire prétendant qu'on lui avait « cédé le terrain sur lequel était bâti le presbytère, composé du logement du curé, du lieu pour les petites écoles, et autres logements servant à l'usage de la sacristie de l'église, cours et jardins et lieux appelés aujourd'hui cimetière de la Sainte-Famille et de Sainte-Anne.»

Il est vrai que le séminaire s'était engagé à bâtir un autre presbytère « en lieu commode, » et valant au moins six mille livres, dans le cas

(1) Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada.

où « l'on aurait besoin d'un presbytère séparé du séminaire. » Mais où trouver ce lieu commode ? N'avait-on pas déjà construit le presbytère dans le vrai « lieu commode » pour l'église ?

Quelques années plus tard (1675), Frontenac ayant eu occasion de citer les marguilliers de Québec devant le Conseil Souverain, critiqua sévèrement la faiblesse de leurs devanciers, qui avaient consenti à toutes les demandes du séminaire. Ils avaient laissé enclore « un petit cimetière qui était à côté de l'église, dont on avait fait un jardin après avoir exhumé les corps. » Ils avaient abandonné le terrain que Couillard et sa femme avaient donné à la fabrique « pour faire les processions autour de l'église. » Le séminaire avait également enclos ce terrain, en laissant dans la clôture « deux grandes portes pour faire les processions. » Mais, disait Frontenac, ces portes ne s'ouvrent « que pour le charroi du bois de chauffage » du séminaire ; et il ne serait pas décent d'y passer en procession : de fait les processions ne s'y font plus (1).

Les paroissiens de Québec n'avaient pas été convoqués à l'assemblée du 30 décembre 1663 : les marguilliers seuls y avaient pris part. Mgr

(1) " Jugements du Conseil Souverain, " t. I, pp. 908, 910.

de Saint-Vallier ne voulut jamais reconnaître la validité de cette assemblée ni des résolutions qui y avaient été prises. Tout fut annulé dans une assemblée générale tenue le 22 avril 1703 dans le palais de l'intendant, convoquée et tenue « par permission de Mgr de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France ; » et le séminaire, « pour le bien de la paix », renonça à toutes ses prétentions sur le terrain de l'église.

M. de Callières mourut le 26 mai suivant, et c'est son successeur, M. de Vaudreuil, avec l'intendant Beauharnois, qui ratifia le 8 juin la résolution de l'assemblée.

Mgr de Saint-Vallier était alors absent en Europe. Le vieil évêque, Mgr de Laval, vivait encore ; mais il était « retenu à sa chambre », au séminaire, par les infirmités et la maladie. Les messieurs du séminaire, qui ne faisaient rien sans lui, exprimèrent le désir « qu'il honorât de sa signature le présent acte, » comme il avait fait pour celui de l'assemblée du 30 décembre 1663. On le lui porta à sa chambre, et il signa le premier, et de bon cœur (1).

Cet acte avait été préparé et rédigé par le notaire royal Louis Chamballon, originaire de

(1) Acte de l'assemblée générale des paroissiens de Québec, tenue au palais de l'intendant le 22 avril 1703. (Documents de Paris, Eglise du Canada, t. II, p. 183).

Mirebeau, dans le Poitou, homme dont la piété, dit le vieux Récit des Ursulines, faisait l'édification de toute la ville de Québec. »

Le séminaire avait joui durant près de quarante ans du terrain de l'église et des bâtiments qui y étaient construits.

CHAPITRE X

M. DE BERNIÈRES, CURÉ DE QUÉBEC.—UNION DU SÉMINAIRE AUX MISSIONS- ÉTRANGÈRES.

Désintéressement des fondateurs du séminaire.—La paroisse de Québec, érigée en 1664, est confiée à M. de Bernières.—Son revenu.—Union du séminaire aux Missions-Etrangères.—La croix du Saut-au-Matlot.—Agrandissement du presbytère.

Ce n'était pas assurément pour leurs fins personnelles que Mgr de Laval, M. de Bernières et les autres prêtres du séminaire s'étaient fait donner par la fabrique le terrain de l'église ; c'était uniquement pour ce qu'ils croyaient être le bien de l'Eglise du Canada. Il y a dans le désintéressement de ces hommes apostoliques je ne sais quel parfum de vertu qui semble nous venir des âges héroïques de foi.

Au presbytère de Québec, devenu séminaire, on vivait dans le plus parfait esprit de pauvreté, chacun renonçant à son bien propre et mettant dans la caisse commune tout ce qu'il possédait, biens de famille, bénéfices, pensions

présents, et même honoraires de messes (1) :

« Il ne paraît aucun titre ni bien temporel à pas un des ecclésiastiques qui composent le séminaire de Québec, lesquels vivent tous en commun sur les revenus qui sont affectés au dit séminaire. »

Voilà le témoignage que Frontenac et les membres du Conseil Souverain rendaient un jour publiquement aux directeurs du séminaire de Québec (2).

MM. de Bernières et Ango de Maizerets recevaient chacun une pension de leur famille, le premier par son frère, M. de Gavrus, le second par M. de Lamothe, d'Argentan. Ils étaient même « fort riches, » d'après un document. M. Dudouyt avait une terre près de Périers, à quelques lieues de Coutances : elle était louée à M. de Montfort. M. Dupré avait un petit bénéfice dit *la chapelle de M. Dupré*, affermé pour la somme annuelle de cent quatre-vingt livres. M. Dufort, M. Gauthier de Brûlon, M. Petit avaient également des biens en France. Tous les revenus allaient au séminaire de Québec. La charge du procureur du séminaire, en France, qui devait administrer ces différents biens, sans compter les abbayes

(1) "L'Abeille" du petit séminaire de Québec, vol. II, n° 16.

(2) "Jugements du Conseil Souverain," t. I. p. 866.

et leurs prieurés, n'était évidemment pas une sinécure.

M. Dudouyt fut nommé procureur de la communauté et exerça cette charge à Québec jusqu'en 1676 ; puis il fut envoyé à Paris, où il remplit les mêmes fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1688 :

« Nos biens étaient communs avec ceux de l'évêque, écrivait Ango de Maizerets à M. de Denonville. Je n'ai jamais vu faire parmi nous aucune distinction du pauvre et du riche, ni examiner la naissance et la condition de personne, nous regardant tous comme frères.

« Le détachement est l'essentiel, écrivait à son tour Mgr de Laval ; c'est en cela que consiste l'esprit de grâce qui soutient le séminaire (1). »

Le presbytère de Québec, c'était vraiment l'ermitage de Bernières de Louvigny transporté sur les rives du Saint-Laurent.

« Tous ceux qui depuis composèrent le séminaire de Québec, dit Latour, avaient été formés à l'école de M. de Bernières, et portèrent dans le nouveau monde l'esprit qu'ils y avaient pris. Voici les principales maximes spirituelles de ce saint homme :

(1) Archives du Séminaire de Québec, Lettre du mois de mai 1685.

« Il ne faut pas se produire avant le temps,
« Ceux qui s'exposent à travailler pour le pro-
« chain sans être morts à eux-mêmes, font peu
« de fruit, et risquent de se perdre.

« On ne trouve la vie que dans la mort, l'être
« que dans le néant.

« Fuyons tout ce qui a de l'éclat, tout ce qui
« nourrit l'orgueil et l'amour propre, dont nous
« avons tous un fonds dans nous-même.

« L'abjection est comme le fumier de la vie
« spirituelle, qui engraisse la terre et la rend
« féconde.

« Nous n'avons point de meilleur ami que
« Jésus-Christ. Suivons tous ses conseils, sur-
« tout ceux de l'humiliation et de la désappro-
« priation du cœur.

« Le propre intérêt est le plus grand obstacle
« à l'esprit d'oraison. Sans la pauvreté et le
« dégagement, l'union avec Dieu est impos-
« sible. Cette union est le terme, le reste est
« le moyen : gardons-nous de prendre le moyen
« pour le terme.»

« C'est sur ce grand système de désappropriation que fut établie la communauté des biens, la dépendance du séminaire, l'union étroite, en un mot l'esprit et le gouvernement du clergé du Canada : prodige de perfection, qui fut la consolation de M. de Laval.»

Mgr de Saint-Vallier demeura plusieurs mois au séminaire, lors de son premier voyage dans la Nouvelle-France : « Il me semblait, dit-il, voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem du temps des apôtres... Les prêtres du séminaire aiment la pauvreté, et vivent dans un parfait abandon à la Providence. »

Un demi-siècle plus tard, le gouverneur et l'intendant du Canada constataient au séminaire le même esprit de ferveur : « Ils sont fort unis entre eux et fort désintéressés ; ils remettent à la masse commune le revenu de leurs bénéfices et de leur casuel (1). »

D'après le mandement de Mgr de Laval, toutes les paroisses étaient unies au séminaire de Québec. L'évêque choisissait parmi ses prêtres ceux dont il avait besoin pour les desservir : les curés ou missionnaires recevaient la dîme, le casuel et autres droits, et en rendaient compte au séminaire. Ce système de cures unies au séminaire fut approuvé à Rome, au moins comme système provisoire. Le car-

(1) Lettre de Beauharnais et Hocquart au ministre de la marine, 10 octobre 1734, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 91.

dinal Barberini, secrétaire de la Propagande, écrivant à Mgr de Laval le 13 avril 1669, lui disait que l'affaire de l'érection de l'évêché de Québec était en bonne voie et arriverait à heureuse fin ; puis il ajoutait :

« Quand cette affaire sera réglée, on pourra s'occuper de l'érection des paroisses : pour le moment, c'est le sentiment de la Sacrée Congrégation que vous devez continuer à les administrer de la même manière que vous l'avez fait jusqu'ici, avec un zèle qui fait tant d'honneur à votre piété (1). »

La première paroisse qui ait été érigée en titre est celle de Notre-Dame de Québec : elle le fut le 15 septembre 1664, et Mgr de Laval nomma immédiatement curé M. de Bernières, qui la desservait depuis l'automne de 1660, et était en même temps supérieur du séminaire. Elle comprenait « la haute et basse ville, la Canardière, qui a une demi-lieue d'étendue, la Petite-Rivière jusques à une lieue et demie de Québec, la côte Sainte-Geneviève, et Saint-Michel distant d'une lieue. » Il y avait en 1683 sur ce territoire 239 familles et 1354 âmes (2).

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) " Plan général de l'état présent des missions du Canada, fait en 1683, " publié dans " l'Abeille " du petit séminaire de Québec, vol. 1, n° 18.

La dîme et les droits curiaux dus à M. de Bernières étaient remis au procureur du séminaire de Québec. Son casuel, en 1667, était de cent trente-trois livres, et d'un peu plus de cent quatre-vingt-cinq livres en 1668 : sa dîme, en 1668, rapportait quatre-vingt-dix livres. En 1689, le revenu du curé de Québec était encore peu de chose, d'après une déclaration officielle de Mgr de Laval en date du 11 novembre : « Le curé de Québec, qui ne peut se passer de vicaire, n'a encore à présent pour revenu que vingt-cinq à trente minots de blé, et très peu de chose de son casuel (1). »

Le séminaire des Missions-Etrangères de Paris fut fondé presque en même temps que le séminaire de Québec : MM. de Meurs, Gazil et Poitevin en furent les principaux organisateurs. Il s'ouvrit dans une maison, située rue du Bac, qu'ils achetèrent de Mgr Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone. Le sermon d'inauguration fut donné par Bossuet.

Mgr de Laval ayant appris, au printemps de 1664, l'établissement définitif du séminaire de Paris, écrivit aux directeurs, qui étaient tous ses amis, pour les inviter à s'établir aussi à Québec, de manière à faire de son séminaire comme une branche de leur institution. Il voyait, en

(1) Archives du Séminaire de Québec.

effet, qu'il ne lui serait pas de sitôt possible de trouver au Canada les prêtres nécessaires pour conduire son établissement : « Venez donc, leur disait-il, nous vous recevrons avec joie. Vous trouverez un logement préparé et un fonds suffisant pour commencer un petit établissement qui ira toujours en croissant, je l'espère. »

Sur cette invitation, les directeurs demandèrent une permission authentique de faire l'établissement projeté. Mgr de Laval leur répondit, le 16 octobre 1664, qu'il agréait leur demande. L'union des deux séminaires eut lieu le 29 janvier 1665, et elle fut renouvelée dix ans plus tard, après que Mgr de Laval fut devenu évêque en titre de Québec.

Désormais, le séminaire de Québec ne fut qu'une branche de celui de Paris. Mgr de Laval et les messieurs de Québec appartenaient au séminaire des Missions-Etrangères au même titre que les messieurs de Paris.

Et d'abord, Mgr de Laval trouvant trop petit le terrain acquis de la fabrique en 1663, et prévoyant peut-être que cette propriété pourrait bien un jour lui être disputée, acheta, le 10 avril 1666, de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, le terrain d'environ seize arpents qui joignait celui du séminaire et

s'étendait jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Puis le 5 octobre suivant, il le céda au séminaire de Paris pour le séminaire de Québec.

Peu de temps après avoir acquis ce vaste terrain, on commença « sur l'emplacement de l'église, » tout près du presbytère dont elle n'était que l'agrandissement, une maison en bois, destinée à servir de grand séminaire, en attendant que l'on pût élever un édifice permanent sur le terrain Couillard. Cette maison en bois portait l'inscription S. M. E. (*Seminarium Missionum Exterarum*) (1). Une belle avenue conduisait de cette résidence au bord de la colline, où M. de Tracy, arrivé au Canada l'année précédente, avait fait planter une grande croix. Cette croix s'appelait « la croix du Saut-au-Matelot ». L'endroit où elle s'élevait (probablement la terrasse du jardin) était si délicieux, que Mgr de Saint-Vallier fit des démarches pour l'acquérir du séminaire. Ses désirs échouèrent devant les résistances de M. Tremblay (2).

Par une convention entre Mgr de Laval et le séminaire des Missions-Etrangères, en date du 6 octobre 1666, Mgr de Laval s'obligeait à

(1) Mss de l'abbé Beaudet.

(2) Archives du Séminaire de Québec Lettre de M. Tremblay, 1695.

mettre le dit séminaire en possession de la maison qui se construisait, « avec tous les meubles, le 29 septembre 1667, auquel jour le dit séminaire se chargera des pensionnaires, sans qu'il puisse être obligé en quelque façon que ce soit en aucune dette contractée avant le dit septembre 1667, soit pour le regard de la bâtisse de la dite maison, soit pour quelque autre chose quelconque, » Mgr de Laval s'obligeant de satisfaire « à toutes les susdites précédentes dettes et nommément à celle de Denis Roberge, qui est portée par le mémoire joint à son contrat de donation au séminaire (1). »

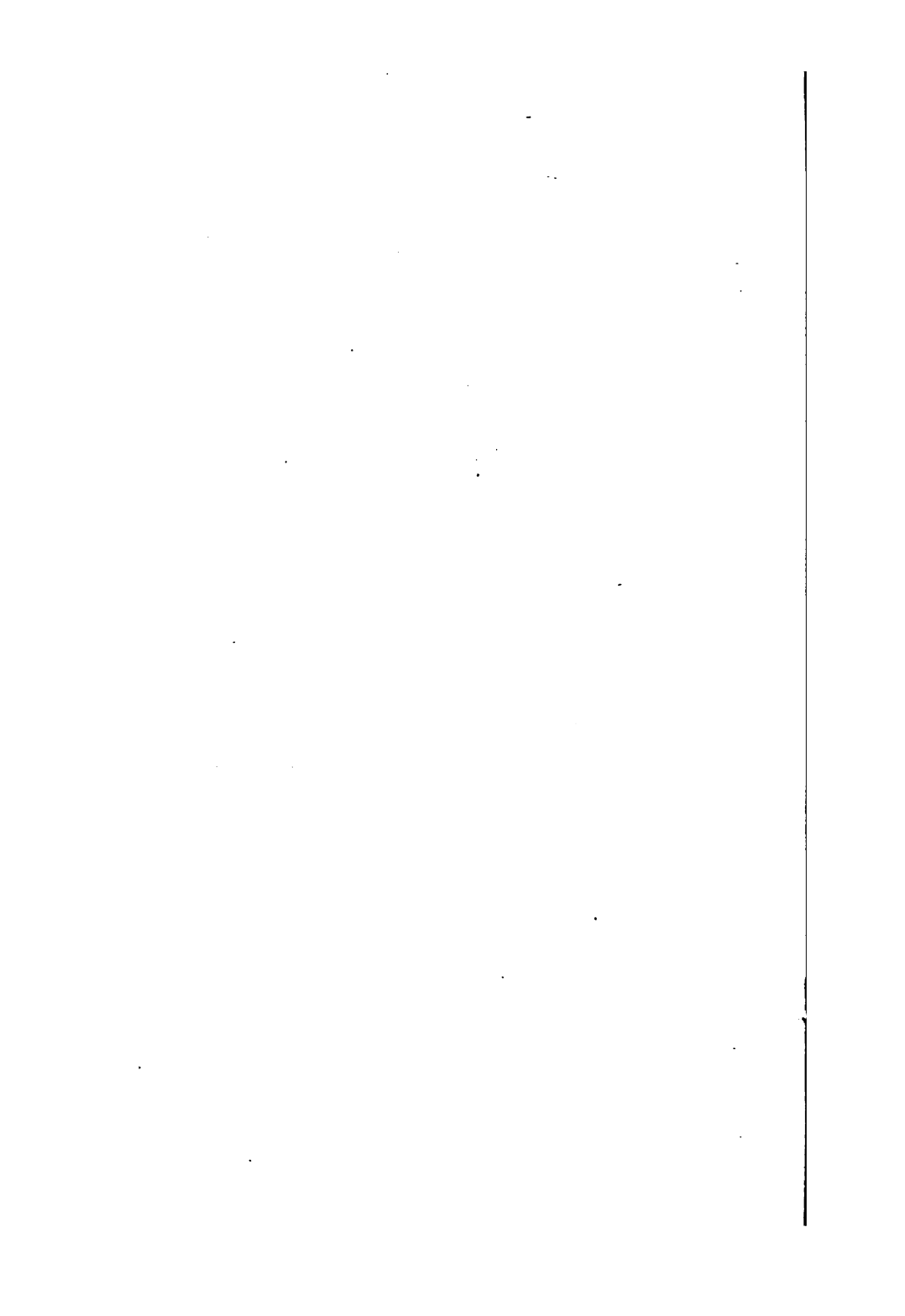
En même temps que l'on construisait cette maison en bois pour le grand séminaire, on faisait des travaux de réparation à l'église paroissiale, qui fut consacrée cette même année 1666. M. de Bernières, comme curé de Québec et supérieur du séminaire, eut sans doute à s'occuper beaucoup de tous ces travaux pour en surveiller l'exécution.

Les différentes compagnies du régiment de Carignan envoyées au Canada pour aller, sous les ordres de M. de Tracy, porter la guerre dans le pays des Iroquois, arrivèrent à Québec dans l'automne de 1665. Plusieurs y passèrent

(1) Archives du séminaire de Québec.

l'hiver, et l'on se prépara durant tout l'été de 1666 à marcher contre l'ennemi.

Cette année 1666 fut évidemment pour le curé de Québec une année féconde en occupations de toutes sortes.



CHAPITRE XI

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.—LES GRANDES CONSTRUCTIONS.

Au grand séminaire.— Germain Morin et Louis Jolliet.— Le petit séminaire, dans la maison de Mme Couillard.—Nouveau bâtiment pour le petit séminaire, près de la cathédrale.—Démolition de la maison Couillard, et construction du séminaire proprement dit.—Description de l'édifice, d'après Frontenac et La Potherie.

Le grand séminaire existait depuis 1663. Installé d'abord au presbytère, il avait été transféré dans l'automne de 1667 à la nouvelle maison construite tout auprès par les soins de Mgr de Laval et du séminaire. Le supérieur, M. de Bernières, tout en exerçant les fonctions curiales à la paroisse, s'occupait des jeunes séminaristes français et canadiens qui se préparaient au sacerdoce : il leur donnait des conférences spirituelles et théologiques ; et déjà l'un d'eux, Germain Morin, qui remplissait depuis deux ou trois ans auprès de l'évêque les fonctions de secrétaire et celles de greffier de l'officialité, avait reçu l'onction sacerdotale le 19 septembre 1665 dans l'église paroissiale de Québec, où

tout jeune et durant tant d'années il avait servi comme enfant de chœur. Il célébra solennellement sa première messe le jour de la Saint-Michel dans la chapelle du collège des jésuites où il avait fait ses études comme pensionnaire.

C'était, dit le P. Lalemant, «le premier prêtre du pays.» La cérémonie de son ordination et celle de sa première messe attirèrent sans doute toute la population de Québec et des environs, et répandirent partout une sainte joie.

Une sœur de Germain Morin est aussi la première Canadienne qui se soit faite religieuse, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Elle écrit les annales de cette communauté ; et ces annales, demeurées manuscrites, ont été souvent consultées et citées par nos historiens.

Germain Morin et Louis Jolliet, qui étaient ensemble au grand séminaire, n'étaient pas les premiers venus ; ils faisaient honneur aux Canadiens. Très bien doués sous le rapport de l'intelligence et des talents, ils avaient aussi des goûts artistiques : le P. Lalemant les appelle quelque part « nos officiers de musique (1). »

L'année 1668 vit la fondation du petit séminaire de Québec : elle fut l'œuvre de Mgr de Laval, de M. de Bernières et des autres prêtres

(1) " Journal des Jésuites," p. 330.

du séminaire : « Le prélat, écrit Ango de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous (1). » Et Mgr de Laval, à son tour, ne cessait de répéter que tout le bien qu'il avait pu opérer au Canada, il l'avait fait avec le concours de son clergé.

La première maison occupée par les élèves du petit séminaire fut la maison même de Mme Couillard, dont on venait d'acquérir la propriété. Elle s'élevait tout près de la porte d'entrée donnant sur le jardin du séminaire tel qu'il était avant les nouvelles constructions (1). Voilà le berceau du petit séminaire de Québec.

Chose remarquable, c'est dans cette maison que le P. Le Jeune célébra la messe à son arrivée à Québec en 1632 :

« Nous allâmes, dit-il, célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-cy : c'est la maison de Mme Hébert (mère de Mme Couillard), qui s'est habituée auprès du fort, du vivant de son mary. Elle a une belle famille ; sa fille est icy mariée à un hon-

(1) « Mémoires sur la vie de M. de Laval, » p. 34.

(1) Voici ce que je trouve dans mon Journal, à la date du 26 octobre 1866 : « Depuis deux jours on fait des fouilles au jardin du séminaire, près de la porte d'entrée. On a trouvé les fondations de la maison de Mme Couillard, peut-être la première maison de la haute ville, que Mgr de Laval avait achetée pour y commencer le petit séminaire. »

nête Français. Dieu les bénit tous les jours ; il leur a donné de très beaux enfants ; leur bétail est en très bon point, leurs terres leur rapportent de bon grain . . .

« Quand ils virent arriver ces pavillons blancs sur les mâts de nos vaisseaux, ils ne savaient à qui dire leur contentement ; mais quand ils nous virent en leur maison pour y dire la sainte messe, qu'ils n'avaient point entendue depuis trois ans (les années d'occupation du pays par les Anglais), bon Dieu, quelle joye ! Les larmes tombaient des yeux quasi à tous, de l'extrême contentement qu'ils avaient. Oh ! que nous chantâmes de bon cœur le *Te Deum laudamus* ! c'était justement le jour de l'octave de saint Pierre et saint Paul. Le *Te Deum* chanté, j'offris à Dieu le premier sacrifice à Kébec (1). »

Il y avait un noyau d'élèves tout prêt pour la nouvelle institution du petit séminaire : c'étaient les enfants de chœur dont la paroisse payait la pension chez les jésuites. Nous voyons en effet que « la fabrique donnait annuellement 600 livres au Frère Joseph pour la pension des enfants de chœur. » A quelques-uns d'entre eux, comme Charles-Amador Martin, par exemple, fils d'Abraham Martin,

(1) " Relations des Jésuites," 1632.

elle fournissait même des souliers et des hardes (1).

Il n'y eut d'abord que deux enfants de chœur ainsi entretenus et pensionnés par la fabrique ; mais en 1659, à l'arrivée de l'évêque, le nombre en fut porté à quatre. Ceux qui, cette année-là, bénéficiaient de cette pension étaient le jeune Boutet, fils de Martin Boutet, Germain Morin, Charles-Amador Martin, et Véron ou Poupeau. Il y en avait un autre, Joseph Dubuisson (2), à qui les jésuites fournissaient la pension gratis (3).

Voici, d'après un vieux manuscrit (4), à quelle occasion et dans quel but fut établi le petit séminaire de Québec :

« On a commencé le petit séminaire le 1er octobre 1668, après avoir surmonté plusieurs difficultés. Les motifs furent pour tirer les enfants de la corruption du siècle, du libertinage où le naturel du pays les porte, les disposer à l'état ecclésiastique et les faire servir à l'église avec décence, en leur apprenant le plain-chant et les cérémonies.

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(2) Probablement le neveu de Mme Couillard, fils de Jean Guyon du Buisson et d'Elisabeth Couillard. Il épousa à Québec le 29 janvier 1674 Geneviève Cloutier, petite-fille de Zacharie Cloutier, du Perche.

(3) "Journal des Jésuites," p. 268.

(4) Publié dans "l'Abeille" du petit séminaire de Québec, vol. I, n° 26.

« Ce qui donna occasion à cet établissement fut que M. Talon, intendant, reçut ordre de la cour de travailler à franciser les sauvages, et, pour y réussir, proposa à Mgr de Laval d'élever des enfants de la nation des Hurons, et aux jésuites, des Algonquins ; et comme, pour les franciser, il était nécessaire de les mêler à d'autres enfants français, l'on retira du collège des jésuites, qui tenaient des pensionnaires, tous ceux dont on payait la pension en tout ou en partie (1). L'on fit pour ce sujet accommoder promptement la vieille maison où avait logé Mme Couillard . . . Il (le petit séminaire) fut composé de huit Français et six Hurons, qui entrèrent le jour de la Saint-Denis . . . »

La Mère de l'Incarnation écrivant à son fils le 17 octobre :

« Mgr notre Prélat, dit-elle, entretient en sa maison un certain nombre de jeunes garçons sauvages et autant de français, afin qu'étant élevés et nourris ensemble, les premiers prennent les mœurs des autres et se francisent. »

M. de Bernières était le supérieur général du grand et du petit séminaire. Son assistant, M. de Maizerets, fut le premier directeur des écoliers. On lit dans un ancien document :

(1) Les enfants de chœur dont il a été parlé plus haut.

« M. de Maizerets quitta son pays uniquement pour l'œuvre du petit séminaire. »

Après lui, c'est un prêtre canadien, Ignace-Germain Hamel, qui fut employé « à instruire les jeunes gens du petit séminaire. » Il était chanoine, et « presque toujours malade. » Dans un document du 21 septembre 1718, il est appelé « préfet des enfants du petit séminaire. »

Il y avait à cette date sept prêtres résidants au séminaire de Québec : cinq français, M. de Maizerets, supérieur, M. Glandelet, assistant, M. Thibout, curé de Québec, et son vicaire M. de Royer, puis M. de Requeleyne, « ancien curé de la Rivière-Ouelle et de la Grande-Anse ; » et deux canadiens, M. Hamel, et M. de Varennes, procureur, petit-fils de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières, Pierre Boucher.

Le vieux Récit des Ursulines, parlant de M. de Varennes :

« C'était, dit-il, un des plus dévoués amis de notre communauté. Sa présence dans notre sanctuaire embellissait toutes nos fêtes, et il nous rendait de continuels services par l'exercice de son saint ministère, aussi bien que par ses rares talents. Ce saint prêtre, dont la piété n'avait rien d'austère, rehaussait par la plus exquise politesse le prix des vertus sacerdotales qu'il possédait à un haut degré. »

Les élèves du petit séminaire allaient en classe chez les jésuites : au séminaire, ils avaient des répétiteurs, et on formait leur éducation en vue surtout de l'état ecclésiastique auquel ils étaient censés appelés.

La maison de Mme Couillard devint bientôt insuffisante pour le nombre des élèves. Après le retour de Mgr de Laval de son second voyage en France, en 1675, on fit bâtir un édifice en pierre « à angle droit avec la paroisse et attenant au chevet de l'église. »

En échangeant avec M. Berthelot l'île d'Orléans pour l'île Jésus, Mgr de Laval reçut 25,000 francs de retour (1), ce qui permit de faire cette construction.

Le nouvel édifice, « qui se dirigeait vers le petit séminaire actuel, fut, quelques années plus tard, réuni par un corridor avec le grand corps de logis. . . Il fut prêt en 1677. Mgr de Laval en fit la bénédiction solennelle le 7 décembre, et le lendemain, jour de l'Immaculée Conception, les élèves y entrèrent. Il y avait un peu plus de neuf ans qu'ils demeuraient dans le premier petit séminaire de l'Enfant-Jésus (2). »

Il y eut communion générale. On chanta tout d'abord le *Veni Creator*, ainsi que les lita-

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) Mss de l'abbé Beaudet.

nies de l'Enfant-Jésus, auquel était consacré le petit séminaire. L'image de la sainte Famille fut portée solennellement en procession. L'évêque prononça une pieuse allocution ; puis l'on chanta le psaume *Lætatus sum*, dans lequel le prophète se réjouit à la pensée qu'il va entrer bientôt dans la maison de Dieu. C'était bien, en effet, la maison du Seigneur, ce petit séminaire où devaient se former à la piété et se préparer au sacerdoce tant de générations.

Voici les noms de ceux qui entrèrent le 8 décembre 1677 dans le *Petit Séminaire du nouveau bâtiment*—c'est ainsi qu'on appelait la nouvelle construction :

« Jean-François Buisson ; François Grouard ; les deux Laval, frères (neveux de l'évêque) ; Augustin Le Gardeur de Tilly ; Etienne Volant ; Jean-François Buisson de Saint-Cosme ; Jean Bissot ; Denis de Peuvret ; Jean Soumande ; Augustin Le Gardeur de Repentigny ; Philippe Boucher ; Alexandre de Peuvret ; Alexandre Lavallière ; Daniel Latouche.

« Le même jour entrèrent au grand séminaire : MM. Thury ; Claude Denis ; Pierre Volant ; Jean Pinguet ; Paul Vachon ; Mathieu Damours ; Jean Guyon (1).»

(1) " L'Abeille," vol. 1, n° 26.

Mgr de Laval ayant ainsi convenablement logé les élèves du petit séminaire, en 1677, pouvait l'année suivante démolir la maison de Mme Couillard et commencer la construction du séminaire proprement dit, tout ce qu'il avait bâti jusque là n'étant que provisoire. Il posa solennellement la première pierre de l'édifice en mai 1678, et partit pour l'Europe dans le cours de l'automne.

C'est toujours à son grand vicaire M. de Bernières qu'il confiait l'administration de son diocèse durant ses absences. La première fois qu'il passa en Europe, M. de Bernières administra le diocèse conjointement avec M. de Lauson-Charny (1). Durant son second voyage, M. Dudouyt fut adjoint à M. de Bernières en cas de mort ou d'impossibilité quelconque d'administrer le diocèse. Cette fois-ci, M. de Maizerets reçut, le 4 novembre 1678, des lettres de grand vicaire en même temps que M. de Bernières.

Tout en remplissant ses fonctions de curé de Québec, de supérieur du séminaire et de grand vicaire du diocèse, M. de Bernières devait surveiller les travaux de construction du nouvel édifice : quelle lourde charge sur les épaules d'un seul homme !

(1) M. de Lauson-Charny retourna en France en 1671 pour ne plus revenir au Canada.

Lorsque l'évêque revint au Canada en 1680, la construction était très avancée. Elle fut logeable en 1681, mais on continua à y travailler les années suivantes.

« C'était, dit l'abbé Beaudet, un bâtiment en pierre, à deux étages avec des soupiraux, du côté du sud-ouest ; à trois étages avec des soupiraux, du côté du nord-est. Les caves, le rez-de-chaussée du côté du jardin, et même le couloir du rez-de-chaussée du côté de la cour (1) étaient complètement voûtés. Le toit était en ardoise. »

L'auteur de l'histoire manuscrite du séminaire modifie quelque peu ces données de l'abbé Beaudet :

« Avant l'incendie de 1701, dit-il, le séminaire n'avait qu'un étage du côté de la cour, et deux du côté du jardin. La gravure qui se trouve dans La Potherie nous confirme dans cette pensée ; car on n'y voit que deux étages du côté du jardin avec un comble brisé, avec double rang de lucarnes. »

(1) Il y a aujourd'hui dans cette cour un orme magnifique que nous avons vu planter nous-même, et au sujet duquel nous trouvons dans les Mss de l'abbé Beaudet la note suivante : « Il fut planté en 1860 par M. Octave Audet, chapelain de Sillery (alors directeur du petit séminaire), lors de la visite du prince de Galles au Canada. Il y avait dans le tronc de cet arbre une fissure, dans laquelle on a introduit une statue de la sainte Vierge en porcelaine avec les noms de tous ceux qui habitaient le séminaire. Cette fissure s'est refermée depuis. »

L'édifice avait une belle apparence ; il était d'une solidité à toute épreuve. La façade principale donnait sur le jardin et sur le fleuve. Il y avait deux pavillons, un à chaque extrémité de l'édifice. L'un de ces pavillons prolongé plus tard, de 1690 à 1698, du côté de la cathédrale, devint le petit séminaire, remplaçant la maison que l'on avait bâtie au chevet de l'église.

Vers le milieu de cette aile se trouvaient la chapelle et le parloir. On y arrivait du dehors par une ruelle de vingt-cinq pieds de largeur, qui passait sur le terrain en avant de l'archevêché actuel et que l'on appelait rue du Parloir (1).

Frontenac, qui vit construire l'édifice principal du séminaire vers la fin de sa première administration, ne pouvait en croire ses yeux. Cet homme, « avec ses qualités militaires et ses grands talents de société et d'administration, avait la faiblesse de vouloir primer en tout. Il trouvait que l'évêque devait être puissamment riche pour bâtir une maison aussi dispendieuse. Voici ce qu'il disait en 1679 pendant la construction même :

« M. l'évêque empêche lui-même qu'on en

(1) Ne pas confondre cette rue du Parloir du séminaire avec la rue du Parloir des Ursulines.

puisse douter (de son revenu) par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodément que les gouverneurs ; le palais qu'il fait faire, au dire du Frère Luc (1), récollet, qui en a donné le dessin, et qui en pourra rendre témoignage, coûtera plus de 400,000 livres. Cependant, nonobstant les autres dépenses que fait M. l'évêque, la plupart non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux ans ; le bâtiment est fort vaste et à quatre étages ; les murailles ont sept pieds d'épaisseur, les caves et les offices sont voûtés ; les fenêtres d'en bas sont faites en embrasures, et la couverture est d'ardoise toute apportée de France.

« Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce palais est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux, et que l'on ne saurait défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin (2).»

(1) François Luc, natif d'Amiens. « Excellent peintre, dit Tanguay, il passa au Canada, où il a laissé des peintures remarquables. »

(2) Mss de l'abbé Beaudet.

Ce qui faisait la richesse du séminaire, c'était l'esprit de désintéressement de son fondateur, Mgr de Laval, et de ses collaborateurs. Ils vivaient tous avec la plus grande simplicité, ne prenant que ce qu'il fallait absolument pour leur subsistance sur les six mille livres allouées chaque année pour l'Eglise du Canada, et consacrant le reste à l'œuvre du séminaire. La plupart avaient en France des biens patrimoniaux : tout fut abandonné au séminaire ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la mise de chacun n'est mentionnée nulle part : tout se perd dans la profondeur de l'oubli le plus désintéressé. M. de Bernières passa en France en 1672, non pas tant pour revoir sa famille que pour réaliser une partie de son patrimoine et la donner au séminaire, en vue des constructions que l'on allait commencer.

Il fut absent une année, et en passa la plus grande partie avec Mgr de Laval, qui se trouvait alors en France. Durant ce temps, M. Dudouyt administra le diocèse, et M. de Maizerets fut curé de Québec et supérieur du séminaire.

C'est avec ses ressources personnelles et celles de ses collaborateurs que Mgr de Laval put acquérir pour le séminaire le terrain Couil-

lard, ainsi que la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans. Le « lieu seigneurial » était Château-Richer ; c'est là que se rendaient « tous les devoirs seigneuriaux, aveux, foy et hommages, cens et rentes, lods et ventes, et tous autres droits de quelque nature qu'ils puissent être. » En 1666, Pierre Gagnon fut chargé d'y surveiller « la bâtisse d'une maison de pierre ; » Mgr de Laval « lui avait mis en mains une somme d'argent, » dont il donna quittance le 20 novembre 1667 (1).

Avec les ressources, également, dont nous venons de parler, Mgr de Laval put entreprendre la construction de ces édifices dont les vastes proportions étonnaient Frontenac. En 1692, le prélat estimait à 50,000 écus ce que lui avait coûté le logis principal de son séminaire. C'est aussi l'estimation qu'en faisait Bacqueville de la Potherie.

Voici la description que cet auteur donnait du séminaire de Québec en 1700, l'année même de la mort de M. de Bernières :

« Le séminaire de Québec est tout proche de la cathédrale ; M. de Laval en est le fondateur. Il est sur la plate-forme de la pointe qui donna le nom de Québec. La face qui regarde le canal (le fleuve), accompagnée de

(1) Archives du Séminaire de Québec.

deux pavillons, forme la plus belle vue de la ville. L'aile gauche, où est renfermée la chapelle, a deux cent vingt pieds de long, et la largeur du bâtiment est de trente pieds en dehors.

« La chapelle avec la sacristie a quarante pieds de long. La sculpture, que l'on estime dix mille écus (trente mille francs), en est très belle : elle a été faite par les séminaristes, qui n'ont rien épargné pour mettre l'ouvrage dans sa perfection.

« Le maître-autel est un ouvrage d'architecture à la corinthienne ; les murailles sont revêtues de lambris et de sculptures, dans lesquelles sont plusieurs grands tableaux. Les ornements qui les accompagnent se vont terminer sous la corniche de la voûte, qui est à pans, sur lesquels sont des compartiments en losange, accompagnés d'ornements de sculpture peints et dorés.

« Cette maison a coûté environ cinquante mille écus... Il y a trente-deux ecclésiastiques (prêtres) attachés à cette maison (1), sept missionnaires dans le Mississipi (2), quatre dans

(1) La plupart des curés appartenaient encore au séminaire, conformément à l'institution de Mgr de Laval.

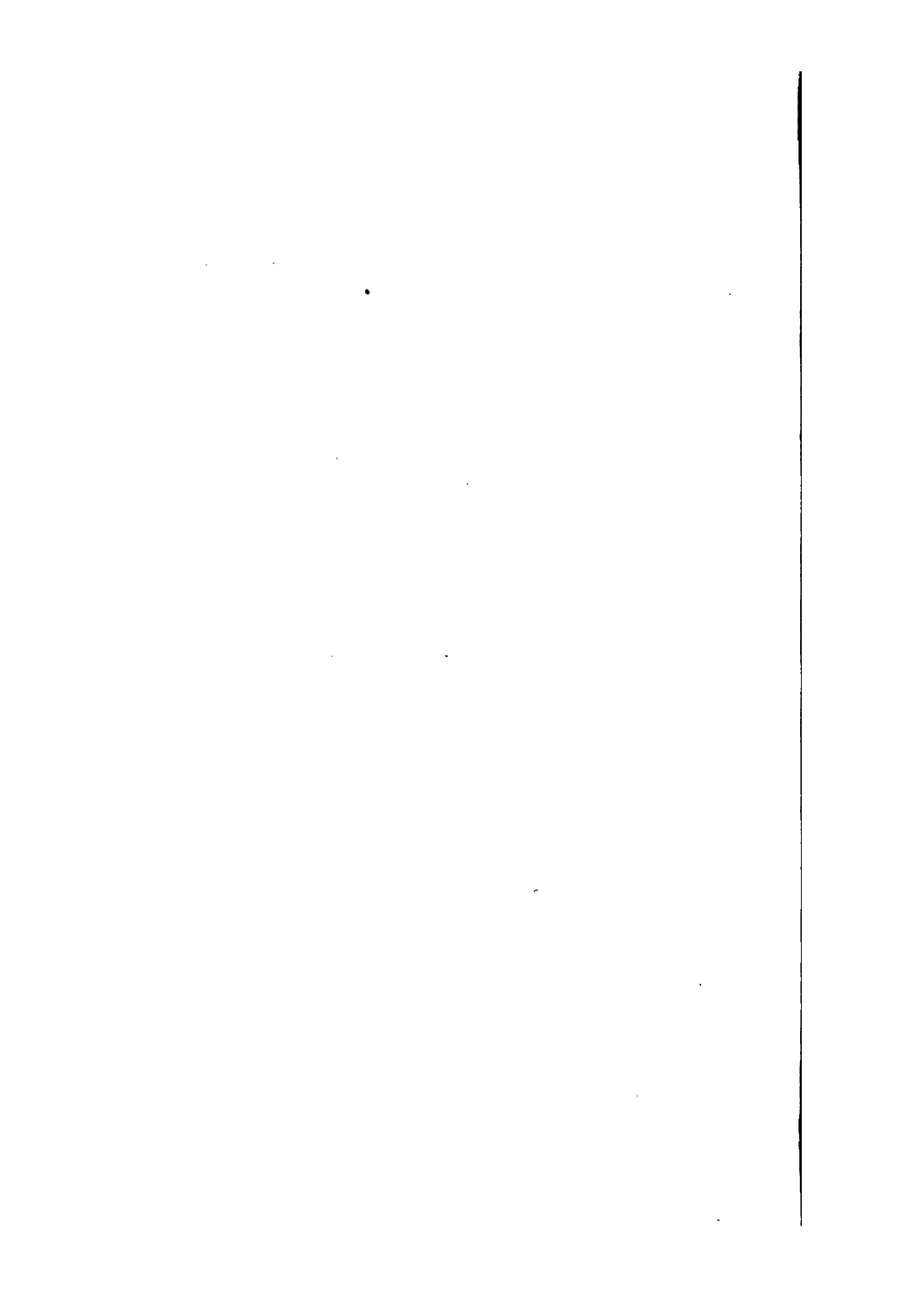
(2) Il y avait deux ans que la mission des Tamarois et du Mississipi avait été confiée aux prêtres du séminaire des Missions-Etrangères de Québec par Mgr de Saint-Vallier, conformément à l'une des fins de leur institut.

l'Acadie, huit frères, qui sont des personnes attachées pour toute leur vie à une communauté, où ils font les fonctions de domestiques.

« Ils ont quatre-vingts pensionnaires, qui vont au collège des jésuites. Leurs habits sont uniformes, ayant un capot bleu à *la Canadienne*, sur lequel il y a un passe-poil blanc d'étoffe.

« Les caves sont d'une grande beauté. On dirait, en hiver, que ce serait un jardin, où tous les légumes sont par ordre, comme dans un potager (1).»

(1) "Histoire de l'Amérique septentrionale," t. 1, p. 235.



CHAPITRE XII

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE M. DE BERNIÈRES. SON HISTOIRE

La chapelle du Cul-de-Sac.—N.-D. de Recouvrance.—La maison des Cent-Associés, convertie en chapelle.—Pose de la première pierre de N.-D. de la Paix.—Construction de l'église ; son clocher ; ses chapelles ; ses orgues.

M. de Bernières fut curé en titre de Québec du 15 septembre 1664 au printemps de 1687, vingt-trois ans, sans compter les quatre années qu'il desservit la paroisse avant qu'elle fût érigée, savoir à partir du 21 octobre 1660. Durant cette période il ne fut absent qu'une année, celle qu'il passa en France de 1672 à 1673.

Nous avons parlé de sa résidence comme supérieur du séminaire et comme curé. Il est juste de faire connaître également l'église paroissiale où il exerça si longtemps le saint ministère.

La première chapelle qui servit d'église paroissiale à Québec est celle que Champlain fit construire à la basse ville en 1615 dans

l'anse du Cul-de-Sac. Les récollets y firent les fonctions curiales jusqu'à la prise de Québec par les Kertk en 1629 (1). Ils commencèrent à tenir registres en 1621.

Au retour des Français en 1632, on trouva l'habitation brûlée, savoir les trois corps de logis, le magasin et les dépendances qu'avait fait bâtir Champlain. Il fallut donc loger au Fort ; et « dès ce moment, dit Laverdière, la petite population de Québec commença à suivre l'exemple de la famille Hébert, et à gravir la côte de la Montagne (2). » La première année on se contenta d'un appartement au château Saint-Louis pour y faire les offices. Puis Champlain, de retour à Québec en 1633,

(1) " Notre-Dame de Recouvrance de Québec ", par M. Laverdière.

(2) Le chemin ne faisait pas le détour qu'il suit aujourd'hui ; on montait à peu près tout droit du magasin à la haute ville, et il y eut plus tard un pont en bois pour rendre la voie moins abrupte. Voici ce qu'on lit à propos de ce pont dans un vieux document, à l'occasion du feu de 1682, qui détruisit la basse ville :

" Le chemin qui conduit de la haute à la basse ville, et qui en fait la seule communication, a presque entièrement péri, les terres du dit chemin n'étant retenues que par des pieux et des pièces de charpente qui furent aussi brûlées..."

En 1706, il y avait déjà un escalier pour monter de la basse ville à la haute ville ; mais le haut de l'escalier était fermé par une petite barrière pour empêcher de passer les animaux errants.

Tout était encore à l'état primitif. Lorsque les habitants arrivaient en ville la nuit, ils faisaient un bon feu sur la grève pour se réchauffer. Le Conseil fut obligé de défendre cette pratique, à cause du danger de mettre le feu à la basse ville, dont les maisons étaient " couvertes en bardeaux. " (Jugements du Conseil Souverain).

accomplit le vœu qu'il avait fait de construire une chapelle dédiée à la sainte Vierge, si le Canada était rendu à la France. Elle fut bâtie « aux frais de la Compagnie des Cent-Associés (1). » On lui donna le nom de Notre-Dame de Recouvrance, tant à cause du recouvrement du Canada, que parce qu'on mit au-dessus de l'autel une image de la sainte Vierge, en relief, recouverte d'un naufrage comme par miracle, à savoir le naufrage du P. Noyrot, de la Compagnie de Jésus, qui se noya au détroit de Canso, en 1629, en voulant se rendre au Canada.

L'église de Notre-Dame de Recouvrance était en bois, comme la chapelle du Cul-de-Sac (2). Elle avait environ quarante pieds de longueur, sur vingt-neuf ou trente de largeur. Elle était dans l'alignement de la rue La Fabrique : son portail faisait face au fort Saint-Louis ; et en débouchant de la rue de La Montagne sur ce qu'on appelait alors « la grande place, » on se trouvait devant l'église paroissiale.

(1) « Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance. »

(2) Il n'est plus question de cette chapelle du Cul-de-Sac à partir de 1632. On suppose cependant qu'elle existait encore après la reddition du pays à la France, et que c'est dans cette chapelle que le P. Le Jeune célébra, lorsqu'il descendit le 24 octobre 1632 « dire la messe à l'habitation de nos Français. » « Relations des Jésuites, 1633, p. 3 ; Notre-Dame de Recouvrance, p. 2. »

siale : le chœur coïncidait presque avec celui de la cathédrale actuelle.

Le P. Le Jeune, dans les *Relations*, nous parle à plusieurs reprises de Notre-Dame de Recouvrance, des offices religieux que l'on y célébrait régulièrement pour les Français de la colonie, « qui font déjà une petite paroisse, » et de la piété qui régnait parmi eux : « tels qui de trois, de quatre et de cinq ans ne s'étaient confessés en l'ancienne France, dit-il, s'approchent maintenant, en la nouvelle, plus souvent que tous les mois de ce sacrement si salutaire. »

A côté de l'église, était la petite résidence des jésuites, ou le presbytère : deux d'entre eux s'y tenaient régulièrement pour les besoins de la paroisse.

Jusqu'en 1637, la résidence principale des jésuites était à Notre-Dame-des-Anges, à l'embouchure de la rivière Lairet. Le 18 mars 1637, un terrain de douze arpents leur fut concédé à la haute ville : ils y commencèrent des constructions en bois pour s'y loger temporairement, en attendant que les alignements de la ville fussent définitivement fixés, ce qui eut lieu en 1648 (1).

L'église et le presbytère de Notre-Dame de Recouvrance devinrent la proie des flammes le

(1) Notre-Dame de Recouvrance, p. 8.

15 juin 1640. Le gouverneur, M. de Montmagny, mit alors à la disposition des fidèles une maison appartenant à la Compagnie des Cent-Associés ; elle était située à l'angle des rues Sainte-Anne et des Jardins, sur une partie du terrain occupé aujourd'hui par l'église anglicane. De leur nouvelle résidence, les jésuites n'avaient que la rue à traverser pour se rendre à cette maison : elle servit d'église paroissiale durant dix-sept ans.

Où trouver en effet les fonds nécessaires pour bâtir une église convenable dans une petite colonie encore si peu nombreuse, si dénuée de ressources ? Dès 1643 et 1644, « on fit une cueillette parmi les habitants, » et le produit des quêtes fut mis de côté pour la construction de l'église. Il en fut de même du produit des castors apportés du pays des Hurons par les soldats que le roi avait envoyés au Canada pour le défendre contre les Iroquois : il fut décidé que la somme serait employée à la construction d'une église paroissiale et d'un presbytère près de l'église.

Il fut décidé, en même temps, que la nouvelle église porterait le titre de Notre-Dame de la Paix, en souvenir de la paix que l'on venait de conclure solennellement aux Trois-Rivières avec les Iroquois (1645). Hélas ! on ignorait

encore combien étaient éphémères les traités conclus avec ces barbares, et l'on eut bientôt mille raisons de laisser de côté le titre que l'on avait songé à donner à Notre-Dame de Québec.

Avant d'entreprendre la construction en pierre de la nouvelle église, il fallait décider définitivement dans quelle direction on la bâtirait. L'ancienne église de Notre-Dame de Recouvrance, la rue Buade (1), le terrain des jésuites, tout cela était dans l'alignement de la rue La Fabrique : on changea cet alignement, de manière à donner à l'église la position qu'elle occupe aujourd'hui, faisant angle avec la rue La Fabrique ; et la façade de l'église fut tournée vers le sud-ouest.

L'édifice fut commencé le 23 septembre 1647, comme le témoigne l'inscription suivante :

“ Le 23 septembre (2) 1647, le R. P. Hiérosme Lalemant, supérieur de la mission, et M. de Montmagny, gouverneur, ont mis la première pierre de l'église de Notre-Dame de la Conception à Québec, sous le titre de Notre-Dame de la Paix. La dite première pierre est au coin de la croisée de main gauche en entrant à

(1) C'est-à-dire la rue que l'on appela plus tard Buade, du nom de Frontenac.

(2) Le “Journal des Jésuites” dit : “Le 24 (septembre) la première pierre à l'église avec les cérémonies du Pontifical ajustées comme il se put.”—Le 24 septembre est le jour de la fête de Notre-Dame de la Merci.

l'église, du côté et coin qui est le plus proche du grand autel. Il y a un nom de *Jesus et Maria* gravé en ladite pierre avec une plaque de plomb.»

Le P. Poncet fit la bénédiction de la nouvelle église, et y célébra la première messe la veille de Noël 1650. Il y célébra également la messe de minuit. Mais elle était loin d'être terminée, et ce ne fut qu'à Pâques 1657 qu'on commença à y faire les offices régulièrement.

Elle était en forme de croix latine, avec un sanctuaire demi-circulaire : sa longueur était de cent pieds, et sa largeur de trente-huit.

Il y avait un clocher sur le transept (1). Dès l'automne de 1648, on y monta une cloche, pesant environ cent livres, que le gouverneur M. de Montmagny donna à l'église de la part de la Compagnie des Cent-Associés. Deux ans plus tard, Robert Hache en donna une de mille livres (2). D'après M. de Latour, il y avait trois cloches en 1664, et l'évêque en fit cette année-là la bénédiction. Suivant le même auteur, elles avaient été « fondues dans

(1) Le charpentier Charles Boivir, au service des jésuites, travailla durant trois mois à ce clocher. (Catalogue des Bienfaiteurs).

(2) (Catalogue des Bienfaiteurs).

le pays (1) : » ce qui, il faut l'avouer, semble bien difficile à croire.

Outre le maître-autel, dédié sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Louis, il y avait deux chapelles, l'une dite de Saint-Joseph, du côté de l'épître, l'autre de Sainte-Anne, du côté de l'évangile. Il y avait aussi la chapelle du Scapulaire, où fut enterré, en 1668, Jean Bourdon, l'un des citoyens les plus estimés de la colonie.

Voilà l'église que Mgr de Laval et M. de Bernières trouvèrent à Québec, lorsqu'ils y arrivèrent en 1659.

Le prélat écrivant au saint-siège en 1664 : « Il y a ici, disait-il, une basilique construite en pierre : elle est grande et magnifique. L'office divin s'y célèbre suivant le cérémonial des évêques ; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur y assistent régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique, avec orchestre, et nos orgues mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. Il y a dans la sacristie (2) de très beaux ornements, huit chandeliers

(1) Mémoires sur la vie de M. de Laval, p. 172.

(2) C'était un frère jésuite qui avait soin de la sacristie de la paroisse. (Catalogue des Bienfaiteurs).

d'argent ; et tous les calices, ciboires, burettes, encensoirs, sont ou dorés ou d'argent pur.»

Nous avons vu que la fabrique faisait les frais d'entretenir chez les jésuites quelques enfants de chœur, afin d'être toujours sûre d'en avoir. Elle payait également un chantre, qui fût toujours prêt à soutenir et à diriger le chœur : on l'appelait « le principal chantre de l'église. » Ce fut longtemps Martin Boutet qui remplit cette fonction : il recevait cent-vingt livres par année (1). Il était aussi « cleric de la fabrique, » et s'occupait de la vente des bancs dans l'église (2).

Martin Boutet de Saint-Martin, originaire de Xaintes, habitait Québec dès 1648, et demeurait sur la rue Sainte-Anne. Après avoir marié l'aînée de ses filles à Charles Pheppard, en 1654, et placé l'autre chez les ursulines, il entra chez les jésuites en qualité de *frère donné*. Il y était en 1655. Le recensement de 1667 nous le donne comme âgé de cinquante ans. Arpenteur de profession, il inaugura au collège de Québec, en 1671, à la prière de Talon, un cours de mathématiques et d'hydrographie.

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

(2) En 1651, il donna à la fabrique « la somme de soixante livres pour être employée en livres d'église pour le chœur. » Catalogue des Bienfaiteurs).

En 1674, à la suite de plusieurs contestations entre propriétaires de terres ou d'emplacements au sujet des bornes de leurs propriétés, tous les arpenteurs sont tenus, par ordre du Conseil, d'apporter à Martin Boutet, « professeur ès-mathématiques, » leurs instruments, pour être par lui égaillés. » Aucun arpenteur, à l'avenir, ne sera reçu, s'il n'a au préalable fait conformer par lui l'instrument dont il se prétendra servir, aux boussoles des autres arpenteurs.

Il était l'homme de confiance des jésuites : à plusieurs reprises on le voit comparaître au Conseil Souverain comme leur « procureur. » Le 26 novembre 1664, il va de leur part déclarer, « qu'ils n'ont fait jamais aucune profession de vendre, et n'ont jamais rien vendu, mais seulement que les marchandises qu'ils donnent aux particuliers ne sont que pour avoir leurs nécessités. . . » L'été précédent, il avait été employé pendant deux mois pour explorer une mine qu'avait découverte le sieur Lépinois ; et le Conseil lui alloua cent livres. Quelques mois auparavant il fut même appelé au Conseil pour occuper temporairement la place d'un Conseiller.

Sa fille Marie, entrée toute jeune aux ursulines, y prit le saint habit le 22 janvier 1659,

et devint « la Mère Marie Boutet de Saint-Augustin. »

Les orgues dont parlait Mgr de Laval en 1664, il les avait apportées de Paris l'année précédente. Si l'on en croit M. de Latour, elles ne tardèrent pas à développer chez les canadiens un talent remarquable pour la fabrication de ces instruments : « Sur ce modèle, dit-il, un ecclésiastique, qui a du génie pour la mécanique, en a fait dans plusieurs églises avec du bois seulement, qui rendent un son fort agréable. »

Ceux qui touchaient l'orgue de la cathédrale devaient être Germain Morin ou Louis Jolliet, « nos officiers de musique, » dit le P. Lalemant.

CHAPITRE XIII

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE M. DE BERNIÈRES.— SON HISTOIRE (*suite*)

Dons offerts à l'église paroissiale.—On termine l'intérieur.—
Consécration de cette église en 1666.—Nouveau clocher.—
L'église allongée en 1689 et 1697, puis refaite à neuf en
1745.

L'église paroissiale de Québec était bien pourvue d'ornements et de tous les objets nécessaires au culte. Mais que de peine on s'était donnée pour se les procurer ! que d'appels à la générosité des citoyens de Québec et des amis du Canada en France ! On a la liste de tous les principaux dons qui furent faits à l'église, de 1632 à 1658. Ce cahier, tenu avec soin par les supérieurs de la Mission, mériterait d'être gravé en lettres d'or *ad perpetuam rei memoriam*. Le titre seul du document est une invitation à la reconnaissance : « *Catalogue des Bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance de Kebec, pour qui il faut prier de les recommander aux prières du peuple.* » Mentionnons quelques noms et quelques offrandes.

Avant tout, il est juste de dire que le premier don offert à l'Eglise canadienne lui vint de la France entière, représentée aux Etats-Généraux qui se tinrent à Paris dans l'automne de 1614 :

« Je fus trouver aux Estats, écrit Champlain, Nosseigneurs les Cardinaux et Evesques... pour les supplier et les esmouvoir à donner, et faire donner à autres, qui pourraient y estre émulés par leur exemple, quelques aumosnes et gratifications. . . Les aumosnes qu'on amassa pour fournir aux frais de ce voyage (des récollets), se montèrent à près de quinze cents livres, qui furent mis entre mes mains, et furent dès lors employés en la despence et achapt des choses nécessaires, tant pour la nourriture des Pères qui feraient le voyage en la nouvelle France, qu'habits, linges, et ornemens qui leur estaient de besoing, pour faire et dire le service divin (1).»

Parmi les différents bienfaiteurs de l'église paroissiale de Québec figurent les gouverneurs Champlain, Montmagny et Lauson. Champlain « laissa par testament quelques meubles, dont la vente a fait la somme d'environ neuf cents livres. De cette somme on a eu le soleil et calice vermeil doré, avec les burettes et le

(1) " Œuvres de Champlain, " p. 494.

bassinets (1). » Montmagny, outre « le vase de cuivre ciselé qui sert pour l'eau baptismale, » et beaucoup d'autres offrandes, « donna vingt-cinq escus, qui ont été employés au tabernacle doré qui est à présent (1645) sur le grand autel, apporté en l'an 1644. » M. de Lauson, écrit le P. Lalemant, « nous a fait tomber entre les mains, en diverses rencontres, plus de trois cents livres. »

Bon nombre de tableaux et d'images ornaient le chœur de Notre-Dame de Recouvrance ; ils avaient été donnés par M. Castillon, l'un des cent Associés, et MM. Duplessis-Bochard et de L'Isle, qui furent tous deux gouverneurs des Trois-Rivières.

Les familles Giffard, Le Gardeur de Tilly et de Repentigny (2), Godefroy, Couillard, Bourdon, Jolliet, Juchereau, Noël Morin, Sevestre, Mme de la Peltrie, Mme de Monceaux, Melle Mance contribuèrent à maintes reprises à l'achat des ornements et autres objets nécessaires pour le culte.

(1) Par son testament, du 17 novembre 1635, Champlain avait légué aux jésuites, pour l'église du Canada, outre ses meubles, une somme de quatre mille livres à prendre sur ses immeubles. Les parents intentèrent un procès aux légataires ; le prévôt de Paris confirma le testament ; mais ce jugement fut cassé en appel. "L'Abeille," vol. VII, n° 18.

(2) La famille Le Gardeur fut anoblie en 1510, et les lettres de noblesse enregistrées à la Cour des Aydes en Normandie en 1556, puis au Conseil Souverain le 23 juillet 1667.

Le 26 avril 1657, Marie Favery, veuve de Pierre Le Gardeur de Repentigny et mère de Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, le premier maire de Québec(1), donne à la fabrique de Québec des ornements pour la valeur de trois cents livres, « pour fonder une grand'messe avec premières et deuxièmes vêpres et sermon ; » le don est accepté par le P. Poncet, curé, et les marguilliers Guillaume Couillard, Jean Juchereau de Maure, Jacques Loyer de Latour, substitut de Jacques Maheu, et Henri Roquet, substitut de Martin Grouvel (2).

Du couvent de la Visitation de Paris arrivent à Québec en différents temps de magnifiques chasubles, des dalmatiques, « six beaux vases de faïence figurée, avec leurs bouquets, » et plusieurs surplis.

Jean Bourdon et Martin Grouvel, arrivés en Canada dès 1634, font à eux deux presque tous les frais de l'ornementation de la chapelle Saint-Joseph ; le premier a son banc dans cette chapelle. Martin Grouvel est établi « au lieu dict La Grande-Rivière. » C'est un navigateur : lui et M. Godefroy ont chacun une barque, et voyagent entre les Trois-Rivières et Tadoussac

(1) " Jugements du Conseil Souverain, " I, 15.

(2) Vieux papiers de la fabrique, aux archives de l'archevêché de Québec.

« pour faire fortune par la voie de la navigation et du commerce (1). » La maison de Martin Grouvel à la Grande-Rivière a servi d'église pendant quelque temps dans les commencements de la colonisation du pays. En 1655, « il fait don de sa terre » à l'église paroissiale de Québec ; « mais les seigneurs, n'ayant point voulu laisser cela en main-morte, obligèrent la paroisse de s'en deffaire, et elle fut vendue sept cents livres à Charles Cadieu dit Courville. »

A ce don généreux fait à l'église paroissiale de Québec, Martin Grouvel ajoute encore, l'année suivante, « un devant d'autel, deux pavillons de droguet blanc à fleurs rouges, quatre chasubles (deux blanches, une rouge et une noire), un voile rouge et un blanc, deux bourses, deux *Agnus Dei*, un petit tableau, deux encensoirs, une navette de cuivre, trois corporaux, deux voiles de reseau, un petit bénitier de cuivre, deux bréviaires, une nappe d'autel, une aube et un amict (2). »

Il y eut même des offrandes royales. On connaît le riche ornement de drap d'or qui fut offert (1713) par Louis XIV à Mgr de Saint-Vallier, dans son dernier voyage. Il y avait

(1) " Journal des Jésuites," pp. 137, 141.

(2) " Catalogue des Bienfaiteurs."

un autre ornement, de damas blanc, avec broderies, estimé à huit cents livres, dont on sait moins la provenance : c'est la fabrique Saint-Josse, de Paris, qui l'avait donné au chapitre de Québec, avec une cloche valant cinq cents livres, en acquit d'une dette qu'elle avait contractée elle-même vis-à-vis de l'abbaye de l'Es-trées.

La vénérable Mère de l'Incarnation avait un talent exquis pour la confection des ornements d'église et la parure des autels, pour la peinture, la dorure, etc ; et bien souvent elle mit ce talent au service de l'église paroissiale de Québec. Ses dignes filles, héritières de ses vertus, ont hérité également de son goût et de son zèle pour l'ornementation des édifices religieux ; et l'église de Québec fut souvent l'objet de leur générosité.

En 1748, le chapitre de la cathédrale crut devoir leur en exprimer sa reconnaissance ; et l'un des chanoines, M. de Tonnancour, fut député auprès d'elles pour leur présenter la résolution de la Compagnie à ce sujet. Voici la teneur de cet acte du chapitre :

« Le sieur de Tonnancour, syndic du Chapitre, a représenté à la Compagnie que les Révérendes Mères Religieuses Ursulines de cette ville, outre ce qu'elles ont donné d'au-

mônes pour la bâtisse de l'Eglise Cathédrale, ayant contribué par leurs travaux de peinture et de dorure à l'ornement du chœur et de la chaire, sans en avoir voulu rien prendre, et s'étant expliquées qu'elles donnaient volontiers ces travaux en considération de Mgr l'Evêque et des messieurs du Chapitre, il était convenable que la Compagnie leur députât quelqu'un de ses membres pour leur en envoyer sa reconnaissance ; la Compagnie toute d'une voix a déclaré être très reconnaissante de tous leurs bons offices, et a nommé le sieur Syndic pour aller de sa part faire de très humbles remerciements à la Mère Supérieure et à la Communauté....»

Malgré l'autorité de la parole de Mgr de Laval, il ne faudroit pas prendre trop à la lettre ce que dit le prélat, dans son rapport de 1664, de l'*ampleur* et de la *magnificence* de sa cathédrale (1). Ces mots, du reste, ont une signification tout à fait relative.

Ce qui est certain, c'est qu'à cette date, elle n'était pas terminée à l'intérieur, et qu'elle avait même besoin de réparations urgentes. Talon écrit à la cour :

(1) "Basilica nunc ibi lapidibus constructa cernitur, et magna sanè et magnifica."—La Bulle d'érection reproduit à peu près les mêmes expressions : "Parochialem ecclesiam... ampliæ et magnificæ structuræ."

• L'église paroissiale de Québec est menacée de ruine, faute de couverture, ce qui fait que mon dit sieur évêque demande cent milliers d'ardoises et deux cents milliers de clous pour faire couvrir la dite église, faute de quoy les murailles ne pourront pas résister, parce que la couverture n'est que de planches, qui ne rejettent que la grosse pluie, et n'empêche point que les murailles n'en soient minées...

« Si la Compagnie voulait faire les avances de cette dépense l'année prochaine, elle ferait une grande charité. Je ne crois pas qu'il faille plus de deux mille livres, parce que l'ardoise se peut prendre à Nantes ou à La Rochelle à assez bon compte.

« Si la Compagnie prend cette résolution, il faudra acheter l'ardoise toute prête à mettre en œuvre, et la faire encaisser ; de cette façon il ne s'en perdra point, et elle pourra servir de lest au navire....»

On commença par le plus pressé, rendre les murs de l'église aussi solides que possible, et l'on posa « des liens de fer pour en soutenir les poutres (1).» Puis on se mit résolument à l'œuvre pour terminer l'intérieur de l'église paroissiale et la couvrir en ardoise.

Les travaux se faisaient à la journée, très

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec;

probablement sous la surveillance du curé, M. de Bernières ; et la fabrique payait la nourriture des ouvriers, en sus de leur salaire. On connaît le nom des deux couvreurs en ardoise : c'étaient Jacques Bernard et Robert Pepin. Le menuisier qui couvrit l'église en planches pour recevoir l'ardoise s'appelait L'espérance.

Les travaux furent poussés avec tant de vigueur que l'édifice fut en état d'être consacré par Mgr de Laval dans l'été de 1666.

Il n'y avait encore de clocher que sur le transept de l'église. En 1680, il était hors de service. Voici ce que Mgr de Laval écrivait au roi à ce sujet :

« Le clocher de Québec, n'étant que de bois, s'est trouvé entièrement perdu et ruiné par les neiges et la rigueur des saisons de ce pays ; il ne se peut réparer, ce qui fait que l'on se voit dans la nécessité d'en coustruire un en pierre. . . Il y a plus de dix-huit mois que l'on ne sonne les cloches, de crainte que le clocher ne tombe sur l'édifice dont il fait partie (1). »

On se décida donc à le rebâtir et à le mettre sur une tour en pierre à la façade de l'église. Les travaux furent commencés en 1684. M. Renaud-Baillif en fut l'architecte, et M. Lemire

[1] Archives du Séminaire de Québec, Lettre du 10 novembre 1683.

le charpentier. Le bois de chêne employé dans la construction de ce clocher venait de Batiscan, et fut fourni par un nommé Lalime.

Le roi donna pour ce clocher quatre mille livres en 1683, deux mille livres en 1684, et quatre mille cinq cents en 1685 : cette dernière gratification fut apportée par Mgr de Saint-Vallier lui-même.

En 1687, l'année même de la démission de M. de Bernières comme curé de Québec, les marguilliers voyant que l'église était trop petite, se décidèrent à l'allonger de cinquante pieds. Cette addition fut terminée en 1689. L'architecte entrepreneur des travaux était Hilaire Bernard de la Rivière. Il rendit ses comptes à la fabrique, « en la salle du palais épiscopal, Mgr l'Evêque présent, » le 2 avril 1689.

C'est Mgr de Saint-Vallier lui-même qui, se trouvant à Paris en 1687, avait engagé cet architecte pour l'agrandissement de sa cathédrale et la construction de l'église de la basse ville. C'est lui également qui avait engagé les ouvriers nécessaires ; et il avait obtenu de la cour pour ces travaux une gratification royale de neuf mille livres monnaie de France, valant douze mille livres du Canada. Ecrivant au gouverneur, M. de Denonville :

« Je vous écris, disait-il, par un entrepreneur

de bâtiment que j'envoie en Canada, avec six maçons et trois charpentiers, pour travailler à notre église cathédrale, et à notre succursale. Je vous supplie de vouloir bien vous employer pour les mettre en état d'agir et de travailler. Ils me coûtent un peu cher, mais je crois que ce sera un bien, pourvu qu'ils ne perdent pas de temps.

« L'entrepreneur est un homme sage ; animez-les à bien faire et à ne pas perdre de temps ; et dites à M. de Maizerets ou à quelque autre que vous croirez plus propre pour les faire agir, d'y tenir la main, dans notre absence, jusqu'à ce que je puisse être arrivé. »

Il avait obtenu de la cour, pour ces ouvriers, leur passage sur les vaisseaux du roi, en partance de La Rochelle ; et l'on ne saurait croire la sollicitude qu'il leur témoigna, surtout au point de vue de leur bonne conduite. Ecrivant de Paris à Mgr de Laval, qui part lui-même pour le Canada et se rend d'avance à La Rochelle, il le supplie de vouloir bien embarquer ces ouvriers avec lui ; « car je crains, dit-il, qu'ils ne se dissipent et dépensent beaucoup. »

Quelques jours après, à la nouvelle qu'il doit passer des troupes en Canada, il écrit de nouveau : « Je voudrais bien que mes ouvriers ne passent pas avec tant de soldats. »

Il n'y a pas jusqu'à un ecclésiastique boiteux qu'on lui a représenté comme rôdant autour de La Rochelle, prêt à s'embarquer pour la Nouvelle-France, qui ne lui donne terriblement de l'inquiétude. Ecrivant de nouveau à Mgr de Laval :

« L'on m'a dit avoir vu passer un ecclésiastique boiteux qui allait en grande diligence à La Rochelle pour s'embarquer pour le Canada. Je n'en ai pas appris davantage, je ne sais ce que c'est que cet ecclésiastique ; mais je vous demande en grâce de le laisser à La Rochelle, à moins que vous ne vissiez en lui tant de grâces que vous jugiez que ce fût un véritable gain pour le Canada. »

L'église cathédrale fut allongée de nouveau en 1697, du côté du portail, en avant des tours : M. Le Pailleur, notaire royal, originaire de Saint-Eustache de Paris, avait été nommé par la fabrique deux ans auparavant « pour recouvrer toutes les vieilles dettes. »

Charlevoix, qui vit la cathédrale de Québec ainsi agrandie (1), en fait une description qui ne la recommande guère à notre admiration : que n'aurait-il pas écrit s'il l'eût vue dans les dimensions exigües de sa construction première ?

(1) Il était à Québec de 1705 à 1709.

« La cathédrale, dit-il, ne ferait pas une belle paroisse dans un des plus petits bourgs de France ; jugez si elle mérite d'être le siège du seul évêché qui soit dans tout l'empire français de l'Amérique, beaucoup plus étendu que n'a jamais été celui des Romains. Son architecture, son chœur, son grand autel, ses chapelles sentent tout à fait l'édifice de campagne. Ce qu'elle a de plus passable, est une tour fort haute, solidement bâtie, et qui de loin a quelque apparence. »

Les chanoines du chapitre de Québec auraient bien voulu qu'il y eût une cathédrale distincte de l'église paroissiale : « Il n'y a point à Québec d'église cathédrale, disaient-ils dans un mémoire adressé à la cour. L'on se sert de la paroisse, qui est trop petite, et qui menace ruine. »

Ils avaient conçu tout un projet de loterie pour se procurer des fonds, et demandé à M. de Léry de leur préparer un plan. Celui-ci écrivant au ministre le 29 octobre 1725 :

« Les messieurs du chapitre de Québec, dit-il, m'ont assuré qu'ils travaillaient en France pour obtenir de Sa Majesté une loterie, comme on a fait pour la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, pour que le revenant bon fût employé à la construction d'une cathédrale à Québec. Ils

m'ont demandé un dessin pour cet édifice. J'ai fait un plan avec toutes les élévations et profils, et j'y ai joint un Mémoire. J'ai l'honneur de vous les envoyer.»

Mais ni l'évêque, ni le gouverneur, ni l'intendant, ni les citoyens ne demandaient la construction de cette cathédrale distincte de l'église paroissiale : le chapitre seul paraissait en avoir besoin pour y avoir ses coudées franches. Le projet fut abandonné.

De l'église primitive de 1647, celle qui existait du temps de M. de Bernières, il n'y a aujourd'hui que les fondations des lourds piliers de la nef. Tout le reste date de 1745, époque où l'église fut rebâtie sous Mgr de Pontbriand, qui déploya pour ces travaux une activité et une générosité vraiment admirables.

M. de Léry, écrivant au ministre le 28 octobre 1748 : « La cathédrale, qui sert de paroisse, dit-il, sera finie au 15 du mois prochain. Elle est deux tiers plus grande que l'ancienne. On a trouvé une inscription dans les fondements : il y avait quatre vingt seize ans qu'elle était faite. C'était M. de Montmagny qui était gouverneur dans ce temps. Elle est faite comme sont celles de France, avec nef, bas-côtés et tribunes. Elle est fort claire, y ayant trente-six grandes croisées... »

Pendant le siège de la ville en 1759, toute la partie en bois fut incendiée, et les murs furent endommagés par les boulets et les obus (1) ; mais elle fut réparée sur les mêmes plans que précédemment (2).

[1] "Knox's Historical Journal," t. 1, p. 333.

[2] Mss de l'abbé Beaudet.

CHAPITRE XIV

LE REVENU DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC, DU TEMPS DE M. DE BERNIÈRES

Don annuel de la Compagnie.—Le revenu des bancs.—Le bedeau et le charretier de la fabrique.—L'Ermitage Saint-Roch.—Les quêtes.—Le casuel.—Arrérages de comptes.—Ordonnances de Mgr de Laval.

Le principal revenu de l'église paroissiale de Québec était la somme de mille livres (1) que lui versait annuellement le gouvernement d'alors, savoir, «le Conseil du pays,» et qui lui avait été votée dès 1651. En 1664, les marguilliers de Québec s'adressèrent au Conseil Souverain pour la réclamer de nouveau, et elle leur fut continuée (2). Ils la recevaient du Conseil par les mains de l'Intendant (1666), ou bien, «des messieurs de la Compagnie Royale des Indes Occidentales, par leur agent» (3), tant que dura cette Compagnie, laquelle fut supprimée en 1674.

(1) En 1688, les 1,000 livres de France valaient 1,333 livres 6 s. 8 d. monnaie du Canada.

(2) "Jugements du Conseil Souverain."

(3) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec, comptes des marguilliers.

En retour de ce don généreux, il y avait des bancs dans l'église à l'usage des Conseillers et de MM. de la Compagnie des Indes ou de leurs agents, Aubert de la Chenaie, Bazire, Villeraï. Nous connaissons déjà M. de la Chenaie. Charles Bazire, originaire de Saint-Vincent, évêché de Rouen, était un riche marchand de Québec, qui « s'était attaché à faire l'aumône la plus agréable à Dieu, en procurant l'instruction à des enfants sans ressources (1). » Villeraï, au témoignage de M. d'Argenson, « était un des meilleurs habitants de ce pays, et un fort honnête homme. »

Aubert de la Chenaie et Bazire étaient, avec Pierre Denys de la Ronde, seigneurs de Percé. En 1676, ils donnaient à Frontenac, pour les Récollets, quatre arpents de terre sur quarante, dans la rivière Saint-Pierre, et une maison à l'île Percée, près de la grève où les Pères étaient déjà établis.

Plus tard la fabrique donna un banc à Mgr de Saint-Vallier, pour ses domestiques, « par reconnaissance de tous ses bienfaits à la dite église. »

Dans un édifice aussi peu spacieux qu'était originellement la cathédrale, il y avait ainsi plusieurs bancs qui, pour une raison ou pour

(1) " Les Ursulines de Québec," II, 191.

une autre, ne payaient pas. A ceux que nous venons de mentionner, il faut ajouter ceux de Jean Bourdon et de la famille Couillard.

Il n'y avait en tout, en 1666, que dix-sept bancs payants : il rapportaient annuellement la somme de 193 livres. Il y en avait dix-neuf en 1673 : ils donnaient 233 livres. Après que l'église eut été agrandie en 1687, on y comptait vingt-neuf bancs, dont sept ne payaient pas : ceux-ci étaient occupés par le Major de la ville, qui demeurait au fort de Québec et recevait 1200 livres d'appointement, Madlle Charon, M. de Granville pour feu Mme Couillard, M. de Villeray comme agent de la Compagnie des Indes, Mme Bourdon, Madlle de Maupou, M. Rossebelle.

A ces bancs non payants, il faut ajouter celui du gouverneur ; car le gouverneur avait un banc dans l'église paroissiale de Québec et dans celle de Montréal.

A Montréal, il paraît, d'après une lettre de Mgr de Saint-Vallier, que les bancs du gouverneur et autres officiers publics avaient coûté très cher à la fabrique : « On y a fait des théâtres plutôt que des bancs, » écrit-il. Il aurait voulu qu'au moins ces officiers les fissent construire à leurs frais.

Voici les noms des dix-sept propriétaires de

bancs payants, en 1666, l'année de la consécration de la cathédrale : Vincent Poirier de Bellepoire, originaire de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, Mme Maheu, M. Le Gardeur, M. d'Auteuil, M. Madry, M. Lambert, M. Soullart, M. Duquet, M. Gloria, Mme Duplessis, M. de Tilly, M. Denys le père, M. Denys le fils, M. Chartier, M. Roger des Colombiers, M. La Vigne, M. Loyer de la Tour.

Une autre source de revenu pour l'église, c'étaient les quêtes ; mais elle était, naturellement, variable, plus ou moins abondante suivant les années, et les besoins de l'église, proportionnée aux instances plus ou moins pressantes du curé, M. de Bernières. En 1666, l'année des grandes réparations, le produit des quêtes « faites à la paroisse suivant la recette de tous les mois, » fut de 726 livres 2 s. 11 d. ; il n'était que de 520 livres 17 s. 5 d. l'année suivante.

La fabrique de Québec possédait « la terre du Cap au Diamant, » ou « fief du Cap Diamant. » Ce fief avait été donné à l'église paroissiale par la Communauté des Habitants « pour commencer à faire un fond pour l'entretien du service divin en la dite église (1). »

(1) Archives de la fabrique, certificat de M. D'Alleboust, 4 juillet 1654.

En 1655, Martin Boutet, assisté de son gendre Charles Phelippeau, de François Blondeau et de Pierre Chaleut en fit l'arpentage : il avait huit arpents en superficie : il était affermé en 1663 à Antoine Le Boesme à raison de trente-six livres par année (1) ; il fut affermé ensuite au bedeau Jacques Boissel.

La fabrique possédait en outre une terre au Cap-Rouge, louée au sieur Gauthier ; et une « maison vis-à-vis des Ursulines, » occupée successivement par Richard Grouard dit Larose, le sieur Brunet et Jean Dubuc : tout cela rapportait un certain revenu, qui augmenta à mesure que l'on concéda des emplacements.

Nous avons nommé le bedeau de l'église, Jacques Boissel : il recevait cent livres par année pour son salaire. Julien Brûlé remplaça Jacques Boissel en 1675, et on lui donna un aide l'année suivante, dans la personne du nommé André.

Le bedeau était obligé de sonner les cloches ;

(1) En 1662, le gouverneur d'Avagour, malgré les réclamations de Le Boesme, permit, sans plus de façon, aux soldats de la garnison de cultiver le lopin de terre de la fabrique. Dans l'automne de 1663, les marguilliers poursuivirent Le Boesme pour recouvrer la rente de leur terre : celui-ci n'eut pas de peine à prouver au Conseil que le gouverneur lui en avait enlevé la jouissance. Le Conseil l'exempta de payer cette année de rente, laissant aux marguilliers, pour toute consolation, « à se pourvoir sur les blés provenant de la dite terre, si aucuns sont trouvés. » « Jugements du Conseil Souverain, » t. 1, p. 62.

mais dans les occasions extraordinaires, comme par exemple, « la nuit de Noël, » ou « à l'enterrement de M. Bazire, » ou « le jour du *Te Deum* pour la paix (1679), » il se faisait aider aux frais de l'église ; et la fabrique donnait quelquefois aux sonneurs « un petit coup d'eau-de-vie. »

Le bedeau devait s'occuper également de préparer le bois « pour le feu de la Saint-Jean, » et les feuillages pour les reposoirs « le jour de la Fête-Dieu, » ainsi que « la petite Fête-Dieu ; mais la fabrique payait pour faire charroyer ce bois et ces feuillages ; et nous voyons qu'en 1678 elle donne dix livres « à un homme qui a fendu le bois du feu de Saint-Jean, le bedeau étant blessé d'une main. »— En 1684, Dubeau était bedeau toujours à cent livres de gages par année, et Louis Chapelain, aide-bedeau et carillonneur, avec un salaire de soixante-cinq livres (1).

Nous avons nommé également Richard Grouard dit Larose ; c'était le charretier ordinaire de la fabrique : ces humbles méritent une mention dans l'histoire d'un curé. Nous voyons qu'en 1679 la fabrique paie à Larose une certaine somme « pour les voyages qu'il a faits, tant pour l'Avent que pour le Carême, pour

(1) Archives paroissiales de N.-D. de Québec.

aller quérir le R. P. Récollet, prédicateur." Les Récollets demeuraient encore à Notre-Dame-des-Anges. On s'y rendait par la côte du Palais, comme aujourd'hui, puis à travers les bois qui recouvraient alors l'emplacement du vaste faubourg Saint-Roch, et spécialement cette cèdrière dont parle le vieux Récit des Ursulines, qui se trouvait au pied du coteau Sainte-Geneviève.

Si l'on voulait traverser au nord de la rivière Saint-Charles, c'est à Notre-Dame-des-Anges qu'était « le passage. » Il y avait, sur le terrain des jésuites, une houblonnière, dont parle quelque part Mgr de Laval ; et celui qui la cultivait était le *passager* :

« J'ai examiné le passager, dit-il, l'été dernier, quand je revins du cap Tourmente, de ce que les jésuites lui donnent pour cultiver cette grande houblonnière qu'ils ont au passage. Il me dit le prix, qui me parut fort médiocre. (1) »

La paroisse Saint-Roch doit son nom, croyons-nous, à une chapelle Saint-Roch qui fut construite au commencement du XVIII^e siècle après une grande épidémie de picote qui décima la ville de Québec dans l'hiver de 1702-

(1) Archives du Séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval, 1685.

1703 : «La mortalité fut si grande, dit la Sœur Juchereau, que les prêtres ne pouvaient suffire à enterrer les morts et assister les mourants.»

Et le Récit des Ursulines : « Cette épidémie de petite vérole, dit-il, avait été apportée par un sauvage de la frontière... Les messieurs du Séminaire furent des premiers atteints. Ils perdirent trois de leurs ecclésiastiques, et cinq écoliers.»

Les Récollets qui construisirent cette chapelle la mirent sous le vocable du Saint que l'on invoque dans les temps de calamité. Voici ce qu'écrivit l'abbé Beudet au sujet de ce petit sanctuaire :

« Il était dans l'angle du terrain formé par les rues Saint-Roch, Saint-Paul et des Fossés.

« Le 4 novembre 1693, Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur, et Jean Bochart de Champigny, intendant, concédèrent aux Récollets trois arpents de terre « proche la maison « du Palais, pour y bâtir un Hermitage ou lieu « de retraite, sur le bord de l'eau, où ils puissent avoir un petit débarquement de leur « chaloupe et canot, et un jardin d'où ils puissent tirer les légumes et racines nécessaires à « leur subsistance, » conformément à la permission donnée en 1692 par Mgr de Saint-Vallier, lors de l'échange de Notre-Dame-des-Anges.

« Vers la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e, les Récollets y bâtirent un hospice et une chapelle, où, loin du bruit du monde, il se retiraient pour vaquer à leurs exercices religieux. Les constructions avaient la forme d'une équerre, l'église étant à l'est, la façade tournée au nord, et l'hospice, au sud, attenant au chœur de la chapelle.

« Charlevoix, dans son plan de Québec, lui donne le nom de Saint-Roch, nom qui s'est étendu à la rue qui y conduisait et à tout le faubourg Saint-Roch.

« Cette chapelle était parfaitement isolée dans les premières années du XVIII^e siècle. Avant 1716, la rue Saint-Roch n'existait même pas ; on devait se rendre à la chapelle par le rivage... »

Mais revenons aux affaires de la fabrique de Québec.

Voici les noms de ceux qui, en 1687, lui payaient rente pour des emplacements qui leur avaient été concédés sur « le cloître de l'église : »— M. Boutteville, M. La Ferrière, M. Soullart, M. Roger des Colombiers, M. Roussel, M. de Mosny, M. de Comporté, M. Choret, M. Le Normand, M. Beauregard, M. de Villeray, M. de Granville, M. Carsy, M. Jacques Parent, les Sœurs de la Congrégation.

Cette année-là, Mgr de Saint-Vallier estimait à trois mille livres le revenu de la fabrique de Québec (1).

En parcourant les comptes de la fabrique du temps de M. de Bernières, on voit que le casuel de l'église était assez considérable. En 1668, les grand'messes du saint Sacrement se montent à deux cents livres. Il y a chaque année la grand'messe des forgerons, dite « de Saint-Eloi, » celle des confrères de Sainte-Anne, et beaucoup de grand'messes pour les âmes. Il y a souvent des enterrements dans l'église (2), et l'on fait chanter des services solennels pour les défunts. Voici, par exemple, Jean Bourdon qui meurt en 1668 : il y a de suite trois services, puis chaque année, durant douze à quinze ans, une grand'messe solennelle pour le repos de son âme. La note au sujet de ses trois services se lit comme suit : « Pour l'enterrement de M. Bourdon dans

(1) Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A.

(2) Mgr de Laval, prévenant les conseils hygiéniques d'aujourd'hui, ne se montrait pas favorable à l'usage d'enterrer dans l'église, surtout celle de Québec, « toute bâtie sur le roc, ce qui serait cause d'une grande incommodité pour la mauvaise odeur qui s'exhale des corps qui y ont été inhumés... Pour empêcher un air contagieux et pestiféré qui serait à craindre, si l'on continuait à l'avenir d'enterrer les corps avec la même facilité que par le passé, » il veut que personne « ne soit enterré dans l'église, que l'on n'ait payé auparavant la somme de six vingt livres pour le droit d'ouverture d'une fosse, et fait creuser à ses propres dépens une fosse d'une profondeur suffisante... » (Mandements des évêques de Québec, t. 1, p. 33)

l'église, trois nocturnes, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, le taffetas, l'argenterie et dix livres de cierges : 187 l. 10 s. ; plus, un service pour le dit sieur Bourdon, un nocturne, laudes, la grand'messe à diacre et sous-diacre, l'argenterie et six livres de cierges : 42 l. 10 s. ; plus, un autre service pour feu M. Bourdon, un nocturne, laudes, la grand'messe à diacre et sous diacre, l'argenterie, et six livres de cierges : 42 l. 10 s. »

On trouve dans les comptes de Jean Juchereau de la Ferté, marguillier en charge pour 1675, des noms de personnes qui demeurent à la Rivière du Sud, à Bourg-Royal, à la Petite-Auvergne, à la Petite-Rivière, à la côte Saint-François, à la côte Saint-Michel, à la côte de Lauson : elles viennent faire inhumer leurs défunts dans le cimetière de Québec, et apportent leur quote-part au revenu de l'église.

Malheureusement, les arrérages dus à la fabrique sont considérables tous les ans, et « le chapitre des reprises » allonge les comptes des marguilliers.

Nommé à la desserte de la paroisse dans l'automne de 1660, M. de Bernières constate un état de choses si regrettable et prie Mgr de Laval d'y apporter remède. Le prélat rend alors son ordonnance du 10 juillet 1661 :

« On se plaint, dit-il, que la plupart des habitants de Québec demandent aisément des enterrements honorables pour leurs parents défunts, beaucoup de luminaire, de messes hautes, et de services funéraires, dont ensuite on ne peut tirer aucun paiement, non pas même les droits du fossoyeur et sonneur, d'où s'ensuit que la fabrique s'engage à plusieurs dettes...

« Nous, ayant soigneusement examiné le tout, avons ordonné et ordonnons que l'on paiera par avance aux marguilliers les services qui seront demandés, avec les droits du fossoyeur et sonneur.

« Faisons défense aux dits marguilliers de fournir aucun luminaire aux frais de l'église, sinon aux enterrements et services qui seront faits pour les pauvres qui n'auront pas le moyen. Et afin que notre présente ordonnance soit exécutée, nous faisons expresses inhibitions et défenses à ceux qui desserviront ci-après la dite paroisse de Québec, de faire dorénavant quoi que ce soit des dits services funéraires, sinon après avoir reçu un billet du marguillier qui sera en charge, par lequel il déclare avoir reçu le paiement des choses qui seront demandées...»

On trouva moyen d'é luder cette ordonnance,

et elle eut peu de résultat pratique. En 1674, il fut dressé un état général des dettes actives de la fabrique « tant bonnes, douteuses que mauvaises » : les bonnes se montaient à 1.207 l. 3 s. 3 d. ; les douteuses à 550 l. 10 s. ; les mauvaises à 629 l. Plus tard, il fallut nommer quelqu'un pour recouvrer « toutes les vieilles dettes de la fabrique. »

En 1670, Mgr de Laval, à la demande de M. de Bernières et des marguilliers, rendit une autre ordonnance, destinée à mettre de l'ordre dans les affaires de la fabrique :

« Nous ayant été représenté dans le cours de notre visite de cette église, que les comptes de ceux qui ont été ci-devant en charge n'ont été rendus et arrêtés que sur des feuilles volantes (1), dont il pourrait arriver de notables inconvénients à la suite, pour y obvier et faire observer un meilleur ordre à l'avenir, nous ordonnons qu'il ne sera rendu dorénavant aucun compte des marguilliers qui ne soit arrêté par le curé et marguillier en charge et inscrit et signé par eux et le dit comptable dans le registre qui a été fait exprès pour cela.

(1) Même au Conseil Souverain de la Nouvelle-France, on avait commencé à écrire les arrêts et ordonnances sur « des feuilles volantes. » Le 3 février 1664, le Conseil ordonne que le greffier tienne « un plumitif des procès-verbaux des assemblées. » [Jugements du Conseil Souverain.] t. I, p. 114.

« Ordonnons en outre qu'il sera fait un inventaire de tous les ornements et généralement de tous les meubles qui peuvent appartenir à la dite église, et qu'il sera enregistré en un côté du dit registre, duquel inventaire il sera mis une copie entre les mains du marguillier qui sera en charge, et une autre copie demeurera entre les mains du curé de la dite paroisse, et que l'état des choses contenues dans le dit inventaire sera revu au moins une fois tous les ans, en présence du dit curé et de tous les marguilliers étant en charge.

« De plus il sera fait un inventaire de tous les titres, contrats et papiers appartenant à la dite église, le dit inventaire, enregistré dans le dit registre et signé du curé et des marguilliers, nous sera présenté dans le cours de notre visite ou de celui qui sera commis par nous.

« Il sera de plus fait un inventaire de toutes les dettes actives et passives de la dite fabrique, et de quelle année la chose sera due, et le dit inventaire sera inséré dans quelque endroit du dit registre, ou dans quelque autre séparé, lequel nous sera représenté tous les ans ou à celui qui sera commis par nous à la visite de la dite paroisse... (1) »

(1) Mandements des évêques de Québec, t. 1, p. 78.

CHAPITRE XV

LES MARGUILLIERS, DU TEMPS DE M. DE BERNIÈRES

Reddition de comptes de la fabrique, de 1667 à 1689.—Frontenac nommé marguillier d'honneur.—Ses difficultés avec M. de Bernières sur la préséance des marguilliers.

Charles Aubert de la Chenaie, « adjudicataire du droit sur les pelleteries et de la ferme de Tadoussac (1), » rendit ses comptes, dans un ordre parfait, le 25 mars 1670, pour l'année 1666-1667 où il avait été marguillier en charge. A cette époque, l'année d'office des marguilliers commençait avec l'année ecclésiastique, à l'Avent: ils étaient élus vers la fin de novembre.

Voici les marguilliers qui, à la suite de M. de la Chenaie, rendent leurs comptes sous la présidence de M. de Bernières :

Louis Rouer de Villeray, marguillier en charge pour l'année 1667-68, rend ses comptes le 2 janvier 1671; Bertrand Chenay de la

(1) La ferme de Tadoussac lui avait été adjugée à l'enchère par le Conseil le 23 octobre 1663 pour trois ans, à raison de 46,500 livres par année. "Jugements du Conseil Souverain," t. 1, p. 39.

Garenne (1668-1669) rend ses comptes le 27 mars 1672 ; Romain Becquet, notaire royal, rend « à Québec, en l'hôtel de Monseigneur, » le 27 mars 1672, les comptes de 1669-1670 ; Claude Charon (1670-1671) rend ses comptes en octobre 1672 ; Noël Pinguet (1671-1672) rend ses comptes « en l'hôtel de Mgr de Pétrée » le 1^{er} novembre 1672 (1) ; Charles Bazire, « agent général de MM. de la Compagnie Royale des Indes-Occidentales, » marguillier en charge pour 1672-1673, rend ses comptes le 27 mars 1674 (2) ; Nicolas Dupont, « écuyer, sieur de Neuville, Conseiller du Roy au Conseil Souverain, » rend ses comptes (1673-1674) « en la salle du séminaire » le 10 août 1675 ; Jean Juchereau de la Ferté (1674-1675) rend ses comptes « en la salle du séminaire » le 15 mars 1676 ; Philippe Gauthier, écuyer, sieur de Comporté, rend ses comptes (1675-1676) « en la salle du séminaire » le 6 mars 1678 ; François Hazeur, marchand de Québec, rend le 10 avril 1681, les comptes de deux années : 1676-1677 et 1677-1678 ; Charles Roger des Colombiers (1678-1679) rend ses comptes le 3 août

(1) Quatre marguilliers rendent leurs comptes en 1672, M. de Bernières, curé de Québec, les ayant avertis de son départ pour la France dans le cours de l'automne.

(2) Après le retour de France de M. de Bernières dans l'automne de 1673.

1682 ; Pierre Duquet, remplaçant Louis Jolliet, rend ses comptes de 1679-1680 « en la salle de la dite fabrique » le 19 mars 1684 ; Pierre Duquet (1680-1681) rend ses comptes le 4 avril 1684 ; Vincent Poirier (1681-1682), le 28 janvier 1685 ; Simon Mars (1682-1683), le 30 novembre 1685 ; Pierre Nolan (1683-1684), le 23 décembre 1685 ; Jean de Mosny (1684-1685), le 31 mars 1686 ; Timothée Roussel, 1685-1686, rend ses comptes le 30 janvier 1689 « en l'hôtel de Mgr l'Evêque ; » Lucian Boutteville, 1686-1687, rend ses comptes le 17 mars 1689, « en la salle du Palais archiépiscopal, Mgr l'Evêque (Saint-Vallier) présent. »

M. de Bernières avait cessé d'être curé de Québec au printemps de 1687 : la dernière reddition de comptes à laquelle il assiste est celle de M. Roussel ; il signe avec le nouveau curé, M. Dupré.

M. Roussel et son prédécesseur Jean de Mosny étaient tous deux médecins-chirurgiens, le premier, de l'évêché de Montpellier, le second, de Grande, évêché de Lisieux. M. de Mosny demeurait rue Saut-au-Matelot : M. Roussel était domicilié à la haute ville ; il était chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et beau-père du notaire Chamballon.

La présence de l'évêque aux assemblées pour

la reddition des comptes de la fabrique est mentionnée pour la première fois à la reddition des comptes de M. Boutteville, riche marchand de la rue Sainte-Anne, qui eut un fils prêtre au séminaire de Québec, et une fille religieuse aux Ursulines : tous deux étaient nés à Paris, sur la paroisse de « Saint-Germain le Vieux. » Leur père fit un jour une donation de deux mille livres aux Ursulines, « pour avoir part aux mérites et bonnes œuvres des dites Religieuses, et contribuer par ce moyen à soutenir le zèle qu'elles ont pour l'instruction des jeunes filles de ce pays. »

Mgr de Saint-Vallier, qui avait commencé à assister aux redditions de comptes des marguilliers, devait inaugurer bientôt un autre usage, celui d'inviter le gouverneur lui-même aux assemblées de fabrique. Voici en effet ce qu'on lit dans le livre des délibérations de la fabrique de Québec, à la date du 3 mai 1693, sous le titre *Election de Mgr le comte de Frontenac, marguillier d'honneur* :

« Mgr l'Evêque a représenté à la Compagnie qu'elle avait besoin de soutien et de protection, et qu'étant nécessaire d'ailleurs de mettre les choses sur le même pied qu'elles sont en France, il croyait devoir faire remarquer qu'il n'y avait point de moyen plus sûr que de

songer à donner à l'église un marguillier d'honneur ; qu'entre ceux sur qui on pourrait jeter les yeux il serait à souhaiter que M. le comte de Frontenac voulût faire cet honneur à la Compagnie et ce bien à l'église. Cette proposition ayant été agréablement reçue de tout le monde, on a prié Monseigneur d'en vouloir parler lui-même à M. le comte pour l'y disposer. M. le curé l'y accompagnera, et on a nommé d'ailleurs cinq ou six des principaux marguilliers tant anciens que nouveaux pour lui en aller faire la prière au nom de toute la Compagnie.

« M. le comte de Frontenac ayant voulu faire l'honneur à la Compagnie de se rendre à la prière qu'elle lui a faite, il est venu le troisième jour de may à l'assemblée, où Mgr l'Évêque l'ayant remercié au nom de tous les marguilliers, il a bien voulu lui-même assurer la Compagnie et les particuliers qui la composent, des dispositions où il est de la protéger et de la favoriser dans les occasions qui pourront se rencontrer. »

Frontenac fut d'autant plus flatté de se voir offrir le titre de marguillier d'honneur par Mgr de Saint-Vallier lui-même, que cette démarche de l'évêque était en opposition avec les sentiments de son prédécesseur : Mgr de Laval,

voulant avant tout protéger l'indépendance et la liberté des fabriciens, avait décidé, dans les commencements de son épiscopat, que le gouverneur, en sa qualité de gouverneur, n'était ni marguillier d'office, ni marguillier honoraire ; que M. d'Ailleboust, autrefois, avait été élu marguillier honoraire, mais « pour le temps seulement de son gouvernement ; » que le titre n'avait pas été continué à ses successeurs, et que par conséquent M. d'Argenson n'avait pas droit d'assister, comme il faisait, aux assemblées de fabrique (2).

Qui ne songerait, en voyant les marguilliers de Québec introduire Frontenac dans leurs affaires, à la fable *Les grenouilles qui demandent un roi*, et à cette autre, *Le Jardinier et son Seigneur ?*

“ De recourir aux rois vous seriez de grands fous ;
Il ne les faut jamais engager dans vos guerres,
Ni les faire entrer sur vos terres. ”

Mgr de Saint-Vallier, dans les premiers temps, « était étroitement uni » à Frontenac : ce qui explique la politesse qu'il venait de lui faire. Mais l'amitié entre les deux personnages ne dura pas longtemps ; et « du depuis, écrit M. de Champigny, leur division est venue à un

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec. Voir « Vie de Mgr de Laval, » t. 1, p. 217.

point qui me fait croire avec beaucoup de fondement que le remède ne s'en peut trouver que dans l'autorité de Sa Majesté. »

Quatre ans plus tard, le pieux prélat qui avait fait au gouverneur la gracieuseté de le nommer marguillier honoraire, était obligé de se rendre au Conseil Souverain pour se défendre contre ses attaques : il apportait, dit le récit officiel, un écrit « contenant sept pages, les six premières paraphées au bas, et la dernière signée de lui, lequel écrit a pour titre : Réponse que fait l'Evêque de Québec aux dires et écrits de M: le comte de Frontenac (1). »

L'affaire fut renvoyée à la cour ; et le ministre écrivit au gouverneur de la part du roi :

« Dans les affaires du temporel, dans lesquelles les ecclésiastiques se trouvent mêlés, vous ne devez point faire de difficulté de leur parler en particulier avant que d'employer l'autorité contre leurs entreprises, s'ils en faisaient ; sans jamais vous mêler des affaires purement ecclésiastiques, si ce n'est par de simples remontrances de charité, et avec la discrétion convenable. »

Pour ce qui est de son titre de marguillier d'honneur, Frontenac tint sa promesse à l'égard

(1) Jugements du Conseil Souverain, t. III, p. 918.

de la fabrique, et se montra le protecteur des intérêts de l'église. Il assistait régulièrement aux assemblées de fabrique, et signait les délibérations à la suite de l'évêque, mais avant le curé. Une de ces assemblées eut lieu, le 4 janvier 1697, « au château de cette ville, en la chambre de Mgr le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays ci, marguillier d'honneur de cette paroisse. . . »

C'est ordinairement le moyen le plus simple de désarmer un homme à prétentions, et dangereux : le nommer à une place qu'il convoite. Nul doute que Frontenac, dans sa première administration (1), se montra souvent mal disposé envers le clergé et toujours prêt à s'immiscer indûment dans les affaires de la fabrique. Tantôt il accuse les marguilliers de « divertir les deniers de la fabrique pour en faire une autre application que celle à laquelle ils sont destinés, » tantôt il leur reproche de les confier au procureur du séminaire. Il veut que le procureur du roi assiste à la reddition des comptes, et il profite de l'absence de l'évêque, le 14 mars 1679, pour rendre un arrêt à cet effet. Il ne néglige aucune occasion de faire

(1) Frontenac fut gouverneur du Canada à deux reprises : de 1672 à 1682, puis de 1689 à 1698, année de sa mort.

la leçon aux marguilliers et de les rabaisser dans l'exercice de leurs fonctions.

Mgr de Laval s'efforce, au contraire, de les relever dans leur propre estime et dans celle du public. Il a soin tout d'abord, « pour conserver parmi eux la paix, l'union, l'humilité chrétienne, » de bien régler l'ordre de préséance qui doit exister entre eux ; mais il veut aussi qu'à l'église et dans les cérémonies du culte ils soient les premiers après le gouverneur et l'intendant, et qu'ils aient le pas sur tous les autres fidèles.

Il y a un règlement de la cour qui ordonne « que dans les processions et autres cérémonies au dedans ou au dehors des églises, le gouverneur général ou le gouverneur particulier de chaque lieu marchera le premier, après lui les officiers de la justice et ensuite les marguilliers (1). » On interprète ce règlement aussi strictement que possible, et l'on tâche d'en limiter l'application, toujours en vue de ne pas nuire au prestige des marguilliers. Frontenac s'en plaint dans une lettre adressée au ministre, en date du 19 novembre 1673 :

« Il y a, dit-il, une difficulté avec avec M. le grand vicaire, pour le rang du Conseil Souverain, qu'il prétendait ne devoir point se trouver

(1) Jugements du Conseil Souverain, t. 1, pp. 655, 904.

en corps à l'église les quatre fêtes solennelles, les jours de la Chandeleur, des Rameaux et du Vendredi-Saint, et ne devoir point précéder les marguilliers de la paroisse que dans les processions générales, qu'ils restreignent à celles du jour de la fête du Saint-Sacrement, de la mi-août, et autres extraordinaires comme pour les *Te Deum*, dans lesquelles les marguilliers affectaient de ne point marcher comme marguilliers afin de n'être pas précédés.

« J'avoue que je fus étonné de cette contestation qui me marquait l'attachement qu'ils ont de relever jusque dans les moindres choses ce qui est de leur autorité, en essayant de blesser la royale, et que je crus que des ecclésiastiques devaient être bien aises qu'une Compagnie souveraine comme est celle-ci (le Conseil) donnât l'exemple aux peuples, en se trouvant les jours solennels au service, ce qui ne pouvait qu'en rendre la célébration plus auguste.

« Mais quelle que raison que je pusse alléguer pour leur faire comprendre qu'en France les curés se tiendraient honorés que les Parlements voulussent venir tous les dimanches en corps assister à leur service, et que je leur représentasse que si celui de Paris ne le faisait pas, aux jours solennels, comme le Conseil Souverain souhaitait de le faire ici, c'était que la

ville était trop grande, et qu'il y avait plusieurs paroisses, au lieu qu'en celle-ci il n'y avait qu'une église, où il fallait de nécessité qu'ils se trouvassent tous, ou comme particuliers ou en corps ; il fallut user de quelque sorte d'autorité, en leur déclarant que c'était une chose que je désirais absolument qui se fit par provision, et jusques à ce que vous en eussiez autrement ordonné, pour les obliger à faire présenter par leur bedeau à messieurs du Conseil Souverain les cierges et les rameaux aux jours de la Chandeleur et Pâques fleuries, et leur faire donner le pain béni, l'encens et la paix devant les marguilliers. . . . »

M. de Bernières, toujours porté à la conciliation quand la chose était compatible avec son devoir, se conforma au désir du gouverneur. Bien plus, à la demande de M. de Tilly, « doyen des Conseillers, » il accorda qu'ils recevraient les cierges et les rameaux bénits, non du bedeau, mais de la main du célébrant (1).

Ce devait être un beau spectacle de voir, dans les grandes solennités, le gouverneur, l'intendant, les membres du Conseil Souverain assister en corps aux offices de la cathédrale ; recevoir, les premiers après le clergé, le pain béni, l'encens, la paix ; se présenter également

(1) Jugements du Conseil Souverain, t. 1, p. 922.

les premiers à l'adoration de la Croix, le vendredi saint ; le jour de la Chandeleur et le dimanche des Pâques fleuries, se rendre à l'autel pour recevoir des mains de l'officiant les cierges ou les rameaux bénits ; puis dans les processions de la Fête-Dieu faire comme une garde d'honneur au saint Sacrement. Les marguilliers ne venaient qu'après eux.

Non content de cela, Frontenac veut faire passer devant eux tous les officiers de justice, juges et magistrats de toute juridiction, non seulement à Québec, mais dans tout le pays ; il veut qu'à Québec ces officiers aient un banc immédiatement après celui du Conseil, et, dans les autres églises, après celui des gouverneurs particuliers et des seigneurs ; et le Conseil porte un arrêt en conséquence le 4 mars 1675, et le fait publier dans tous les endroits de la colonie.

M. de Bernières prend en mains la cause des marguilliers : il cherche à maintenir leur droit à la préséance, dans l'église, sur les officiers de justice, et il essaie de faire revenir le gouverneur et le Conseil sur leur décision. Pour toute réponse, le Conseil ordonne que son premier arrêt « sera exécuté selon sa forme et teneur, tant à Québec qu'autres lieux de ce pays, à peine, sur le premier refus des curés et

ecclésiastiques, de saisie de leur temporel... Le gouverneur se donnera la peine d'avertir le curé et les ecclésiastiques de cette ville qu'à l'avenir ils n'aient plus à éluder l'exécution des arrêts du Conseil... Le dit Conseil, par considération, et dans l'espérance qu'ils ne retomberont plus dans de pareilles fautes, a bien voulu ne pas punir en cette rencontre avec toute la sévérité que demandait un pareil mépris... »

Plus tard, Mgr de Saint-Vallier constatera les mauvais effets de cette politique qui donnait préséance à trop de personnes sur les marguilliers et tendait à rabaisser la condition de ces bons serviteurs de l'Eglise. Écoutons-le exposer franchement son opinion au Conseil de la Marine, qui avait confirmé les règlements faits au détriment des marguilliers :

« Les églises du Canada, dit-il, sans en excepter la cathédrale et paroissiale de Québec, n'ayant aucun revenu par elles-mêmes, bien loin d'avoir de quoi faire des accommodements et les réparations nécessaires aux couvertures et ailleurs, n'ont pas même de quoi avoir du vin et le luminaire nécessaire. Ce ne peut être que par le soin de certaines personnes qu'on choisit pour marguilliers, qu'elles peuvent avoir ces choses nécessaires : ce qui a

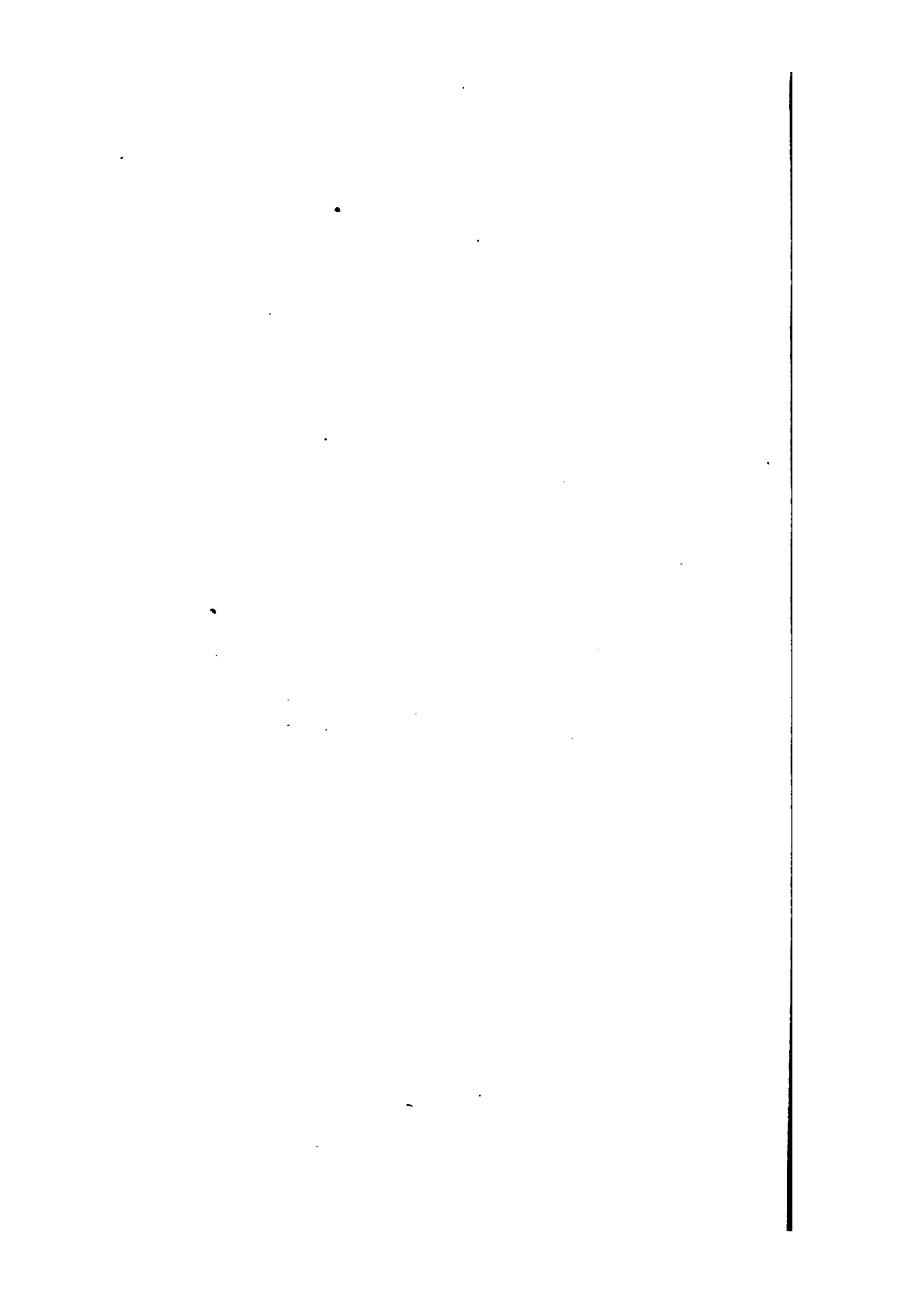
toujours déterminé le premier évêque de Québec, soit dans les paroisses de villes, soit dans les paroisses de la campagne, de leur accorder quelques honneurs, pour les engager à prendre ce soin. Le retranchement fait, par le règlement, de ces honneurs pour tous les marguilliers de la campagne, auxquels il n'en est point accordé ni même fait mention d'eux dans les dits règlements, leur a fait prendre dans presque toutes les églises paroissiales le parti de se retirer du banc d'œuvre et de ne vouloir plus faire les fonctions de marguilliers ; ce qui a mis les églises de campagne dans une telle disette qu'on a été obligé de se servir de chandelles au lieu de cierges dans le temps des messes et autres offices de paroisse, ce qu'on n'avait point encore vu pratiquer.

« Si le Conseil m'avait demandé mon sentiment, comme autrefois on le demanda à mon prédécesseur, j'aurais supplié et pressé de laisser aux marguilliers l'honneur dont ils jouissaient autrefois après les seigneurs des paroisses dans les églises de campagne et dans les paroisses des villes. J'aurais représenté qu'il était encore important de leur laisser à Montréal et aux Trois-Rivières les mêmes honneurs dont ils jouissent à la cathédrale, c'est-à-dire, d'avoir les honneurs après le gouverneur général et

l'intendant, au lieu de les mettre après tous les juges des juridictions inférieures. Pourquoi ne pas leur donner, dans un pays où les églises n'ayant point de revenu ne peuvent se soutenir que par leur industrie, ce qu'on leur donne dans toutes les villes de France, où certainement les marguilliers vont les premiers, et les magistrats revêtus de robe rouge ne vont qu'après eux à l'offrande ? cela se pratique dans toutes les paroisses de Paris et autres villes de France. Le refus qu'on leur en fera les obligera tous à quitter le banc de l'œuvre et à laisser les paroisses des villes sans marguilliers, tout comme celles de la campagne . . . (1). »

C'est ainsi que les événements donnaient raison à la politique de Mgr de Laval, et condamnaient ceux qui avaient mis obstacle à ses sages règlements. Le pieux prélat et M. de Bernières eurent toujours à cœur de conserver aux marguilliers, dans les églises, le rang et les honneurs auxquels ils avaient droit : aussi étaient-ils vénérés de tous les fabriciens.

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 118. Lettre de Mgr de Saint-Vallier, 15 oct. 1717, insérée dans un arrêt du Conseil de la Marine sur les honneurs dans les églises du Canada, 1^{er} février 1718.



CHAPITRE XVI

LES MARGUILLIERS, DU TEMPS DE M. DE BERNIÈRES (*suite*)

Noms des marguilliers de Québec, du temps de M. de Bernières.—Notes biographiques.—Un barbier-chirurgien.—Un chevalier de Saint-Jean de Latran.—M. de la Chenaie.—M. Hazeur.—La sépulture de Timothée Roussel.

Voici les noms des différents marguilliers qui se succédèrent au banc d'œuvre de Québec, de 1661 à 1687, avec lesquels, par conséquent, M. de Bernières eut à gérer les affaires de la fabrique : nous ajouterons quelques notes biographiques pour quelques-uns d'entre eux :

Mathieu Damours des Chauffours, l'un des membres du Conseil Souverain ; Jean Gloria, un Normand de Dieppe ; Jean Madry, élu en 1663 échevin de la ville ; Thierry Delestre le Vallon ; Charles Aubert de la Chenaie ; Rouer de Villeray ; Bertrand Chenay de la Garenne ; M. Lambert ; Claude Charon, un autre échevin de Quédec ; Guillaume Feniou ; Noël Pinguet ; Charles Bazire ; Nicolas Dupont de Neuville ; Jean Juchereau de la Ferté ; Philippe Gauthier de Comporté ; François Hazeur ;

Charles Roger des Colombiers ; Louis Jolliet, l'illustre découvreur du Mississipi ; Pierre de la Chenaie-Duquet ; Vincent Poirier de Bellepoire ; Simon Mars ; Pierre Nolan dit Lechevalier, originaire de Saint-Germain de Paris ; Jean de Mosny ; Timothée Roussel ; Lucian Boutteville ; Jean Gobin ; M. le Picart ; M. de Granville.

Il n'y eut pas d'élection de marguillier en 1687, ni en 1689 et 1690. En 1688, furent élus MM. Pachot et Chanjon, deux marchands de Québec ; en 1691, M. Mathieu Martin de Lino, membre du Conseil Souverain, et Denis Roberge ; puis le 14 décembre 1692, MM. Landron, Sebille et Macart.

Le même jour, 14 décembre 1692, « au palais épiscopal, Mgr l'Evêque présent, furent élus pour la première fois pour marguilliers de la nouvelle église de Notre-Dame-de-la-Victoire à la basse ville, M. Hazeur, premier marguillier, et M. de la Chenaie, le second. » On ne pouvait faire un choix plus judicieux : ils étaient tous deux citoyens de la basse ville, et des plus respectés.

Mathieu Damours des Chauffours, l'un des premiers marguilliers de Québec du temps de M. de Bernières, était né à Paris, et fut au Canada la souche d'une famille considérable,

dont plusieurs membres jouèrent des rôles importants, surtout en Acadie. Il avait deux frères à la Cour, dont l'un aumônier de Louis XIV, l'autre, maréchal des corps et armées de Sa Majesté. Un de leurs ancêtres avait été, à la fin du quinzième siècle, maître d'hôtel de Sa Majesté Louis XII.

L'échevin Jean Madry était à Québec un personnage important : il avait reçu de François de Barnouin, premier barbier et chirurgien ordinaire de Sa Majesté, une commission de barbier-chirurgien, et des lettres de lieutenant et commis du dit M. de Barnouin : ces documents avaient été enregistrés au Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Par sa commission, il lui était permis « d'établir à Québec et dans tout le pays, pour le bien public, la maîtrise et chef-d'œuvre de barbier-chirurgien, afin que les passants, allants et séjournants puissent mieux et sûrement être servis, pansés et médicamentés en cas de besoin et nécessité. » (1)

Aux fonctions de barbier-chirurgien étaient attachés certains privilèges. Jean Madry avait été nommé tuteur des enfants mineurs de Guillaume Gauthier : or nous voyons que le Conseil Souverain, le 28 novembre 1663, « ayant égard aux notables services qu'il a rendus depuis

(1) "Edits et Ordonnances," t. III, p. 82.

environ douze ans dans le pays, et pour autres mérites et bonnes considérations, ordonne que le dit Madry jouira des privilèges attribués aux dites charges de lieutenant et commis du premier barbier, » et le décharge de la dite tutelle.

Au treizième siècle, dit M. d'Avenel, « les cent notaires de l'évêché de Paris cumulaient leur profession avec celle de barbier. » Et M. Marmier, parlant d'un chef d'ambassade à la cour du grand Frédéric de Prusse : « Il s'appelait, dit-il, Mustapha-Aga, et il dit avec orgueil qu'il était le barbier du Khan de Crimée (1). »

Voilà de quoi illustrer les fonctions, plus modestes aujourd'hui, mais encore utiles, de barbier.

Quant à Madry, si son titre de lieutenant de premier barbier-chirurgien de Sa Majesté en faisait un personnage important à Québec, son caractère ne laissait pas d'être un peu difficile, si l'on en juge par le fait suivant consigné dans les registres du Conseil Souverain :

Son domestique, Pierre Aufroy, ayant manifesté le désir de se marier, il voulut absolument l'en empêcher, et mit arrêt sur les bans. Le Conseil, appelé à juger cette affaire, décida qu'Aufroy « avait toute liberté de prendre femme. »

(1) " Le Correspondant " de 1877, t. III et IV.

Charles Aubert de la Chenaie était commis général de la Compagnie des Indes Occidentales, lorsqu'il fut élu marguillier. Il était le gendre de Guillaume Couillard, par son premier mariage, et de Jean Juchereau de la Ferté, par le second. Sur son contrat de mariage avec Louise Juchereau, on lit les signatures de Mgr de Laval, de M. de Courcelles, gouverneur, et de l'intendant Talon.

Il est l'ancêtre de M. de Gaspé, l'illustre et sympathique auteur des *Anciens Canadiens*.

Lors de l'incendie qui détruisit la basse ville de Québec, dans l'été de 1682, il n'y eut que sa maison qui fut préservée. Voici ce qu'écrivait à cette occasion la sœur Juchereau :

« Dieu lui conserva sans doute ses biens pour aider ses concitoyens à se rebâtir. C'était un très riche marchand, qui avait l'âme noble et généreuse, et qui épuisa ses fonds pour prêter à tout le monde ; de sorte qu'il n'y a presque aucune maison de la basse ville qui ne lui soit redevable. »

Elle ajoute un peu plus loin :

« M. Charles Aubert de la Chenaie, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, mourut au commencement de l'automne de 1702. Notre communauté lui a des obligations singulières pour l'avoir assistée pendant plus de trente

ans, en nous prêtant des sommes considérables, avec une bonté de père, sans nous presser jamais de le payer, aimant mieux souffrir que de nous inquiéter. Il nous faisait souvent des présents, et dans les temps de cherté, il partageait son pain avec nous... »

Nous avons vu déjà que Delestre le Vallon, ou le Wallon, était, comme son nom l'indique, d'origine flamande ; et c'est sans doute pour cette considération que Mgr Dosquet, flamand lui-même, (1) accorda à son fils l'une des sept Croix de Saint-Jean de Latran qu'il avait obtenu du Pape la permission de donner, et le créa Chevalier. La cour vit cela d'un très mauvais œil, et fit écrire à M. de Beauharnois, gouverneur du Canada, pour lui rappeler la Déclaration royale « au sujet des Ordres étrangers. »

M. de Beauharnois fit défense au sieur Wallon « de porter sa croix, » et communiqua en même temps à l'évêque les intentions de la cour. Mgr Dosquet écrivit au ministre :

« Le sieur Wallon m'ayant prié de le faire chevalier de Saint-Jean de Latran, je demandai à M. le général s'il n'y trouvait pas d'inconvénient, et s'il voulait que je lui en donnasse la croix. Je lui dis en même temps que je n'en

(1) Voir notre " Québec en 1730, " p. 28.

accorderais qu'à sa volonté et à sa réquisition, ne sachant pas pour lors qu'il y eût là-dessus des difficultés en France. C'est sur sa réponse que j'acquiesçai à la demande du sieur Wallon, qui est le seul à qui je l'ai accordée ici.

« Mon Bref d'Evêque Assistant du trône apostolique, avec beaucoup d'autres prérogatives, me donne le pouvoir de faire des protonotaires apostoliques (1) et sept chevaliers. Je demandai au Pape que le nombre ne fût pas fixé, et que je pusse en faire autant que je souhaiterais. Cette grâce me fut accordée ; mais je n'en ai pas abusé, et je n'en ferai, monsieur, que l'usage qu'il vous plaira... »

Nicolas Dupont de Neuville, dont nous avons déjà parlé, fut anobli par le roi en mai 1669, et ses lettres de noblesse enregistrées au Conseil Souverain le 24 mars 1670. Son père, Jean Dupont, avait été gouverneur de la ville de Vervins, en Picardie.

François Hazeur, riche marchand de Québec, originaire de Tours, demeurait à la basse ville. Sa maison était sur la rue Notre-Dame, au milieu de la place Royale, et faisait face au port : c'était, au dire de l'intendant Champigny,

(1) Mgr Dosquet conféra en effet ce titre à son cousin l'abbé Ransonnet, qui vint à Québec en 1737, et y demeura sept ou huit ans. C'est peut être le premier prêtre qui ait reçu et porté le titre de protonotaire apostolique au Canada.

« la plus belle de la basse ville. » M. Hazeur devint membre du Conseil Souverain, et lorsqu'il mourut en 1708, la même année que Mgr de Laval, M. de Vaudreuil annonçant sa mort à la cour disait : « Il a été regretté de tout le monde à cause de son mérite, de sa vertu et de sa docture. » Et l'intendant Raudot : « C'était, disait-il, un homme de bien, et qui avait toutes les qualités convenables à son état. Il faisait même bien son devoir dans le Conseil ; car, quoiqu'il y fût entré dans un âge un peu avancé, il réparait par son travail ce que l'expérience ne ne lui avait pas donné : en sorte que lorsqu'il nous rapportait un procès, il le faisait aussi bien que les plus expérimentés. »

M. Hazeur était beau-frère de l'abbé Soumande, prêtre du séminaire de Québec, et père des deux messieurs Hazeur qui firent partie du chapitre.

L'un de ces deux frères chanoines, qui s'intitulait Hazeur de l'Orme, trouva moyen de passer une partie de son temps en France, vivant aux dépens du chapitre, dont il était censé le procureur. Mgr de Saint-Vallier, qui souffrait sans doute de voir un de ses prêtres mener une vie si facile, tandis que tant d'autres étaient à la peine, crut devoir un jour écrire au ministre à son sujet :

« On dira peut-être qu'on devrait renvoyer leur procureur de France, pour faire ici son devoir en assistant à l'office, au lieu de dépenser tous les ans cinq cents écus, sans rien faire pour le chapitre, mais travaillant uniquement à chercher quelque moyen de s'avancer et de faire fortune : paroles qui ne sont que trop véritables, n'ayant point d'autre motif de son séjour en France que celui-là (1). »

Le plus grand nombre des marguilliers de Québec étaient marchands et des hommes d'affaires de premier ordre : MM. Poirier, Mars, Nolan, Boutteville, Gobin, Sebille, le Picart, Landron étaient marchands.

Plusieurs sont mentionnés dans les registres comme ayant été inhumés dans l'église paroissiale ; d'autres, dans l'église des récollets. Mme le Picart, Marie-Madeleine Gagnon, fille de Mathurin Gagnon, fut inhumée « dans la chapelle du Tiers-Ordre de Saint-François, joignant l'église des révérends Pères Récollets (2). »

Mais la sépulture qui nous semble la plus digne de mention est celle de Timothée Roussel, dont parle la Sœur Juchereau :

« M. Roussel, chirurgien de l'Hôpital, y mourut, dit-elle, après avoir rendu service aux

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, Lettre de Mgr de Saint-Vallier au ministre, 9 octobre 1727.

(2) Tanguay, "Dictionnaire généalogique", t. I, p. 481.

pauvres un grand nombre d'années avec beaucoup de soin et de charité. Ses enfants souhaitèrent qu'il fût enterré à la paroisse. M. de Chamballon, notaire de Québec, et gendre du défunt, qui agissait pour la famille, ordonna ses funérailles ; et quoiqu'on l'avertît qu'il devait demander à la supérieure de l'Hôtel-Dieu la permission de faire enlever le corps de son beau-père, il crut que c'était une formalité superflue, et ne voulut faire là-dessus aucune soumission.

« Il laissa venir le clergé jusqu'ici. Mais pour maintenir les droits de l'Hôpital, on fit fermer la porte de la salle, et la portière répondit qu'on n'ouvrirait point, et qu'on ne laisserait point enlever le cercueil, que M. de Chamballon n'eût fait son devoir en demandant cette permission.

« C'était au mois de décembre ; la saison était très froide ; les prêtres attendirent dehors et firent des reproches à M. de Chamballon de ce qu'il les mettait en chemin sans avoir fait les démarches nécessaires. Il se vit enfin contraint d'aller promptement et tout confus sonner au parloir. Ayant demandé à notre supérieure et obtenu d'elle la permission qu'il souhaitait, il lui fit bien des excuses, et aussitôt on ouvrit les portes. Le clergé entra, et

enleva le corps, qui fut enterré honorablement, comme les parents le désiraient. †

Mentionnons enfin, en terminant ce chapitre, la mort d'un élève du séminaire de Québec, fils du marguillier Etienne Landron : c'est l'auteur de l'histoire manuscrite de cette institution qui donne ce souvenir au fils vertueux d'un père vraiment chrétien :

« Joseph Landron, âgé de dix-sept à dix-huit ans, mourut de la picote au séminaire en 1702. Il était étudiant en rhétorique, et secrétaire perpétuel de la Congrégation, charge dont il s'acquittait avec un soin digne de sa grande piété. »

Le jeune Landron, inhumé le 21 décembre 1702, avait été baptisé par M. de Bernières le 20 juillet 1684.

1

CHAPITRE XVII

M. DE BERNIÈRES, AU CONSEIL SOUVERAIN

M. Dudouyt et Frontenac, à l'occasion de la réhabilitation d'un mariage. — Sermon d'un Jésuite. — Affaire Perrot-Fénelon. — M. de Bernières au Conseil. — Affaire Couture-Morel. — Affaire du marguillier Hazeur. — Frontenac et le clergé canadien.

Nous avons vu M. de Bernières, comme grand vicaire et curé de Québec, aux prises avec Frontenac au sujet des honneurs à rendre dans l'église à certains personnages que l'on voulait faire passer devant les marguilliers. Les difficultés entre le gouverneur et l'autorité ecclésiastique commencèrent sous M. Dudouyt en 1672, en l'absence de M. de Bernières, et se continuèrent sous celui-ci jusqu'en 1675, au retour de France de Mgr de Laval.

Il est à noter, en effet, d'après les documents, que Frontenac ne s'attaque jamais directement à Mgr de Laval. C'est en son absence, surtout de 1672 à 1675, qu'il paraît prendre plaisir à quereller ses grands vicaires, à leur faire la leçon, à contester leurs droits ou leurs privilèges.

Il commence en 1672, en faisant donner un avertissement sévère à M. Dudouyt, à l'occasion de la réhabilitation d'un mariage.

Pierre Picher s'est marié à Québec en secondes noces avec Catherine Durand, ayant eu de bonne source la nouvelle que sa première femme, Marie Lefebvre, est morte en France. Cette nouvelle lui a été transmise par une lettre de son frère Louis Picher, « garçon de garde-robe de Mgr le duc d'Avynion. » (1)

Quelques années plus tard, il apprend par Mgr de Laval lui-même, alors en Europe, qu'elle vit encore : son second mariage, dont il a eu plusieurs enfants, est donc nul. Il passe en France, revoit son épouse légitime, puis se remet en route avec elle pour le Canada ; mais elle meurt dans la traversée. Arrivé à Québec, il fait réhabiliter son second mariage par M. Dudouyt, alors administrateur du diocèse, puis s'adresse au Conseil afin que « ses trois enfants soient déclarés capables d'hériter, » et que son contrat de mariage « sorte son plein et entier effet. »

Le Conseil accueille favorablement sa demande, et légitime ses enfants ; mais Frontenac exige à cette occasion que « le grand vicaire du sieur évêque de Pétrée soit averti

(1) " Edits et ordonnances, " t. II, p. 53.

d'attendre à l'avenir les décisions du Conseil, avant de réhabiliter aucunes personnes par sacrement de mariage, en matière semblable(1).»

Vers le même temps, survient un autre incident qui excite la bile du gouverneur. Laissons-le raconter lui-même la chose au ministre :

« J'eus besoin, dit-il, de me ressouvenir de vos ordres, dans un sermon qu'un Père Jésuite fit cet hiver, exprès, et sans nécessité, et auquel il avait huit jours auparavant invité tout le monde de se trouver.

« Il y avança des propositions séditieuses contre l'autorité du roi et qui scandalisèrent beaucoup, en s'étendant sur le cas réservé que M. l'Évêque a fait ici contre la traite de l'eau-de-vie...

« Je fus tenté plusieurs fois de sortir de l'église avec mes gardes et d'interrompre le sermon ; mais enfin je me contentai, après qu'il fut fini, d'aller trouver le grand vicaire (2) et le supérieur des Jésuites, et de leur dire que j'étais fort surpris de ce que je venais d'entendre, et que je leur en demandais justice, puisqu'ils pouvaient bien connaître de quelle conséquence cela pouvait être sur l'esprit des peuples, qui ne savaient pas comme moi qu'on

(1) " Jugements du Conseil Souverain, " t. 1, p. 770.

(2) C'était encore, dans l'hiver de 1672-1673, M. Dudouyt.

lisait dans l'Évangile que les Rois avaient bien été Souverains Pontifes, mais non pas que les Souverains Pontifes eussent été jamais Rois.

« Ils blâmèrent fort le prédicateur, qu'ils désavouèrent, attribuant cela, selon leur coutume, à un trop grand excès de son zèle, et me firent beaucoup d'excuses, dont je voulus bien faire semblant de me satisfaire, en leur disant néanmoins que je ne m'en paierais pas une autre fois, et que si cela arrivait jamais, je mettrais le prédicateur en lieu où il apprendrait à parler. . . (1) »

Le supérieur des Jésuites était à cette époque le P. Claude Dablon, « homme fort sage et prudent, écrit Frontenac, point brouillon, avec qui je me suis toujours bien maintenu, et qui, je crois, se loue de moi, comme je suis forcé de me louer de lui. . . » Il est bien probable que c'est en considération des bons rapports qu'il avait toujours eus jusque-là avec le vénérable supérieur, que le bouillant gouverneur voulut bien se montrer bon prince en cette circonstance.

Une autre occasion se présenta bientôt à Frontenac d'exécuter la menace qu'il avait

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, vol. 11, Lettre de Frontenac au ministre, 13 novembre 1673.

faite, « de mettre un prédicateur en lieu où il apprendrait à parler » La victime, cette fois, se trouva appartenir à la communauté ordinairement si sereine et si pacifique de Saint-Sulpice.

M. de Fénelon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, après avoir été l'ami de Frontenac, avait encouru sa disgrâce pour avoir désapprouvé sa conduite à l'égard de Perrot, gouverneur particulier de Montréal, dont il était également l'ami.

Les démêlés de Frontenac avec Perrot provenaient indirectement de la traite illégale et clandestine du castor. La cour venait de faire une ordonnance très sévère contre les coureurs de bois, qui s'engageaient au service des traitants et étaient cause de beaucoup de désordres. Le Canadien a toujours eu la passion du voyage : aujourd'hui, c'est aux États-Unis, surtout, qu'on se dirige : à cette époque, c'était dans les bois, à la recherche du castor : l'agriculture était négligée, les familles abandonnées.

Frontenac ayant appris qu'à Montréal, malgré l'ordonnance, des coureurs de bois se préparaient à partir pour la traite, dépêcha immédiatement le sieur Bizard, lieutenant de ses gardes, pour les arrêter. Accusé lui-même de

faire indument le commerce du castor, il était bien aise de montrer du zèle en cette occasion. Perrot, qu'on accusait également de s'enrichir au moyen des coureurs de bois et de la traite du castor, insulta publiquement l'envoyé de Frontenac dans la maison de M. Le Ber, marchand de Montréal. Mandé alors à Québec pour rendre compte de sa conduite, il est arrêté par le gouverneur, et enfermé au château Saint-Louis.

M. de Fénelon prit ouvertement fait et cause pour lui, et fit signer une déclaration en sa faveur par un bon nombre de citoyens. Prêchant le jour de Pâques (1674) dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, qui servait encore d'église paroissiale à Montréal, plusieurs passages de son discours parurent dirigés contre le gouverneur du Canada. Celui-ci en fut informé par Cavalier de la Salle qui y assistait, et entra dans une vive colère.

Suivant la déposition de la Salle, Fénelon aurait dit :

« Celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui ; mais il est obligé de les regarder comme ses enfants et de les traiter en père. Il ne faut point qu'il trouble le commerce du pays en maltraitant ceux qui ne lui font pas part du

gain qu'ils y peuvent faire ; il doit se contenter de gagner par des voies honnêtes ; il ne doit point fouler le peuple ni le vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent qu'à ses intérêts. Il ne faut pas qu'il se fasse des créatures qui le louent partout, ni qu'il opprime sous des prétextes recherchés des personnes qui servent les mêmes princes, lorsqu'elles s'opposent à ses entreprises . . . Il a du respect pour les prêtres et les ministres de l'Eglise. »

Fénelon eut beau protester de ses bonnes intentions, les messieurs de Saint-Sulpice, désavouer le sermon de leur confrère et dégager leur responsabilité, puis « écrire en corps à Frontenac pour lui faire des excuses, » rien ne put apaiser le gouverneur. Il exige avant tout que Fénelon quitte le séminaire ; puis s'adressant à l'administrateur du diocèse, M. de Bernières, il veut par son entremise avoir une copie authentique du sermon prononcé. Le grand vicaire se contente de transmettre à Saint-Sulpice la demande de Frontenac ; mais, comme il s'y attendait sans doute, ni le séminaire ni M. de Fénelon ne veulent se prêter au désir du gouverneur :

« J'ai prononcé mon discours devant deux cents personnes, répond M. de Fénelon ; qu'on les interroge si l'on veut. Quant à moi, si je

suis innocent, on n'a rien à me demander ; si je suis coupable, ce que je nie formellement, on n'a pas droit de prétendre que je travaille à ma condamnation. »

Frontenac cite alors devant le Conseil M. de Fénelon, qu'il accuse « du crime de rébellion et de provocation à la sédition ; » il y cite aussi comme témoin M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal ; et tous deux descendent à Québec.

Ils n'y descendent cependant que pour protester contre l'intervention du gouverneur et du Conseil dans une affaire ecclésiastique, qui n'est pas de leur ressort. M. Dollier, qui est malade, représente qu'il lui est « impossible de comparoir en plein Conseil, » et demande à être interrogé privément au séminaire de Québec où il est descendu. M. de Fénelon comparait au Conseil, mais uniquement pour déclarer à ce tribunal laïque qu'il le regarde comme incompetent dans sa cause, et que le seul juge qu'il reconnaît, c'est l'official du diocèse, M. de Bernières, auquel il a déjà communiqué les pièces du procès. On le condamne alors à rester enfermé, comme en prison, sous la garde d'un huissier, dans la maison où il est descendu, au Palais, avec défense d'en sortir, si ce n'est pour aller dire la messe le dimanche. Il y

demeure huit jours ; puis on lui permet de sortir, mais on ne peut rien tirer de lui, ni aveux, ni excuses, ni sermon. Son procès traîne en longueur jusqu'à l'automne, et toute l'affaire est renvoyée au jugement de la cour.

M. de Fénelon avait déclaré ne reconnaître pour juge, relativement à son sermon, que son official, M. de Bernières. Celui-ci, à son tour, est mandé au Conseil par les huissiers Roger et Levasseur.

Quoiqu'il fût, de droit, partie de ce tribunal, en l'absence de l'évêque, il n'y siégeait jamais, suivant l'exemple du Prélat qui s'était abstenu d'y paraître durant plusieurs mois avant son départ pour la France.

M. de Bernières s'informe de quelle manière le Conseil entend le recevoir : « Je suis prêt à y aller, dit-il, pourvu qu'on m'y reconnaisse comme grand vicaire et représentant de mon évêque. »

Il se rend à l'assemblée, que préside Frontenac. On le prie « de prendre siège près du substitut du procureur général, et de se couvrir. » — « Ce n'est pas le lieu où je dois m'asseoir ici, dit-il ; conformément à l'édit royal, j'ai droit d'occuper la place de mon évêque, qui est absent du pays, et je n'en prendrai point d'autre. »

On se récrie ; on prétend que le Conseil a été réformé, et que les ecclésiastiques y ont perdu la préséance qu'ils prétendent avoir en l'absence de l'évêque. — « Ma détermination est prise, dit le grand vicaire ; je ne resterai ici qu'à condition d'y occuper la place de mon évêque. » Et sur le refus du Conseil d'accéder à sa demande, il se retire.

Quelques jours après, le Conseil ordonne à M. de Bernières de se présenter de nouveau ; et comme on veut encore le faire asseoir près du substitut du procureur général, il proteste qu'il ne peut le faire sans préjudicier à ses droits : « Je ne puis accepter, dit-il, la place que vous m'offrez, sans renoncer à celle qui m'est due. Je supplie le Conseil de tenir compte de mes protestations. Pour lui montrer, d'ailleurs, ma bonne volonté, je suis prêt à répondre à ses questions, restant debout, et sans prendre aucune place. »

Le Conseil fut désarmé un instant par la loyauté de M. de Bernières. On accéda à sa demande ; et il répondit, debout, aux questions qui lui furent posées. Mais on n'en persista pas moins à refuser de reconnaître son droit d'occuper au Conseil la place de Mgr de Laval (1).

(1) Vie de Mgr de Laval, t. II, p. 157.

C'est Frontenac qui était l'âme dirigeante du Conseil : il était piqué de voir le clergé lui résister : « Il n'y a qu'à porter ici une robe noire, écrit-il à la Cour, pour se croire indépendant, et n'être point obligé de reconnaître aucune juridiction séculière, quelle que chose qu'on puisse faire. »

Puis parlant de M. de Bernières, qui en qualité d'official avait entrepris de juger l'affaire Fénelon, et comme représentant de de l'évêque voulait avoir la deuxième place au Conseil en son absence : « Il n'y a jamais eu moyen de désabuser le sieur de Bernières de cette prétention, ni de celle de la juridiction de leur prétendue officialité, qui n'a jamais été établie en ce pays. »

Et il ajoutait, comme s'il eût encore sur le cœur le sermon du Père Jésuite : « Il n'y a que les Jésuites qui n'ont point paru en tout ceci, quoiqu'ils y aient peut-être autant de part que les autres, mais ils sont plus habiles, et couvrent mieux leur jeu... (1). »

Le roi n'approuva pas la manière d'agir du gouverneur à l'égard des ecclésiastiques du Canada :

« Vous ne devez user, lui écrivit-il, qu'avec

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, t. II, pp. 85, 88

beaucoup de tempérament et de douceur du pouvoir que je vous donne, plus particulièrement à l'égard des ecclésiastiques, qu'il est de votre devoir de maintenir dans toutes leurs fonctions en paix et concorde, sans leur donner aucun trouble... On dit que vous n'avez pas voulu permettre que le grand vicaire de l'évêque de Pétrée prît sa place au Conseil Souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663... Vous devez faire exécuter le règlement du Conseil tant à l'égard de l'évêque que de son grand vicaire.»

M. de Fénelon était passé en France dans l'automne de 1674, en même temps que Perrot, et l'abbé d'Urfé, dont le fils de Colbert, marquis de Seignelay, allait épouser bientôt la cousine germaine. Le roi écrit à Frontenac l'année suivante :

« J'ai blâmé l'action de M. de Fénelon et lui ai ordonné de ne plus retourner au Canada. Mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire une procédure criminelle contre cet ecclésiastique, et aussi d'obliger les prêtres du séminaire de Montréal à déposer contre lui, à moins de le remettre entre les mains de l'évêque ou de son grand vicaire (1).»

(1) Cité par M. Faillon, dans "l'Histoire de la colonie française." t. III, pp. 529 et 532.

Juste au même temps où la Cour exprimait ainsi ses vues sur la manière dont devaient s'informer les procès ecclésiastiques, surgissait à Québec une nouvelle affaire, où M. de Bernières allait se trouver encore indirectement mêlé. On connaît l'arrêt du Conseil, du 4 mars 1675, donnant préséance aux juges sur les marguilliers dans les églises. Cet arrêt fut publié dans les différents endroits de la colonie.

A Lévis, cependant, l'huissier Genaple (1) ne put réussir à en faire la lecture, ni à l'afficher. C'était le jour de Pâques. Il dressa procès-verbal des « oppositions, violences et désobéissances que les curé, marguilliers et habitants du dit lieu ont apportées à la publication, signification et affiche de l'arrêt ; » puis Guillaume Couture, « juge sénéchal et capitaine de la côte Lauson, » un normand de vieille race, porte l'affaire devant le gouverneur, et celui-ci en saisit le Conseil. Le Conseil Souverain prend connaissance de la plainte de Couture, ainsi que du procès-verbal de Genaple, et l'on délègue le conseiller De Peyras pour instituer une enquête.

Le premier témoin assigné est Thomas Morel, « missionnaire faisant les fonctions curiales à la côte Lauson. » Il refuse de répon-

(1) François Genaple de Bellefond, de la paroisse de Saint-Merry, voisin de celle de Saint-Josse, à Paris.

dre, « prétendant avoir son renvoi par devant vénérable et discrète personne Henri de Bernières, comme son grand vicaire et son juge, qu'il dit être déjà saisi de l'affaire. » Le Conseil ordonne à M. de Bernières, son supérieur, « de l'y obliger, sous les peines portées par l'ordonnance, comme aussi de remettre au greffier du Conseil les interrogations, charges et informations par lui déjà faites. » M. de Bernières reste impassible en présence de cet arrêt.

Au Conseil, on est partagé sur la conduite à suivre : Frontenac et quelques conseillers sont pour les mesures de rigueur ; d'autres inclinent vers la clémence. On finit par adopter une résolution : M. Morel seul « sera contraint par toutes voies » à répondre à l'enquête de De Peyras, et l'on ne s'occupera pas pour le moment « des prétendues informations faites par le sieur de Bernières. »

Le procureur général d'Auteuil est soupçonné de favoriser les ecclésiastiques : on a cru remarquer « de l'uniformité entre ses conclusions et leurs réponses, » et il est devenu suspect : on veut « qu'il soit averti qu'à l'avenir il ait à considérer de plus près ce qui regarde le service du Roi et l'autorité du Conseil. »

Sur les entrefaites, Couture, qui ne trouve

pas que les choses vont assez vite, et qui n'est pas normand pour rien, fait surgir un nouvel incident. Il se plaint au Conseil « que le service divin ne se fait quelquefois de cinq ou six mois en été, » à la côte Lauson, bien que tous les habitants paient la dîme exactement, et il veut qu'on oblige M. de Bernières à y faire célébrer la messe « tous les dimanches et jours de grandes fêtes, ou pour le moins de quinzaine en quinzaine, afin que chacun se puisse acquitter des devoirs chrétiens et du culte que nous devons à Dieu, et que le dit Couture puisse faire publier et rendre notoires les ordonnances du Conseil qui lui seront adressées. » La demande de Couture est tout simplement renvoyée à M. de Bernières.

Il n'y avait encore à Lévis que trente à quarante familles, à cette époque : était-il possible au vicaire général d'accéder à cette demande de Couture, alors qu'il y avait encore si peu de prêtres dans la colonie pour les nombreux petit groupes d'habitations qui se formaient çà et là ?

Cependant, M. Morel persiste dans son refus de répondre aux interrogations du conseiller de Peyras ; et le Conseil avise aux moyens de le « contraindre par corps, » comme il a été décidé le 22 juin. L'exécution de cet arrêt

« est d'une espèce nouvelle pour le Canada, » et le tribunal est évidemment en peine : les opinions y sont très partagées. Voici cependant ce que l'on finit par régler, dans la séance du 25 : les huissiers se transporteront le lendemain au séminaire, « lieu de la résidence du sieur Morel, » et ils demanderont à lui parler : « s'il se présente, ils lui commanderont, de la part du Roi et du Conseil, de les suivre, et s'il obéit, ils le conduiront le plus honnêtement et avec moins de scandale que faire se pourra, et sans user d'aucune violence, dans une des chambres du château de Québec, afin qu'il soit en lieu plus décent et moins incommode que les prisons ordinaires du Conseil ; et après lui avoir fait commandement d'y rester, ils se retireront, et en avertiront le sieur Provost (1), major, auquel Mgr le gouverneur sera prié de donner ordre, auparavant, de l'y recevoir et de l'y laisser en toute liberté de s'y promener. » Si le sieur Morel, au contraire, après avoir ouï le commandement des huissiers ne veut pas obéir, ils se contenteront de dresser procès-verbal de son refus, et feront rapport au Conseil. S'il ne se présente pas, et qu'on dise qu'il est absent, les huissiers demanderont au supé-

(1) François Provost, major du château Saint-Louis, plus tard gouverneur des Trois-Rivières : il était originaire de Saint-Eustache de Paris.

rieur la permission de le chercher « dans tous les lieux du séminaire. » Si le supérieur refuse, les huissiers, sans user d'aucune violence, se contenteront de dresser procès-verbal « de tout ce qui sera dit et fait. »

M. Morel ne chercha nullement à se soustraire et n'opposa aucune résistance à l'ordre des huissiers. Ils le conduisirent au château Saint-Louis, où il demeura enfermé près d'un mois, savoir du 26 juin au 22 juillet.

En même temps, le Conseil ayant résolu de se procurer les papiers de l'officialité, les envoya demander au greffier, Romain Becquet, et sur son refus de les livrer le fit enfermer en prison.

Le 28 juin, M. Dudouyt, promoteur de l'officialité, présente au Conseil une requête, demandant que M. Morel, détenu au château Saint-Louis, « soit rendu à son juge ecclésiastique. » Cette demande est rejetée.

Deux jours après, le 1^{er} juillet, Romain Becquet demande à son tour de sortir de prison, afin de pouvoir vaquer à ses devoirs d'officier public, « étant le seul notaire qu'il y eût en ville, les autres étant en voyage. » Il promet de donner une copie des papiers relatifs à l'affaire, aussitôt qu'il en aura les minutes. On ne veut pas se fier à sa promesse ; il n'est élargi, quelques jours plus tard, qu'après s'être procuré et avoir remis

les papiers en question. Puis le Conseil ordonne que M. de Bernières ou M. Dudouyt « remettront incessamment eux-mêmes les titres de leur prétendue juridiction ecclésiastique. »

Ce n'est que le 22 juillet que M. Dudouyt put présenter au Conseil une copie de la déclaration du roi, en date du 27 mars 1659, sur les bulles de l'évêque de Pétrée, ainsi que la lettre du 14 mai suivant, adressée à M. d'Argenson. Il fit voir que ces documents avaient solidement établi l'autorité de Mgr de Laval dans le pays, aux yeux de la loi, et que depuis quinze ans le prélat « exerçait sans conteste cette autorité par lui-même, ses grand vicaires et officiaux. » C'était à l'officialité à connaître de l'affaire de M. Morel. Il serait injuste de retenir plus longtemps ce prêtre en prison : on en avait besoin pour l'envoyer exercer les fonctions curiales dans les paroisses. M. Dudouyt plaida si bien sa cause, que le Conseil, remettant à plus tard à se prononcer sur les titres de l'officialité, ordonna que M. Morel serait élargi sans délai, « à la caution des sieurs de Bernières et Dudouyt, qui seront tenus de le représenter toutefois et quantes (1). »

Il est probable qu'on avait déjà reçu à cette date des nouvelles de la Cour au sujet de l'af-

(1) " Jugements du Conseil Souverain, " t. I, pp. 924-926.

faire Fénelon, et que cela ne fut pas étranger à la détermination un peu inattendue du Conseil. On ne voit pas d'ailleurs qu'il ait été question davantage ni de l'affaire Morel, ni des plaintes de Couture.

Après son retour de France, en 1675, Mgr de Laval, devenu évêque de Québec, assista aussi régulièrement que possible au Conseil ; et lorsqu'il s'absenta de nouveau pour l'Europe en 1678, M. de Bernières s'y présenta comme grand vicaire, et y fut installé à la place de l'évêque, suivant son droit, après avoir prêté le serment voulu. Il remplaça Mgr de Laval à quarante séances, du 5 décembre 1678 au 24 octobre 1680, toujours avec cette dignité et cet esprit de conciliation qui le caractérisaient.

Un incident s'y produisit, continuation de tous les précédents. Frontenac avait réglé que le procureur du roi à la prévôté de Québec assisterait aux assemblées pour la reddition des comptes de la fabrique. Cette décision donna lieu à un procès entre cet officier, qui était alors Louis Boulduc, et le marguillier en charge François Hazeur, appuyé par M. de Bernières. Le procès, jugé d'abord à la prévôté en faveur du marguillier, fut porté en appel au Conseil. L'affaire traîna plus d'une année en longueur, et voici la décision rendue en mars 1681 :

« Dit a été que par provision et pour ac-
coler, le dit Hazeur rendra ses comptes inces-
samment, et que le dit procureur du Roi sera
averti de s'y trouver si bon lui semble, auquel
il sera donné la place la plus honorable après
celle du curé ou autre par devant lequel se
rendront les dits comptes, et au-dessus des
marguilliers qui ne lui seraient supérieurs en
dignité, et sans qu'il lui soit permis de troubler
en aucune manière la reddition des comptes de
la dite fabrique. »

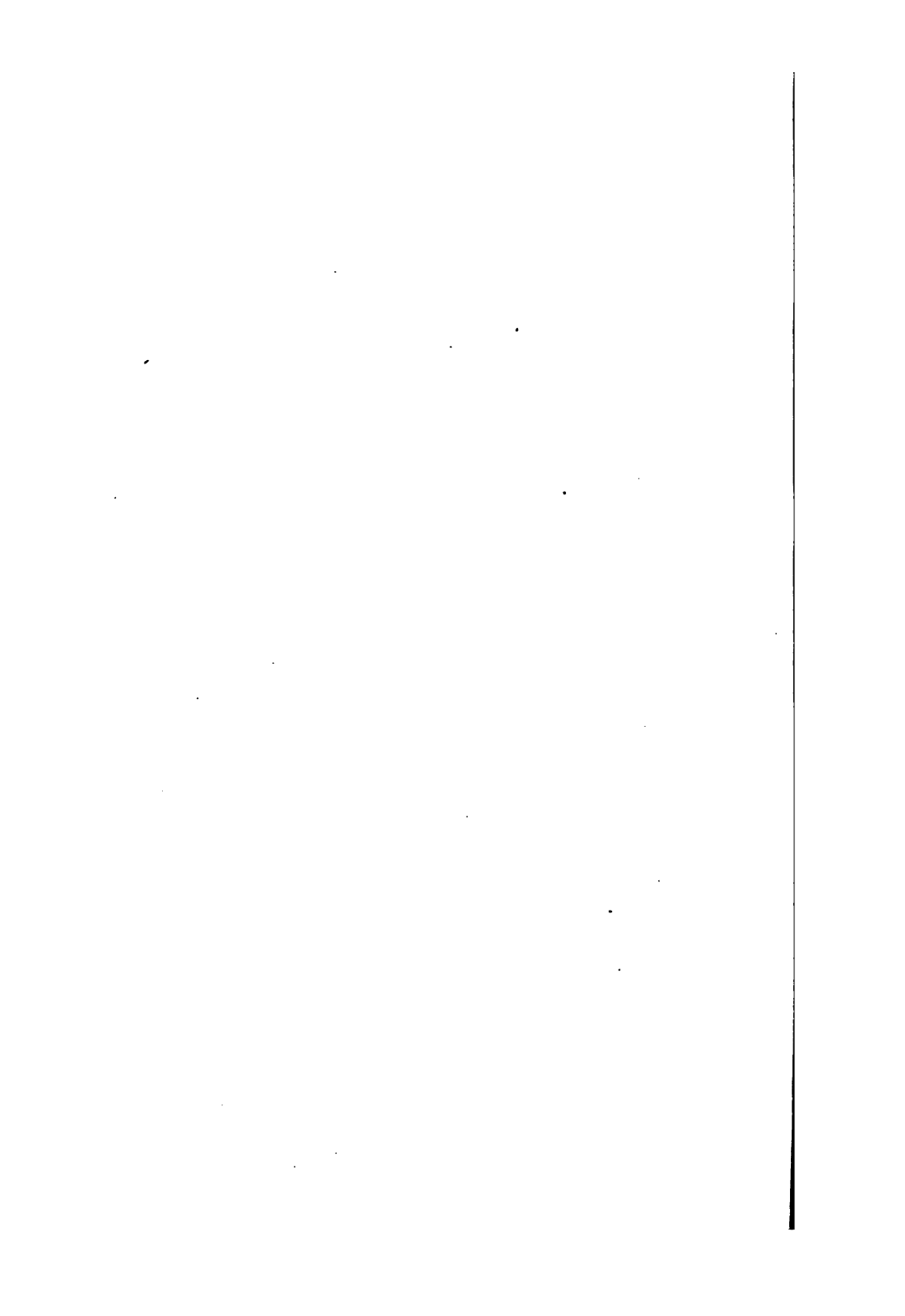
Frontenac, écrivant à la cour, rendait hom-
mage à la fermeté de M. de Bernières, et
au clergé canadien en général ; mais il avait
toujours mille insinuations désagréables à
faire : les Sulpiciens eux-mêmes, toujours
réputés si sages dans leurs rapports avec les
autorités civiles, ne trouvaient pas grâce à ses
yeux : il n'avait de véritable estime que pour
les Récollets :

« Ils sont tous remplis, disait-il en général
du clergé canadien, de beaucoup de vertu ;
et si leur zèle était un peu plus modéré, ils
réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils en-
treprennent pour la conversion des âmes. Mais
ils usent souvent, pour en venir à bout, de
moyens si extraordinaires et si peu usités en
France, qu'ils rebutent la plupart des gens, au

lieu de les persuader : et c'est sur quoi je leur dis quelquefois mes sentiments avec franchise, et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause, et recevant souvent des plaintes de la gêne où ils mettent les consciences, surtout MM. les ecclésiastiques de Montréal, où il y a un curé franc-comtois qui voudrait établir une espèce d'inquisition pire que celle d'Espagne : et tout cela par un excès de zèle. J'en ai touché quelque chose à M. Tronson, à qui M. l'évêque en doit aussi parler, parce qu'il n'a pu apporter tout l'ordre qu'il aurait souhaité. »

Il ajoutait en 1695, à l'occasion des fameux démêlés de Mgr de Saint-Vallier avec les Récollets :

« Si la Cour ne donne quelque ordre à l'affaire des Récollets, il arrivera d'étranges scandales, les prêtres du séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendus jusque sur moi. Mais je les ai souffertes patiemment, et je me contenterai de m'en plaindre honnêtement à M. Tronson, qui veut que je le croie mon ami, et de longue main, ayant été condisciples au collège pendant plusieurs années. »



CHAPITRE XVIII

M. DE BERNIÈRES, VICAIRES-GÉNÉRAL.—SUPÉRIEUR DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

La distribution des talents.—L'officialité.—Les grands vicaires de l'évêque.—M. de Bernières, administrateur du diocèse.—Les Récollets à la haute ville.—M. de Bernières, supérieur des Ursulines.—La Vénérable Mère de l'Incarnation.—La deuxième Mère de l'Incarnation.—A l'Hôtel Dieu.

On lit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 21 octobre 1661 :

« Le 21, partit pour sa visite des Trois-Rivières Mgr de Pétrée avec M. de Bernières ; et le même jour il déclara M. de Charny pour grand vicaire, M. de Bernières pour curé, et le P. Le Mercier pour vicaire.»

Cela ne rappelle-t-il pas vraiment la *distribution des talents*, telle qu'elle se pratique, chaque automne, à Saint-Sulpice ? En présence de son petit clergé réuni, constitué en communauté, comme autrefois celui de saint Ambroise, à Milan, celui de saint Martin, à Tours, ou celui d'Augustin, à Hippone, Mgr de Laval répartit à chacun sa fonction : il proclame M. de Lauson-Charny son vicaire général ; puis il nomme M.

de Bernières curé de Québec, et lui donne un jésuite pour vicaire, à défaut de prêtres séculiers. M. Dudouyt remplaça le P. Le Mercier l'année suivante.

M. de Charny demeura vicaire général du diocèse jusqu'à son départ pour l'Europe en 1671. Il était en même temps l'official de l'Evêque : c'est lui qui réhabilitait les mariages, ou en prononçait la nullité ; et nous voyons l'officialité de Québec en fonctions dès les débuts de Mgr de Laval. M. Dudouyt en était le promoteur ; Germain Morin, et plus tard Romain Becquet, le greffier.

Le gouverneur et le Conseil affectent de ne pas la reconnaître ; ils la traitent de « prétendue officialité. » Mais le tribunal existe légitimement ; l'évêque l'a établi en vertu de la charge épiscopale qu'il a été appelé à remplir au Canada, non seulement par le saint-siège, mais aussi par la cour :

« Nous voulons, dit le roi, que le sieur de Laval, évêque de Pétrée, soit reconnu par tous nos sujets, en Canada, pour faire les fonctions épiscopales. . . »

Et la reine mère Anne d'Autriche, écrivant à M. d'Argenson :

« Suivant l'intention du roi et la mienne, dit-elle, vous avez à faire reconnaître le sieur Evê-

que de Pétrée en qualité de vicaire apostolique dans tout le Canada, et à tenir la main qu'il soit obéi dans toutes les fonctions épiscopales...»

La suite des événements prouva que Mgr de Laval, en établissant son officialité avant même d'être évêque en titre de Québec, n'avait pas dépassé les limites de sa juridiction, puisque dans l'affaire Fénelon le Roi avertit Frontenac que cette cause n'était pas du ressort du Conseil, et qu'on aurait dû remettre l'abbé entre les mains de son juge naturel, l'évêque ou son grand vicaire.

M. de Bernières devint vicaire général et official du diocèse après le départ de M. de Charny ; mais il était déjà grand vicaire, depuis le jour (1662) où il avait été nommé administrateur du diocèse, conjointement avec M. de Charny, lors du premier voyage de l'évêque en France. Rare exemple de confiance : M. de Bernières n'avait pas encore trois ans de prêtrise !

Outre ces deux grands vicaires, il y avait aussi le supérieur des Jésuites qui en avait le titre et en exerçait les fonctions. Nous savons même que tout Jésuite partant pour les missions sauvages recevait des lettres de grand vicaire ; de sorte que les prêtres séculiers, s'il s'en trouvait dans ces missions, devenaient ses

subordonnés. Il paraît cependant que « le général de la Compagnie de Jésus défendit aux missionnaires du Canada d'user de leurs pouvoirs de grand vicaire à l'égard des ecclésiastiques qui n'appartenaient pas à leur Compagnie (1). »

M. de Bernières fut nommé pour la deuxième fois administrateur du diocèse, lors du second voyage de Mgr de Laval en France, dans l'automne de 1671 ; et l'évêque lui adjoint M. Dudouyt pour le remplacer en cas de mort ou d'absence.

Dans l'automne de 1678, il devint pour la troisième fois administrateur du diocèse, à l'occasion du troisième voyage de Mgr de Laval : cette fois, c'est M. de Maizerets qui lui est donné comme adjoint ; et il est nommé en même temps grand vicaire.

C'est comme vicaire général de l'évêque et administrateur du diocèse que M. de Bernières eut à comparaître au Conseil, dans les affaires Fénelon et Morel, dont il a été parlé au chapitre précédent.

C'est également en sa qualité de grand vicaire qu'il accompagne Mgr de Laval au château Saint-Louis le 27 mars 1681. Frontenac, irrité à l'excès de l'opposition que lui fait l'intendant

(1) " Les Jésuites et la Nouvelle-France, " t. II, p. 345.

Duchesneau au Conseil Souverain, a décidé de le réduire par la force à ses volontés : le pays est témoin d'une lutte vraiment scandaleuse entre ces deux dignitaires. L'évêque et le grand vicaire, mettant de côté tous les sujets de plaintes qu'ils peuvent avoir contre Frontenac, vont « lui offrir leur médiation et leurs soins dans des extrémités si fâcheuses (1). » Ils n'ont cependant que la satisfaction d'avoir fait acte de bonne volonté, car ils ne peuvent réussir à réconcilier le gouverneur et l'intendant. Ces deux hauts fonctionnaires furent rappelés en France l'année suivante.

Cette même année 1681, les Récollets obtinrent du Roi, par l'entremise de Frontenac, un terrain pour se bâtir à la haute ville. Dans l'acte de concession, le Roi disait : « Nous leur accordons une place inutile à notre service, située dans la haute ville de Québec, où était ci-devant la sénéchaussée... circonstances et dépendances, pour en faire et disposer.... comme de chose à eux appartenant... »

Le terrain des Récollets s'agrandit, les années suivantes, d'un « emplacement donné par la damoiselle Denys, » et d'un autre accordé par le Roi. (2)

(1) Manuscrits de la Nouvelle-France, 2e série, vol. IV, Mémoire de Mgr de Laval, mars 1681.

(2) [Jugements du Conseil Souverain,] t. III, p. 768.

Ils demandèrent à Mgr de Laval la permission d'y bâtir un hospice ou infirmerie ; et le prélat, « pour leur donner une marque de bonté, » envoya son grand vicaire M. de Bernières planter une croix à l'endroit où ils voulaient construire leur maison.

Plus tard, cependant, après que la maison est bâtie, il apprend que les Pères y installent un clocher, ce qui suppose qu'ils veulent fonder là un nouvel établissement et peut-être abandonner leur couvent de Notre-Dame des Anges pour se fixer à la haute ville ; et comme il est retenu au séminaire par la maladie, il envoie M. de Bernières les prier d'enlever ce clocher. C'est au printemps de 1683, après le départ de Frontenac ; mais ils se sentent encore soutenus par lui. « Au lieu de déférer à cet avertissement charitable, ils achèvent le clocher. » Le prélat leur écrit le 3 juin pour les prier « d'exécuter son ordre. » Le clocher reste à sa place ; et l'évêque apprend bientôt « qu'au-dessous du clocher il y a une chapelle, » qui a même été déjà ouverte au public. Il fait vérifier la chose par ses grands vicaires Bernières et Maizerets ; puis comme il ne peut faire renoncer les Récollets à créer un nouvel établissement à la haute ville, il leur enlève la permission qu'il leur a donnée de fonder un

hospice, et se voit même obligé de leur retrancher leurs pouvoirs (1).

Le Roi, sur les remontrances de Mgr de Laval, fit abattre le clocher ; mais la maison restait : et lorsque, quelques années plus tard, Mgr de Saint-Vallier entra en arrangement avec les Récollets pour acquérir leur monastère de Notre-Dame-des-Anges, dans le but d'y installer l'Hôpital Général, ils se transportèrent à la haute ville, remirent le clocher à sa place, et se logèrent définitivement dans leur nouveau couvent.

On connaît l'incident du sermon du P. Adrian. Malgré les remontrances de l'Évêque, le Père, prêchant l'Avent à la cathédrale, avait cru devoir faire allusion aux différends qui existaient alors entre le gouverneur et l'intendant : c'était la répétition de la faute commise quelques années auparavant à Montréal par M. de Fénelon. Mgr de Laval en éprouva un vif chagrin ; et M. de Bernières, se montra en cette occasion comme toujours son soutien et son bras droit.

Quelques années plus tard, c'est Mgr de Saint-Vallier qui, à son tour, eut de graves démêlés avec les révérends Pères Récollets, à

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 131. Mémoire sur un second établissement que les Pères Récollets ont fait à Québec, 1683.

Montréal. La Providence permet quelquefois de ces malentendus entre les meilleurs serviteurs de Dieu, pour éprouver leur vertu. La tempête passée, le bien se fait de part et d'autre avec plus d'humilité et de ferveur.

En 1681, M. de Maizerets accompagne Mgr de Laval, comme grand vicaire, dans cette longue visite pastorale où le Prélat s'occupe tout spécialement de dresser un plan général des paroisses à ériger dans son immense diocèse. M. de Bernières demeure toujours à son poste, à Québec, comme vicaire général de l'Eglise du Canada.

Il est nommé de nouveau, pour la quatrième fois, administrateur du diocèse, lorsqu'en 1684 Mgr de Laval se décide à passer en France pour aller porter sa démission au Roi ; et de la même manière qu'en 1678, M. de Maizerets lui est donné comme adjoint. Ils gouvernent conjointement l'Eglise du Canada, en l'absence de Mgr de Laval ; et lorsque Mgr de Saint-Vallier vient prendre possession du siège épiscopal en 1688, c'est M. de Bernières qui le reçoit au nom du clergé et lui présente une adresse. Mais l'année suivante (1689), M. de Merlac devient vicaire général de l'Evêque ; et dès lors M. de Bernières n'aura plus à s'occuper de l'administration du diocèse.

Nous avons vu que, tout jeune encore, il avait été nommé curé de Québec et grand vicaire de Mgr de Laval. Tout jeune également, il fut appelé aux fonctions importantes de supérieur des ursulines. Quelle ne dut pas être la joie de la fondatrice, Mme de la Peltrie, ainsi que de la vénérable Marie de l'Incarnation, lorsqu'elles virent la direction de leur communauté confiée au digne neveu de leur protecteur et ami, M. de Bernières-Louvigny !

« M. de Bernières, dit Charlevoix, fut donné pour supérieur aux ursulines. La Mère de l'Incarnation reconnut bientôt en lui le caractère de son oncle, et entra d'autant plus volontiers dans ses vues et dans celles de l'évêque, qu'elle voyait une parfaite conformité entre leur esprit et celui des premiers missionnaires.»

On peut juger de l'estime qu'avait le curé de Québec pour Marie de l'Incarnation, par celle que son oncle professait pour cette grande servante de Dieu. Claude Martin, qui avait vu les *Mémoires* du fondateur de l'Ermitage, en cite quelques lignes au sujet de cette sainte religieuse :

« C'est une grande âme, et solidement vertueuse, qui a une profonde humilité, une charité éminente, et qui ne perd point l'union actuelle avec Dieu. »

Au témoignage de Claude Martin, un ecclésiastique distingué aurait dit, également, lors du départ de France de Marie de l'Incarnation :

« La France ne sait pas la perte qu'elle fait en perdant la Mère de l'Incarnation. Si l'on connaissait sa sainteté, et ce qu'elle peut auprès de Dieu, il n'y a personne qui ne s'opposât à sa sortie, et qui ne fît son possible pour la retenir. »

La communauté des ursulines, du temps de M. de Bernières, était encore peu nombreuse. Il n'y avait en tout que vingt-deux religieuses en 1670. Sept étaient employées à l'instruction des filles françaises, et quelques autres à celle des filles sauvages. Le fardeau était si lourd que Mgr de Laval songeait à faire venir deux autres religieuses de France.

M. de Bernières assista dans ses derniers moments la vénérable Marie de l'Incarnation :

« Si Mgr l'évêque eût été ici, écrit le P. Lalemant, il ne l'eût point abandonnée pendant sa maladie, tant il faisait état de sa personne : à son défaut, M. de Bernières, supérieur du monastère, lui a rendu tout ce qu'on peut attendre d'un bon pasteur, et notre Compagnie, les témoignages de respect et d'affection qui étaient dus à son mérite. Au reste, la mémoire de la défunte sera à jamais en bénédiction en ces contrées. »

« Avant de mourir, dit Claude Martin, elle demanda pardon à M. de Bernières, son supérieur, au R. P. Lalemant, son directeur, et par eux à Mgr de Pétrée, qui pour lors était en France. . . »

M. de Bernières présida lui-même à ses funérailles ; puis, avant de déposer les restes de la sainte religieuse dans leur dernière demeure, il permit à un artiste envoyé spécialement par le gouverneur de prendre le portrait de la défunte (1).

C'est aussi M. de Bernières qui, l'année précédente, avait assisté dans sa dernière maladie la pieuse fondatrice des ursulines. Mme de la Peltrie avait légué, par son testament, son cœur aux RR. PP. Jésuites : « La cérémonie du service achevée, le clergé, précédé de M. de Bernières, conduisit le cœur porté sous un crêpe noir par un des principaux habitants du pays... Quand la procession fut arrivée à l'église des jésuites, M. de Bernières, exécuteur du testament, remit le précieux dépôt entre les mains du P. Supérieur, qui plaça ce cœur au pied des marches du grand autel. »

Durant son voyage en France, M. de Bernières fut remplacé comme supérieur des ursulines par M. de Maizerets. Le grand éducateur de la

(1) Les Ursulines de Québec, t. 1, p. 389.

jeunesse du Petit Séminaire était bien à sa place dans cette autre maison d'éducation destinée à former à la piété et à la vertu les jeunes filles du pays. Il resta supérieur des ursulines jusqu'au retour de Mgr de Laval en 1675.

On lit dans le vieux Récit des Ursulines :

« L'an de notre salut 1674, la chapelle des Saints a été érigée en notre monastère, sous l'autorité de M. de Bernières, vicaire général de Mgr de Laval, et M. de Maizerets, supérieur de la communauté. Après avoir visité la maison, ils firent en présence des religieuses l'ouverture de trois boîtes de saintes reliques, envoyées au monastère par le R. P. Boucher, assistant général de France. Cette cérémonie étant finie, ils marquèrent la tribune du chœur comme étant le lieu le plus propre à construire une chapelle en l'honneur des Saints. »

L'annaliste ajoute :

« Cette chapelle des Saints inspirait beaucoup d'intérêt et de dévotion à deux grands évêques, illustres bienfaiteurs de ce monastère, Mgr de Saint-Vallier et Mgr Plessis. C'était là, comme sur les tombeaux des saints martyrs aux catacombes, qu'ils venaient célébrer leur dernière messe, quand ils avaient à entreprendre la longue et périlleuse navigation de l'Atlantique. »

M. de Bernières redevint supérieur des ursulines après le retour de Mgr de Laval ; et, chose remarquable, il s'y trouva en présence d'une seconde Marie de l'Incarnation, continuateur de la première, non seulement pour le nom, mais aussi pour les vertus.

Elle était fille de Noël Pinguet, l'un des premiers habitants de l'île d'Orléans, et de Marie-Madeleine Dupont, fille de l'ancien gouverneur de Vervins ; elle était la nièce de Nicolas Dupont de Neuville, l'un des membres du Conseil Supérieur, et se trouvait alliée à plusieurs des meilleures familles de Québec.

Entrée au noviciat dans l'automne de 1676, elle mourut, après soixante-un ans de profession religieuse, le 1er août 1739, juste au centième anniversaire de l'arrivée des premières ursulines au Canada.

« Les deux premières Mères de l'Incarnation, écrit l'annaliste de la communauté, ont rempli le premier siècle de cette histoire : une novice de 1739 (la Mère Davanne, Saint-Louis de Gonzague) va étendre le troisième anneau de cette chaîne jusqu'en 1802. »

Il n'est pas sans intérêt de relater ici, d'après le vieux récit des ursulines, la vocation de cette deuxième Mère de l'Incarnation. On y verra la part discrète qu'y prit M. de Bernières,

et l'on pourra saisir sur le fait la sagesse et la prudence de ce saint prêtre dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales.

« Catherine Pinguet était venue au pensionnat vers le temps où elle devait se préparer à sa première communion, et elle se plut tellement dans la maison de Dieu qu'elle se décida à n'en jamais sortir. Ses parents, qui n'étaient pas du même avis, s'empressèrent de la rappeler à la maison paternelle. Mais la jeune Catherine, qui avait conçu dès sa tendre jeunesse un grand éloignement du monde et de ses pièges, tint ferme dans sa résolution première. Voyant les obstacles que le démon suscitait à sa vocation, elle résolut d'abord de se taire et de prier.

« Sur la fin de sa quatorzième année, elle prétexté un petit voyage à la ville et s'en vient trouver M. de Bernières, ami intime de sa famille et supérieur de notre monastère, et le supplie de s'intéresser auprès de ses parents pour lui obtenir la permission désirée. Le pieux abbé, n'embrassant pas d'abord sa cause avec toute l'ardeur qu'elle avait espérée, lui objecte son âge et la faiblesse de son tempérament. Notre jeune postulante ne se déconcerte pas ; elle se jette à ses pieds en disant : « M. le grand vicaire, donnez-moi, je vous en

« prie, votre bénédiction, et promettez-moi votre appui ; c'est tout ce que je demande ; ne me refusez pas ; Dieu saura bien faire le reste ! »

« Il était difficile de résister à de si touchantes instances. M. et Mme Pinguet, apprenant ce qui s'était passé, craignirent de s'opposer plus longtemps à une vocation aussi marquée, et la nouvelle postulante fut bientôt en mesure d'être initiée aux pieux secrets de la perfection religieuse.

« M. de Bernières avait prédit que la vivacité de sa ferveur suppléerait à la faiblesse de son tempérament. Il ne se trompa pas ; la santé de la Mère Pinguet de l'Incarnation se soutint dans les offices les plus pénibles, même dans celui de Supérieure, qu'elle remplit de 1706 à 1712. »

C'est elle, par conséquent, qui était supérieure des ursulines, à la mort de Mgr de Laval, et qui eut le bonheur de recevoir dans son église les restes mortels du vénéré prélat, lorsqu'ils furent transportés processionnellement dans les différents sanctuaires de la ville, lors de ses funérailles.

M. de Bernières n'eut pas à s'occuper seulement des ursulines, mais aussi de l'Hôtel-Dieu. M. de Charny fut supérieur de cette

communauté jusqu'en 1671, date de son départ définitif pour la France ; et M. Dudouyt lui succéda. M. de Bernières remplaça à son tour M. Dudouyt, lorsqu'il passa en France en 1676, et demeura supérieur de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1683.

« A cette date, écrit la sœur Juchereau, Mgr l'évêque jugea à propos de changer notre supérieur. Il nous ôta M. de Bernières, très saint homme, et digne neveu de M. de Bernières, trésorier de France, et il nous donna en cette qualité M. Louis Ango des Maizerets, dont la vertu était aussi fort connue... »

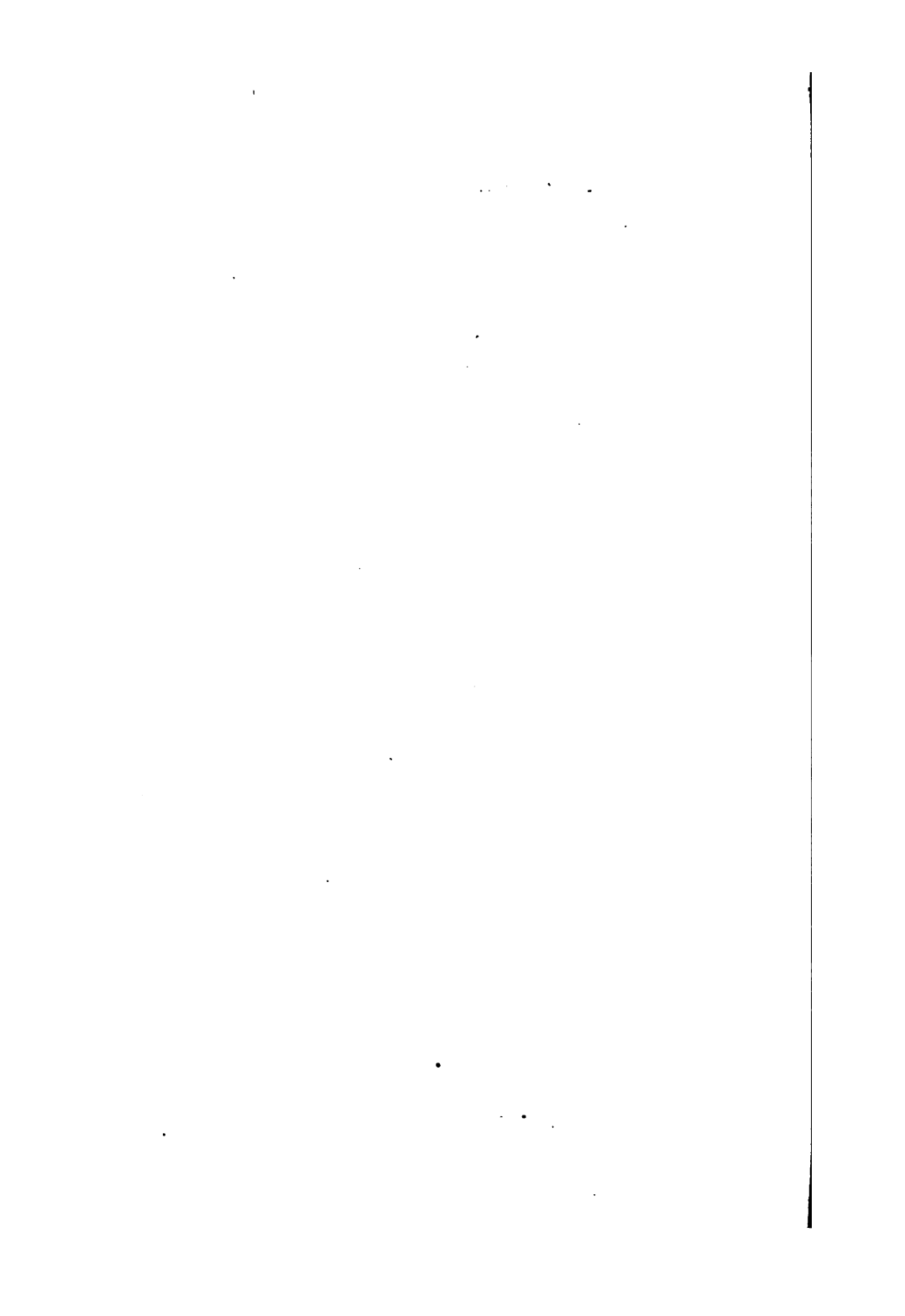
Les Religieuses Hospitalières changèrent à la fois et de supérieur et de confesseur :

« Le P. Chastelain, notre confesseur, étant extrêmement vieux et infirme, dit la sœur Juchereau, demanda à se décharger du soin de nous confesser. Il avait été confesseur de cette communauté environ trente ans, et dans toutes les occasions nous avait donné des marques d'une affection sincère. Il ne cherchait uniquement que la gloire de Dieu et le bien des âmes.

« Il nous choisit pour confesseur à sa place le P. Fremin, qui sortait des missions. Nous eûmes assez de peine à l'accepter, parce que nous ne le connaissions point, et qu'il passait

pour avoir été homme de guerre avant que d'être Religieux ; nous le regardions comme un vieux capitaine de cavalerie, dont nous avions peur, quoiqu'en vérité il n'eût jamais été enrôlé que dans la Compagnie de Jésus, où il était entré fort jeune. Sur le témoignage du P. Chastelain, qui nous assura que personne ne nous convenait mieux que lui, nous le reçûmes volontiers, et nous nous en sommes très bien trouvées. »

A partir de 1683, M. de Maizerets est à la fois supérieur de la communauté des ursulines et de celle des hospitalières, et M. de Bernières, laissé à ses seules fonctions de curé de Québec et de vicaire général du diocèse.



CHAPITRE XIX

LE MINISTÈRE PASTORAL DE M. DE BERNIÈRES

Zèle du curé de Québec.—Conversion des protestants.—Les côtés faibles de M. de Bernières.—Son peu de santé.—Désordres à Québec.—Tableau des mœurs canadiennes.

Henri de Bernières était curé de Québec depuis plus de vingt ans, lorsque Mgr de Laval écrivait de Paris où il était allé se démettre de sa charge épiscopale entre les mains du roi :

« L'on a besoin d'une personne à la place de M de Bernières. » Il ajoutait deux ans plus tard : « Selon toute apparence, l'on objectera que la cure de Québec n'est pas administrée comme elle doit l'être... »

Qu'y avoit-il donc ?

Il est regrettable que les documents fassent défaut à ce sujet, et que l'on n'ait pas, par exemple, les livres de prônes de l'époque (1), afin de pouvoir juger l'œuvre pastorale de M. de Bernières, apprécier ses résultats, constater ses lacunes. Nous en sommes réduits aux conjectures, mais elles nous paraissent plausibles.

(1) Le plus ancien livre de prônes de Québec date de 1783, sous M. Auguste-David Hubert, qui se noya, le 21 mai 1792, en venant de l'île d'Orléans à Québec.

Henri de Bernières, d'après les documents et la tradition, était un modèle de piété et de vertu sacerdotale. Il était estimé et chéri à Québec ; on avait pour lui une grande vénération. Essentiellement pacifique, ayant en horreur le bruit et l'ostentation, homme de Dieu dans toute la force du mot, il était embrasé de zèle pour le salut des âmes. Un jour, deux hommes se battent en duel à Québec ; l'un d'eux est gravement blessé, et on le conduit à l'hôpital : c'est un huguenot. M. de Bernières est aussitôt appelé, et il lui parle si charitablement de la nécessité de renoncer à l'hérésie, pour aller au ciel, que le pauvre homme fait abjuration dans de grands sentiments de pénitence, reçoit avec ferveur les derniers sacrements, et meurt avec toutes les marques d'un prédestiné.

« Le lendemain, dit la sœur Juchereau, le médecin ayant ouvert le cadavre pour faire un procès-verbal du meurtre, trouva qu'il avait le cœur percé de part et d'autre, et s'étonna de ce qu'il n'était pas tombé mort sur place ; parce que naturellement il est impossible qu'on survive à un tel coup. La conduite de la Providence nous parut admirable sur cet homme.

De 1662 à 1686, il y eut trente-cinq abjurations reçues solennellement à Québec, et M.

de Bernières présida lui-même à six de ces importantes cérémonies.

C'est à cette époque (1685) qu'eut lieu la révocation de l'Edit de Nantes (1598). L'acte de Louis XIV abrogeant celui de son aïeul Henri IV a été diversement apprécié. L'idée de ramener tous les protestants du royaume à la foi catholique était assurément louable en elle-même ; mais les moyens suggérés et employés pour la mettre à exécution ne le furent pas toujours. Pour nous en tenir au Canada seulement, on ne peut que trouver étrange la dépêche que M. de Denonville reçut de la cour au printemps de 1686 : on lui apprenait « ce qui se pratiquait en France pour la conversion des Religionnaires, » et on lui recommandait d'obliger tous ceux qui étaient au Canada, d'abjurer :

« S'il s'en rencontre quelques-uns d'opiniâtres, qui refusent de s'instruire, ajoutait la dépêche, qu'il se serve des soldats pour mettre garnison chez eux, et les fasse mettre en prison. Qu'il joigne à cette vigueur le soin nécessaire pour la dite instruction, et agisse en cela de concert avec l'évêque. . . »

M. de Denonville appartenait lui-même à une famille de huguenots convertis. Ecrivant un jour à Mgr de Laval :

« Mon père, disait-il, se convertit par sa propre

étude, et attira avec lui ma mère : tous deux abjurèrent ensemble l'hérésie.»

Nous ne croyons pas que le pieux gouverneur attendît des conversions sincères, de l'emploi des moyens coercitifs. Il n'avait foi que dans les méthodes de persuasion pratiquées avec mesure, tact et mansuétude par M. de Bernières et les Jésuites : aussi se reposait-il sur eux pour l'accomplissement des ordres de la cour.

Répondant dans l'automne à la dépêche qu'il avait reçue du ministre :

« Il n'y a aucun hérétique habitant le Canada, disait-il, si ce n'est quelques soldats. Il y en a plusieurs qui, dès l'hiver dernier, ont fait abjuration. S'il en reste quelques-uns, on prendra soin de les faire changer, et on ne les souffrira pas dans l'exercice de leur religion. Le nombre ne va pas à plus de dix ou douze, dont il y en a sept ou huit qui ont fait abjuration. Les Pères Jésuites font tous les jours mission dans les navires venus de France pour les nouveaux convertis.»

M. de Bernières était un homme de zèle, rempli de charité et de douceur. Mais il avait les défauts de ses qualités : il était peut-être trop enclin à la mansuétude ; il ne tonnait pas assez fort contre les vices et les désordres ; soit faiblesse de santé, soit excès d'indulgence, sa

prédication manquait de nerf et d'efficacité. Quand Mgr de Laval veut arrêter les désordres de l'eau-de-vie, il se croit obligé de monter lui-même en chaire et de s'élever avec vigueur contre les coupables. Quand il veut protester contre les illégalités commises au Conseil par le gouverneur Mésy et dégager sa propre responsabilité, ce n'est pas le curé qu'il charge de faire ce prône, c'est le vicaire, Hugues Pommier.

Tant que Mgr de Laval fut là, comme évêque de Québec, il suppléait à tout : c'est lui qui était l'âme de tout le mouvement, et au séminaire, et à la cure, et dans tout le diocèse. Il voyait à tout, et rien ne se faisait sans lui.

Mais une fois qu'il a donné sa démission comme évêque de Québec, et qu'il se voit retenu en France pour plus longtemps qu'il ne croyait, il songe à son séminaire, où il n'est plus pour suppléer à la faiblesse du supérieur, M. de Bernières. Il écrit aux directeurs : « Tout consiste à maintenir un bon règlement dans la maison, et veiller tout autrement que l'on a fait jusqu'à présent sur tous les domestiques et sur leur travail, parce qu'on reconnaît sensiblement qu'ils se perdent dans le séminaire. »

Il ajoute encore : « Le grand secret est de

faire que quelqu'un veille sur le travail des domestiques avec soin, et qu'ils ne demeurent pas à discrétion et sur leur bonne foi dans leur travail, où ils se perdent si l'on n'y prend garde. »

Au petit séminaire, tout allait à merveille sous la direction de M. de Maizerets ; mais pour la conduite des employés de la maison, M. Dudouyt, qui était passé en France en 1676 pour les affaires du diocèse, n'avait pas été suffisamment remplacé, et M. de Bernières, surchargé de besogne, avait évidemment négligé certains détails d'administration.

Mgr de Laval songe encore davantage à la cure de Québec ; et comme il n'aura plus aucune autorité pour y voir lui-même, il n'hésite pas à dire que le séminaire doit mettre un autre curé à la place de M. de Bernières.

Il insiste sur ce sujet après le retour en France de Mgr de Saint-Vallier, qui a fait en 1685 une première visite à son nouveau diocèse :

« Mgr de Saint-Vallier, dit-il, a fait plusieurs fois connaître assez clairement qu'il avait de la peine de voir la manière dont la paroisse est desservie par M. de Bernières, et qu'il y avait une grande ignorance dans Québec. »

Il est à remarquer que le prélat, qui, dans le

rapport de sa visite au Canada, fait un si bel éloge de son prédécesseur et de son œuvre par excellence, le séminaire, où il est descendu, et mentionne quelques-unes des principales paroisses de la colonie, ne dit pas un mot de celle de Québec ni de son curé. Pour l'église de Québec, il se contente d'écrire qu'il a remarqué la beauté et la splendeur des offices qui s'y célèbrent ; il ne parle ni de l'esprit religieux ni des mœurs des habitants.

Dans sa lettre au séminaire, Mgr de Laval fait allusion aux « incommodités » dont souffrait M. de Bernières. Il ajoute : « Si M. de Maizerets était en état, pour la voix, de remplir cet emploi (de curé de Québec), M. Glandelet suppléerait pour les sermons. »

Voilà peut-être le nœud de la question : ces bons français d'autrefois, peu aguerris contre les rigueurs de notre climat, et surtout sans expérience des moyens de se protéger contre elles, contractèrent des infirmités précoces qui paralysèrent un peu leur dévouement.

« Je crois que ce climat ruine fort la santé : j'en ai assez d'expérience... », écrivait un jour M. d'Argenson, gouverneur du Canada, à son frère, à Paris.

Il avait tort : rien de plus salubre que le climat canadien, surtout en hiver ; mais il faut

s'y habituer et savoir se prémunir contre ses rigueurs. Nos anciens français savaient bâtir solide, beaucoup plus solide qu'aujourd'hui, mais ignoraient les moyens que nous avons de rendre les maisons confortables même dans les plus grands froids. Mgr de Laval avait en horreur les poêles ; et l'on sait qu'il mourut des suites d'une engelure au talon qu'il avait prise en assistant à l'office du vendredi saint à la cathédrale. M. de Maizerets avait contracté une extinction de voix presque complète ; M. Glandelet avait « une très faible santé (1) » ; M. de Bernières fut affligé de bonne heure de graves et « continuelles incommodités (2) », qui l'empêchèrent de donner toute la mesure du bien qu'il aurait pu faire.

Notons qu'avec toutes leurs « incommodités », ces pieux personnages atteignirent un âge assez enviable : Mgr de Laval mourut à 86 ans, M. de Maizerets à 85, M. Glandelet à 80 : M. de Bernières, le moins bien partagé, n'avait que 65 ans lorsqu'il mourut.

Le passage suivant, tiré des *Lettres de Marie de l'Incarnation*, nous donne une idée des souffrances que le froid fit endurer à nos français dans les commencements de la colonie :

(1) Lettre de M. Tremblay au séminaire de Québec, 1695.

(2) Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon, 5 octobre 1701.

« Il y a des temps, dit-elle, auxquels les prêtres (à la messe) sont en danger d'avoir les doigts et les oreilles gelés. . . Notre bâtiment a trois étages, dans le milieu desquels nous avons nos cellules faites comme celles de France. Notre cheminée est au bout, pour échauffer le dortoir et les cellules, dont les séparations ne sont que de bois de pin, car autrement on ne pourrait pas y échauffer : encore ne croyez pas qu'on y puisse demeurer longtemps en hiver sans s'approcher du feu ; ce serait un excès d'y demeurer une heure ; encore faut-il avoir les mains cachées et être bien couvert. »

Si le ministère pastoral de M. de Bernières n'eut pas toute l'efficacité qu'il aurait pu avoir, nul doute qu'il faut l'attribuer en grande partie au faible état de sa santé.

Ce n'était pas une sinécure que la charge qu'il occupait : il lui fallait être sans cesse sur la brèche, et combattre les désordres qui cherchaient à s'introduire dans la société canadienne.

On aurait tort, en effet, de se figurer Québec, à cette époque, comme un Eden sans nuages, où ne croissaient que des plantes de choix, sans aucun mélange d'ivraie avec le bon grain.

Certes, nos historiens ont eu raison de revendiquer l'honneur des familles canadiennes, et

de prouver d'une manière irréfragable, contre certains détracteurs, que les filles envoyées de France au Canada étaient généralement honnêtes. Le choix en était fait avec discrétion; puis on les confiait à des personnes recommandables, comme Mme Bourdon, la sœur Bourgeois, la demoiselle Estienne et autres, qui en avaient soin avant leur départ de France, durant la traversée, et après leur arrivée au Canada, jusqu'à leur mariage.

Mais il ne s'en suit nullement qu'il ne se trouva dans le tas aucun fruit gâté, ou qu'aucune des plantes ne trompa les espérances de ceux qui les avaient recueillies.

« Parmi les honnêtes gens, écrit Marie de l'Incarnation, il vient beaucoup de canaille de l'un et de l'autre sexe, qui causent beaucoup de scandales.

« Parmi les honnêtes gens, écrit-elle encore, il nous vient de terrible racaille. »

Les annales canadiennes mentionnent plusieurs scandales à Québec et dans les environs. Les fautes étaient d'autant plus remarquées que la population était encore clairsemée et peu nombreuse.

Dès 1660, M. d'Argenson écrivait à la cour : « Il est arrivé cet hiver un scandale grand dans ce pays, d'une femme laquelle, son mari absent

depuis deux années, a eu un enfant. Je n'ai point encore de plainte de son mari ; mais la chose étant notoire à tous, je voudrais savoir comme je dois agir, non seulement pour punir ce mal, mais particulièrement pour empêcher les suites d'un si mauvais exemple. »

Des cas analogues occupent à chaque instant le Conseil Souverain ; et ceux qui s'intéressent au bien moral de la colonie supplient l'intendant d'obliger les hommes mariés, qui ont leurs femmes en France, de les faire venir ou d'aller eux-mêmes les chercher (1).

« Nous avons dans le pays, écrit M. de Denonville au ministre, un certain nombre de garnements, et surtout de mauvaises femmes, qui vivent comme des malheureuses. En vérité, c'est la perte de toute la jeunesse. Ces gens-là ne sont d'aucun secours, mais capables de tout perdre et de tout gâter, faisant même beaucoup de divorces. Si on savait où les enfermer, et les y nourrir, ce serait le plus grand bien du monde à faire. Si vous me vouliez permettre de les embarquer cet automne dans un vaisseau, ce serait un grand bien... »

Le viol est assez fréquent, et ceux qui s'en rendent coupables sont condamnés à la peine capitale.

(1) Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677.

Québec, encore si peu peuplé, a ses cabarets et ses maisons de désordre comme de nos jours. Il se « commet des actions de scandale » en beaucoup d'endroits, et le conseiller Dupont est chargé « d'informer contre quelques femmes qui sont accusées de mener une vie scandaleuse. »

L'intendant Duchesneau, parlant surtout de Québec : « La vanité des femmes, dit-il, parmi lesquelles il n'y a aucune distinction (1), et la débauche des hommes consomment tout ce qu'ils peuvent amasser, de sorte que leurs familles ne subsistent qu'avec grande peine et ne s'établissent pas... » Il ajoute : « Je m'attache à porter les jeunes gens au mariage ; mais la liberté qu'on donne de courir les bois y est un grand empêchement. »

M. de Denonville n'est pas moins sévère : « L'éducation des enfants, dit-il, est en ce pays l'affaire la plus essentielle, pour discipliner les peuples et les tirer du grand libertinage où ils sont. »

« La plupart des femmes de ce pays, ajoute-t-il, sont fort fainéantes, et toutes demoiselles. »

Dix ans plus tard, l'intendant Champigny s'exprime absolument de la même manière :

(1) C'est encore un peu la même chose aujourd'hui : il est difficile, au Canada, de distinguer une servante d'avec sa maîtresse, par la toilette.

« Les femmes aiment le faste, et sont excessivement paresseuses, aussi bien celles de la campagne que celles des villes. »

Le témoignage de l'intendant Raudot est spécialement digne d'attention : en l'envoyant au Canada, Pontchartrain voulait « faire donner par un magistrat stylé depuis longtemps à rendre la justice, quelque forme au Conseil Supérieur de Québec (1). » Voici ce que cet intendant écrit en 1707 :

« Les habitants de ce pays-ci n'ont jamais d'éducation, à cause de la faiblesse qui vient d'une folle tendresse que leurs père et mère ont pour eux dans leur enfance, imitant en cela les sauvages, ce qui les empêche de corriger leurs enfants et de leur former l'humeur. Comme il n'y a point ici de maîtres d'école, leurs enfants demeurent toujours avec eux, et en croissant, comme ils n'ont point de discipline, ils se font un caractère dur et féroce qui rejaillit même souvent sur leurs père et mère, auxquels ils manquent de respect, aussi bien qu'à leurs supérieurs et curés, et qui les rend aussi entre eux incapables d'avoir aucune honnêteté dans les procédés qu'ils ont ensemble. »

Les mauvais exemples éclatent quelquefois en haut lieu. Voici, par exemple, ce que l'in-

(1) Lettre de M. Tremblay à Mgr de Laval, Paris, 1705.

tendant Duchesneau écrit à Colbert au sujet de Louis Boulduc, procureur du roi à la prévôté de Québec :

« Je ne dois pas vous dissimuler qu'il est tout à fait indigne de sa charge. Il est accusé de concussion, de vol dans toutes les maisons dans lesquelles on le souffre, de débauches et de crapules continuelles ; et sans M. de Frontenac qui le protège, je lui aurais fait faire son procès... »

On se rappelle que c'est ce Louis Boulduc qui assistait, malgré les fabriciens, aux assemblées pour la reddition des comptes de la fabrique de Québec, de par la volonté de Frontenac.

M. de Denonville écrit à son tour :

« Je me suis enquis de la vie et mœurs de ce Boulduc. J'ai appris que c'est un fripon achevé, à ne jamais souffrir dans une pareille charge... Sa femme passe cette année en France. Je lui ai volontiers donné son passe-port pour délivrer le pays d'un assez mauvais meuble. »

L'année suivante, le gouverneur se plaint au ministre d'un autre personnage, le sieur de la Héronnière, agent des fermiers généraux, qui, recevant la visite de l'évêque, en tournée pastorale, s'était emporté brutalement contre le prélat, et lui avait dit « qu'il pistolerait ses prêtres au coin d'une rue, et que pour ses coquins de moines il les ferait mourir sous le

bâton.» Cet homme prétendait « qu'un saint homme jésuite, dans l'église de paroisse, avait prêché contre lui. »

M. de Denonville mettait ensuite en contraste les emportements de cet homme brutal, avec la douceur de Mgr de Saint-Vallier :

« M. l'évêque, fort surpris d'un tel emportement, au lieu de le menacer de s'en plaindre à moi, l'embrassa, lui faisant une exhortation d'un ami à son ami et d'un père à son enfant qu'il veut faire revenir avec douceur. Cette douceur lui fit si peu d'impression qu'au lieu de se jeter à ses genoux pour lui demander pardon, reconnaissant sa faute sur le champ, je suis averti qu'il s'en est vanté et glorifié. »

Ne parlons pas des désordres causés parmi les sauvages par la traite de l'eau-de-vie. On se figure aisément les scènes horribles qui se produisaient lorsque ces barbares arrivaient en ville ivres de boissons. « Il ne leur faut boire qu'une fois, écrit Marie de l'Incarnation, pour devenir comme fous et furieux. » Et le P. Dablon : « Partout aux environs de Québec, dit-il, les sauvages n'enivrent tous les jours, avec des excès qui font voir parmi eux une vraie image de l'enfer, dans la fureur dont ils sont transportés. »

Les Canadiens eux-mêmes montraient dès

cette époque un funeste penchant à l'ivrognerie. M. d'Argenson signalait parmi eux « les procès, la pauvreté et l'inclination à la bonne chère comme la cause de leur malheur. » Pour le premier de ces désordres, dit-il, je pense en venir à bout. . . . Pour le second, ils pourraient peut-être le diminuer, s'ils voulaient retrancher leur dépense, principalement dans leurs boissons (1), qui est le troisième désordre, que je blâme souvent en général dans la conversation. »

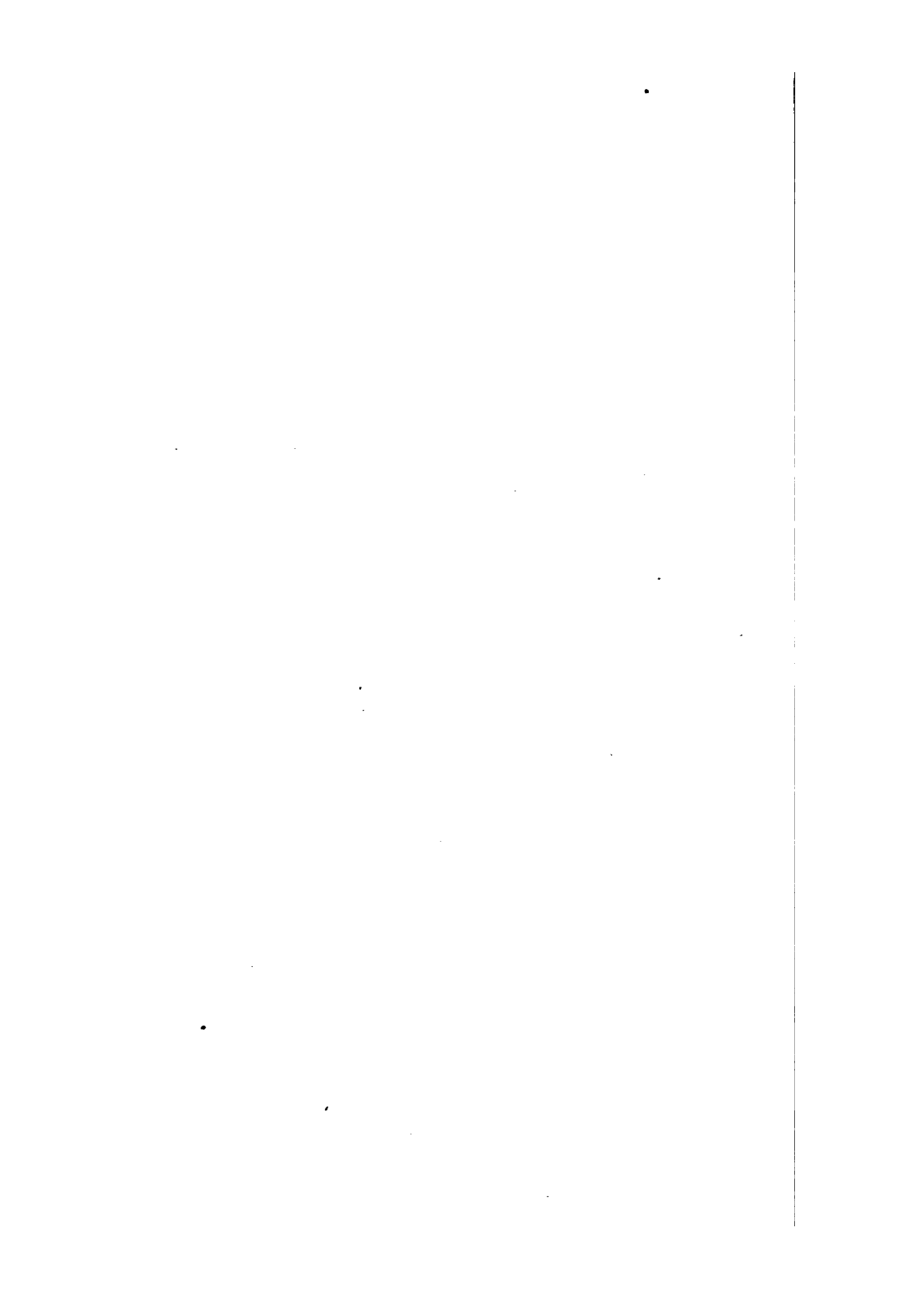
L'ivrognerie engendre bien des misères et des crimes, qui viennent quelquefois s'étaler devant le Conseil Souverain. On rencontre dans les rues de Québec des gens « saouls, gâtés de vin, qui se battent ensemble, » et font « de grand scandale. »

Et puis, avec tout cela, dans un petit bourg comme Québec, les gens s'épient, s'observent, se décrient, s'injurient les uns les autres. « La médisance et la calomnie, écrit la sœur Duplessis, règnent en Canada au delà de ce qu'on en peut penser. »

« Je n'ai rien épargné, écrit à son tour l'intendant de Meulles, pour apporter la paix, et détruire cet esprit de chicane que j'ai trouvé avoir pris de grandes racines dans ce pays. »

(1) Le prix du vin, en 1667, était de vingt sous le pot; le prix de l'eau-de-vie, trois livres le pot. (Jugements du Conseil Souverain, t. 1, p. 333.)

Nous avons vu que M. d'Argenson regardait les procès comme un fléau pour les Canadiens. Il suffit de parcourir les cahiers du Conseil Souverain pour constater combien « l'esprit de chicane » avait pris de fortes racines parmi eux. Une source interminable de procès, c'étaient les engagements par lesquels les nouveaux colons arrivés de France devaient se mettre au service de quelque seigneur ou habitant pour un temps déterminé. Souvent il y avait incompatibilité d'humeur entre le maître et l'engagé ; celui-ci désertait la demeure de son maître, et allait offrir ses services à d'autres ; de là de nombreux procès qui se déroulent devant le Conseil. Que de divisions, que de haines entre certaines familles du Canada et de Québec en particulier, à l'occasion de ces procès !



CHAPITRE XX

LE MINISTÈRE PASTORAL DE M. DE BERNIÈRES (*suite*).—IL CESSE D'ÊTRE CURÉ DE QUÉBEC.

Tableau des mœurs canadiennes (suite).—Confréries et dévotions canadiennes.— Un trait édifiant.— M. Glanet, directeur de la Sainte-Famille, et le massacre de Lachine.— M. de Bernières résigne la cure de Québec.

On a prétendu, à tort ou à raison, que les Normands ont une aptitude spéciale pour la chicane. Mais il est certain, d'après les documents, qu'on les préférerait de beaucoup aux habitants des autres parties de la France, et surtout aux Rochelois, pour la colonisation du Canada. Voici ce qu'on lit dans un Mémoire daté de 1664, au sujet d'une levée de colons :

« Il serait grandement souhaitable que cette levée de trois cents hommes se fit en Normandie, plutôt qu'à La Rochelle ; l'expérience ayant fait voir en Canada que les gens près de La Rochelle sont, la plupart, de peu de conscience et quasi sans religion, fainéants et très lâches au travail, très malpropres pour habi-

tuer un pays, trompeurs, débauchés, blasphémateurs. Tout au contraire en Normandie, où l'on embarque les Normands, Percherons, Picards, et des personnes du voisinage de Paris, qui sont dociles, laborieux, industriels, et qui ont beaucoup plus de religion. Or, il est important, dans l'établissement d'un pays, d'y jeter de bonne semence. »

« L'on convient, dit un autre Mémoire, que les Normands, Percherons et Picards sont plus dociles et plus propres au travail que les hommes des provinces de deçà, lesquels, outre qu'ils ont plus de rudesse et de fermeté d'esprit, veulent être mieux nourris et consomment davantage de vivres que les autres. »

Aux désordres que nous avons signalés parmi les Canadiens du temps de M. de Bernières, ajoutons ceux de malhonnêteté. Les archives du Conseil Souverain nous en fournissent un grand nombre de cas. Tantôt ce sont des repris de justice qui pénètrent avec effraction dans le jardin et le monastère de l'Hôtel-Dieu, et dérobent une quantité d'objets ; tantôt c'est un voleur de presbytère—il y en avait déjà à cette époque—qui s'introduit furtivement « dans le cabinet du curé Pommier, à l'île d'Orléans, » et lui enlève la somme de 292 livres ; tantôt c'est un domestique, Jean La-

vergne, qui vole à son maître, Louis Sédillot, le montant de 300 livres. La punition de ces crimes est très sévère : le coupable est ordinairement condamné « à être battu et flétri de verges ès places de la haute et basse ville, » ou bien « par les carrefours ordinaires » de Québec, « par l'exécuteur de la haute justice, et à faire amende honorable à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de cette ville. » L'un des voleurs de l'Hôtel-Dieu reçut la peine capitale, à cause de ses méfaits antécédents, et fut condamné « à être au pied de la potence, la corde au cou, puis battu et flétri de verges..., et à recevoir sur l'une de ses épaules l'impression d'une fleur de lys avec le fer chaud... »

L'intendant Champigny écrivant au ministre le 27 octobre 1694, quelque temps après l'avertissement donné à Mareuil par Mgr de Saint-Vallier, signalait une atrocité commise contre le vénéré prélat :

« Certains vagabonds, dit-il, ont osé aller de nuit enfoncer les fenêtres de la chambre de M. l'évêque... Il y a des indices assez apparents contre Mareuil et un autre... : de quoi il faudra prendre une connaissance plus parfaite, s'il y a moyen... »

Hâtons-nous de dire que les taches que nous avons signalées dans la société canadienne sont

des exceptions : ce sont des ombres qui ne font que relever la beauté du tableau des mœurs patriarcales de nos pères.

Voyons d'abord le clergé de Québec : quelle union et quelle entente pour le bien !

« C'est une bénédiction de voir l'union qui est entre Mgr notre évêque et les jésuites, écrit en 1667 Marie de l'Incarnation. Il semble qu'eux et MM. du séminaire ne soient qu'un. M. de Tracy, qui m'a déclaré ses sentiments, en est ravi, comme aussi de la majesté de l'Eglise et des grandes actions de piété de ceux qui la servent. »

« L'union était parfaite, dit Charlevoix, entre tous les corps qui composaient le clergé séculier et régulier, et rien n'édifiait davantage les peuples que ce concert. »

« Le clergé du Canada mène une vie exemplaire, » écrit M. de Denonville ; et l'intendant Champigny : « Les ecclésiastiques et les communautés vivent dans une régularité exemplaire. . . Leur vie est pauvre et mortifiée, se privant même du nécessaire en beaucoup de choses. »

Pour la société canadienne, en général, voici ce qu'on lit dans un Mémoire adressé à la cour en date de 1671, et attribué à M. de Fénelon, qui se trouvait à cette époque au Canada :

« Les Français mènent à la vérité une vie plus réglée pour l'ordinaire en ce pays qu'en France. On voit les peuples fréquenter très souvent les sacrements, et s'adonner aux pratiques de piété, en assistant tout autant qu'ils peuvent aux services divins. Les meurtres, les vols et les impuretés y sont châtiés. On peut dire qu'on doit le bon ordre qui se trouve établi dans ce pays aux soins que M. l'évêque a de fournir de bons ecclésiastiques pour prêcher, et par leur paroles et par leurs actions, la véritable doctrine, et à ceux de M. le gouverneur et de M. l'intendant, qui n'oublent rien pour maintenir la justice et faire régner Jésus-Christ dans tous ces pays barbares et sauvages. C'est aussi par ce moyen qu'ils s'attireront les bénédictions du Ciel, et qu'ils verront augmenter le Canada, qui sera quelque jour, avec l'aide de Dieu, un Royaume le plus beau et le plus chrétien du monde.»

Quinze ans plus tard, voici ce qu'à son tour Mgr de Saint-Vallier écrivait du Canada :

« Le peuple, communément parlant, y est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat ; on aide

avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines... On s'entresecourt les uns les autres tout d'une autre manière qu'on ne fait en France. »

Le pieux évêque ajoutait : « Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas, et où les pères et mères de famille suppléent au défaut des prêtres en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets. »

C'est l'honneur de l'ancien clergé de France d'avoir formé les éléments de ces bonnes familles canadiennes : le clergé du Canada, les jésuites, M. de Bernières et ses collaborateurs du séminaire n'eurent qu'à travailler sur un terrain déjà bien préparé ; mais avec quel zèle et quel dévouement ils le firent !

A Québec, on avait la Congrégation de la sainte Vierge établie chez les jésuites, pour les hommes. Les ouvriers s'étaient formés en société sous le nom de confrérie de Sainte-Anne, société religieuse, et aussi de secours mutuel. Cette confrérie avait été établie à la paroisse dès 1657 par le P. Poncet : et nous voyons à

cette date les ouvriers de Québec écrire à leurs confrères de Paris une lettre magnifique pour leur demander des renseignements sur une confrérie analogue, établie dans la vieille capitale, dont l'église était bâtie à l'endroit même où avait eu lieu à la fin du treizième siècle le fameux miracle de l'hostie profanée par un juif, et saignant (1).

Les règlements de la Confrérie de Sainte-Anne, à Québec, étaient calqués sur ceux de Paris. Mgr de Laval, qui les trouva tout établis, n'eut qu'à les approuver et à les sanctionner de son autorité, ce qu'il fit en 1678.

M. de Bernières avait aussi à la paroisse la société de la Sainte-Famille, pour les femmes, et les confréries du Saint-Rosaire et du Saint-Scapulaire : il en était le directeur, et s'efforçait d'inspirer aux personnes dont il avait la charge les sentiments et la pratique de la vraie et solide piété.

C'est probablement à sa demande que Mgr de Laval fit son beau mandement sur le Luxe et la Vanité des femmes. Tous deux étaient convaincus que rien n'est plus incompatible avec la véritable piété que l'amour désordonné des parures mondaines.

(1) Archives de l'archevêché de Québec, vieux papiers de la fabrique.

La dévotion à la sainte Famille, au Canada, remonte au berceau même de la colonie. La gloire et l'honneur de Mgr de Laval, c'est d'avoir encouragé fortement cette dévotion ainsi que les confréries qu'elle fit naître, de leur avoir donné de sages règlements, d'avoir obtenu en leur faveur de nombreuses indulgences des souverains pontifes, et surtout d'avoir, le premier, établi dans son diocèse la fête de la sainte Famille, que le Pape vient d'étendre à l'Eglise universelle.

La confrérie fut érigée à Québec par le pieux prélat au printemps de 1665 ; et le *Journal des Jésuites* nous apprend que les premières réunions des Dames de la Sainte-Famille se tinrent dans la maison de Mme de la Peltrie. Nous savons également, par les Relations, qu'à la même époque il y avait des assemblées de la Sainte-Famille « à la chapelle de Saint-Jean, » sur la terre de M. Bourdon. On avait commencé à la paroisse les grands travaux de réparation, qui ne devaient se terminer qu'au printemps suivant, pour la consécration de l'église cathédrale : sur semaine, les réunions pieuses ne pouvaient se tenir à cette église.

Nous aimons à rapporter ici, d'après la Relation de 1665, un trait touchant qui a rapport à la dévotion de la sainte Famille, et donne une

idée de la piété qui régnait en général parmi les paroissiens de M. de Bernières :

« Une femme fort vertueuse, se voyant chargée de trois enfants, dont le plus âgé n'a que trois ans, et d'ailleurs fort éloignée de l'église paroissiale, était fort en peine les jours de fêtes pour faire ses dévotions. Elle ne laissait pas néanmoins de venir à la chapelle de Saint-Jean, et d'assister fort exactement à l'assemblée de la Sainté-Famille, quoique ce fût toujours avec beaucoup d'inquiétude et de crainte pour ses enfants. Un jour qu'elle les avait laissés endormis à la maison, elle fut bien surprise à son retour, de les voir habillés fort proprement sur leurs lits, qui avaient à déjeuner, de la manière qu'elle avait coutume de leur donner. Elle demanda à sa fille aînée, qui les avait ainsi habillés dans son absence. Cette enfant, qui a bien l'esprit pour son âge, ne put lui dire autre chose, sinon que c'était une dame vêtue de blanc, qu'elle ne connaissait point, quoiqu'elle connût fort bien toutes celles du voisinage ; qu'au reste elle ne faisait que de sortir, et qu'elle avait dû la rencontrer en entrant.

« Plusieurs personnes ont cru pieusement que la sainte Vierge avait voulu guérir elle-même les inquiétudes de cette brave femme, et lui faire connaître qu'elle devait, après avoir pris

toutes les précautions ordinaires pour ses enfants, abandonner le reste à la protection de la sainte Famille.

« Ce qui rend cette opinion probable, ajoute la Relation, c'est que la mère trouva la porte de son logis fermée de la même manière qu'elle l'avait laissée en sortant, et qu'elle ne vit point cette femme vêtue de blanc, qui ne faisait que de sortir quand elle entrait. Toutes les choses se sont faites dans l'ordre qu'elle avait accoutumé de les faire elle-même : cela ne peut être attribué à personne du voisinage, ni du pays, que l'on sache. . . . Les informations ont été faites très exactement par un ecclésiastique vertueux.

« Cette bonne personne se nomme Marie Haslé, femme de Joachim Girard, un brave normand, originaire d'Evreux ; et le fait arriva le 8 juillet 1665. »

L'ecclésiastique dont il est ici question est probablement M. de Saint-Sauveur lui-même, l'ami et le commensal de Jean Bourdon, qui desservait la chapelle Saint-Jean.

M. de Bernières, comme Mgr de Laval, regardait la dévotion au saint Sacrement comme la dévotion par excellence, à laquelle toutes les autres doivent se rapporter. Aussi voyons-nous, dans les assemblées de la Sainte-Famille, les dames de cette société, sous la direction de

M. de Bernières, « s'obliger à assister chacune à son rang devant le saint Sacrement ; une y doit être en adoration le matin, et une autre le soir, pendant une demi-heure, au nom de toutes les personnes de la confrérie » : et nous lisons quelque part dans un vieux registre de cette confrérie : « Le premier évêque de Québec n'a rien négligé pour la rendre fervente et capable d'édifier et servir le prochain. »

Le jubilé du pape Innocent XI, célébré au Canada en 1683, fut pour M. de Bernières une occasion d'exciter la piété de ses paroissiens. Il s'ouvrit à la cathédrale par une messe du Saint-Esprit, et dura deux semaines. Les fidèles s'approchèrent des sacrements et visitèrent avec piété les différentes églises de la ville. Les aumônes furent versées à l'Hôtel-Dieu.

M. de Bernières demeura à la tête de la Sainte-Famille jusqu'à sa démission comme curé de Québec. En 1689, nous trouvons M. Glandelet directeur de la Confrérie. Ce prêtre vertueux écrivait à l'archidiacre Boudon, à l'occasion du massacre de Lachine :

« Voici ce que j'inspirai à nos femmes de la Sainte-Famille, après leur avoir fait faire des dévotions extraordinaires en l'honneur de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, dans un temps où la main terrible de Dieu, juste

vengeur des crimes, était appesantie sur nous par le moyen des Iroquois, qui ont tué, emmené captifs, brûlé, et fait des cruautés inouïes à plus de trois cents Français, étant venus fondre au nombre de quinze cents, le 15 août dernier, sur les extrémités de l'île de Montréal, où les MM. de Saint-Sulpice ont leur séminaire, s'étant répandus en chaque maison le long de cet espace de chemin, sans qu'on s'en donnât de garde.

« Je fis faire une neuvaine à nos femmes de l'association de la Sainte-Famille, qui est la dévotion de ce pays pour les filles et femmes, comme la Congrégation l'est pour les hommes et les garçons. L'on brûla un cierge chaque jour de la neuvaine, pendant tout le jour. Trois furent nommées pour prier au nom de toutes alternativement chaque jour. L'on dit six messes par jour à l'honneur des saints Anges, à l'une desquelles toute l'assemblée se trouva chaque jour. Trois firent la visite par chacun jour devant la chapelle où sont honorés les saints Anges. Trois firent une pratique de mortification et une aumône ; et le jour de la clôture de la neuvaine toutes firent leur communion ensemble, le jour de la Saint-Michel...»

Ce que nous avons dit jusqu'ici de M. de Bernières nous a montré un prêtre fort dévoué

au bien spirituel de ses paroissiens. Mais il n'était pas moins en éveil pour ce qui pouvait intéresser leur bien temporel. Nous n'en citerons qu'un seul exemple ; il nous paraît digne de remarque.

Un jour, le curé de Québec reçoit les bans de mariage d'un de ses paroissiens, Pierre Martin ; mais aussitôt après la première publication, il apprend que cet homme est atteint d'épilepsie. Or, on sait les inconvénients graves qu'entraîne cette maladie, non seulement pour ceux qui en souffrent personnellement, mais pour leur famille et pour la société en général. Il n'y a pas encore d'hôpitaux à Québec pour recevoir ces pauvres malheureux. M. de Bernières, avant de procéder au mariage, se demande « s'il ne serait pas plus expédient de renvoyer en France semblables personnes, à cause des grands dangers qu'elles courent en ce pays, à cause des eaux, des neiges et du feu, comme c'est déjà arrivé ; » et il se présente au Conseil Souverain pour lui exposer le cas, ne voulant rien faire que suivant les instructions de ce tribunal suprême. Tout examiné, le Conseil permet à Martin de se marier en ce pays si bon lui semble ; mais il ordonne que « s'il récidive à tomber d'épilepsie, il sera obligé, lui et sa femme, de repasser en France. »

Il y a un monument authentique du soin et de l'attention que le pieux Henri de Bernières apportait à l'accomplissement de ses devoirs ; ce sont les registres de l'état civil qu'il a tenus pour sa paroisse durant plus d'un quart de siècle. Quel ordre, quelle propreté, quelle exactitude toujours soutenue ! Tout est écrit de sa main, depuis la première jusqu'à la dernière ligne : la fermeté et la netteté de l'écriture ne se démentent pas un instant.

M. de Bernières exerçait les fonctions curiales à Québec depuis 1660 ; il résigna ces fonctions au printemps de 1687.

Le séminaire, auquel la cure était unie, lui donna le 15 mars pour successeur M. François Dupré, un autre prêtre de l'institution, qui desservait depuis trois ans la cure de Champlain. « On l'avait choisi, dit un document, comme le sujet le plus propre pour entretenir l'union entre les religieux et le clergé. » Il était du diocèse de Chartres. Mgr de Laval l'avait amené avec lui en 1675, ainsi que M. Glan-delet, du diocèse de Paris, et M. Gauthier de Brûlon, du diocèse d'Angers. M. Dupré fut nommé en même temps chanoine honoraire de Québec.

CHAPITRE XXI

M. DE BERNIÈRES AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Le séminaire perd quelques bons sujets.—Vues différentes de Mgr de Laval et de son successeur sur le séminaire.—Réforme de cette institution.—Difficultés entre Mgr de Saint-Vallier et les directeurs du séminaire.

En cessant d'être curé de Québec, au printemps de 1687, M. de Bernières quitta le presbytère qu'il avait construit et qu'il habitait depuis vingt-cinq ans. Il alla au séminaire rejoindre ses confrères, MM. de Maizerets, Gauthier de Brûlon, Germain Morin, Charles Glandelet. On venait de perdre trois sujets précieux, que la mort avait successivement enlevés en quelques mois, Thomas Morel, Jean Dudouyt, et Jean Guyon, jeune prêtre canadien que Mgr de Laval avait emmené en France avec lui, et qui décéda à Paris entre ses bras ; sans compter M. Poitevin, curé de Saint-Josse, qui ne vint jamais au Canada, mais que l'on regardait comme de la maison, parce qu'il était grand vicaire de Mgr de Laval et s'occupait à Paris des affaires du diocèse et du séminaire de Québec.

Le séminaire avait aussi perdu, trois ans auparavant, un autre sujet précieux, M. Fillon, originaire de la Bourgogne, qui, comme procureur, lui avait rendu de grands services, ainsi qu'aux paroisses de la côte Beaupré. Il périt dans les Caps, en voulant sauver dans une tempête les personnes de son canot. Suivant le témoignage d'un ancien habitant de la Baie Saint-Paul, qui, vers 1780, racontait la chose, d'après son père, à M. Bedard, prêtre du séminaire, il sauva, à diverses reprises, tous ses compagnons ; mais en conduisant à terre le dernier, il eut la tête brisée par un coup de mer qui le précipita sur un rocher, sans faire de mal à celui que ce courageux missionnaire avait préservé du naufrage.

Une fille de l'endroit garda son corps enseveli dans un cercueil d'écorce de bouleau, planta une croix tout auprès, puis enfin le transporta des Caps à la Bonne Sainte-Anne, en le laissant flotter derrière son canot.

On avertit la paroisse par le son de la cloche et on inhuma le corps le même soir ; c'était un mois après l'accident. La tradition rapporte qu'il fut enterré avec une croix d'or considérable qu'il portait sous ses habits.

L'acte religieux de cette vertueuse fille lui mérita d'être admise chez les Sœurs de la

Congrégation, où le séminaire lui procura son entrée : elle y vécut sous le nom de Sœur Saint-Paul.

C'est M. Fillon qui avait fait bâtir en 1675 l'église du Château-Richer, et en 1676, celle de Sainte-Anne.

M. de Bernières était encore supérieur du séminaire lorsqu'il quitta la cure de Québec : il ne fut remplacé par M. de Maizerets que dans l'automne de 1688. C'est lui qui présidait à table, au conseil, aux exercices ; c'est lui qui, à la tête du clergé, en sa qualité de grand vicaire et de doyen du chapitre, reçut Mgr de Laval à son retour de France, le 3 juin de cette année (1), et deux mois plus tard Mgr de Saint-Vallier, auquel il présenta, comme nous l'avons déjà dit, une adresse de bienvenue.

La plupart des curés faisaient encore partie du séminaire, suivant le mandement qui avait établi cette institution.

Afin de soulager le procureur, dans l'immense détail qu'entraînait la gestion de tout le temporel du diocèse, on lui donna quatre aides, un teneur de livres, un économiste intérieur, un économiste extérieur, un payeur. Outre

(1) Le vaisseau qui amena au Canada Mgr de Laval, partit après un court séjour à Québec, pour la baie d'Hudson, afin d'y aller chercher une cargaison de pelleteries. (Lettre de Champigny au ministre, 8 août 1688.)

cela, il y avait des assistants, chargés spécialement des biens de l'évêque et des aumônes, et un autre pour les curés et missionnaires (1).

On était à la veille de grands changements, qu'avaient fait déjà pressentir la conduite et le langage de M. de Saint-Vallier dans le premier voyage qu'il avait fait au Canada en qualité de grand vicaire de Mgr de Laval.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter en détail les démêlés de Mgr de Saint-Vallier avec le séminaire de Québec. Qu'il nous suffise de noter quelques passages de Mémoires authentiques, qui font voir ce qu'avait établi Mgr de Laval, et ce que voulait son successeur, puis de signaler ensuite quelques incidents qui affectèrent spécialement M. de Bernières.

Voici ce qu'on lit dans un Mémoire de 1694, attribué à M. de la Colombière, celui-là même qui prononça l'oraison funèbre de Mgr de Laval à la cathédrale en 1708 :

« Le fondateur de l'Eglise canadienne comprit qu'il n'avait ni assez d'ouvriers, ni assez de bien, pour pouvoir séparer son clergé en plusieurs corps entre lesquels les différentes fonctions fussent partagées, et il sentit encore mieux que la sainteté des particuliers et toute

(1) Histoire manuscrite du séminaire de Québec.

leur consolation dans les difficultés inséparables du ministère ecclésiastique par rapport à un pays où la vie était très dure en toutes manières, dépendait de l'union qu'on établirait tant pour le spirituel que pour le temporel entre tous les ecclésiastiques qui serviraient sous son autorité cette nouvelle Eglise.

« Il les porta donc tous par ses raisons et par son exemple à vivre tous ensemble dans une même maison où il se renferma lui-même pour en suivre les règlements qu'il avait faits, à mettre tout en commun, à faire servir par les mêmes personnes la cathédrale, la paroisse et le séminaire, et à rendre ce séminaire comme le centre de tout le clergé séculier, où tous les prêtres qui y auraient été formés s'attacheraient pour toujours... »

Voilà bien le séminaire, identifié avec le clergé et l'église de Québec, suivant le titre même du mandement pour son érection : « Patentes pour le séminaire et le clergé. » Cela explique dans quel sens les partisans du système de Mgr de Laval disaient que Mgr de Saint-Vallier « allait renverser cette nouvelle église dans ses fondements. »

Le Mémoire que nous venons de citer ajoute au sujet du Petit et du Grand Séminaire :

« Les prêtres qui viennent de France étant en

petit nombre, il a fallu former un séminaire d'enfants, au nombre de trente, qui, avant même que d'être admis à la cléricature, servent d'enfants de chœur, portent le surplis, aident aux chants et aux cérémonies ; et c'est de leur nombre qu'après une longue épreuve de vie dure, on tire les clercs, qu'on élève par degrés au sacerdoce.... Les ecclésiastiques, jusqu'à l'arrivée de M. de Saint-Vallier, n'avaient donné nul scandale. Composant une seule famille avec l'ancien évêque, ils vivaient doucement avec lui comme avec un père, et trouvaient le moyen de subsister ensemble par l'économie, et de remplir toutes les charges de la cathédrale, de la paroisse, du séminaire, des cures et des pauvres, nonobstant leur peu de bien, qui n'aurait pas pu suffire à tout cela à beaucoup près, si on eût été divisé en différents corps et en différentes maisons.»

Voici maintenant, d'après le même Mémoire, ce que voulait Mgr de Saint-Vallier : ses principes étaient «qu'il fallait gouverner son diocèse comme les autres diocèses de France, et qu'ainsi il fallait séparer les biens et les personnes, et former différents corps pour le chapitre, le séminaire et les paroisses. La dépendance où le séminaire de Québec tient tous les ecclésiastiques du pays, disait-il, a un air de domination

et d'avarice qu'un évêque doit réprimer ; et il n'est pas de bon ordre qu'un seul corps dispose de tous les biens ecclésiastiques et s'assujétisse tous les prêtres. . . »

C'était tout l'opposé de ce que disait Mgr de Laval :

« Il est très important, pour conserver les ecclésiastiques dans l'esprit de Notre-Seigneur, qu'ils reçoivent tous leurs besoins du séminaire de Québec, afin qu'ayant ce rapport ils y demeurent toujours unis. . . (1) »

« Mgr de Saint-Vallier avait pris la résolution, dit un autre Mémoire, de séparer du séminaire la paroisse, le chapitre et les curés, et de partager entre eux les revenus, qui avaient été jusqu'alors en commun. . . , d'ôter aux supérieur et directeurs du séminaire leur rapport avec les curés pour leur direction et leur subsistance.»

Ecrivant lui-même à la cour, il disait : « Outre le principe général qui apprend aux personnes sages la nécessité indispensable qu'il y a d'entretenir la dépendance et la subordination des inférieurs ecclésiastiques à l'égard de leur évêque, telle qu'elle s'observe en France et selon le droit commun, il y a un principe inébranlable de foi dans l'Eglise, que les évê-

(1) Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, Paris, mai 1685.

ques ont été établis pour la conduire, et non pas un séminaire conduire et gouverner les évêques et les ecclésiastiques du diocèse (1).»

Mgr de Saint-Vallier alla jusqu'à se plaindre à la cour que les curés, quand ils venaient en ville, logeaient au séminaire, ce qui les rendait dépendants de cette maison. Mais sur ce point, il lui fut répondu « qu'il était plus convenable qu'ils logeassent au séminaire qu'ailleurs, et qu'il serait fort gênant pour eux de lui en demander la permission. »

Le prélat commença par la réforme du séminaire en rapport avec les paroisses. Il alla lui-même à la Cour (1691) ; et ses demandes furent soumises par le roi à l'examen de l'archevêque de Paris et de son compatriote le P. La Chaise, qui était, comme lui, de Grenoble. Ceux-ci donnèrent leur avis sur chacune d'elles. Il y eut un compromis entre l'évêque et le séminaire des Missions-Etrangères, puis un règlement final (1692) approuvé par le roi.

Les curés n'étaient plus censés faire partie du séminaire ; mais de fait le plus grand nombre lui restèrent unis. Quelques-uns, cependant, furent bien aises de se déclarer

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 18, 29, 30, 118.

indépendants, d'autant plus qu'ils y étaient fortement incités par le prélat : « il l'exigeait même de ceux qu'il avait amenés avec lui de France. »

« On a eu le déplaisir, dit le Mémoire déjà cité, de voir que ceux qui se sont ainsi séparés, partie par complaisance pour le Prélat, partie par le penchant de la cupidité naturelle, se sont trouvés si distraits et si embarrassés par le soin de leur subsistance, dont ils étaient déchargés, que non seulement ils n'ont eu ni le temps ni la volonté de faire selon leur coutume la retraite annuelle, mais qu'ils se sont sentis tout à fait déchus de leur première ferveur, dont ils ont eux-mêmes rejeté la cause sur le changement de leur état. »

Mgr de Saint-Vallier réussit également plus tard à séparer le chapitre et le séminaire. Les lettres patentes du roi, de 1713, déclarent que « les communautés et les séminaires sont exclus des bénéfices du chapitre. »

Cela n'empêcha pas les prêtres du séminaire de Québec de remplir encore quelque temps des canonicats ; et l'on en fut bien aise : ils étaient toujours les plus assidus au chœur. Mais il vint aussi de France un bon nombre d'abbés, qu'attiraient nos bénéfices canoniaux.

Voici ce qu'écrivait Mgr Dosquet, en 1729,

à l'occasion du règlement de 1713 : le Conseil de la marine résume sa lettre :

« Il serait à propos que l'évêque pût nommer aux canonicats vacants quelques directeurs du séminaire de Québec, qui peuvent aisément assister à tous les offices du chœur et remplir les devoirs de leur maison. Par ce moyen il n'y aura pas à Québec tant d'ecclésiastiques inutiles, qui, faute d'occupation, commencent à donner dans les amusements mondains, le jeu, la bonne chère et le dérèglement. Cette oisiveté fait qu'ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division tant entre eux qu'entre les laïques. Il y en a même qui tiennent des discours qui peuvent porter les peuples à l'indépendance et à la révolte.

« Son dessein serait de mettre dans le chapitre quelques-uns des anciens curés, qui, ayant travaillé avec zèle dans leurs missions, et ne pouvant plus en soutenir les travaux, seraient en état d'assister au chœur, et de rendre plus de services aux peuples de Québec que ces jeunes chanoines en qui ils n'ont pas de confiance, et qui le plus souvent les scandalisent...

« Le défaut de prêtres le porte à proposer les directeurs du séminaire pour être chanoines, n'ignorant pas qu'ils en ont été exclus à la prière de feu Mgr de Saint-Vallier. Il ne con-

çoit pas pour quelle raison il l'a demandé, dans un temps où il n'y avait pas assez d'ecclésiastiques pour fournir aux missions (1). »

Evidemment Mgr Dosquet n'était pas convaincu du bien qu'avait pu faire son prédécesseur « en séparant les personnes » dans son clergé. En fit-il davantage par « la séparation des biens ? »

Le partage des revenus entre l'évêque, le chapitre et le séminaire,—revenus des abbayes en France, et sommes inscrites au budget canadien—fut, on le sait, l'objet de malentendus, de discussions, de convoitises, de procès interminables. Même entre eux les chanoines ne pouvaient s'entendre sur leur part respective. MM. de Beauharnois et Hocquart écrivent à la cour en 1730, que « ceux qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêts pour lesquels ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus. » Il en fut ainsi jusqu'à la conquête. Ces abbés de haut lignage, les Lotbinière, les Gannes-Falaise, les Tonancour, les Cabanac la Jonquière, les La Villangevin, les Lacorne, ne s'en trouvaient jamais assez.

Hélas ! qu'était devenu cet heureux temps où Mgr de Saint-Vallier lui-même avait cru

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 89.

« voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem ? »

Revenons à M. de Bernières.

Evidemment ce ne fut pas sans de vives protestations que lui et M. de Maizerets entendirent Mgr de Saint-Vallier déclarer « qu'il fallait séparer les biens et les personnes » du séminaire, du chapitre et des paroisses ; car le MÉMOIRE déjà cité nous apprend que le prélat leur enleva, peu de temps après son arrivée, leurs commissions de grands vicaires et de supérieurs des communautés religieuses, et leur ôta même la faculté de prêcher et de confesser. « Il aimait mieux laisser ces communautés et le diocèse entier sans supérieurs et sans grands vicaires, que de continuer dans ces emplois ces deux hommes, qui, du consentement commun, étaient les plus saints, les plus sages, les plus expérimentés du pays. »

Bientôt cependant il nomme pour son vicaire général un prêtre qu'il a amené avec lui, M. de Merlac : il lui confie en même temps la charge de supérieur de l'Hôtel-Dieu :

« La supérieure s'y opposa, écrit la sœur Juchereau ; elle ne croyait pas ce prêtre propre à conduire une communauté... »

Puis, lorsque M. de Merlac fut remplacé en 1694 par M. de la Colombière, elle ajoute :

« Nous eûmes d'autant plus de joie de le revoir, qu'il nous délivra de celui que l'on nous avait donné malgré nous. »

Au séminaire, M. de Maizerets a succédé à M. de Bernières comme supérieur, dans l'automne de 1688 : c'est sur lui principalement que vont tomber les coups. M. de Bernières, d'ailleurs, naturellement timide et modeste, parle peu et se tient sur la réserve. M. de Maizerets, au contraire, avec son franc parler, ne craint pas de « représenter à l'évêque les inconvénients de sa conduite. » Aussi lui devient-il bientôt « peu supportable : »

“ Les rois malaisément souffrent qu'on leur résiste. ”

M. de Bernières, cependant, reste doyen du chapitre ; et à ce titre, malgré toute sa réserve, il participera à plusieurs actes qui vont blesser Mgr de Saint-Vallier.

Dès le 4 avril 1689, le chapitre se croit obligé de refuser une demande de l'évêque. Celui-ci prétend que son grand vicaire doit avoir « la première place et séance au chœur dans la cathédrale en l'absence de l'évêque, et celle d'après le doyen, lorsque l'évêque sera présent. » Les chanoines, sans doute, ont prévu cette prétention ; car l'un d'eux se lève séance

tenante, et fait lecture d'une lettre reçue « de la part de M. Boudon, grand archidiacre d'Evreux, où il a été pareillement grand vicaire, qu'il a consulté sur le rang de séance qu'ont les vicaires généraux, officiaux et promoteurs dans la cathédrale. » Voici la teneur de la consultation :

« Les promoteurs, ni même les officiaux, ni les vicaires généraux n'ont aucun rang dans les cathédrales quand ils ont des prébendes ou dignités. Ils y tiennent le rang précisément selon l'ordre de leur dignité ou prébende, et l'on n'a aucun égard à ces autres qualités. C'est ce qui est sans difficulté, et on ne le dispute pas. Ils doivent donc simplement tenir le rang que leur donne leur dignité ou prébende. Si tels vicaires généraux, officiaux et promoteurs n'étaient ni dignités ni prébendes, ils n'auraient aucune séance parmi les chanoines. »

Cette lecture faite, le chapitre décide « qu'on ne peut pour le présent acquiescer à la prétention de monseigneur, à cause des suites et conséquences. » On le suppliera « de vouloir bien surseoir la chose jusqu'à ce qu'on ait de plus grands éclaircissements de France de ce qui a coutume de s'y pratiquer touchant ce point. » Le syndic du chapitre, M. Glandelet,

et le doyen, M. de Bernières, sont priés de communiquer cette décision à l'évêque.

Le 9 février de l'année suivante (1690), encore un sursis à une autre demande de l'évêque. Il a nommé M. de Merlac chanoine et grand chantre à la place de M. Dudouyt, et il prie le chapitre de le recevoir en cette qualité. Les chanoines hésitent à le recevoir, sous prétexte que « les dites chanoinie et chantrerie sont en régale, » M. Dudouyt étant mort durant la vacance du siège épiscopal de Québec. Ils ne croient pas « que Sa Grandeur en puisse pourvoir sans en obtenir le don du Roi. »

— Recevez-le, dit Mgr de Saint-Vallier, sous le bon plaisir et agrément du Roi.—

Les chanoines le supplient alors « de trouver bon qu'ils prennent du temps pour s'éclaircir plus particulièrement de la chose, et l'assurent que, comme on ne cherche que la justice et la vérité, l'on fera volontiers pour la satisfaction de Sa Grandeur ce que l'on verra pouvoir faire sans blesser l'honneur du chapitre, et sans faire contre le droit du Roi.» Ils lui demandent « de vouloir bien remettre cette affaire jusqu'au retour de ses visites qui doivent être de quinze jours : à quoi Monseigneur a acquiescé.»

Quelques jours plus tard, le chapitre se réunit de nouveau pour s'occuper de la question ; et

après mûre délibération on décide que M. de Merlac, lorsqu'il viendra se présenter avec les lettres de Monseigneur, sera reçu aux bénéfices de la chanoinie et chantrerie de feu M. Dudouyt, « sous le bon plaisir et agrément du Roi, » attendu que ces bénéfices sont vacants en régale. Les chanoines prient M. le doyen et le syndic du chapitre « de voir Monseigneur, et de lui faire savoir la délibération et la conclusion présente du chapitre, aussitôt qu'il sera de retour de ses visites. »

M. de Merlac ne fut installé cependant comme chanoine que le 29 août 1692. Mgr de Saint-Vallier était passé en Europe en 1691, et s'était assuré sans doute « du bon plaisir et agrément du Roi. » Tous deux maintenant vont prendre leur revanche contre le chapitre.

Et d'abord, l'évêque revient de France avec la promesse de M. de Brisacier que M. de Maizerets, supérieur du séminaire, sera rappelé à Paris, si dans un an il n'est pas content de sa conduite. Il a la même promesse à l'égard de M. Glandelet, qui, lui aussi, comme syndic du chapitre, lui est devenu « peu supportable. »

M. Glandelet apparaît ici pour la première fois comme le compagnon d'armes de M. de Maizerets. Désormais leurs noms ne seront plus séparés, dans les démêlés de l'évêque avec

le séminaire. On les retrouve ensemble l'année suivante, lorsque Mgr de Saint-Vallier, tenant constamment au-dessus de leur tête, comme une épée de Damoclès, la menace de les faire repasser en France, essaie, mais en vain, de faire enregistrer au Conseil Souverain la promesse écrite qu'il en a eue de M. de Brisacier. On les retrouve vingt ans plus tard, lorsque le même évêque les accuse à la cour de former au séminaire des sujets qui refusent d'obéir à son autorité. Ils répondent tous deux à cette grave accusation par un Mémoire très concluant, adressé à M. de Brisacier, dans lequel ils donnent des explications franches et loyales, et se justifient des reproches qu'on a voulu faire peser sur eux.

Le gouverneur et l'intendant écrivant à la cour en 1712 : « Le clergé, disaient-ils, est en ce pays-ci d'une si grande édification, que les ecclésiastiques inspirent de la piété aux peuples, qui y paraissent fort portés. »

Qui avait formé ce clergé, sinon les Bernières, les Maizerets et les Glandelet ?

Pour donner un peu de satisfaction à l'évêque, M. de Maizerets fut remplacé en 1693 par M. de Bernières comme supérieur du séminaire, avec M. Dupré comme premier assistant et M. Gauthier de Brûlon comme second assistant.

MM. Glandelet et Maizerets n'étaient plus là que « pour les ayder à conduire la maison. »

Mgr de Saint-Vallier, ratifiant la nomination des supérieur et directeurs du séminaire, disait : « Consentons qu'ils en fassent toutes les fonctions, et ce pendant une année, durant laquelle ayant connu par nous même la bonne conduite qu'ils nous promettent de garder, nous serons plus en état de continuer d'agréeer et d'approuver ce qui sera plus avantageux à notre Eglise et au gouvernement particulier du séminaire épiscopal (1). »

M. de Bernières reprit donc de nouveau le poste d'honneur ; mais il ne fut pas longtemps sans y trouver la peine : et voici à quelle occasion :

Un des canonicats de la cathédrale étant devenu vacant fut donné à M. de la Colombière, et le nouveau chanoine fut installé suivant l'usage par le doyen du chapitre, le 6 décembre 1692. M. de Merlac prétendit que la prérogative d'installer les chanoines lui appartenait en sa qualité de grand chantre ; et l'évêque vint à l'appui de ses prétentions par une ordonnance du 24 avril 1693, « portant que ce serait au grand chantre de faire à l'avenir l'installation des chanoines, et que l'acte qui

(1) Archives de l'archevêché de Québec, Rég. A..

avait été fait de celle de M. de la Colombière ne saurait être d'aucune autorité, non plus qu'un grand nombre d'autres qui sont aussi dans le registre du chapitre, jusqu'à ce que les dicts actes aient été rectifiés de concert avec le dit sieur évêque (1). »

Le doyen, appuyé par tout le chapitre et spécialement par l'archidiacre et le théologal, MM. de Maizerets et Glandelet, crut devoir, pour soutenir ses droits, en appeler de l'ordonnance de l'évêque, et, suivant l'usage de l'époque, demander au Conseil des « Lettres de relief d'Appel comme d'abus. » Ces lettres furent accordées le 30 juin (2).

M. de Merlac, sans contester la juridiction du Conseil Souverain pour les cas ecclésiastiques ordinaires, prétendit que le sien était un cas privilégié, et que pour les cas privilégiés, suivant l'édit de Melun de 1610, « si les parties veulent appeler comme d'abus, ils ne peuvent se pourvoir qu'au grand sceau de France (3). »

L'affaire n'alla pas plus loin, car l'évêque venait de frapper un grand coup. Piqué au vif de la résistance de MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet à son ordonnance, il leur avait enlevé toute faculté « de prêcher et

(1) « Edits et Ordonnances, » t. II, p. 129.

(2) « Ibid., » p. 130.

(3) « Jugements du Conseil Souverain, » t. III, p. 754.

de confesser. » Étrange situation que celle des « trois premiers officiers du séminaire, » l'un d'eux, M. Glandelet, professeur de théologie morale (1), mis dans l'impossibilité de confesser même leurs élèves ! Cette situation dura une année entière (2).

Au printemps de 1694, l'évêque reçut des lettres de la Cour qui l'invitaient à passer en France. Une foule de plaintes contre son administration l'y attendaient. Frontenac, bon nombre de citoyens, les Récollets, les Jésuites, le séminaire de Québec, il s'était brouillé avec tout le monde.

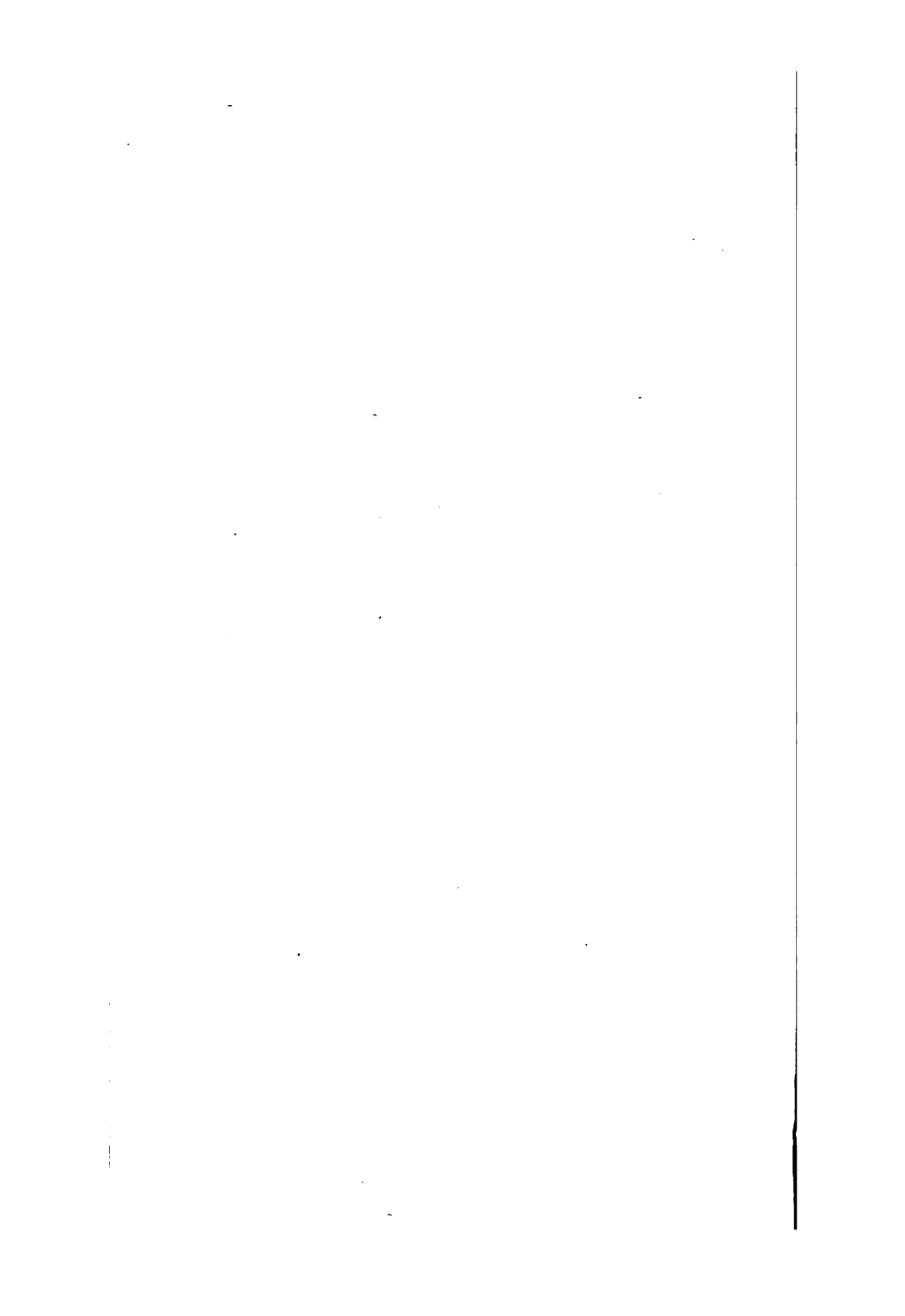
Avant de partir, « il se contenta de lever verbalement » l'interdit qui pesait sur MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet, mais se garda bien de confier l'administration du diocèse à ces vétérans du sanctuaire. Il la confia, pour Québec, à un jeune homme de vingt-cinq ans, M. de Montigny, et pour Montréal, à M. Dollier de Casson. C'était mieux qu'à son voyage précédent, où il était parti sans nommer d'administrateur.

(1) Le 11 janvier 1686, M. Glandelet est dispensé d'assister au chœur, « à raison des leçons de théologie morale qu'il donne. » (Jugements du Conseil Souverain, t. III, p. 754). — Cela prouve que tout l'enseignement ne se donnait pas chez les jésuites, comme on l'a prétendu, mais qu'il y avait au moins des conférences de théologie au séminaire.

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 27.

Le Prélat fut trois longues années absent de son diocèse. M. Glandelet écrivant à l'archidiacre Boudon le 11 octobre 1696 :

« Nous sommes toujours, disait-il, dans l'attente du succès qu'il plaira à la divine Providence de donner aux affaires de cette pauvre Eglise, pour son entière paix. Je me suis senti inspiré de m'abandonner plus que jamais à ses aimables soins, en lisant, le jour de Saint-Denys, ces paroles à l'évangile de la messe : *Omnes vestri capilli capitis numerati sunt.* Tous nos maux ne viennent que de nos défiances et peu d'abandon. Offrez-moi, monsieur, selon votre pouvoir, à Jésus, Marie et Joseph, et aux saints Anges....»



CHAPITRE XXII

M. DE BERNIÈRES AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC (*Suite*).

Mission des Tamarois.—Lettre de Mgr de Laval à M. de Brisacier.—Mgr de Laval et M. de Montigny.—Création de petites écoles à Québec par le séminaire.

Lorsque Mgr de Saint-Vallier revint de France, au bout de trois ans, ses sentiments à l'égard du séminaire parurent changés. M. de Bernières était encore supérieur, mais fut remplacé bientôt par M. de Maizerets. Ils profitèrent des bonnes dispositions de l'évêque pour réaliser, de concert avec Mgr de Laval, deux établissements importants, celui des missions du Mississipi, et celui des petites écoles à Québec.

M. Glandelet écrivant à l'archidiacre Boudon, dans l'automne de 1698 :

« Mgr de Québec est bien maintenant avec nous, lui disait-il, et nous sommes en paix, grâces à Dieu.

« Notre séminaire a commencé, cette année, de grandes missions aux nations sauvages qui sont à huit cents lieues d'ici, sur le fleuve Mis-

issippi, proche la nouvelle Espagne. Trois prêtres y sont allés au nom du séminaire. Ce sont des peuples infinis, et tout-à-fait abandonnés. *Messis quidem multa.* Priez Notre-Seigneur, monsieur, et sa très sainte Mère pour le succès de cette entreprise, aussi bien que de celle que nous venons de faire à l'égard des sauvages de l'Acadie....»

Le séminaire des Missions-Etrangères de Québec était à cette époque une branche de celui de Paris. L'œuvre des missions était essentiellement son œuvre. « La conversion des sauvages, disait Mgr de Laval, est l'obligation principale et essentielle du séminaire (1). »

Il n'est donc pas étonnant que M. de Bernières et ses confrères, surtout depuis qu'ils n'avaient plus à desservir, comme par le passé, toutes les cures du diocèse, se soient décidés à travailler à leur œuvre principale, et qu'ils aient demandé à Mgr de Saint-Vallier « la permission d'envoyer des missionnaires chez les sauvages du Mississipi. » Ils le prièrent de leur confier également « les sauvages dits Tamarois, qui sont entre les Illinois et les Akansas, ... attendu que les lieux où demeurent les Tamarois sont comme la clef et le passage nécessaire

(1) Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, 18 mars 1687.

pour aller aux nations plus avancées et s'en faciliter l'abord (1). »

Mgr de Saint-Vallier accorda la permission demandée, et tous les pouvoirs nécessaires, au printemps de 1698.

Il se trouva que les jésuites avaient déjà une mission établie aux Tamarois depuis deux ans par le P. Pinet, et que ces sauvages appartenaient à la tribu des Illinois dont les Pères de la Compagnie de Jésus avaient déjà entrepris l'évangélisation ; et l'on prête au séminaire, ainsi qu'à Mgr de Saint-Vallier, l'intention machiavélique d'avoir voulu leur enlever une partie de leurs missions et les frustrer du fruit de leurs travaux : la permission donnée par l'évêque au séminaire d'établir une mission aux Tamarois, était, assure-t-on, une « mesure arbitraire (2). »

En histoire, on prend les faits tels qu'ils sont : on accepte les écrits et les paroles, venant surtout de personnages graves et importants comme Mgr de Saint-Vallier et Mgr de Laval, dans leur sens naturel, et à moins de raisons évidentes on ne leur prête pas d'intentions contraires à leurs discours.

(1) Mandements des évêques de Québec, t. 1, p. 377, 381.

(2) " Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle, " par le P. de Rochemonteix, t. 111, p. 550 et suivantes.

Il est clair que dans l'idée de Mgr de Saint-Vallier les Tamarois n'appartenaient pas à la tribu illinoise, puisqu'il dit: « Les Tamarois, qui sont entre les Illinois et les Akansas. . . »

Il ne savait pas non plus que les jésuites y avaient déjà une mission où « leur église, dit le P. de Rochemonteix, ne pouvait contenir la multitude des sauvages qui s'y rendaient en foule. » Ecrivant de Paris à ses curés pour leur donner des conseils, il avait un mot pour les Pères de la Compagnie de Jésus :

« Nous espérons d'apprendre, dit-il, la soumission volontaire et édifiante des jésuites qui se sont offerts pour la mission des Tamarois. N'ayant pas été reçus par celui qui représente, quoique indigne, le Maître de la Vigne, qui doit donner entrée à ceux qui y peuvent travailler, ils seront employés à d'autres missions aussi grandes et aussi nombreuses que celle des Tamarois, que nous n'avons pu leur confier, parce que nous en avons donné le soin aux missionnaires des Missions - Etrangères de Québec... (1) »

Il n'est pas du tout prouvé que le séminaire, en cherchant à s'établir dans cette mission, savait qu'elle était déjà occupée par les Pères Jésuites.

(1) " Mandements des évêques de Québec," t. 1, p. 422.

Il est prouvé, au contraire, qu'avant de commencer la mission des Tamarois on prit toutes les précautions possibles, afin de s'assurer qu'on ne lèserait aucun droit acquis.

C'est Mgr de Laval lui-même qui le premier a parlé de la mission des Tamarois comme de la clef et du passage nécessaire pour aller aux missions sauvages du Mississipi (1), la représentant « comme le trait d'union entre Québec et les Akansas (2). » C'est lui également qui engagea le séminaire à entreprendre cette mission.

Écoutez le prélat raconter lui-même les démarches qu'il fit auprès des jésuites, avant son établissement : cette lettre de Mgr de Laval est la meilleure réponse aux pages bilieuses de leur historien sur la mission des Tamarois :

« Une chose, dit-il, m'a extrêmement contristé : c'est la peine que les Pères Jésuites ont paru avoir au sujet de l'établissement que M. de Montigny a fait à la nation des Tamarois. . . Le séminaire ayant résolu de commencer par les nations les plus éloignées et abandonnées, à travailler au salut et à la conversion

(1) Archives du séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval à M. Tremblay, 1699.

(2) L'auteur de la "Vie de Mgr de Laval," t. 1, p. 490, n'a fait que citer ce "joli mot;" c'est le premier évêque du Canada qui l'a "trouvé."

de ces pauvres peuples, jugea bien qu'il n'était pas possible d'exécuter ce dessein, s'il n'avait un établissement plus proche, qui lui pût servir pour avoir une correspondance facile tant à Québec qu'avec les missionnaires qui seraient dispersés dans les dites nations éloignées. L'on s'informa des personnes les plus intelligentes et qui ont la connaissance de tous ces pays, quel lieu on pourrait prendre à cet effet ; et le sentiment commun fut que le plus commode, et l'unique même, qui fût propre pour cet établissement, était la nation des Tamarois, à cause de sa situation sur le bord du Mississipi, qu'elle n'était point des missions des Pères Jésuites, et qu'elle était éloignée de quatre-vingt-dix lieues du dernier de leurs établissements. Nous jugeâmes à propos de nous informer encore de la chose des Pères Jésuites mêmes et de les envoyer prier que je pusse les voir.

« Le P. Germain, qui tenait la place du supérieur, en son absence, me vint trouver ; et lui ayant demandé si les Tamarois étaient de leurs missions, et s'ils y étaient établis, il me répondit qu'ils n'étaient point de leurs missions, et qu'ils n'y avaient point d'établissement. Les missionnaires, qui étaient pour lors sur leur départ, qui fut deux jours après, prirent

de Mgr de Québec des lettres pour le dit lieu des Tamarois, où étant arrivés ils furent priés et fort pressés par les sauvages d'y demeurer. On leur fit présent de deux esclaves pour les obliger à s'y établir. Mais ayant dessein d'aller auparavant jusques aux nations les plus éloignées, ils passèrent outre, et allèrent jusques à ces nations, où ils ont jugé devoir établir deux missions, avec deux missionnaires. Ils ont fait construire par des artisans qu'ils avaient emmenés exprès, en chaque mission, une église et une maison pour le missionnaire.

« Ils reconnurent pour lors, tant à cause du grand éloignement que pour plusieurs autres considérations, qu'il était absolument nécessaire de faire l'établissement des Tamarois, sans lequel ils voient manifestement qu'il serait impossible de soutenir les missions éloignées et de pourvoir aux besoins des missionnaires qui y seront employés : ce qui leur fit prendre la résolution de remonter jusqu'au lieu des Tamarois, où M. de Montigny établit un missionnaire et fit construire une église et une maison, comme il avait fait aux deux autres lieux.

« Vous pouvez voir par le procédé que nous avons tenu, que nous n'avons rien omis de notre côté pour faire connaître aux jésuites

l'estime et l'affection que nous avons pour toutes leurs missions, et le désir de conserver avec eux l'union dans laquelle nous avons toujours vécu jusqu'à présent

« Le P. Supérieur est venu ces jours derniers me donner avis que le P. de Carheil lui écrit de sa mission (1) que M. de Tonti doit faire bâtir une église au fort des Illinois pour M. de Montigny, c'est-à-dire pour les missionnaires dont il a la conduite : c'est un lieu où il m'a dit que quelques-uns de leurs Pères ont demeuré. Sur quoi je l'ai assuré qu'il ne doit pas croire que le séminaire puisse avoir la moindre pensée de s'établir ni de les troubler dans aucun lieu où ils auront résidé ; et si M. de Montigny a ce dessein, il use en notre endroit d'une grande dissimulation . . .

(1) Le P. de Carheil et le P. Marest desservient la mission de Michillimakinac. Charlevoix nous apprend qu'ils descendirent un jour à Québec, "après avoir brûlé leur maison." Le P. de Rochemonteix nous dit qu'ils avaient même brûlé leur église : "N'espérant plus, dit-il, accomplir aucun bien à Michillimakinac," à cause de la licence effrénée des coureurs de bois, ils abandonnèrent la mission, après avoir incendié la résidence et l'église..."

La Cour, informée bientôt de cette étrange résolution, entra dans un vif mécontentement ; et l'on écrivit au gouverneur du Canada :

"Sa Majesté a été surprise d'apprendre que les missionnaires de Michillimakinac aient abandonné leur mission et brûlé leur maison et leur chapelle. Ils ne peuvent avoir eu de bonnes raisons pour le faire, et Sa Majesté désire qu'ils y retournent. Elle ne prétend pas que ce rétablissement se fasse à ses dépens, ni même qu'il lui en coûte rien sous quelque prétexte que ce soit."

Il fallut bien retourner à Michillimakinac, reprendre la

« Il est vrai que les missions qu'il a établies, accompagné des missionnaires du séminaire de Québec, ont été faites au nom du dit séminaire ; mais s'il voyait qu'il y eût la moindre apparence qu'il voulût traverser les missions des Pères Jésuites, il n'en trouverait aucun qui entrât dans ses sentiments, le séminaire n'ayant en vue que de travailler à procurer, autant qu'il est en sa vocation, le salut des pauvres sauvages, en esprit d'union avec leurs missionnaires, et de ne porter aucun préjudice à leurs missions, auxquelles nous savons qu'ils travaillent avec toutes sortes de bénédictions.

« Nous ne saurions à la vérité nous persuader qu'ils aient un juste sujet d'avoir de la peine, que les missionnaires du séminaire se soient établis aux Tamarois, lesquels n'étant point mêlés dans les missions qu'ils occupent, ne peuvent leur porter aucun préjudice, dans l'éloignement au moins de quatre-vingt-dix lieues. . .

« Ce n'est point l'esprit de jalousie et d'ambition qui a porté le séminaire à faire cet établissement, mais la nécessité indispensable qu'il a de ce lieu pour le soutien des missions

mission et surtout réédifier ce qu'on avait détruit. "Le Roi fut obéi," dit le P. de Rochemonteix ; et il ajoute : "Michillimakinac n'était plus la belle et florissante mission d'autrefois." On n'a pas de peine à le croire. (Les jésuites et la Nouvelle-France, III, 527.)

qu'il a entreprises, lesquelles sans cet établissement ne pourraient subsister, ce dont les jésuites conviennent avec nous (1).

« On ne voit pas d'ailleurs que les jésuites puissent avoir aucun besoin de ce lieu, en ayant tant d'autres dans l'espace de plus de trois cents lieues depuis Michillimakinac jusqu'aux Illinois. . .

Jugez si dans l'entreprise que le séminaire a faite des missions du Mississipi, et la nécessité indispensable qu'il y avait, pour l'exécution de ce dessein, de faire un établissement aux Tamarois, il m'a été possible de donner aux Pères Jésuites de plus grandes marques du désir que nous avons de conserver l'union, que d'avoir voulu être assuré par eux-mêmes que ce lieu n'était point de leurs missions, et qu'ils n'y avaient aucun établissement.

« Ce qu'ils allèguent, que le P. Germain ne le connaissait pas, ne se peut croire, étant une personne aussi sage et prudente qu'il est, et nous l'ayant dit aussi positivement qu'il fit; et d'ailleurs le P. Bruyas et plusieurs autres de leurs Pères, qui ne pouvaient ignorer ce que le P. Germain, qui tenait la place du

(1) L'auteur de l'ouvrage "Les Jésuites et la Nouvelle-France," mieux renseigné que Mgr de Laval et les jésuites, prétend que les raisons qui engagèrent le séminaire à établir la mission des Tamarois étaient "puérides" ou "peu sérieuses." (T. III, p. 554).

supérieur en son absence; nous avait dit, et qui avaient une parfaite connaissance de ce qui regardait les Tamarois, n'auraient pas manqué de nous informer du contraire et n'auraient pas attendu à le faire après que toutes choses ont été disposées pour les missions que l'on a établies par rapport à l'établissement qui a été fait à la nation des Tamarois, si en effet elle avait été de leurs missions (1). »

Quel est le lecteur qui, après avoir parcouru cette lettre, pourrait douter un instant de la bonne foi de Mgr de Laval et du séminaire de Québec dans l'établissement de la mission des Tamarois ?

Mais ils ont pu être trompés par M. de Montigny : et alors toute leur faute aurait été de ne s'être pas assez défié du grand vicaire de Mgr de Saint-Vallier.

Nous savons en effet par un autre écrit de Mgr de Laval, que M. de Montigny—lequel n'appartenait pas au séminaire—avait cherché déjà à les entraîner dans une entreprise que n'avait pu approuver le premier évêque de Québec. Frontenac aurait voulu envoyer les Récollets dans les missions illinoises, pour y supplanter les Jésuites, et le projet allait se

(1) Archives du séminaire de Québec, Lettre de Mgr de Laval à M. de Brisacier, 1699.

réaliser. Il paraît que MM. Dollier et de Montigny, de leur côté, s'étaient dit que les séminaires de Montréal et de Québec devraient profiter de la rivalité entre les Récollets et les Jésuites pour s'emparer de ces missions, conformément à l'adage : *Inter duos litigantes, tertius gaudet*. M. de Montigny en fit la proposition à M. Glandelet, d'abord, puis à Mgr de Laval, qui la repoussèrent avec indignation :

« M. Glandelet, écrit Mgr de Laval, n'ayant pas satisfait M. de Montigny, il se résolut de s'ouvrir à moi de ce dessein. . . Je lui dis que je ne pouvais convenir que ce fût l'esprit de Notre-Seigneur qui eût inspiré ce dessein ; que remarquant au contraire qu'il n'était formé que dans l'esprit de division, c'était purement l'esprit du démon qui en était l'auteur, et que l'on ne pouvait en attendre aucune bénédiction. . . Je trouve dans tout ce projet qu'il n'est aucunement fondé sur les principes du christianisme, mais qu'il ressent plutôt les maximes de Machiavel. Je suis même surpris qu'il puisse être formé par des ecclésiastiques, qui font profession d'être tout à Dieu.

« Je ne doute pas que MM. Dollier et de Montigny n'aient reçu des ordres de Mgr de Saint-Vallier, parce que M. de Montigny est encore revenu deux ou trois fois trouver M. Glandelet

et le solliciter d'exciter le séminaire à se joindre avec les ecclésiastiques de Montréal pour aller dans ces missions, et se servir de l'occasion des contestations entre les Récollets et les Jésuites, disant que lui, M. de Montigny, était tout disposé à y aller (1).»

Ce qui est certain, c'est que, si Dieu bénit la mission des Tamarois, dont plusieurs des missionnaires furent de vrais saints, il ne bénit pas également les travaux de M. de Montigny lui-même au Mississipi. Ce prêtre retourna en France ; et M. de Brisacier écrivait à son sujet à Mgr de Laval :

« Il a remporté du Mississipi une idée si peu avantageuse du bien qu'on pourrait y faire, qu'il n'a pu se résoudre à y retourner. Apparemment Dieu ne l'y jugeait pas propre...(2). »

Le lecteur a pu se convaincre de la bonne foi avec laquelle Mgr de Laval et le séminaire de Québec agirent dans l'établissement de la mission des Tamarois. C'est la même bonne foi qui présida à la création des petites écoles par le séminaire, du temps de M. de Bernières. Le séminaire, qui avait charge d'âmes, puisque la cure de Québec lui était unie, exprima à

(1) Notes de Mgr de Laval sur une lettre de M. Tremblay, 3 juin 1696.

(2) Lettre de M. de Brisacier à Mgr de Laval, Paris, 17 juin 1701.

Mgr de Saint-Vallier le désir de se charger des petites écoles pour les enfants de la paroisse. Elles étaient tenues par les jésuites : un des Frères « enseignait à lire, à écrire et l'arithmétique aux enfants (1). » L'évêque jugea qu'ils avaient assez de leur collège, dont les classes étaient fréquentées, comme on sait, par les élèves du séminaire, et les pria d'abandonner le soin des écoles proprement dites au curé de la paroisse, c'est-à-dire au séminaire. A Montréal, c'est le séminaire de Saint-Sulpice, curé de la paroisse, qui tenait les petites écoles : « Les petites écoles de Villemarie, écrit Champigny, sont tenues par un prêtre du séminaire du même lieu avec beaucoup de fruit, ce qui sera perpétué, puisque c'est cette maison qui en prend soin. » Les jésuites continuèrent, paraît-il, leur école à Québec (2) ; ce qui n'empêcha pas le séminaire de fonder les siennes, avec l'agrément et la protection de Mgr de Saint-Vallier :

« Les messieurs du séminaire de Québec,

(1) Documents de Paris, Église du Canada, t. II, p. 85.

(2) Le P. de Rochemonteix nous apprend que Mgr de Saint-Vallier leur ayant demandé de fermer leur école, en faveur du séminaire, ils refusèrent absolument d'obéir à cette « injonction déraisonnable, » et en appelèrent à la cour (« Les Jésuites et la Nouvelle-France, » t. III, p. 558). Tant pis ! Il ne peut faire doute à personne que, dans une paroisse, c'est au curé, avant tout autre, qu'appartiennent le soin et la direction des écoles, comme c'est à lui à faire le catéchisme à ses paroissiens.

dit-il, m'ayant demandé de mettre chez eux les petites écoles, et de les fonder, je leur ai promis par acte public de leur créer une rente sur la maison de ville de Paris de quatre cents livres par année, que je leur paie (1). »

Le séminaire affecta « deux salles de son établissement aux petites écoles des enfants de la ville. » Ces écoles fonctionnèrent très bien, et à la grande satisfaction du public.

Ecrivant au ministre, après l'incendie du séminaire en 1701, l'intendant Champigny disait :

« Les peuples nous ayant représenté le dommage qu'ils souffraient par l'accident arrivé au séminaire, et supplié dans cette vue d'agréer qu'on envoyât une personne en France par la Nouvelle - Angleterre, pour vous demander votre protection auprès du roi en sa faveur, le chevalier de Callières a accordé le sieur Joncaire, maréchal des logis de ses gardes, qu'on a cru un des plus propres d'ici à faire ce voyage.

« Vous voulez bien nous permettre, monseigneur, de nous joindre au public pour vous supplier d'obtenir à ce séminaire quelque secours annuel de Sa Majesté... pour lui donner moyen de se rétablir et de continuer le bien

(1) Mémoire de Mgr de Saint-Vallier au P. La Chaise.

qu'il fait dans ce pays. C'est dans l'espérance de ces bontés que M. l'ancien évêque et les prêtres de ce séminaire, qui se sont retirés à l'évêché, vont recommencer les petites écoles et reprendre les enfants qu'ils avaient chez eux....»

CHAPITRE XXIII

M. DE BERNIÈRES, DOYEN DU CHAPITRE DE QUÉBEC.

Court aperçu sur les origines du chapitre de Québec.—Mgr de Saint-Vallier le rend indépendant du Séminaire.—La Bulle de 1704.—L'édit royal de 1713.—Prétentions insatiables des chanoines.

M. de Bernières fut remplacé de nouveau par M. de Maizerets comme supérieur du séminaire dans l'automne de 1697 (1), l'année du jubilé sacerdotal de Mgr de Laval.

Si, comme il y a lieu de le croire, ce jubilé fut célébré à la date précise de l'anniversaire de l'ordination du vénéré Prélat, le premier mai, c'est encore M. de Bernières qui était supérieur lors de cette grande fête qui dut réunir au séminaire tous les prêtres de la ville, et des représentants de tout le clergé de la colonie.

Mais à partir de l'automne de 1697, M. de Bernières ne fut plus jusqu'à sa mort que doyen du chapitre.

(1) Archives de l'évêché d'Evreux, Lettre de Glandelet à Boudon, 11 octobre 1697.

L'histoire du chapitre de Québec est trop longue et trop compliquée pour entrer dans le cadre de cet ouvrage. Il convient néanmoins de dire un mot de son origine et des principales phases qu'il eut à traverser.

Le chapitre de Québec fut érigé par Mgr de Laval le 6 novembre 1684. Il était composé de cinq Dignités et huit chanoines ; il y avait de plus quatre chapelains ou vicaires et six enfants de chœur. L'évêque nommait les chanoines et les Dignités, à l'exception du doyen, qui était élu par le chapitre. Le premier doyen, cependant, fut aussi nommé par l'évêque ; ce fut M. de Bernières.

Mgr de Laval attribua au chapitre les menses conventuelles des abbayes de Maubec, dans le diocèse de Bourges, et de Lestrées, dans le diocèse d'Evreux, abbayes que le roi lui avait données pour le soutien de son église ; le prélat se réserva les menses abbatiales. Il n'y avait encore que la mense abbatiale de Maubec qui fût unie à Québec en cour de Rome (1).

Le séminaire, auquel l'évêque avait déjà donné la seigneurie de la *Petite Nation*, lui en remit une partie pour contribuer, lui aussi, à la fondation du chapitre. Mais cette sei-

(1) Par la bulle d'érection du diocèse de Québec, du 1er octobre 1674.

gneurie n'avait encore qu'une valeur nominale, le gouvernement n'en permettant pas la concession des terres, à cause de la traite du castor.

Mgr de Laval, en fondant son chapitre, comptait surtout sur le désintéressement de ses prêtres, qui n'avaient d'ailleurs rien à craindre pour leur subsistance, puisqu'ils étaient censés faire partie de son séminaire.

La première assemblée capitulaire eut lieu le 12 novembre, sous la présidence de l'évêque. On y dressa avec sa coopération les statuts du chapitre, et le lendemain le prélat rendit une ordonnance « commettant aux chanoines le soin d'expliquer et d'étendre le règlement. »

La deuxième assemblée capitulaire se tint le 24 mai 1685. On y régla qu'à toutes les messes conventuelles on chanterait après l'*Agnus Dei*, le *Domine salvum fac regem* pour le roi.

Mgr de Saint-Vallier, désigné pour succéder à Mgr de Laval, vint à Québec dans le cours de l'été ; et bien qu'il n'eût pas encore ses bulles et ne fût que grand vicaire de l'ancien évêque, dont la résignation n'avait pas encore été acceptée par le saint-siège, il fut « admis au chapitre pour y présider, » et « M. le doyen lui assigna en effet la place du président (1). »

(1) Archives de l'archevêché de Québec, Registre du chapitre.

A la troisième assemblée capitulaire, le 7 mai 1686, l'archidiacre de Maizerets prononça un discours « sur l'excellence et les obligations des chanoines. »

On a vu qu'à la demande de Frontenac, M. de Bernières avait, dès 1675, accordé certains honneurs dans l'église au Conseil Souverain. Qu'allaient devenir ces privilèges avec le chapitre ? Celui-ci dissipa bientôt les inquiétudes qu'on avait pu entretenir. Voici en effet ce qu'on lit dans le registre, à la date du 24 janvier 1687 :

« M. Ango ayant représenté au chapitre le désir qu'avait le Conseil Souverain de Québec d'assister en corps au service de la cathédrale dans les fêtes solennelles de l'année et dans les cérémonies de la Purification, des Cendres, des Rameaux, de l'adoration de la Croix, processions et autres cérémonies extraordinaires, la Compagnie a jugé la chose très avantageuse pour l'édification des peuples, pour conserver l'union entre l'état ecclésiastique et l'état civil, et pour la faire paraître en public : ce qui ne pouvait être qu'une source de bénédictions pour tout le pays. C'est pourquoi la Compagnie a résolu de rendre au Conseil Souverain, lorsqu'il sera assemblé en corps, les honneurs immédiatement après le chœur, à savoir, l'eau bénite,

l'encens et la paix, que tout le corps sera encensé de trois coups, que l'on donnera la paix aux deux premiers, qu'ils viendront à l'autel recevoir les cierges, cendres, rameaux, à l'adoration de la Croix et à l'offrande, et qu'on leur rendra les saluts ordinaires au commencement et à la fin de l'office.»

Le Conseil succombait sous le fardeau des honneurs ; il demanda en grâce qu'on l'exemptât de la paix et des encensements.

C'est cette année 1687 qu'eut lieu l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois Tsonnontouans. Il y eut des prières publiques, à la demande du chapitre, bénédiction des drapeaux et des bateaux de l'expédition.

Nous venons de dire que le chapitre de Québec fut érigé le 6 novembre 1684. Il s'agit ici de l'érection officielle. Mais plusieurs années auparavant Mgr de Laval avait prié les prêtres de son séminaire de réciter l'office en chœur dans sa cathédrale, pour acquitter les charges de ses abbayes, et établi un véritable chapitre, conformément à la bulle d'érection du diocèse. Il en informe le pape Innocent XI dans une lettre datée de Paris le 27 janvier 1679. Il lui en parle de nouveau dans une seconde lettre qu'il lui adresse, de retour à Québec, en novembre 1680 :

« J'ai établi un chapitre, dit-il, comme mes bulles m'obligent de le faire : il n'est pas de légère importance, pour l'affermissement de cette église naissante, que les peuples voient avec quelle splendeur, quelle dignité et surtout quelle piété les offices divins se célèbrent dans notre cathédrale : les nouveaux convertis, surtout, éprouvent une singulière vénération pour nos saints mystères. »

Le prélat faisait ici allusion aux Huguenots qui se convertissaient à la religion catholique. Nous avons vu que M. de Bernières reçut plusieurs de ces abjurations à Québec.

Si Mgr de Laval attendit à l'année 1684 à ériger officiellement son chapitre, c'est uniquement parce qu'il espérait d'un moment à l'autre voir s'opérer l'union canonique de ses abbayes à son église. Il en parle dans toutes ses lettres au souverain pontife. Le pape l'encourage à espérer ; mais enfin il lui écrit franchement que l'affaire est hérissée de graves difficultés, à cause des dommages qui résulteraient de l'union, pour deux Ordres très illustres de religieux (1) qui ont bien mérité de l'Eglise. Jusqu'ici, ajoute-t-il, nous n'avons pas vu jour à vous accorder votre demande.

(1) L'Ordre de Saint-Benoit, à Maubec, et l'Ordre de Cîteaux, à Lestrières.

Ce ne fut que vingt ans plus tard que Mgr de Saint-Vallier réussit à obtenir l'union canonique à son église des abbayes de Maubec et de Lestrées, ainsi que de l'abbaye de Bénévent (1), que le roi lui avait aussi accordée.

Mgr de Laval était enchanté de son chapitre. Au printemps de 1685, de Paris, où il est allé porter sa démission au roi, il écrit au souverain pontife :

« Avant mon départ de Québec, un chapitre y a été érigé solennellement suivant le désir du saint-siège, des Dignités et des chanoines ont été créés ; et l'office divin se célèbre dans la cathédrale avec encore plus de magnificence qu'auparavant. J'ai le plus grand espoir, ajoutet-il, que le nouveau gouverneur (2) et le nouvel évêque, qui s'en vont tous deux au Canada, vont réparer les fautes qui ont été commises par d'autres, les miennes surtout, et que bientôt tout sera renouvelé dans cette Eglise. »

Nous avons parlé de quelques difficultés que Mgr de Saint-Vallier eut avec son chapitre, du temps de M. Bernières. Elles ne furent que le prélude de plusieurs autres où l'entraîna son

(1) De l'Ordre de Saint-Augustin, dans le diocèse de Limoges.

(2) M. de Denonville s'en venait remplacer M. de la Barre, qui avait succédé à Frontenac.

zèle pour la réforme du séminaire de Québec, suivant les plans qu'il avait arrêtés.

Il y eut pourtant un moment de répit, à son retour de France, en 1697. Il choisit pour ses grands vicaires MM. de Maizerets, Glandelet et de la Colombière ; et c'est au mois d'octobre de cette année que le roi, à sa demande, donna des lettres patentes, confirmant pour les fins civiles la bulle d'érection du diocèse de Québec, le décret pour l'établissement du chapitre et l'union de la cure au séminaire.

« Je vous prie, écrivait M. Glandelet à Boudon dans l'automne de 1697, de demander à Dieu pour moi de le bien glorifier, dans le rang qu'il a plu à Mgr l'évêque de me placer, car il m'a fait l'un de ses grands vicaires. »

L'idée de Mgr de Saint-Vallier est que le chapitre soit complètement séparé du séminaire, et que celui-ci n'ait rien à voir au revenu des chanoines. « Depuis trente-deux ans que je suis évêque, écrit-il en 1717, les chanoines de ma cathédrale n'ont jamais pu avoir le revenu de leurs canonicats. » Le séminaire est assez riche, « il a des biens considérables : » l'évêque ne veut pas qu'il partage dans les revenus des abbayes.

Et pourtant, à cette époque, le séminaire avait passé par deux incendies, qui l'avaient

presque ruiné ; de sorte que Mgr Dosquet écrivait quelques années plus tard : « Sans un secours extraordinaire, il est impossible que cette maison subsiste. »

C'est avec l'idée que le séminaire est assez riche, sans avoir part aux revenus du chapitre, et que les chanoines ne doivent pas faire partie du séminaire, que Mgr de Saint-Vallier passe en France dans l'automne de 1700. Avant de se rendre à Rome pour l'union canonique de ses abbayes, il obtient de la cour un brevet par lequel le roi consent à leur suppression et à l'union de leurs revenus à l'évêché et au chapitre de Québec, mais à l'exclusion du séminaire.

Rendu à Rome, il constate que l'on veut réduire le nombre des chanoines de Québec, — sans doute parce qu'on s'est aperçu qu'il n'y a pas de quoi faire vivre tant de monde ; — et il écrit au chapitre, le 20 mai 1703, pour l'en informer. Le chapitre, dans son assemblée du 24 octobre de la même année, proteste énergiquement contre le projet. Mais le pape Clément XI, sans s'occuper de ces protestations, réduit à sept le nombre des chanoines de Québec, par sa bulle du 7 septembre 1704 ; puis il unit canoniquement les trois abbayes de Maubec, Lestrées et Bénévent non seulement à

l'évêché et au chapitre, mais aussi au séminaire de Québec (1).

La bulle de Clément XI, acceptée avec reconnaissance par le séminaire des Missions-Etrangères, n'arrive à Québec qu'en septembre 1707 ; et le chapitre, dans son assemblée du 7 novembre, refuse catégoriquement de l'accepter (2). De son côté, Mgr de Saint-Vallier, encore en Europe, écrit au chapitre, le 25 juin 1711, pour l'encourager dans son opposition. S'appuyant sur l'opinion des parlements, il regarde la bulle comme non avenue :

« Je n'ai pu m'empêcher, dit-il, d'examiner à fond et faire examiner par personnes habiles et versées en ces matières les clauses de cette bulle. Tous m'ont assuré qu'elle était insoutenable, et que jamais les parlements, où elle serait portée pour y être enregistrée, ne la recevraient. Il faut encore moins espérer qu'elle le soit au Conseil du roi . . . Toutes ces raisons m'ont déterminé à prendre le parti d'acquiescer à votre opposition . . . »

Et il ajoutait, écrivant à ses vicaires généraux Maizerets et Glandelet, prêtres du séminaire : « Notre-Seigneur m'a inspiré d'acquies-

(1) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, pp. 101, 184, deux mémoires sur l'affaire de l'évêché et du chapitre de Québec, 1715 ;—Registre du chapitre.

(2) Documents de Paris, t. II, p. 42, Mémoire de Mgr Dosquet.

cer à l'opposition du chapitre, ce que j'ai fait signifier à vos messieurs de Paris. Les choses regardées ainsi comme rétablies sur l'ancien état, vous devez penser à remplir les Dignités et les canonicats vacants (1).»

Les vicaires généraux, tout entiers à l'idée de continuer le chapitre tel que créé par Mgr de Laval, ne se font pas prier ; et dans le cours du mois d'octobre 1712, peu de temps après la célébration du jubilé sacerdotal de M. de Maizerets (2), ils remplissent le nombre des treize chanoines, en nommant MM. Seré de la Colombière, Calvarin, Hamel, de la Bouteillerie, Le Picart, Plante et Le Blond ; puis, le 12 décembre suivant, le chapitre enregistre solennellement son opposition à la bulle de Clément XI (3), qui a modifié l'institution de Mgr de Laval et diminué le nombre des chanoines, « étant la dite bulle, quant aux points ci-dessus, ainsi que mon dit seigneur évêque (Saint-Vallier) l'a reconnu, préjudiciable à son Eglise et aux libertés de l'Eglise gallicane (4).»

(1) Archives de l'archevêché de Québec, Registre du chapitre.

(2) M. de Maizerets, supérieur du séminaire, avait célébré le 29 septembre son jubilé sacerdotal : "Dix-neuf séminaristes vinrent pour cette fête, de Saint-Joachim, où ils étaient en vacance selon la coutume." "L'Abeille, t. 1, n^o 42.

(3) M. de la Colombière était à Montréal ; M. Boulard, absent aussi, "à cause d'une rupture de jambe." (Registre du chapitre).

(4) Registre du chapitre.

Voilà où en est rendue l'Eglise de Québec, sortie de la voie où l'avait mise son premier évêque !

A Québec, on veut absolument qu'il y ait treize chanoines, au lieu de sept, comme il a été réglé par la cour de Rome : à Paris, on travaille à leur faire des revenus, en excluant le séminaire du partage des abbayes.

Une commission est nommée par la Cour, sous la présidence de l'abbé Bignon, neveu de Pontchartrain, et assez en faveur auprès de ce ministre : elle s'occupe de faire le partage du revenu des trois abbayes entre l'évêque et le chapitre (1) ; puis le 15 septembre 1713, le roi donne des lettres patentes par lesquelles il ratifie ce partage, et déclare « que les bénéfices du chapitre ne pourront être possédés par aucune personne attachée à des communautés régulières ou séculières, ni aux séminaires établis en la Nouvelle-France. » Au revenu que les chanoines retireront des abbayes, il ajoute un don annuel de 3.000 livres à prendre sur son domaine d'occident, « à condition qu'il nommera lui-même le doyen et le chantre du chapitre (2). »

(1) Documents de Paris, t. 1, p. 83, Lettre de Mgr de Saint-Vallier au ministre, 8 février 1718.

(2) Documents de Paris, t. II, p. 74, Mémoire du chapitre de Québec, 1732.

Pour un plat de lentilles, le chapitre sacrifie ainsi son indépendance, et le droit qu'il avait, de par les statuts de Mgr de Laval, de nommer son doyen : il faut toujours payer de quelque manière les faveurs de l'Etat (1).

Puis, en conformité aux lettres royales de 1713, Mgr de Saint-Vallier, de retour enfin de sa longue détention en France et en Angleterre, donne au chapitre de Québec les statuts du 11 septembre 1714, ignorant complètement ceux qu'avait faits Mgr de Laval, tout en protestant « qu'il s'efforce de suivre les vestiges » du vénéré

(1) Les doyens du chapitre nommés par le roi furent MM. de Latour, en 1729, Chartier de Lotbinière, en 1738, Cabanac, en 1749, et de Lacorne, en 1755.

M. de Lacorne devint, nous ne savons comment, abbé de Maubec, vers 1765, avec l'obligation d'en acquitter les charges ; puis, quelques années plus tard, l'abbaye se détache complètement de l'Eglise du Canada, et nous la trouvons en 1785 entre « les mains de M. le baron d'Escars. » L'évêque de Québec fit des démarches pour la recouvrer. Son grand vicaire à Paris, M. de Villars, écrit le 17 juillet 1785 :

« J'ai profité de la circonstance de l'assemblée générale du clergé de France, commencée au mois de mai dernier, pour faire solliciter par nos Prélats le retour de l'abbaye de Maubec à l'évêché et au chapitre de Québec. Cette affaire, fort recommandée par Mgr notre Archevêque, a été portée au bureau « pour la religion, » présidé par Mgr l'archevêque d'Arles, qui est très instruit et très respectable, au « rapport de Mgr l'évêque d'Acqs, » qui a cette affaire fort à cœur, et avec qui je suis très uni, et depuis longtemps... »

Il ajoute le 19 août suivant : « Il paraît que l'Assemblée générale du clergé de France est déterminée à présenter un mémoire au Roi pour supplier Sa Majesté de retirer l'abbaye de Maubec des mains de M. le baron d'Escars, et de favoriser l'évêque et le chapitre cathédral de Québec, ou en lui rendant cette abbaye (ce qui paraît beaucoup plus difficile), ou en lui accordant une pension sur les économats ou autrement... » (Archives de la Propagande).

La Révolution survint, et l'abbaye ne fut plus pour l'Eglise de Québec qu'un souvenir.

prélat : il commence en effet les siens par ce préambule :

« Notre prédécesseur, dont nous tâchons de suivre les vestiges, ayant érigé dans notre église cathédrale un chapitre, s'était réservé de faire des statuts qui servissent de règle au dit chapitre, et comme il n'a pas exécuté son projet, ni donné des statuts à la dite église, nous nous sommes obligé d'y suppléer et à cette fin de faire les statuts suivants. . . »

Or, tout le monde peut lire dans les *Mandements des Evêques de Québec*, les « Statuts et règlements du chapitre de Québec faits par Mgr de Laval conjointement avec MM. les chanoines en l'année 1684. »

Tout le monde paraissait avoir oublié les faits et les dates : jusqu'au Roi qui, dans ses Lettres de septembre 1713, par lesquelles il fait un don de trois mille livres au chapitre de Québec, fait passer Mgr de Laval au Canada en 1663, au lieu de 1659 ! (1)

On essaie d'obtenir de nouvelles bulles de Rome, ratifiant les lettres royales de 1713. Le roi Louis XV adresse à ce sujet une lettre au Souverain Pontife, accompagnée d'un « Mémoire concernant l'église cathédrale de Québec, » et

(1) Edits et Ordonnances, t. I, p. 339.

d'un « Etat général du revenu temporel du chapitre (1). »

La cour de Rome ne juge pas à propos de revenir sur ses sages décisions, ni de retirer la bulle de 1704 ; et le chapitre de Québec continue à rester et restera jusqu'à son extinction dans la fausse position où il s'est mis en repoussant une bulle pontificale pour ne s'appuyer que sur les décisions toujours précaires de la Cour.

Mgr Dosquet caractérisait cette situation d'une manière pittoresque, et l'appelait *le combat des Bulles* :

« Il ne paraît pas, dit-il, que le chapitre de Québec ait encore tout ce qui lui est nécessaire pour exercer les droits des églises cathédrales ; il n'a encore ni Bulles ni Lettres patentes en forme. Celle de Clément X qui donne pouvoir à M. de Laval de l'ériger, a été révoquée par une de Clément XI qui réduit le nombre des chanoines à la moitié : à quoi le chapitre s'est opposé par un acte du 7 novembre 1707, ayant chargé un Procureur d'en obtenir une troisième ; sur quoi le roi ayant fait examiner l'état du chapitre en 1712, les commissaires arrêtèrent qu'ils demanderaient des Lettres patentes sur la première

(1) Documents de Paris, t. 1, pp. 61, 62, 63.

Bulle, ce qui n'a point encore été fait ; en sorte que le chapitre est encore dans *le combat des Bulles*, n'ayant d'autres Lettres patentes que celles du don de mille écus que le roi lui a fait, en attendant, pour aider à sa subsistance... »

Le roi ajoutera de nouvelles faveurs au chapitre : en 1724, il augmente de 5.000 l. son revenu annuel (1) ; mais cela n'augmentera ni le zèle, ni la vertu des chanoines : « Ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, écrit en 1727 Mgr de Saint-Vallier, et presque toujours les mêmes, ayant les trois plus de zèle que les autres (2). »

En 1728, M. Plante, l'un des directeurs du séminaire, qui faisait encore partie du chapitre, écrivait : « Il n'y a ordinairement au chœur que quatre ou cinq chanoines, et quelquefois moins, et ordinairement les mêmes. Ces messieurs me paraissent un peu trop faciles à s'absenter et ne regardent pas d'assez près l'obligation de résider... M. Le Page a sa terre et ses moulins à faire valoir. M. Leclair a d'autres vues... » — « Ils ne pensent qu'à chicaner et à semer la division tant entre eux

(1) Documents de Paris, t. 11, p. 75, *Mémoire du chapitre de Québec, 1732.*

(2) *Ibid.*, t. 1, p. 54, Lettre de Mgr de Saint-Vallier, 9 octobre 1727.

qu'entre les laïques, » écrit Mgr Dosquet.—Et MM. de Beauharnois et Hocquart : « Ceux qui composent le chapitre ont entre eux des discussions d'intérêts pour lesquels ils ont fait saisir les uns sur les autres leurs revenus. » Parlant spécialement de l'un d'entre eux, l'abbé Fornel (1) : « C'est une peste qu'un tel sujet dans un pays aussi saint que l'est celui-ci, » écrit M. de Beauharnois (2).

Le ministre, à son tour, répondant le 24 mai 1728 à MM. de Beauharnois et Hocquart :

« Le Roi, dit-il, a été informé que la plupart des chanoines du chapitre de Québec s'abstiennent du service, sous prétexte de maladie ou des voyages qu'ils font sans aucune nécessité, en sorte qu'ils ne sont jamais que trois au plus au chœur, et presque toujours les mêmes. Sa Majesté, qui a été malédifiée d'une pareille conduite, m'a ordonné de vous écrire de leur expliquer de sa part d'être plus réguliers, à l'avenir, à remplir leurs devoirs. . . »

Trois ans plus tard, il n'y avait aucune amélioration, car le ministre écrit de nouveau au gouverneur et à l'intendant :

(1) C'est cet abbé Fornel qui prononça l'oraison funèbre de Mgr de Saint-Vallier.

(2) Documents de Paris, Eglise du Canada, t. 1, p. 47.

« Sa Majesté veut que vous expliquiez aux chanoines en général et en particulier qu'Elle est informée de leur insubordination et de leur relâchement dans leurs fonctions. Vous les avertirez d'effacer par une conduite toute différente les mauvaises impressions qu'ils ont données contre eux, et de se comporter de manière qu'il ne revienne plus de plainte à leur sujet...(1). »

On est porté à rire, lorsqu'on songe que le Roi qui se trouvait « malédifié » de la conduite des chanoines de Québec, n'était autre que Louis XV. D'un autre côté, n'oublions pas que c'est en sa qualité de fondateur du chapitre, auquel il donnait depuis 1713 trois mille livres de rente par année, que le Roi se permettait de lui faire la leçon.

La cupidité est insatiable : les chanoines, comblés des faveurs royales, ne sont pas encore contents : ils s'adressent en 1749 aux agents du clergé de France, puis à M. de Mirepoix, puis à M. Rouillé, pour leur faire confidence de leur détresse (2) : « Je n'ai jamais vu un plus pauvre chapitre, » écrit au ministre le chanoine Cabanac. Il le remercie « de la grâce qu'il lui a faite en lui accordant le passage

(1) Lettre de M. de Maurepas à Beauharnais et Hocquart, Marly, 8 mai 1731.

(2) Registre du chapitre.

pour Canada ;» et cependant il ajoute : « Les revenus sont bien minces, et bien au-dessous de ce qu'il m'en a coûté pour venir de France (1). »

Son oncle La Jonquière, gouverneur du Canada, qui travaille depuis longtemps à le faire nommer doyen du chapitre, écrit à la Cour : « Les chanoines nous ont prié de vous représenter l'impossibilité où ils sont de vivre avec le modeste revenu de leurs canonicats (2). »

Mgr de Saint-Vallier écrivait au contraire en 1727 : « Je vois peu de corps plus à leur aise que ce chapitre, quoiqu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire. »

Cette cupidité des chanoines ira si loin, qu'ils institueront un procès devant le Conseil pour faire briser l'union de la cure de Québec au séminaire. Les revenus de cette cure excitent leur convoitise (3), et ils prétendent

(1) Documents de Paris, t. 11, p. 18, Lettre de Cabanac au ministre, 4 novembre 1750.

(2) Documents de Paris, t. 11, p. 29, Lettre de La Jonquière au ministre, 4 novembre 1749.

(3) En 1756, la cure de Québec rapportait au séminaire environ 3,000 livres. « Je soussigné, procureur du séminaire de Québec, certifie que le dit séminaire ne reçoit du curé de la dite ville que la somme de *trois mille livres* par an, laquelle dite somme suffit à peine pour la nourriture et l'entretien du dit curé et de ses deux vicaires et pour les gages et nourriture d'un domestique, sans que le dit séminaire leur fournisse de voiture. Fait à Québec, ce 8e février 1756. PRESSART, ptre. » — M. Pressart, directeur du séminaire, est l'un des quatre jurisconsultes qui furent choisis par le gouverneur Murray, après la conquête, pour préparer un recueil de lois françaises pour le pays. Leur ouvrage, communément appelé l'Extrait des messieurs, est devenu rarissime.

qu'elle leur appartient d'après la bulle d'érection du diocèse. Mgr de Pontbriand (1), dans un excellent Mémoire, se moque très finement de leur manière d'interpréter cette bulle ; et le gouverneur La Jouquière les prenant en pitié, représente à la Cour « le triste état de ces pauvres chanoines, qui ressentent le mépris que le prélat fait d'eux. » Jusqu'à Bigot qui, dans une lettre au ministre, se fait l'avocat du chapitre (2) ! On ne pouvait être réduit à plus grande humiliation.

(1) " Henry-Marie du Breil de Pontbriand, homme de condition de Bretagne, neveu de M. le comte de la Garais, si connu par sa haute piété et sa tendre charité pour les pauvres, qu'il porta jusqu'à faire un hôpital du principal château de ses terres, pour y vivre avec eux, leur en partager le revenu et leur procurer les secours spirituels et corporels pendant le cours de leurs maladies et de leurs infirmités habituelles, ci-devant grand-vicaire de Saint-Malo, fut nommé par le Roi sur la fin de 1740 à l'évêché de Québec, où il se rendit en 1741, sans en être sorti depuis." (Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, 1759, Documents de Paris, t. II, p. 52).

M. l'abbé de l'Isle Dieu était, depuis 1731, " vicaire général (en France) de l'évêque de Québec, pour la correspondance de toutes les parties de son diocèse et en particulier pour toutes les provinces et colonies qui sont trop éloignées de Québec pour qu'il les puisse gouverner par lui-même." Il nous apprend, en 1759, que " la seule correspondance de ce vaste diocèse lui coûte chaque année 1.000 l. à 1.200 l. depuis bientôt trente ans."

(2) Documents de Paris, t. II, p. 30, Lettre de Bigot au ministre, 5 nov. 1750.

CHAPITRE XXIV

M. DE BERNIÈRES, DOYEN DU CHAPITRE (*suite.*) SA MORT.

L'Eglise de Québec, dans les dernières années de M. de Bernières.—La messe de la basse-ville.—La messe du Palais.—Les offices du chapitre.—Maladie et mort de M. de Bernières.

Le Chapitre se trouvait au complet en 1750; voici les noms des treize chanoines: le doyen Cabanac, MM. de la Villeangevin, de Tonnancour, Briand, Hazeur, Gaillard, Poulin, Hazeur de l'Orme, Lacorne, Fornel, de Gannes-Falaise, Gosselin et Miniac. Les cinq derniers étaient en France, et Hazeur à Montréal. Cabanac écrit à la cour le 4 novembre 1750:

« Je n'ai trouvé à Québec que six chanoines, gens de bien et de travail, zélés, et qui ont véritablement du mérite. » Six chanoines, plus le doyen: juste le nombre fixé par la bulle de Clément XI, qui avait jugé que, le chapitre séparé du séminaire, on ne pouvait en faire vivre davantage!

Il y avait longtemps à cette époque que M. de Bernières n'était plus. Hélas! comme il

eût été affligé, s'il eût vécu, à la vue de cette pauvre église du Canada si bouleversée, si désorientée !

Écoutons l'intendant Champigny nous dire lui-même ce qu'elle était de son temps, c'est-à-dire à l'époque où Mgr de Laval et M. de Bernières vivaient encore, à l'époque où l'union entre le séminaire et le chapitre n'avait pas été brisée, où la plupart des curés même restaient encore unis au séminaire, malgré les règlements, à ce contraires, obtenus de la cour :

« Les ecclésiastiques et les communautés vivent dans une régularité exemplaire. Leur vie est pauvre et mortifiée ; ils se privent même du nécessaire en beaucoup de choses.

« Il y a dans l'Église de Québec un ancien et un nouvel évêque. Le dernier a un attrait particulier pour faire des communautés nouvelles : il en a fait une d'Ursulines aux Trois-Rivières, il y a deux ans ; il en a commencé une de religieuses Hospitalières dans l'Hôpital Général, qui est à la porte de Québec. . .

« A l'égard de M. l'ancien Evêque, il vit saintement dans la retraite, ne se mêlant que de la conduite de son séminaire.

« Le service divin se fait dans l'église de Québec d'une manière accomplie par MM. les Evêques et leurs Ecclésiastiques.

« Le séminaire est de la dépendance de celui des Missions-Etrangères. L'un des prêtres dessert la cure de la paroisse. On y entretient toujours quarante ou cinquante enfants, dont une partie paie pension, et les autres y sont par charité. Ils sont enseignés depuis les premières instructions jusqu'à la fin de la théologie dans les écoles des Jésuites, où ils sont envoyés deux fois par jour.

« Ce même séminaire a un établissement considérable au Cap Tourmente, sept lieues au-dessous de Québec, où l'on élève et instruit quantité de jeunes gens, fils d'habitants ; et le tout se conduit avec beaucoup d'ordre et d'avantage pour la colonie.

« Il fournit des missionnaires pour une partie des nations sauvages établies à l'Acadie, et il en a envoyé l'année dernière et celle-ci pour commencer des missions chez les sauvages établis sur la rivière du Mississipi, à sept ou huit cents lieues de la colonie.

« On voit peu de jeunes gens du pays prendre les Ordres, à cause de la grande régularité qui est demandée dans ce séminaire, qui n'est pas conforme à leur naturel, lequel les fait incliner pour la vie libre et indépendante.

« Les Jésuites établis à Québec, où ils ont une fort belle église, sont d'un grand secours

pour le spirituel, et pour plusieurs missions de sauvages. Ceux qui y sont envoyés font beaucoup de progrès. Ils en ont, entre autres, une grande à l'Acadie, de sauvages Abénakis, une au Saut de la Chaudière, à deux lieues de Québec, de la même nation, une à trois lieues de la même ville, de Hurons, une à Saint-François, au-dessus des Trois-Rivières, de Socokias, une à Michillimakinac, d'Outaouais et de Hurons, une à la Rivière Saint-Joseph, de Miamis, et une au fort Saint-Louis, de sauvages Illinois.

« Les Récollets sont bien établis à Québec et y ont fait une belle église, avec un beau bâtiment pour se loger. Ils ont deux missions de sauvages de l'Acadie, et desservent quelques cures dans le pays, faute de prêtres.

« Les Ursulines et les Filles de la Congrégation, qui sont à Québec, y tiennent de petites écoles pour les filles externes et pour un assez grand nombre de pensionnaires qu'elles ont.

« La maison de l'Hôtel-Dieu qui y est établie est d'un grand secours pour les pauvres malades de l'un et de l'autre sexe, dont l'hôpital est presque toujours rempli.

« L'église de Villemarie est desservie par des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, qui en forme un dans cette ville; et ils des-

servent deux grandes missions de sauvages Iroquois dans l'île de Montréal. Il y a encore à Villemarie une maison de Jésuites, un couvent de Récollets, une communauté de Frères Hospitaliers qui servent les malades, et une communauté de Sœurs de la Congrégation qui tiennent de petites écoles pour les filles.

« Il y a plusieurs paroisses de la campagne qui ont des curés fixes, pleins de zèle ; mais il y a beaucoup de peuples qui manquent de ce secours, faute de prêtres dans le pays.

« Les habitants qui se sont attachés à la culture de la terre et qui ont tombé dans de bons endroits, vivent assez commodément, trouvant des avantages que ceux de France n'ont point, qui sont d'être presque tous placés sur le bord de la rivière, où ils ont quelque pêche ; et leur maison étant au milieu du devant de leur terre, qui se trouve par conséquent derrière et aux deux côtés d'eux, comme ils n'ont point à s'éloigner pour la faire valoir, et pour tirer leur bois, ils ont en cela de très grandes facilités pour faire leurs travaux.

« Les hommes sont fort vigoureux, mais sans aimer le travail de durée et qui attache. Les femmes aiment le faste, et sont excessivement paresseuses, aussi bien celles de la campagne que celles des villes.

« Les gratifications que le Roi accorde tous les ans pour marier soixante jeunes filles, à raison de cinquante livres chacune, sont d'un très grand secours, parce qu'elles leur servent à commencer leur établissement. . . »

Quoi que dise l'intendant du petit nombre de Canadiens qui se faisaient prêtres, Mgr de Saint-Vallier, à son retour de France en 1713, trouva dix-huit jeunes ecclésiastiques, nés dans le pays, que le séminaire avait préparés pour le sacerdoce, et que le prélat ordonna en effet les années suivantes : « tous, à l'exception d'un seul, dit un document, avaient été nourris et entretenus, de la meilleure partie, aux frais du séminaire : »

MM. de la Rue, Le Provost, Poulin, Voyer, Bizard, Auclair, Denoyer, Cloutier, Caillet, Dugast, Jorian, Arnault, Chasle, Mercier l'aîné, de la Voye, Lepage, Thaumur et Mercier.

L'intendant Champigny, dans la lettre que nous venons de citer, ne parle pas de l'église de la basse ville, qui fut bâtie par Mgr de Saint-Vallier, du temps de M. de Bernières, et dont le premier desservant fut un autre prêtre du séminaire, M. Glandelet. Mais il en est question dans une autre lettre, où il se plaint de l'heure des offices dans cette église, le dimanche :

« Il y a dans la basse ville de Québec, dit-il, une église qui a été en partie construite aux dépens des habitants. Comme c'est le lieu du Canada le plus peuplé, et qu'ils ont eu dessein, lorsqu'ils en ont fait la dépense, d'y avoir au moins une messe à une heure commode pour ceux qui sont hors d'état de monter à la haute ville, surtout pendant l'hiver, qui est fort rude, ne pouvant en obtenir de M. l'Évêque, les fêtes et dimanches, après huit heures, ce qui la fait perdre à plusieurs assez souvent, ils vous supplient, monseigneur, de lui mander de faire dire cette messe après la grande de la paroisse. . . . »

C'est la messe conventuelle du chapitre, à neuf heures, qui servait, les dimanches et fêtes, d'office paroissial (1). Elle finissait ordinairement entre dix heures et dix heures et demie (2).

Outre cet office paroissial et la messe de la basse ville, il y avait aussi la messe du Palais, dont parle encore M. de Champigny :

« Sa Majesté a eu la bonté d'ordonner trois cents livres pour la messe dans la maison du Palais où je demeure. Non seulement M. l'Évêque nous en prive les grandes fêtes de

(1) Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 4 oct. 1732.

(2) Lettre de Champigny au ministre, 20 nov. 1699.

l'année, celles de la Vierge et des Apôtres mais aussi une partie de l'été. Cependant, il y a beaucoup de nécessité de l'y faire dire tous les jours, tant à cause du Conseil et de la Prévôté, que pour les prisonniers et les infirmes du quartier, qui est bien peuplé, se rencontrant plus de difficultés à aller de là à la Paroisse pendant l'hiver, que de la basse ville...

On voit que rien ne change essentiellement à Québec : les mêmes difficultés que l'on rencontre encore de nos jours pour la desserte des églises, surtout pendant les vacances, existaient du temps de M. de Bernières ; et l'on faisait alors comme aujourd'hui l'impossible pour les surmonter :

« M. l'évêque m'a fait espérer, dit l'intendant Champigny, qu'il aurait égard à ce que vous lui avez marqué sur la prière que je vous ai faite de l'engager à faire dire la messe tous les jours dans la chapelle du Palais, et les fêtes et dimanches dans l'église de la basse ville après la grande de la paroisse... »

Pour la basse ville, voici l'engagement que prit plus tard le Prélat :

« Le vicaire qui desservira la chapelle de la basse ville sera tenu de dire la messe tous les jours à 8 heures du matin, et les fêtes et dimanches à 11 heures ; et il fera tous les

dimanches l'eau bénite et le prône avec une petite instruction, et le catéchisme après-midi les fêtes et dimanches, de manière qu'il ne soit point détourné du service de la cathédrale (1). »

M. de Bernières vit l'âge d'or du chapitre, il en fut le doyen dans ses plus beaux jours ; mais on peut dire en toute vérité que nul plus que lui ne contribua par sa piété et son désintéressement à attirer sur ce vénérable corps le respect et l'estime dont il paraît avoir été entouré dans son origine. Nous avons vu en quels termes flatteurs Mgr de Laval parlait de son chapitre, et comme il était touché de la beauté et de la splendeur des offices de sa cathédrale. Mgr de Saint-Vallier écrivait de son côté : « La même église sert de cathédrale et de paroisse : on y fait l'office avec une gravité et une pompe proportionnée à la solennité des jours (2). »

Voici quel était l'ordre des offices du chapitre, pour chaque jour, dans la cathédrale : A six heures, on récitait prime, tierce, sexte et none, puis à neuf heures avait lieu la messe conventuelle. A une heure on chantait vêpres et complies ; puis à cinq heures matines et laudes.

Les paroissiens de Québec, dont la plupart

(1) Statuts concernant l'organisation du chapitre de Québec, 11 sept. 1714.

(2) ¹¹ 'Estat présent de l'Eglise... dans la Nouvelle-France.'

avaient vu les grandes et splendides églises de France, retrouvaient dans l'humble cathédrale de leur ville naissante comme un écho des brillantes solennités et des offices qu'ils y avaient si souvent admirés.

Un jour ils ne virent plus à la tête des vénérables chanoines de la cathédrale le doyen qui venait si assiduellement au chœur et les édifiait par sa piété. Ils apprirent qu'une très grave indisposition le retenait au séminaire.

Quelques jours de maladie seulement, et M. de Bernières rendait sa belle âme à Dieu. C'était un samedi matin, le 4 décembre 1700, « un peu après minuit » (1).

Le pieux prêtre allait jouir immédiatement sans doute des fruits de la fondation qu'il avait faite quelques années auparavant :

« Le 31 oct. 1693, M. de Bernières avait donné quatre mille livres pour fonder cinquante messes basses : les messes doivent être dites en la chapelle ou autre lieu en dépendant, aux jours qu'on voudra, pour lui et pour tous les vivants et trépassés de ses parents ; lesquelles messes le séminaire fera tinter. Cette fondation devra être inscrite au martyrologe du dit séminaire (2). »

(1) Registre du chapitre.

(2) Histoire manuscrite du séminaire de Québec, p. 484.

Le même jour de la mort de M. de Bernières, les chanoines se réunirent, et choisirent M. Glandelet pour lui succéder comme doyen du Chapitre. Étaient présents à l'assemblée MM. de Maizerets, Glandelet, Buisson, Le Vallet et Pocquet. Le procès-verbal de l'élection constate que « les autres chanoines, qui sont dans les missions, » ne peuvent venir, « tant à raison de leur éloignement, que de la saison et de la conjoncture des maladies qui empêchent les chanoines occupés dans les missions de les abandonner. »

« M. Pocquet, prêtre du séminaire, qui restait seul en santé, écrit l'annaliste des Ursulines, avait assez à faire à porter les derniers sacrements aux mourants et à enterrer les morts. »

« Il y eut pendant cet hiver 1700, écrit la sœur Juchereau, de dangereux rhumes, qui firent mourir quantité de vieillards... De ce nombre fut M. Henri de Bernières, qui était venu de France, tout jeune ecclésiastique, avec M. de Laval, qui l'ordonna prêtre en Canada, où il est toujours demeuré pour servir cette nouvelle Eglise, avec un grand zèle, et d'une manière très édifiante, faisant voir par ses vertus le fruit qu'avait produit en lui l'éducation qu'il avait reçue de son saint oncle, M. de Ber-

nières, trésorier de France, retiré à Caen. Il avait longtemps été curé de Québec, supérieur du séminaire et le nôtre, et nous avait toujours donné des marques de son amitié. C'était un homme pacifique, désintéressé, et qui ne cherchait que la gloire de Dieu. »

Ecrivant l'année suivante à M. Boudon, M. Glandelet lui disait :

« Il nous est arrivé du changement depuis l'année passée. Nous avons perdu M. de Bernières, doyen de notre cathédrale, neveu du *Chrétien intérieur*. Le chapitre m'a élu à sa place, et je voudrais bien qu'en me faisant succéder à sa dignité, il m'eût fait succéder à ses vertus, qui étaient remarquables, surtout son humilité, sa charité et sa grande et longue patience dans les incommodités continuelles qu'il avait, dont il ne parlait jamais, et qui ne l'ont point empêché d'être assidu à tous les exercices de la cathédrale et du séminaire.

Puis il ajoutait :

« Hélas ! la vie se passe, et je me vois toujours le même, si je ne suis pire que je n'étais. Je goûte toujours bien les bonnes choses, mais ce goût me paraît fort équivoque ; et l'on n'est pas sauvé pour avoir goûté et savouré les choses de la vertu, mais pour les avoir pratiquées. C'est où je me trouve court.

« Ma mère vit encore ; je la recommande à vos prières. »

Et M. Tremblay, écrivant du séminaire de Paris à Mgr de Laval :

« Nous apprîmes l'an passé, dit-il, par la voie d'Angleterre, la mortalité qui s'était répandue dans le Canada à la fin de 1700, dans laquelle nous avons perdu M. de Bernières. C'est assurément une grande perte et je l'ai ressentie vivement. Dès que j'en fus sûr, je l'écrivis à la supérieure des Ursulines de Caen pour procurer à M. de Bernières des prières de sa famille, et nous ne manquâmes pas d'en faire dans le séminaire à Paris pour lui comme nous y sommes obligés. »

Un éminent homme d'état (1) disait un jour : « La vie contiendrait peu de choses valant la peine de vivre, si elle ne nous en offrait quelques-unes valant la peine de mourir pour elles ; » et parmi ces choses il mettait la Patrie. Les de Bernières, les Maizerets, les Montmorcency-Laval, les Saint-Vallier, tout attachés qu'ils étaient à leur pays natal, lui préférèrent cependant le Canada et en firent leur patrie d'adoption : ils lui vouèrent jusqu'à la mort tout ce qu'ils avaient de ressources, de talents, d'affection et d'énergie. Quelle immense recon-

(1) Lord Dufferin, gouverneur du Canada de 1872 à 1878.

naissance l'église canadienne ne leur doit-elle pas !

Voici l'acte de sépulture de M. de Bernières :

« Le cinquième jour du mois de décembre mil sept cent, a été inhumé dans la chapelle du séminaire de Québec Messire Henry de Bernières, âgé de soixante ans, premier doyen de la cathédrale de Québec, par Messire Etienne Le Vallet, chanoine de la dite cathédrale, en présence de Messires Pierre le Boullenger, Thierry Hazeur et de plusieurs autres. En foy de quoy je prêtre du dit séminaire faisant les fonctions curiales ay soussigné. POCQUET, Ptre (1). »

Il est étrange que l'acte mortuaire de celui qui avait toujours enregistré avec tant de soin celui des autres, ne soit pas complet, et que par une négligence inexplicable on ait laissé un blanc à la place de son âge. Nous savons par ailleurs que M. de Bernières était âgé d'environ soixante-cinq ans.

(1) Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

APPENDICE

I

LISTE DES CURÉS EN TITRE DE QUÉBEC.

1. Henri de Bernières. 1664.
2. François Dupré. 1687.
3. Pierre Pocquet. 1707.
4. Thomas Thiboult. 1711.
5. Etienne Boullard. 1724.
6. Louis-Bertrand de Latour. 1733.
7. Jean Lyon de Saint-Féréol. 1734.
8. Dartigues. 1735.
9. Charles Plante. 1739.
10. Delbois. 1744. (1)
11. Jean-Félix Récher. 1749.
12. Bernard-Sylvestre Dosque. 1769. (2)
13. Auguste-David Hubert. 1775.

(1) MM. de Latour, Dartigues et Delbois ont été nommés pendant qu'ils étaient en France, et n'ont jamais exercé les fonctions de curé ; les deux derniers ne sont même jamais venus en Canada.

(2) M. Dosque, originaire du diocèse d'Aire, vint à Québec en 1758, après la capitulation de Louisbourg. Il était auparavant l'un des quatre missionnaires — les trois autres étaient MM. Girard, Cassiette et Biscarat — qui desservaient l'île Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Édouard), dont la reddition à l'Angleterre fut comprise dans la dite capitulation.

14. Joseph-Octave Plessis. 1792. (1)
15. André Doucet. 1807.
16. Joseph Signay. 1814.
17. Charles-François Baillargeon. 1831.
18. Louis Proulx. 1850.
19. Joseph Auclair. 1851.
20. François Faguy (titulaire actuel). 1888.

II

LISTE DES SUPÉRIEURS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

1663. Henri de Bernières.
1672. Louis Ango de Maizerets.
1673. Henri de Bernières.
1683. Louis Ango de Maizerets.
1685. Henri de Bernières.
1688. Louis Ango de Maizerets.
1693. Henri de Bernières.
1697. Louis Ango de Maizerets.
1721. Charles Glandelet.
1723. Thomas Thiboult.
1724. Etienne Boullard.
1726. Jean Lyon de Saint-Féréol.
1734. François-Elzéar Vallier.
1747. André-Joseph-Mathurin Jacrau.
1748. Augustin Lalane.
1750. François Sorbier de Villars.
1756. Colomban-Sébastien Pressart.

(1) MM. Plessis, Signay et Baillargeon devinrent évêques de Québec.

1762. Urbain Boiret.
1768. Henri-François Gravé de la Rive.
1774. Jean-François Hubert.
1778. Henri-François Gravé.
1781. Thomas-Laurent Bedard.
1787. Henri-François Gravé.
1793. Thomas-Laurent Bedard.
1795. Antoine-Bernardin Robert.
1798. Henri-François Gravé.
1802. Antoine-Bernardin Robert.
1805. Jean-Baptiste Lahaille.
1809. Antoiue-Bernardin Robert.
1815. Jérôme Demers.
1821. Antoine Parant.
1824. Jérôme Demers.
1830. Antoine Parant.
1836. Jérôme Demers.
1842. Antoine Parant.
1848. Louis Gingras.
1851. Louis-Jacques Casault.
1860. Elzéar-Alexandre Taschereau.
1866. Michel-Edouard Méthot.
1869. Elzéar-Alexandre Taschereau.
1871. Thomas-Etienne Hamel.
1880. Michel-Edouard Méthot.
1883. Thomas-Etienne Hamel.
1886. Michel-Edouard Méthot.
1887. Benjamin Pâquet.
1893. Joseph-Clovis Laflamme.
1899. Olivier Mathieu (titulaire actuel).
-

III

LES DOYENS DE L'ANCIEN CHAPITRE DE
QUÉBEC.

1684. Henri de Bernières.
1700. Charles Glandelet.
1729. Louis-Bertrand de Latour.
1738. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière.
1749. Jean de Cabanac-Taffanel.
1755. Joseph-Marie de la Corne (1).
-

IV

(Voir p. 5)

LETTRE DE M. DE MAIZERETS, DE LA SO-
CIÉTÉ DES BONS-AMIS, À M. BOUDON.

Nous avons une dizaine de lettres inédites de M. de Maizerets, frère de celui qui se consacra avec M. de Bernières à l'œuvre du séminaire de Québec. Elles sont adressées " à M. Boudon, demeurant chez M. Brébion, derrière les murs Saint-Ouen, proche Madame de Bernières, à Rouen. " Nous en donnons une ici, pour montrer l'esprit qui animait la Société des Bons-Amis.

(1) On laissa le Chapitre s'éteindre de lui-même par le décès de ses membres. Le dernier chanoine, M. Pierre Saint-Onge, mourut en 1795.

“ De Paris, ce 13 décembre 1652, fête de sainte Lucie, vierge.

“ Monsieur et très cher ami, Je prie notre bon Jésus qu'il soit notre vie tout à jamais.

“ Je tâcherai de me tenir en indifférence pour toute sorte d'états, soit pour la pauvreté, soit pour la vie solitaire, soit pour le tracas, soit pour les richesses. Je suis à Dieu, corps, âme, biens, et tout ce que j'ai. C'est à lui à en disposer selon sa sainte volonté.

“ J'ai porté votre lettre à la Mère Renée. Je ne la pus voir, parce qu'elle était empêchée. J'ai aussi envoyé votre lettre à M. Gonthier.

“ J'ai été voir la Mère de Montigny. Elle a été bien surprise d'apprendre la mort de cette bonne religieuse. Elle m'a dit qu'elle priera pour elle, et me dit beaucoup de louanges de cette bonne Mère. Elle vous baise les mains, et la bonne Mère du Saint-Sacrement aussi, que j'ai été voir aujourd'hui, et qui m'a dit de bien bonnes choses. Je vous assure que je ne sors jamais d'avec elle que bien content et tout autrement qu'en y entrant.

“ Nous avons aussi écrit à M. de Montigny, il y a longtemps, sans avoir de réponse jusques un mois après. Il y a deux jours que nous reçumes ses deux lettres. Il nous mandait qu'il avait été bien malade, ce qui avait été cause de son retardement à écrire. Il recommandait aux prières une affaire bien de conséquence pour le déterminer à venir avec nous, qui sont ses partages qu'il espère bientôt faire. Il nous mandait qu'il nous enverrait de l'argent bientôt.

“ J'ai donné déjà deux communions pour cette bonne religieuse. Je lui donnerai encore toutes celles que je ferai durant ce saint temps d'Avent.

“ M. Thierry est arrivé ici, il y a quelques jours. Il a passé une infinité de dangers, dont il a été évidemment délivré. Nous attendons M. Pallu la semaine prochaine. M. de Meurs et M. Thierry sont allés aux Ordres, le premier pour soudiacre, le dernier pour les mineurs. Ils se recommandent tous deux particulièrement à vos saintes prières.

“ Je suis bien aise que le zèle de la sainte Vierge s'augmente bien à Rouen. Je prie notre bon Jésus qu'il aille toujours de mieux en mieux ici comme là.

“ Je vous assure que je serais bien heureux d'aller à Caen, à présent, dans un temps où M. de Bernières a de grandes lumières sur toutes sortes de vertus. M. Roquelay a mandé à sa bonne mère que M. de Bernières disait qu'il n'y avait point d'état dont il ne pût parler par expérience et sur lequel il n'eût de grandes lumières par la grâce divine. J'espère que vous aurez là bien du contentement et que vous avancerez beaucoup par la conversation de ce grand serviteur de Dieu, car on nous assure que ses paroles sont toutes pleines d'onction, et l'on voit bien qu'elles viennent de l'esprit de Dieu. C'est là le sentiment de la Mère du Saint-Sacrement.

“ Je salue votre saint Ange, lequel j'honore du plus profond de mon cœur. Tous nos messieurs et mon frère vous baisent les mains. Je vous supplie de demander pour moi la fidélité à notre bon Jésus par le cœur virginal de sa très sainte Mère, dans lequel je suis tout à vous et pour toujours, Monsieur, et très cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE MAIZERETS,

l'esclave de Jésus, Marie et Joseph, des
AnGES et des Saints.”

V

(*Voir p. 13.*)

INSCRIPTION SUR LE TOMBEAU DE BERNIÈRES-LOUVIGNY ET DE SA SŒUR JOURDAINE, DANS L'ÉGLISE DE SAINT JEAN DE CAEN.

Les restes mortels de M. de Bernières-Louvigny et de sa sœur Jourdaïne, après avoir été inhumés dans la chapelle des Ursulines de Caen, furent transportés en 1807 dans l'église Saint-Jean et enterrés en avant de l'autel du Sacré-Cœur.

Nous eûmes, il y a quelques années, le bonheur de visiter cette magnifique église Saint-Jean, avec sa tour presque aussi penchée que celle de Pise, et de célébrer la messe dans cette chapelle du Sacré-Cœur où reposent les restes du maître spirituel de Mgr de Laval. Sur le mur latéral de la chapelle, à droite, se lit l'inscription suivante :

D. O. M.

Ante hoc altare
jacet

Vir sanctæ recordationis

Johannes de Bernières-de-Louvigny

Pietate in Deum, caritate in pauperes

Æque commendabilis

Obdormivit in Domino

Die 17^â maii anno 1659

Ætatis 57.

Jacet ibidem
Piissima soror ejus
Jordanna de Bernières-de-Louvigny
Monialium Stæ Ursulæ Cadomi fundatrix
earumque postea superior
Sanctè obiit
Die 26â septembris anno 1670
Ætatis 70.

Venerabiles eorum reliquiæ
E Monialium Stæ Ursulæ sacello
in hanc ecclesiam
Integræ translatae sunt
Die 5â nov. anno 1807
P. memor. Isabella Johanna de Bernières.

VI

(Voir p. 61.)

ORDONNANCE DE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN POUR
TERMINER LES DIFFÉRENDIS DES GRANDS
VICAIRES DU CANADA (1).

François, par permission divine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut et Bénédiction.

Pour terminer les différends qui sont intervenus entre le sieur abbé de Queylus et le vénérable supé-

(1) Archives de l'archevêché de Rouen.

rieur des Jésuites de la maison de Québec, tous deux nos grands vicaires dans la partie de notre diocèse appelée la Nouvelle-France, en attendant qu'il y soit plus amplement pourvu par notre autorité, nous avons ordonné que le sieur abbé de Queylus exercera dorénavant, et du jour de la signification de la présente ordonnance, le vicariat que nous lui avons donné, suivant tous les pouvoirs qu'il contient, dans l'étendue de l'île de Montréal ; comme aussi le supérieur des Jésuites de la maison de Québec exercera ces mêmes pouvoirs que nous lui avons accordés ; sans que ni l'un ni l'autre des dits grands vicaires puisse rien entreprendre dans les deux différents territoires sans le consentement l'un de l'autre.

A la charge, néanmoins, que lorsque quelques fidèles iront ou de Québec à Montréal, ou de Montréal à Québec, ils pourront leur administrer les sacrements dans le lieu de leur juridiction.

Et de surplus, nous les conjurons de vivre en paix, tant pour s'acquitter de leurs consciences envers Dieu, que pour édifier une Eglise naissante, qui doit être de plus en plus fortifiée par les bons exemples de ceux qui la gouvernent.

Donné à Paris, le trentième jour de mars mil six cent cinquante-huit.

FR., ARCHEVÊQUE DE ROUEN,

Par Monseigneur,

LENOIR.

VII

(*Voir p. 93.*) ;

LE COLLÈGE DES JÉSUITES.

Après l'incendie de 1640, les Jésuites se logèrent dans la maison des Cent-Associés, qui leur fut prêtée, tant pour leur servir de résidence, que pour y faire les offices paroissiaux. " Cette maison s'élevait, d'après un plan de la censive de la paroisse, à l'angle des rues Sainte-Anne et Des Jardins. " (Mss de l'abbé Beaudet).

Ils se bâtirent ensuite, sur leur terrain, d'abord une résidence temporaire, en bois, puis une maison en pierre.

" Quant au collège, il ne fut certainement pas bâti en pierre avant 1647, car ce fut à cette époque que les nouveaux alignements furent donnés à l'église paroissiale dont la construction commençait, et en conséquence à la rue Buade et au terrain des Jésuites. Jusque là ce terrain était aligné sur la rue de La Fabrique. La construction en pierre du collège se fit probablement en même temps que l'église paroissiale. Lahontan, qui écrivait à la fin du XVIIe siècle, nous dit : " Leur collège (il parle du collège " proprement dit) est si petit qu'à peine ont-ils jamais " eu cinquante écoliers à la fois. " C'est ce que nous voyons aussi par les renseignements qui nous sont restés de ce siècle. " (Mss de l'abbé Beaudet).

Un demi-siècle plus tard le collège et le couvent des Jésuites de Québec avaient pris de magnifiques

proportions. Voici la description qu'en fait Kalm dans son *Voyage en Amérique* :

“ Aujourd'hui (10 août 1749), j'ai dîné chez les Jésuites... J'ai assisté au service divin dans leur église, qui fait partie de leur maison. Elle est très belle à l'intérieur, mais dépourvue de sièges, et il faut suivre l'office à genoux. Au-dessus de l'église, il y a un petit clocher à cadran.

“ La maison qu'habitent les Jésuites est magnifique, et a une apparence superbe tant du dehors qu'à l'intérieur : on dirait un vrai palais. C'est un édifice en pierre à trois étages,—outre le grenier—à toit carré très élevé et couvert en ardoise ; il ressemble au nouveau palais de Stockholm, et renferme entre ses murs une cour supérieure. Ses dimensions sont telles que trois cents familles (?) pourraient y loger à l'aise, et cependant, dans le moment, il n'abrite pas plus de vingt jésuites...

“ A chaque étage il y a un long corridor, sur lequel donnent des chambres, des salles ou d'autres pièces pour les Pères ; ainsi que la bibliothèque, l'apothicaire, etc.

“ Le collège forme une maison à part ; de grands vergers et des jardins potagers coupés de belles allées l'entourent de tous côtés. Outre les arbres de culture, il y a là de nombreux vétérans que la hache du bûcheron a respectés, seuls restes des forêts primitives qui ont vu les commencements de la ville. On y a planté aussi beaucoup d'arbres fruitiers, et le jardin est rempli de toutes sortes d'herbes et de végétaux, pour l'usage de la cuisine.

“ Les Jésuites dînent ensemble dans une grande salle. Des tables y sont placées tout le long des murs,

et entre ces tables et les murs, il y a des sièges, mais non de l'autre côté.

“ Adossée à l'un des murs, il y a une tribune, d'où l'un des Pères fait la lecture dans quelque ouvrage religieux ; mais ce jour-là la lecture fut omise : tout le temps du repas fut employé à la conversation, et à faire honneur au dîner, un dîner vraiment somptueux, et comprenant une variété de mets comme dans les plus grands festins. . . . Des jeunes hommes élevés pour faire des jésuites apprenent eux-mêmes les mets et les apportent sur la table, car de domestiques proprement dits il n'y en a point. . . .

“ A Montréal, ils ont pareillement une belle église, une maison petite, mais élégante, et un jardin à l'avenant. . . . ”

VIII

(Voir p. 96.)

PIÈCES RELATIVES À LA CONSTRUCTION DU PREMIER PRESBYTÈRE DE QUÉBEC.

Nous publions ici quatre documents qui sont réunis ensemble, dans les archives paroissiales de Notre-Dame de Québec, sous le titre général : *Quatre pièces d'écritures qui concernent la somme de six mille livres reçue de la Communauté et employée à la bâtisse du presbytère.*

1. *Certificat de Mgr de Laval*, 30 octobre 1663.— Nous, François de Laval, par la grâce de Dieu et du

Saint-Siège, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute la Nouvelle-France, nommé par le Roy premier évêque du dit pays, certifions à tous qu'il appartiendra qu'il a été emprunté la somme de 6,000 l. du sieur Aubert de la Chenaye, espérant la recouvrer sur la Communauté qui est dépositaire de pareille somme destinée à la bâtisse d'une maison presbytérale, sauf à desduire la somme de 700 l. ci-devant reçue à cette fin sur les deniers du 10 pour cent que l'on a employée à la bâtisse du d. presbytère sis proche l'église Notre-Dame de Québec, lequel nous sert présentement de demeure, pour la bâtisse duquel et le rendre plus logeable pour le nombre des ecclésiastiques nécessaires pour desservir la d. paroisse, Nous y aurions employé plus de 2,000 l. de notre argent, voulant concourir aux intentions de ceux qui ont donné la dite somme de 6,000 l. En foy de quoy Nous avons donné le présent certificat à Québec, le 30 octobre 1663. FRANÇOIS, ÉVÊQUE DE PÉTRÉE.

Collationné à l'original étant au greffe du Conseil Souverain par moy greffier au dit Conseil, ce requérant Mathieu Damours, escuyer, sieur Deschauffours, conseiller du Roy au dit Conseil, marguillier de la paroisse de Notre-Dame de Québec, le dernier jour de décembre 1663. PEUVRET, greffier, avec paraphe.

2. *Décision du Conseil Souverain*, 17 nov. 1663.— Vu au Conseil l'ordonnance du dernier octobre dernier, par laquelle, sur la demande faite par le sieur de La Ferté, conseiller en ce Conseil, au nom et comme marguillier de la paroisse Notre-Dame de Québec, de la somme de 6,000 l., destinée à la bâtisse d'un presbytère, dont la Communauté était dépositaire,

taire, ainsi que plus au long il est contenu, il fut ordonné, avant faire droit, que la maison presbytérale serait vue, visitée et estimée par experts et gens à ce connaissans ; à ces fins commis d'office Jean Monfort et Jean Charlet, maîtres-maçons, Jean Le Mire, maître-charpentier, Jean et Pierre Levasseur, maîtres-menuisiers, lesquels à cet effet feraient procès-verbal de la visite et estimation qu'ils en feraient, pour icelui rapporter et certifier véritable par leur serment, être ordonné ce que de raison ;

Procès-verbal des dits ouvriers, en date du 14 des présents mois et an, et d'eux signé, par lequel il appert, la dite maison presbytérale avoir été par eux estimée à la somme de 8,500 l. ; Acte de leur prestation de serment par devant M. le Gouverneur, étant au bas du dit procès-verbal, du dit jour 14 novembre. Tout considéré, le Conseil, après que M. l'Evesque, MM. de La Ferté et Damours, conseillers en ce Conseil, marguilliers de la dite paroisse, se sont retirés, a ordonné et ordonne que la dite somme de 6,000 l., sauf à déduire sur icelle la somme de 700 l. provenant du 10 pour cent, reçue l'année dernière, sera payée aux marguilliers de la dite paroisse, savoir : la somme de 1,500 l. par le Receveur du 10 pour cent de l'année présente, et la somme de 800 l. comptant, par le fermier des droits des pelleteries appartenans à la Communauté, et le surplus, montant à la somme de 3,000 l., sera payé par le dit fermier aux dits marguilliers dans un an, et en ce faisant il en sera tenu compte aux dits receveur et fermier, en rapportant la présente et les quittances de ce que chacun d'eux aura payé en conséquence, moyennant quoy la dite Communauté sera bien et dument déchargée

du dépôt de la dite somme de 6,000 l., et demeurera la dite maison affectée à servir de presbytère à la dite paroisse de Notre-Dame de Québec.

Fait au Conseil Souverain tenu à Québec le 17 nov. 1663. PEUVRET.

3. *Décision du Conseil Souverain*, 2 janvier 1664. —A Nos Seigneurs du Conseil Souverain. Supplient humblement les marguilliers en charge de l'église de Notre-Dame de Québec, disant qu'à Votre Ordonnance en date du 17 nov. de cette année, par laquelle il est dit qu'ils recevront la somme de 6,000 l. destinée à la bâtisse d'un presbytère, il soit ajouté pour leur décharge et plus grande sûreté, qu'ils rembourseront de la somme de 6,000 l. Messire Henri de Bernières, qui a fait les avances pour bâtir la maison affectée pour servir de presbytère et estimée à la somme de 8,500 l., comme il est porté en la susdite ordonnance du Conseil. DAMOURS, J. GLORIA, MADRY, DELESTRE, avec paraphes.

Sur la Requête ci-dessus, et vu l'arrêt de ce Conseil, du 17 nov. dernier, il est ordonné que les marguilliers de présent en charge mettront la dite somme de 6,000 l. entre les mains du dit sieur de Bernières pour remboursement de l'avance qu'il en a faite ; ce faisant, qu'ils en demeureront bien et valablement déchargés ; que la dite Requête demeurera au greffe, et que copie leur en sera délivrée, pour servir ce que de raison.

Fait au Conseil tenu à Québec le 2 janvier 1664. MÉSY, ROUER, VILLERAY, RUETTE D'AUTEUIL.

Délivré pour copie par moi greffier et secrétaire au Conseil Souverain, à Québec, les jour et an que dessus. PEUVRET, avec paraphe.

4. *Quittance de M. de Bernières*, 17 fév. 1664. —Je

soussigné, Henry de Bernières, faisant les fonctions curiales en l'église de Notre-Dame de Québec, confesse avoir reçu des Marguilliers présentement en charge en la d. église la somme de 6,000 l. pour estre remboursé des avances par moy faites pour la bastisse d'un presbytère : laquelle somme de 6,000 l. aurait esté payée suivant l'ordonnance du Conseil en date du 17 nov. 1663 aux d. sieurs marguilliers par la Communauté des Habitants, à raison du dépôt qui avait été fait à la d. Communauté de pareille somme de 6,000 l. destinée à la bastisse d'un presbytère : et partant, je promets bien et dument descharger les d. sieurs marguilliers de la d. somme par moy reçue. Fait aujourd'huy, 17 février 1664. H. DE BERNIÈRES.

IX.

(Voir p. 128.)

NOTES SUR L'ILE D'ORLÉANS ET L'ILE JÉSUS

Mgr de Laval acheta en 1666 la seigneurie de l'île d'Orléans, de M. Castillon, l'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés. " L'île d'Orléans est à cinq quarts de lieu de la ville de Québec et a appartenu à François de Laval, le célèbre et saint évêque du Canada. " (*Americana* de Dufossé, p. 145).

Il l'échangea le 24 avril 1675 avec M. Berthelot, pour l'île Jésus, et reçut 25,000 francs de retour. M. Berthelot était en Europe,—nous ne croyons pas qu'il soit jamais venu au Canada—et avait pris à ferme

quelques propriétés de l'abbaye de Maubec, qui appartenait à Mgr de Laval. Le prélat, en retour, s'occupait un peu de ses affaires au Canada.

L'île d'Orléans fut érigée en comté de Saint-Laurent par Louis XIV en faveur de M. Berthelot ; et Mgr de Saint-Vallier écrivait à ce sujet en 1685 : " L'île d'Orléans s'appelle aujourd'hui le comté de Saint-Laurent : elle appartient à M. Berthelot, secrétaire des commandements de Mme la Dauphine, si connu dans le Canada par son zèle pour la décoration des églises, et par l'établissement des petites écoles pour les enfants. " (*Mandements des évêques de Québec*, t. 1, p. 205).

Pour encourager les mariages, M. Berthelot faisait, dans son comté de Saint-Laurent, un présent de trente livres à chaque couple de jeunes gens qui se mariaient. (Lettre de l'intendant Duchesneau, 10 mars 1679.) Il donna, en 1677, 1,200 l. pour le curé de la Sainte-Famille. (Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677).

François Berthelot, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, vendit, le 25 février 1702, la terre et propriété de l'île d'Orléans à Charlotte-Françoise Juchereau, veuve Pachot, plus tard épouse de François de Laforest, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine au Canada. De nombreux différends survinrent entre le nouvel acquéreur et l'ancien possesseur de cette seigneurie : ils furent l'objet de beaucoup de délibérations au Conseil Supérieur de Québec et au Conseil d'État. (*Americana* de Dufossé, p. 146).

L'auteur de l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec nous apprend que Mgr de Laval avait

songé a racheter l'île d'Orléans : " En 1698, dit-il, nous voyons que M. Berthelot voulait vendre l'île d'Orléans, et que Mgr de Laval songeait à l'acheter. Il voulait y fonder une maison pour la formation de bons maîtres d'écoles, si nécessaires au pays. "

Puis il ajoute : " L'incendie du Séminaire de 1702 eut un avantage, ce fut de faire renoncer M. Tremblay de s'occuper de l'achat de l'île d'Orléans, pour laquelle Mgr de Laval était disposé à payer 30,000 livres. "

Dans une lettre de M. de Vaudreuil, en date du 25 octobre 1711, on voit que " les Anglais regardaient depuis longtemps l'île d'Orléans comme un poste à occuper, " et que cette île " était très remplie de grains, de bestiaux, comme aussi d'habitants très aisés. "

Quant à l'île Jésus, dont la seigneurie appartient encore aujourd'hui au Séminaire de Québec, voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la colonie française au Canada*, par M. Faillon, t. III, p. 347 :

" L'île Jésus avait été concédée aux RR. PP. Jésuites par la grande Compagnie, le 15 janvier 1636. Ces religieux n'y ayant fait aucuns défrichements, M. Talon la réunit apparemment au domaine, en vertu des ordres qu'il avait reçus du roi, et la donna purement et simplement à M. Berthelot, sans faire mention des premiers propriétaires. D'après les titres imprimés pour la tenure seigneuriale, M. Talon aurait donné l'île Jésus à M. Berthelot le 3 novembre 1672. Quoiqu'il en soit, le P. Dablon, supérieur des Jésuites de Québec, pour donner, sans doute, toute sécurité à M. Berthelot, lui fit cession de l'île Jésus,

le 7 novembre 1672, par acte passé devant Becquet, notaire à Québec. ”

M. Dudouyt, dans sa lettre de 1677 à Mgr de Laval, nous apprend que le séminaire de Québec fut quelque temps en marché de vendre l'île Jésus aux Sulpiciens. La transaction n'eut pas lieu, et la propriété de la seigneurie fut confirmée au séminaire de Québec par MM. de Callières et Champigny le 23 octobre 1699. (*Tenure Seigneuriale*, p. 447). Les titres de possession de cette seigneurie furent enregistrés au Conseil Souverain le 11 août 1705 :

“ Vu la Requête présentée au Conseil par Messire Jean-François Buisson, prêtre, procureur du Séminaire de cette ville, contenant que Sa Majesté ayant bien voulu accorder à M. l'ancien Evêque de cette dite ville et aux Supérieur et directeurs du dit Séminaire un Brevet en date du 2 mai 1702 de confirmation du titre de concession de l'île Jésus faite et réitérée à mon dit sieur l'ancien Evêque et au dit Séminaire par MM. les Chevaliers de Callières et de Champigny le 23 octobre 1699, il requiert à ce qu'il plaise à ce Conseil ordonner que le dit titre de concession et le dit Brevet de confirmation soient enregistrés au greffe d'iceluy pour la sûreté du dit Séminaire et y avoir recours en ce que de raison : ouï le Procureur Général du Roy :

“ Le Conseil faisant droit sur les fins de la dite requête a ordonné et ordonne que les dits titres de concession et Brevet de confirmation d'icelle soient registrés ès registres d'iceluy pour y avoir recours quand besoin sera. (signé) BEAUHARNOIS. ”

X

(Voir p. 146.)

LE DAIS DU MAITRE-AUTEL DE L'ANCIENNE
CATHÉDRALE DE QUÉBEC.

Voici, au sujet du maître-autel de l'ancienne cathédrale de Québec, une lettre trouvée dans les vieux papiers de la fabrique. Elle est adressée " de Quebec en Canada, le 28 sept. 1655, à M. Tranier, peintre, à Xaintes," et intitulée *Mémoire du Dez de la paroisse de Québec* :

" Monsieur, le récit que j'ai oïi faire de votre mérite, et ce que j'ai même vu de votre main, en notre paroisse, quoique petit, m'a fait jeter les yeux sur vous pour vous recommander un Dez ou Ciel à mettre dessus notre grand autel, que vous désignerez tel que votre industrie et votre dévotion vous suggèreront, selon que communément on le pratique parmi nos églises.

" Il doit être peint sur de la toile, qui, après, s'attachera sur un châssis de bois de la longueur de onze pieds, et de six pieds et demi de largeur. Si vous avez quelque belle invention de pentes pour mettre à l'entour, de même étoffe nature de toile, peinte avec de belles figures, fleurons ou moresques, avec têtes de chérubins ou autres inventions que je laisse entièrement à votre industrie et désignation, je les aimerais mieux que des pentes d'étoffes. Il me semble en avoir vu quelque part comme je viens de dire, qui étaient par le bas à dentelle et petits flocons, et qui avaien

bonne grâce. Le dit Ciel ou Dez sera élevé au-dessus du plancher d'en-bas de la hauteur de vingt-six pieds ; c'est ce que j'ai jugé à propos de remarquer, cela étant important pour la proportion qu'ensuite doit avoir les traits de l'ouvrage.

“ Si de plus vous avez quelques belles pièces à nous envoyer pour garnir nos gradins ou degrés qui soutiennent notre Tabernacle, —celles que vous nous avez autrefois envoyées, ou que nous apporta ici M. Robert Hache, venant de votre main, commencent à vieillir—nous les recevrons volontiers. Voici les longueurs et largeurs de nos gradins : la corde ou ficelle est la longueur d'un. Il en faut trois en tout, de pareils ; mais deux seront brisés par la moitié : le papier dans sa longueur est la hauteur des gradins (9 $\frac{3}{8}$ pouces).

“ Pour le prix de tout cela jé m'en rapporte entièrement au R. P. Procureur de notre collège de La Rochelle ou de Xaintes, qui auront de quoi vous satisfaire, selon droit et raison. Il vous faudra envoyer le tout en sorte-qu'il ne puisse être gâté pendant la traversée. Si cela nous réussit, nous pourrions avec le tems faire quelque chose de plus. En attendant, je prie Dieu de vous conserver en sa sainte grâce. C'est, Monsieur, votre bien humble serviteur indigne,

HIÉROSME LAEMANT,
de la Compagnie de Jésus.”

XI

(Voir p. 160.)

EXTRAIT DES COMPTES D'HILAIRE BERNARD DE LA
RIVIÈRE, ENTREPRENEUR DE LA CATHÉ-
DRALE DE QUÉBEC, 2 AVRIL 1689.

“ Engagés venus de France en 1688 :

Joseph Charpentier ; Jacques Huteaux dit Laver-
dure ; Pierre Carré, charpentier ; Jean Gallot ; Pierre
Janson, tailleur de pierre ; Sébastien Marinier ; Jo-
seph Liée ; Nicolas Chastel.

Tailleurs de pierre et maçons à la journée :

François Olivier ; Simon Dauvié ; un polonais,
maçon ; Jean Hède dit Crequy ; André Desnoyers ;
Urbain Girard.

Les manœuvres au mois :

Pierre Lavoie ; Nicolas Feron ; Jean Pinsot ; Louis
Annié ; La Code ; Jean Bertrand ; Nicolas Dauphin ;
La Chambre ; Deslauriers ; Gabriel Roger ; Ignace
Le Roux ; Gilles Rousseau ; La Magdeleine ; Jean
Gorgeau ; Jean Martel ; Charles Rogueville ; La
Batterie.

Les matereaux :

Mme Parent, chaloupier ; Jacques Parent, chalou-
pier ; La Berge, chaux ; Dupret, chaux ; Pierre
Maufait, sable ; Pierre Riopel, tonnelier ; La Rouche,
taillandier ; Hervieux, forgeron ; Louis Le Mercier,
serrurier ; La Ferrière, taillandier ; La Récompense,
pelles de bois.

Payé aux ouvriers gratis pour la bienvenue de Mgr
l'Evêque.

Payé pour un grand poêle pour l'église, 200 l.

Payé pour le port des hardes des engagés, de Paris à La Rochelle, la somme de 100 l. de France.

Donné à Gatien, dit Tourangeau, pour lui et ceux qui lui ont aidé à monter la croix sur le clocher, 4 livres.

Payé au dit Tourangeau pour le temps qu'il a employé à mettre et remettre au haut du clocher le coq et la verge qui soutient le coq, 10 livres."

XII

(*Voir p. 203.*)

STATUE ET ARMES DE LOUIS XIV À QUÉBEC.

La place de Notre-Dame à la basse ville prit le nom de place Royale, en 1686, à l'occasion de la pose du buste de Louis XIV que l'intendant Champigny y fit élever sur un piédestal, "pour donner une idée du Roi à quantité de ses sujets qui étaient privés de le voir."

Quelques habitants se plaignirent que ce buste gênait la circulation dans cette place, qui n'était pas très étendue; et l'intendant le fit mettre sur "le devant de la maison du sieur Hazeur, qui est la plus belle de la basse ville, et au milieu de la place, faisant face au port, où se font les débarquements, et à la vue de l'église et des rues qui rendent dans la même place. Pour exécuter cette résolution, écrit M. de Champigny, je crus qu'il était de mon devoir

et de mon honneur de faire faire à mes dépens un ouvrage de pierres de taille, avec des ornements hors d'œuvre.”

Bientôt cependant la voix publique protesta contre le changement, et le buste fut remis au milieu de la place Royale.

L'ingénieur Chaussegros de Léry écrivait au ministre le 29 oct. 1727 :

“Ayant remarqué que les Armes de Sa Majesté n'étaient en aucun endroit dans cette colonie, et qu'on avait oublié de les mettre au-dessus des portes des bâtiments et Forts de S. M., je les ai fait faire complètes par un sculpteur, et les ai fait placer au-dessus des principales portes, savoir au Château Saint-Louis, au Palais, Magasins, Casernes, fort de Chambly, corps de garde, prisons et salles d'audience des villes de Montréal et des Trois-Rivières.

“J'en ferai placer désormais aux portes des villes et à tous les bâtiments nouveaux que je ferai faire, suivant l'usage que les ingénieurs pratiquent aux Places de France...”

XIII

(Voir p. 260.)

LES CABARETS ET LES PERMIS DE VENTE
DE BOISSONS, SOUS LE RÉGIME
FRANÇAIS.

M. de Denonville, gouverneur du Canada, écrivait au ministre le 13 nov. 1685 :

“ Il y a un grand mal dans le pays, qui est une infinité de cabarets... Ce métier de cabaretier est l'attrait de tous les fripons et paresseux, qui ne songent en rien de ce qu'il faudrait faire pour cultiver la terre, bien loin de là, détournent et ruinent les autres habitants. Je croirais que dans les villages le seigneur devrait mettre et démettre le cabaretier selon sa bonne ou méchante conduite, et le seigneur répondrait de lui.

Je sais des seigneuries où il n'y a que vingt habitations, et il y a plus de la moitié de cabarets. Dans les Trois-Rivières, il y a vingt-cinq maisons ; dont il y en a dix-huit à vingt où l'on donne à boire. Villemarie et Québec sont sur le même pied... ”

M. L'Hermite, commandant aux Trois-Rivières en 1720, écrivait à la cour :

“ Les sauvages sont fort emportés par les boissons d'eau-de-vie, principalement lorsqu'ils viennent en ville. J'ai voulu, au commencement, empêcher la traite de cette boisson, en faisant comme j'avais fait à l'île Royale, lorsque j'ai eu l'honneur d'y commander : quoique j'aie eu, dans des temps, un

plus grand nombre de sauvages, en deux années il ne s'en traita pas un pot. Je n'ai pu réussir, d'autant que l'on me dit que c'était à la Justice à prendre cette connaissance-là. Il est sûr, à moins que ce ne soit la Justice militaire qui s'en mêle, que l'on ne viendra jamais à bout d'en empêcher la traite, attendu que dans un petit endroit comme celui-ci tout le monde est parent."

Plus tard le roi chargea l'intendant du Canada de réduire le nombre des cabarets, et M. Bégon, après s'être entendu avec le clergé, régla qu'il y en aurait deux par paroisse. Voici ce qu'il écrivait au ministre le 31 oct. 1725 :

" M. l'Evêque et plusieurs curés, avec qui j'en ai conféré, ont été d'avis comme moi, qu'il convenait qu'il y eût deux cabarets dans chaque paroisse pour la commodité des habitants et des voyageurs, parce que s'il n'y en avait qu'un il pourrait s'en prévaloir pour vendre plus cher, et fournir des boissons de mauvaise qualité.

" J'ai écrit en conséquence aux curés des costes de cette colonie pour les informer que les capitaines de milice, à qui j'adressais cette ordonnance, avaient ordre de la leur communiquer, et les prier de me proposer deux de leurs paroissiens les plus honnêtes gens, à qui je pus accorder permission de tenir cabaret...

" Ceux de Beauport et de la Pointe-aux-Trembles ont souhaité qu'il y en eût trois dans chacune de leurs paroisses, d'autres un, et quelques-uns ne m'ont proposé personne, m'ayant prié qu'il n'y en eût point dans leur paroisse.

" J'ai obligé ceux à qui j'ai accordé des permis-

sions, d'avoir du vin, sur ce que les curés m'ont représenté que la plupart de ceux qui tenaient cabarets ne voulaient que de l'eau-de-vie, et qu'on ne pouvait pas avoir de vin pour les malades.

“ J'ai cru que cet arrêt n'étant rendu que pour faire cesser les plaintes des curés sur les désordres, je ne pouvais mieux y parvenir qu'en m'en rapportant à leur choix. Je leur ai expliqué que je révoquerais ceux qu'ils m'avaient proposés, si dans la suite ils n'étaient pas contents d'eux, et que je les remplacerais par ceux qu'ils me proposeraient.

“ Le parti que j'ai pris leur est agréable, les habitants étant obligés d'avoir recours à eux pour obtenir de moi ces permissions, et de se conformer aux règles qu'ils leur prescrivent. Ils connaissent mieux le caractère de leurs paroissiens que ne pourraient faire mes subdélégués à Montréal et aux Trois-Rivières, qui auraient bien de la peine à les contenter ; et c'est le moyen d'éviter bien des représentations souvent fort exagérées des curés à l'intendant, qui ne peut se dispenser d'y répondre. ”

XIV

(*Voir p. 281.*)

M. POITEVIN.—LA CURE DE SAINT-JOSSE.

M. Poitevin mourut à Paris en 1682. Il légua, en mourant, au séminaire de Québec sa bibliothèque, dont une partie venait de l'abbaye de Lestrées. Mal-

heureusement, il ne paraît pas que les livres de l'abbaye de Lestées soient jamais venus à Québec. Mgr de Laval écrivait à M. Dudouyt, au sujet de cette bibliothèque de Lestées :

“ Vous avez fait une faute de ne pas envoyer tous les livres de feu M. Poitevin, légués au séminaire : tout sert à une bibliothèque, même les doubles. Je m'attendais bien que ceux qu'il avait eus de l'abbaye de Lestées, reviendraient ici : l'on ne vend pas grand'chose des livres qui ont servi, et de cette nature; et il en faut acheter bien cher : c'est une affaire faite ; il n'y faut plus penser.”

Puis il ajoutait, parlant du curé de Saint-Josse : “ M. Poitevin était un bon serviteur de Dieu. Ce que j'estime plus en sa mort, et qui est une marque de l'esprit de Notre-Seigneur, est le bon usage qu'il a fait de tout ce qu'il possédait.”

Nous avons de M. Poitevin une lettre adressée à M. Boudon, et datée de Paris le 25 août 1664 :

“ Monsieur et cher ami, nous assistâmes hier au sacre de Mgr de Rhodes, qui se fit avec toute la magnificence et dévotion possibles du côté du nouveau prélat. Mais hélas ! que les joies de ce monde sont trompeuses, et qu'elles sont détrempées d'amertume ! Nous avons, la veille, entretenu, à six heures du soir, notre bon P. Bagot. Le lendemain, Mgr de Rhodes, avant son sacre, voulait l'entretenir de quelques affaires de conscience qui le regardaient. L'heure était donnée ; et quand nous y fîmes, nous le trouvâmes mort. Que cela est surprenant, et que cela diminue bien notre joie ! Il se portait bien, en se couchant ; de vers les onze heures du soir, il se sentit attaqué d'une fluxion en la tête, qui lui descendait

du cerveau. Il se leva avec grande peine pour avertir son voisin de lui aller chercher du secours ; et en un quart d'heure, ayant reçu l'absolution et l'extrême-onction, il expira entre les mains de notre bon Maître, et de sa très sainte Mère, que notre bon père chérissait tant. Les larmes qui me coulent des yeux et saisissent mon pauvre cœur m'empêchent d'en dire davantage. Je pense que la bonne Vierge, qui voulait le récompenser, a permis que cela eût été si précipité afin qu'il mourût le samedi, dédié à ses grandeurs. Je ne vous le recommande pas ; je sais qu'il vous l'est assez de luy-même. . . .”

Saint-Josse était une des sept ou huit petites paroisses qu'il y avait, avant la Révolution, dans le quartier Saint-Jacques de la Boucherie. Outre Saint-Jacques, dont il reste encore la magnifique tour, il y avait Saint-Merry, Sainte-Opportune, Saint-Bon, Saint-Josse, Sainte-Croix de la Bretonnerie, etc. Il n'y a plus aujourd'hui que la paroisse de Saint-Merry. C'est sur cette paroisse, rue Sainte-Avoye, que naquit, en 1577, le P. Joseph-François Le Clerc du Tremblay, le confident et le bras droit de Richelieu. L'église Saint-Josse était sur la rue Aubry-le-Boucher.

D'après Lebœuf (*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*), Saint-Josse fut le premier démembrement d'une paroisse appelée Saint-Laurent : “ Saint Fiacre y avait logé, dit-il, à son arrivée d'Irlande au septième siècle, ainsi que saint Josse, fils d'un roi de la Petite-Bretagne, dans l'une des occasions qu'il eut de passer par Paris vers le même temps . . .

“ L'édifice de l'église de Saint-Josse, ajoute-t-il,

est fort petit, et mal orienté ; c'est une espèce de chapelle de forme carrée.

“ Son territoire comprend un quarré où il y a en tout vingt-neuf maisons. Il n'y a aucune communauté sur ce territoire. ”

Le seul souvenir qui reste de la paroisse de M. Poitevin, c'est un reliquaire en cuivre doré, qui renferme une précieuse relique de saint Josse, bien authentiquée par Mgr Bellay, premier évêque de Paris après la Révolution. Nous avons vénéré cette relique, il y a quelques années, dans la sacristie de l'église de Saint-Merry.

XV

(Voir p. 345.)

LA MESSE DU PALAIS, A QUÉBEC

I^o EXTRAIT DES LETTRES ROYALES DE SEPTEMBRE 1713

“... Voulons en outre que le dit Chapitre (de Québec) soit obligé de faire dire messe par un des chanoines tous les jours en la chapelle de notre Palais de Québec, et déclarons que faute d'exécution des conditions portées ci-devant, le don (de 3000 livres) qui est fait par nous au Chapitre de l'église cathédrale de Québec par ces présentes, sera et demeurera nul.” (*Edits et ordonnances*, t. I, p. 340).

2° EXTRAIT DES JUGEMENTS DU CONSEIL SOUVERAIN

“ Vu par le Conseil les Lettres du Roi, données à Fontainebleau, au mois de Septembre 1713, signées Louis, et plus bas, par le Roi, Phelipeaux ; et à côté, visa Phelipeaux, et scellées du grand sceau de cire verte, sur lacqs de soie rouge et verte, par lesquelles Sa Majesté fait don au Chapitre de l'église cathédrale de cette ville de Québec, de la somme de 3000 livres, à prendre par chacun an sur le Domaine de ce pays, à la charge de faire dire une messe par un des chanoines tous les jours en la chapelle du Palais de cette dite ville, et ainsi qu'il est plus au long mentionné ès dites Lettres ;

“ Oui et ce requérant le Procureur général du Roi ;

“ Le Conseil a ordonné et ordonne que les dites Lettres de Don seront registrées au greffe du dit Conseil, pour être exécutées selon leur forme et teneur.

(signé) BEGON.”

(*Jugements du Conseil Souverain*, t. VI, p. 804).

XVI

(Voir p. 4.)

ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS, DÉFEN-
DANT A MGR DE LAVAL D'EXERCER
LES FONCTIONS DE VICAIRE
APOSTOLIQUE (1)

“ Vu par la Cour la Requête présentée par le Procureur général du Roy, contenant que contre et au préjudice des droits, privilèges et libertés de l'Eglise Gallicane et de ce Royaume, quelques particuliers auraient entrepris, dans les derniers temps, d'exécuter des Brefs et Bulles de Cour de Rome d'une teneur insolite, sans lettres patentes et permission du Roy, et même que l'abbé de Montigny, né sujet du Roy et originaire du diocèse de Chartres, prétendant avoir obtenu Bulles en Cour de Rome de l'Evêché de Pétrée, avec la prétendue qualité de Vicaire apostolique en la province de Canada, qui est une qualité nouvelle, inconnue en France, se serait fait sacrer dans l'église de Saint-Germain-des-Près, comme lieu exempt, sans autorité de l'Eglise et permission de l'Ordinaire ou ses grands vicaires, et se voulait ingérer d'en faire les fonctions dans ce Royaume, ce qui ne se peut pas sans en blesser les droits et les privilèges :

“ A ces causes requérait qu'il fût ordonné Commission être délivrée au Suppliant, pour faire assigner

(1) Extrait des Registres du Parlement de Paris, Bibliothèque Nationale.

en la Cour, tant l'abbé de Montigny, qu'autres que besoin serait, pour rapporter et lui communiquer les prétendus Brefs et Bulles par eux obtenues, exécutés sans la permission du Roy, pour icelles à luy communiquées, prendre sur leur exécution telles conclusions qu'il adviserait ; et cependant défenses tant au dit abbé de Montigny, qu'autres, qui auront obtenu de semblables Bulles, de s'immiscer en l'exécution d'icelles, sans les avoir préalablement présentées au dit Seigneur Roy, et obtenu sur ce ses Lettres patentes à la manière accoutumée : la dite Requête signée du dit Suppliant :

“ Oui le rapport de Maistre Charles le Prevost, Conseiller du Roy, en la dite Cour : Et tout considéré, la dite Cour a ordonné et ordonne que le Suppliant aura commission pour faire assigner en icelle qui bon luy semblera aux fins de sa Requête :

“ Cependant fait défenses au dit abbé de Montigny et tous autres qui auront obtenu semblables Bulles, de s'immiscer en l'exécution d'icelles sans les avoir préalablement présentées au Roy, et obtenu sur ce Lettres patentes en la manière accoutumée.

“ Fait en Parlement, le 16 décembre 1658. (signé)
DUTILLET. ”

“ Le 19 décembre 1658, en vertu du présent arrêt, et à la Requête de M. le Procureur général du Roy, j'ai, Huissier en la Cour de Parlement, soussigné, donné assignation à Messire... Evêque de Pétrée, abbé de Montigny, nommé au dit arrêt, parlant au Portier de la maison où il est demeurant au faubourg Saint-Michel, occupée par une Communauté de Prêtres, lequel m'a dit ne savoir le nom propre du dit sieur Evêque de Pétrée, et ne m'a voulu dire le

sien, de ce par moy sommé et interpellé, à comparoir au premier jour en la dite Cour de Parlement par devant Nos Seigneurs d'icelle, pour répondre et procéder sur le contenu, fins et conclusions de la Requête énoncée au dit Arrêt : duquel, ensemble du présent exploit, je luy ay à cette fin baillé et laissé copie, notifié et fait de par la Cour les défenses portées par le dit Arrêt, à ce qu'il ne contrevienne à icelles, et procéder en outre comme de raison. (signé) CASAU."

XVII

(Voir p. 74.)

LE NOM DE CHATEAU-RICHER.

On lit dans une lettre inédite de Mgr de Laval à M. Dudouyt, en date du 6 novembre 1683 :

“ Puisque la Providence a voulu lui inspirer (à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, et grand vicaire de Mgr de Laval en France) de vous résigner son prieuré de Château-Richer, nous avons sujet de l'en bénir...” (*Archives du Séminaire de Québec.*)

Le nom de la paroisse de Château-Richer n'aurait-il pas quelque rapport d'origine avec celui du prieuré de M. Poitevin ? Nous avouons n'avoir jamais eu une grande confiance dans l'histoire d'un nommé Richer qui aurait établi sa demeure dans le tronc d'un arbre :

“ Suivant une note de feu M. Bedard, supérieur du séminaire de Québec, le nom de Château-Richer aurait été donné à ce lieu, parce qu'un sauvage ou

un français à demi-sauvage, appelé Richer, aurait établi sa demeure dans le tronc d'un gros arbre, placé sur le cap où est située l'église de ce lieu, et se serait plu à nommer cette singulière habitation, son château. Cette explication de l'origine du nom de Château-Richer a encore cours dans les paroisses de la côte Beaupré." (*Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, par l'abbé Ferland, p. 74).

XVIII

(Voir p. 92.)

LA COMPAGNIE DES HABITANTS.

On a cru pendant longtemps que les Habitants qui formaient cette compagnie, c'étaient les vrais habitants du pays, les cultivateurs, en général, qui s'étaient emparés du sol, en exploitaient les ressources et préparaient l'avenir du Canada. C'est une grave erreur. Ces habitants, c'était un petit nombre de négociants établis au Canada, les Repentigny, les de Tilly, les Le Neuf, les Godefroy, etc., qui ne s'occupaient que de la traite et du commerce. Ils avaient des seigneuries ; mais elles étaient généralement restées en bois debout. La compagnie des Cent-Associés leur abandonna, en 1645, à certaines conditions, le privilège de la traite des castors. Ce fut un événement dans le pays : il excita naturellement certaines préoccupations. Le P. Lalemant nous raconte assez ingénument celles des Jésuites :

“ Le 15 novembre, le bruit étant qu'on s'en allait ici (à Québec) publier la défense qui avait été publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eût à traiter avec les Sauvages, le P. Vimont demanda à M. des Châtelets, commis général, si nous serions de pire condition sous eux que sous MM. de la Compagnie. La conclusion fut que non, et que cela irait pour nous à l'ordinaire, mais que nous le fissions doucement. Le P. Vimont lui ajouta qu'on en donnerait avis au P. Buteux, et M. des Châtelets le trouva bon.” (*Journal des Jésuites*, p. 13.)

Les Sauvages donnaient des peaux de castors à leurs missionnaires, et ceux-ci se procuraient avec cette monnaie les objets dont ils avaient besoin. Mais ce n'était pas toujours sans inconvénient qu'on acceptait ces présents. Le même P. Lalemant raconte, sous le titre “présents acceptés nuisent,” ce qui arriva un jour au P. Le Jeune. Une famille lui apporta quelques peaux de castors qu'elle avait reçues, suivant la coutume sauvage, comme compensation pour la perte d'un parent qui avait été tué. Le Père accepta sans défiance. Or, les peaux de castors représentaient le Sauvage enlevé à la famille qu'il faisait vivre. Le P. Le Jeune fut accablé par ces gens de toute espèce de demandes, et obligé de les loger et de les nourrir durant tout l'hiver. (*Ibid.*)

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Préface.....	V
Dédicace à l'Université-Laval.....	VII
CHAPITRE I.—Préambule.....	I
CHAPITRE II.—L'ermitage de Caen.....	II
CHAPITRE III.—La famille de Henri de Bernières.....	29
CHAPITRE IV.—Éducation de Henri de Bernières.—Saint-Pierre de Caen.....	37
CHAPITRE V.—Québec, à l'arrivée de M. de Bernières.....	43
CHAPITRE VI.—Les prédécesseurs de Henri de Bernières à la desserte de Québec.....	59
CHAPITRE VII.—Premières années de M. de Bernières à Québec.....	71
CHAPITRE VIII.—Le premier presbytère de Québec.....	89
CHAPITRE IX.—Le tremblement de terre de 1663.—Commencements du séminaire de Québec.—M. de Bernières, premier supérieur.....	97

	PAGE
CHAPITRE X.—M. de Bernières, curé de Québec.—Union du séminaire de Québec au séminaire des Missions-Étrangères....	109
CHAPITRE XI.—Le petit séminaire de Québec.—Les grandes constructions.....	121
CHAPITRE XII.—L'église paroissiale de M. de Bernières.—Son histoire.....	139
CHAPITRE XIII.—L'église paroissiale de M. de Bernières.—Son histoire (<i>suite</i>).....	151
CHAPITRE XIV.—Le revenu de l'église paroissiale de Québec, du temps de M. de Bernières.....	167
CHAPITRE XV.—Les marguilliers, du temps de M. de Bernières.....	181
CHAPITRE XVI.—Les marguilliers, du temps de M. de Bernières (<i>suite</i>).....	197
CHAPITRE XVII.—M. de Bernières au Conseil Souverain.....	209
CHAPITRE XVIII.—M. de Bernières, Vicaire Général. — Supérieur des communautés religieuses.....	231
CHAPITRE XIX.—Le ministère pastoral de M. de Bernières.....	249
CHAPITRE XX.—Le ministère pastoral de M. de Bernières (<i>suite</i>).—Il cesse d'être curé de Québec.....	267
CHAPITRE XXI.—M. de Bernières au séminaire de Québec.....	281

	PAGE
CHAPITRE XXII.—M. de Bernières au sémi- naire de Québec (<i>suite</i>).....	303
CHAPITRE XXIII.—M. de Bernières, doyen du chapitre de Québec.....	319
CHAPITRE XXIV.—M. de Bernières, doyen du chapitre (<i>suite</i>).—Sa mort.....	339

APPENDICE

I. Liste des curés en titre de Québec.....	353
II. Liste des supérieurs du séminaire de Québec.	354
III. Les doyens de l'ancien chapitre de Québec.	356
IV. Lettre de M. de Maizerets, de la Société des Bons-Amis, à M. Boudon.....	356
V. Inscription sur la tombe de Bernières-Louvi- gny, et de sa sœur Jourdain, dans l'église de Saint-Jean de Caen.....	359
VI. Ordonnance de l'archevêque de Rouen, pour terminer les différends des grands vicaires du Canada.....	360
VII. Le collège des jésuites.....	362
VIII. Pièces relatives à la construction du pre- mier presbytère de Québec.....	364
IX. Notes sur l'Ile d'Orléans et l'Ile Jésus.....	368
X. Le dais du maître-autel de l'ancienne cathé- drale de Québec.....	372

	PAGE
XI. Extrait de comptes d'Hilaire Bernard de la Rivière, entrepreneur de la cathédrale de Québec, 2 avril 1689.....	374
XII. Statue et armes de Louis XIV, à Québec...	375
XIII. Les cabarets et les permis de vente de boissons, sous le régime français.....	377
XIV. M. Poitevin.—La cure de Saint-Josse.....	379
XV. La messe du Palais, à Québec.....	382
XVI. Arrêt du parlement de Paris, défendant à Mgr de Laval d'exercer les fonctions de vicaire apostolique.....	384
XVII. Le nom de Château-Richer.....	386
XVIII. La Compagnie des Habitants.....	387

FIN DE LA TABLE.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activity. The document also highlights the need for regular reconciliation of accounts to identify any discrepancies early on.

In addition, the document provides a detailed overview of the accounting cycle, which consists of eight steps: 1. Analyze the business transactions, 2. Journalize the transactions, 3. Post the journal entries to the ledger, 4. Prepare a trial balance, 5. Adjust the accounts, 6. Prepare financial statements, 7. Close the books, and 8. Prepare a post-closing trial balance. Each step is explained in detail, with examples and practical tips to help the reader understand the process.

The document also covers the classification of accounts into assets, liabilities, and equity. It explains how to determine the normal balance for each type of account and how to use the accounting equation to verify the accuracy of the records. Furthermore, it discusses the importance of using the correct debit and credit entries to maintain the balance of the books.

Finally, the document provides a comprehensive guide to the preparation of financial statements, including the income statement, balance sheet, and statement of cash flows. It explains how to calculate net income, determine the ending balances of assets and liabilities, and analyze the company's financial performance over a period of time. The document concludes with a summary of the key points and a final reminder to always double-check the work for accuracy.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

LE VÉN. FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL, premier évêque de Québec, 1 vol. in-12, 456 pages. Prix : 60 cents.

MGR DE SAINT-VALLIER ET SON TEMPS. (Epuisé)

Conférences à l'Université Laval :

LA FRANCE AU XIX^e SIÈCLE :

1^{er} fascicule : *Bonaparte et Pie VII ; le Concordat de 1801*. Prix : 30 cts.

2^e. fascicule : *La Restauration*. Prix : 30 cts.

Dans la Revue Catholique de Normandie :

Les Normands au Canada :

JEAN BOURDON.

JEAN NICOLET.

M. LE SUEUR DE SAINT-SAUVEUR.

D'IBERVILLE.

JURIDICTION EXERCÉE AU CANADA PAR L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Dans la Revue du Clergé français :

L'EGLISE DU CANADA.

Dans les Mémoires de la Société Royale :

QUÉBEC EN 1730.

L'ABBÉ PICQUET, Sulpicien, fondateur d'Ogdensburg.

LE P. DE BONNECAMPS, jésuite, professeur d'hydrographie au Collège de Québec.

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS : LE DR JACQUES LABRIE.

